RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

ARCHIVES MAROCAINES

PUBLICATION
DE LA
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SECTION DES ÉTUDES ISLAMIQUES)

VOLUME XXXIV

KITAB EL-ISTIQÇA LI-AKHBÂR DOUAL EL-MAGHREB EL-AQÇA

OU

RECHERCHE APPROFONDIE SUR L'HISTOIRE DES DYNASTIES DU MAROC

PAR

AHMED IBN KHÂLED EN-NÂCIRI ES-SALÂOUI

TOME CINQUIÈME

LES SAÂDIENS

PREMIÈRE PARTIE

(1509 - 1609)

TRADUIT ET ANNOTÉ PAR LE FILS DE L'AUTEUR

MAHAMMED EN-NÂCIRI

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)
1936

ARCHIVES MAROCAINES

VOLUME XXXIV

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

ARCHIVES MAROCAINES

PUBLICATION
DE LA
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SECTION DES ÉTUDES ISLAMIQUES)

VOLUME XXXIV

KITAB EL-ISTIQÇA LI-AKHBÂR DOUAL EL-MAGHREB EL-AQÇA

OU

RECHERCHE APPROFONDIE SUR L'HISTOIRE DES DYNASTIES DU MAROC

PAR

AHMED IBN KHÂLED EN-NÂCIRI ES-SALÂOUI

TOME CINQUIÈME

LES SAÂDIENS

PREMIÈRE PARTIE

(1509 - 1609)

TRADUIT ET ANNOTÉ PAR LE FILS DE L'AUTEUR

MAHAMMED EN-NÂCIRI

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1936

AVANT-PROPOS

Le présent volume est la traduction d'une partie du « Kitab el Istiqsa » qui traite du règne des sultans saadiens. Cette Histoire du Maroc, dont l'auteur est le savant de Salé, Si Ahmed en Naciri, la Mission Scientifique du Maroc, créée en 1904 à Tanger par M. le Chatelier, eut le grand mérite d'en apprécier l'importance et d'en entreprendre la traduction, dès 1906, avec une vue très claire de ce qui pouvait aider notre action au Maroc : la connaissance de son histoire. Il est certain que, depuis ce temps-là, tous ceux qui se sont occupés d'histoire marocaine, soit pour la vulgariser à notre usage, soit pour l'éclairer par des découvertes souvent très belles, doivent en grande partie leur connaissance de base à l'Istiqsa.

En 1907 et 1908, parurent les deux premiers volumes, concernant la dynastie actuelle des souverains alaouites et qui sont les volumes VIII et IX de la collection des Archives Marocaines. La traduction était de M. Fumey, avec une préface dans laquelle M. Gaillard en expliquait l'intérêt, et disait la raison d'utilité immédiate pour laquelle on commençait par la traduction de la dernière partie de l'ouvrage, concernant la période la plus rapprochée de notre temps. Ces deux volumes sont depuis très longtemps épuisés.

En 1923, M. Michaux-Bellaire, devenu le chef de la Section Sociologique de la Direction des Affaires Indigènes, entreprit de compléter la traduction du Kitab el Istiqsa. Ce fut, en 1923, le volume XXX des Archives Marocaines, concernant les origines, traduction de M. Graulle.

En 1925, le volume XXXI : les Idrissides, traduction de M. Graulle, et les Almoravides, traduction de M. G. S. Colin.

En 1927, le volume XXXII : les Almohades, traduction de M. Ismaël Hamet.

En 1934, le volume XXXIII, les Mérinides, du même traducteur.

Il restait un trou entre les Mérinides et les Alaouites, la dynastie des Saadiens.

Je n'ai fait que reprendre une idée chère à M. Michaux-Bellaire, en demandant au fils de l'auteur d'entreprendre la traduction de cette dernière partie de l'œuvre de son père. Si Mhammed Naciri a bien voulu accepter. Le présent volume est la première partie de son travail. Avec la deuxième partie, qu'il nous donnera bientôt, la traduction du Kitab el Istiqsa sera complète.

Ainsi un jeune Marocain, accomplissant un geste de piété filiale en traduisant une œuvre de son père, illustre en même temps le fait qu'il y a maintenant, parmi la jeunesse marocaine, une élite intellectuelle ayant culture française et culture arabe et apte à de beaux travaux. C'est un aspect élevé de cette collaboration franco-marocaine qu'il faut rechercher, provoquer et favoriser dans tous les domaines si on veut élever un édifice durable.

Rabat, le 27 décembre 1936.

Le Colonel JUSTINARD,
chef de la section d'Études Islamiques.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR

La principale source de notre auteur est le « Nozhet el Hadi », d'El Ifrani dont M. Houdas a donné une excellente traduction, aujourd'hui épuisée (Leroux 1889).

Nous avons emprunté à cette traduction tous les passages de l'Ifrani cités par notre auteur, sauf là ou le texte que nous possédons et sur lequel nous avons travaillé nous semblait devoir être interprété d'une manière différente.

AU NOM DE DIEU, LE CLÉMENT, LE MISÉRICORDIEUX

Histoire de la dynastie des chérifs saâdiens de la famille de Zîdân ; renseignements sur leurs débuts, avec indication de leurs ancêtres et de leur véritable origine.

Les saâdiens prétendaient que leur premier ancêtre était originaire de la ville de Yanbo' en-Nakhl [1] dans le pays du Hidjâz et qu'ils étaient chérifs descendants de Mohammed en-Nâfs ez-Zakia — que Dieu l'agrée ! — à qui ils faisaient remonter leur généalogie.

Ils disaient que leur premier souverain, el-Qâïm Biamrillah, par exemple, était Mohammed, fils de Mohammed, fils de Abderrahman, fils de Ali, fils de Makhlouf, fils de Zîdân, fils de Ahmed, fils de *Mohammed, fils d'Abou-el-Qâcîm,* fils de Mohammed, fils de Hassân, fils d'Abdallah, fils d'Abou Mohammed, fils de 'Arafa, fils de Hassân, fils d'Abou Bakr, fils de Ali, fils de Hassân, fils de Ahmed, fils de Ismâïl, fils de Qacîm, fils de Mohammed en-Nâfs, ez-Zakia, fils d'Abdallah el-Kâmil, fils de Hassân el-Moutanna, fils de Hassân es-Sîbt, fils de Ali, fils d'Abou-Tâleb — que Dieu les agrée !

1. Yanbo en-Nakhl ou en-Nakhil : petite ville située au fond du pays, à une journée de marche du port de Yanbo, dans la mer rouge.

Ils sont donc les cousins des princes Alaouîtes, Chérifs de Sidjilmâssa, avec lesquels ils se rencontrent dans *Mohammed, fils d'Abou-el-Qâcîm*, souligné dans l'arbre généalogique précité.

D'après les Saâdiens, le motif pour lequel le premier de leurs ancêtres quitta le Hidj âz pour venir s'installer au Maghreb fut le fait suivant : les habitants de Drâa ne pouvaient arriver à récolter leurs dattes, qui, sous l'influence de divers fléaux, tombaient avant maturité.

Si, leur dit-on, vous ameniez un chérif dans votre pays, ainsi que l'ont fait les gens de Sidjilmâssa, vos dattes mûriraient aussi bien que les leurs.

Les gens de Sidjilmâssa avaient, en effet, amené de Yanbo Mouley Hassân fils de Qâcîm, fils de Mohammed, fils d'Abou el-Qâcim, d'après une jolie anecdote que nous raconterons, s'il plaît à Dieu, à sa véritable place [1]. C'est alors que les habitants de Drâa, à l'exemple de ceux de Sidjilmâssa, firent appel à Mouley Zîdân, fils de Ahmed et ils profitèrent ainsi de sa « baraka ».

Le tableau généalogique que nous venons de citer présente, d'après l'Ifrani, une lacune entre Qâcim et Mohammed en-Nâfs ez-Zakia ; on ne connaît, en effet, aucun fils de ce dernier ayant porté le nom de Qâcim ; il ne doit s'agir ici que de Qâcim, fils de Mohammed, fils d'Abdallah el-Achter, fils de Mohammed en-Nâfs ez-Zakia. Y a-t-il eu là inadvertance du copiste ? D'après une autre hypothèse, Qâcim serait le fils de Hassân, fils de Mohammed, fils d'Abdallah el-Achter, fils de Mohammed en-Nâfs ez-Zakia.

La prétention émise par les Saâdiens d'appartenir à la noble famille du Prophète est justifiée par la notoriété publique et confirmée par la pleine approbation des hommes éminents, leurs contemporains, qui, dans leurs panégyriques

1. Voir cette anecdote : Kitab el-Istiqça, T. VI, p. 2 du texte et pp. 10 et suivantes de la traduction.

et leurs ouvrages consacrés à l'histoire de cette dynastie, n'ont pas manqué de se prononcer en faveur de son origine chérifienne. Certaines personnes, il est vrai, contestent la noblesse de leur généalogie et rapportent ce fait d'après le Cheïkh Abou-el-Abbâs el-Maqqari, l'auteur de Nafh et-Thîb, qui aurait formulé l'affirmation qu'ils sont issus des Banou-Saâd, fils de Bakr, fils de Haouâzine, tribu à laquelle appartenait Halima es-Saâdia, la nourrice du Prophète — que le salut et la bénédiction soient sur lui ! — Mais cette citation est sujette à caution car le Cheïkh el-Maqqari a déclaré dans le Nafh et-Thîb que les saâdiens sont chérifs en maints endroits de cet ouvrage qui est l'un des derniers de ses écrits.

Parmi ceux qui contestaient la noblesse d'origine des Saâdiens, fut Mouley Mahammed Ibn ech-Charif, le chérif de Sidjilmâssa et le premier souverain de la dynastie Alaouite. Il déclara, en effet, dans l'une de ses correspondances qu'il avait l'habitude d'échanger avec ech-Cheïkh, fils de Zîdân, de la dynastie saâdienne, ce qui suit : « Nous n'avons fait que nous appuyer sur l'autorité des annalistes qui figurent parmi les savants de Marrakech, de Tlemcèn et de Fès pour affirmer que vous n'êtes pas chérifs. Or, après un examen attentif et de mûres réflexions, tous ces docteurs ont trouvé que votre famille ne pouvait être rattachée qu'aux Banou-Saâd, fils de Bakr [1] ».

1. Il est à noter que l'opinion des souverains alaouites a changé, par la suite sur ce point. L'historien ez-Zayâni, dans son ouvrage intitulé Torjomân, nous raconte à ce sujet un souvenir personnel assez curieux : un jour qu'il rappelait au sultan Alaouite Sidi Mohammed Ibn Abd-Allah les différentes versions relatives à la généalogie des saâdiens, le souverain lui enjoignit de se taire, en lui disant : « Ils sont nos frères et nos cousins, notre ancêtre est commun et nous avons à Yanbo' le même quartier d'origine, les Beni-Ibrahim ! » Ce trait indique bien quel était, à la fin du XVIIIe siècle, l'état d'esprit des princes alaouites à l'égard de leurs prédécesseurs saadiens. Il est vrai qu'au début de leur dynastie, les alaouites d'origine chérifienne, avaient, dans un intérêt politique, dénié la qualité de chérif aux saâdiens. Mais une fois sur le trône, ils ont dû changer leur attitude à cet égard Cf. Torjomân de ez-Zayâni, manuscrit de Salé ; LÉVY PROVENÇAL, *Historiens des Chorfa*, p. 173 ; A.-G.-P. MARTIN, *Quatre siècles d'Histoire marocaine*, pp. 24 et 25.

On raconte à ce sujet l'aventure suivante que chacun sait et rapporte : « El-Mansour le Saâdien était un jour assis en compagnie du pieux juris consulte, Abou-Mohammed Abdallah Ibn Ali, Ibn Tâher, un des chérifs de Sidjilmâssa [1] et un homme de vertu et de religion, dans l'un des palais impériaux à Marrakech. Devant les deux personnages se trouvait une table à laquelle ils mangeaient. S'adressant au Cheïkh Abou-Mohammed, el-Mansour lui dit : « Juriste, où sommes-nous réunis ? » (il entendait par là demander à quel ancêtre commun leurs deux généalogies se confondaient). « A cette table, répondit sèchement Abou-Mohammed, ou suivant un autre récit, dans cette salle ». A ces mots, el-Mansour fut saisi d'une violente colère, mais il la dissimula et ce ne fut que plus tard qu'il se vengea en employant un stratagème à l'aide duquel il fit perdre la vie à Abou-Mohammed.

Depuis ce jour, el-Mansour invita souvent Abou-Mohammed. Malgré un froid très vif dont les rigueurs ne discontinuaient point, el-Mansour, durant ces entrevues, recevait son convive assis sur le pavé qui était de marbre. Mais il avait eu, lui, la précaution, dit-on, de disposer dans ses chausses un feutre de laine de façon à n'être point incommodé par le froid. Abou-Mohammed, voyant le Sultan assis comme lui sur le sol, s'armait de courage et n'osait point se lever de sa place tant que le sultan restait à discuter avec lui certaines questions scientifiques. Grâce à ce manège qui se renouvela à de nombreuses reprises, Abou-Mohammed fut atteint d'un refroidissement d'entrailles ; il se plaignit longtemps des douleurs qu'il ressentait et qui, enfin, déterminèrent sa mort.

L'auteur de Nâchr-el-Maṭhâni oppose un démenti formel à cette anecdote et la repousse par le fait que la mort de Ibn Tâher n'est survenue qu'après celle d'el-Mansour de plus de trente années.

1. Sur ce personnage, voir el-Ifrani, Safuat Mani-entachar, pp. 3 et 4, édition de Fès.

La réponse faite par Abou-Mohammed Ibn Tâher appartient à la catégorie que les rhéteurs désignent sous le nom de teleqqi el-mokhateb bighayri ma yatereqqeb (accueillir son interlocuteur par tout autre chose que ce qu'il attend), ainsi que cela est expliqué dans les traites de rhétorique.

Quant à el-Mansour, il n'avait posé sa question que parce que les saâdiens prétendaient, comme nous l'avons dit auparavant, que le premier de leurs ancêtres, comme celui des Alaouites, était venu de Yanbo' et ces derniers repoussaient ces prétentions et assuraient qu'à aucune époque il n'y avait eu communauté d'ancêtres entre eux et les saâdiens.

El-Ifrani dit à ce sujet : « Toutefois, plusieurs de mes professeurs m'ont assuré que le Cheïkh Ibn Tâher était revenu plus tard sur cette dénégation, lorsque el-Mansour lui eut montré une charte signée de l'Imâm Ibn Arafa [1] et de son professeur Ibn Abdessalâm [2], charte qui confirmait sa généalogie. Cette circonstance calma les scrupules d'Ibn Tâher et, dans la suite, il affirma l'authenticité de cette généalogie, réprimandant tous ceux qui la révoquaient en doute ».

J'approuve, pour ma part, pleinement la tradition rapportée par el-Ifrani et j'ajoute, pour la soutenir, que le point sur lequel s'appuient ceux qui contestent la noblesse d'origine de ces princes consiste uniquement dans l'obscurité qui enveloppe leur arbre généalogique.

Or, il ne résulte nécessairement pas de ce manque de clarté qu'ils ne sont pas chérifs en réalité. Car, il serait impossible, pour ceux qui leur dénient cette qualité, de connaître à fond les différentes situations de leur tableau généalogique et d'être renseignés sur tous les ancêtres qu'il comporte, depuis son commencement jusqu'à sa fin, en raison du recul considérable du temps et de la longue succession des générations. Toute recherche dans ce domaine est extrêmement difficile.

1 2. Deux grands juris consultes de Tunis, du VIII[e] siècle de l'hégire. Cf. Ibn Farhoun, Dibâj, édition du Caire, pp. 336-337.

C'est justement pour cette raison que le législateur musulman a laissé à chacun la latitude de s'attribuer telle ou telle origine et considère comme véridiques toutes prétentions émises en matière de généalogie qu'on ne peut connaître, le plus souvent, que par l'intermédiaire des intéressés.

A supposer même que ces zîdânites n'aient jamais eu l'occasion d'accéder au pouvoir royal, qu'ils n'aient jamais atteint la célébrité qu'ils acquirent pendant leur règne, personne n'est en droit de révoquer en doute la noblesse d'origine qu'ils se sont attribuée. Il faut produire pour cela un argument décisif. Or, cet argument fait défaut. Mais, l'anecdote qu'on raconte pour donner la cause de leur venue dans le Maghreb porte évidemment la marque d'un récit apocryphe. Dieu seul connaît la réalité des choses !

De l'appellation « saâdien » donnée à ces princes.

« D'après el'Ifrani, l'appellation « Saâdien » n'était pas attribuée autrefois à ces princes. Jamais, ni dans leurs diplômes, ni sur leurs sceaux, ni dans les protocoles de leurs dépêches, ils n'ont usé de cette dénomination. Bien plus, ils n'acceptaient pas qu'on s'en servît à leur égard et personne n'eût osé l'employer en leur présence. Cette appellation était uniquement usitée par ceux qui, doutant de la noblesse de leur origine, s'inscrivaient en faux contre leur généalogie embrouillée et prétendaient que ces princes étaient issus des Banou-Saâd, fils de Bakr, comme nous l'avons dit précédemment. Quant à la masse du peuple et aux lettrés vulgaires, ils s'imaginaient que le nom des saâdiens venait de ce que ces princes avaient rendu leurs sujets heureux [1] ou bien encore ils en donnaient d'autres raisons qui n'avaient aucune valeur ».

1. Le mot saâd signifie en arabe bonheur.

J'adopte l'appellation « Saâdien » pour la désignation de ces princes parce qu'elle est devenue publique. On ne les connaît plus que sous cette dénomination qui est devenue pour eux un vrai nom propre improvisé. Il n'y a d'ailleurs aucun inconvénient à ce qu'ils soient appelés ainsi après la vérification de leur généalogie et la constatation de la noblesse de leur origine. Puissent la grâce et la faveur divines nous inspirer le bon jugement !

LE RÈGNE DE L'ÉMIR ABOU-ABDALLAH EL-QAIM BIAMRILLAH

Sa proclamation et circonstances qui l'occasionnèrent.

« Les ancêtres des Saâdiens, dit Ibn el-Qâdi, dans son ouvrage intitulé Dorrat es-Soloûk [1], ne cessèrent de résider dans la province du Drâa jusqu'au jour où naquit parmi eux Abou-Abdallah el Qâïm Biamrillah.

« Ce prince, élevé dans la chasteté et la piété, entreprit le pélerinage au Temple Sacré et fut un de ceux dont Dieu exauce les prières. Dans son voyage aux deux Villes Nobles et Saintes, il eut l'occasion de voir un grand nombre de savants célèbres et de grands personnages religieux. « Je tiens d'un personnage éminent qu'étant dans la noble cité de Médine — que la bénédiction et la paix soient sur ses habitants ! — le prince eut une entrevue avec un saint homme qui lui prédit l'avenir, à lui et à ses deux fils et cela à l'occasion d'un songe dans lequel le prince avait vu deux lions sortir de son nombril et la foule les suivre jusqu'au moment où ils étaient entrés dans une tour. Quant au prince, il s'était vu arrêté à la porte de la tour. Le saint homme expliqua ce songe en disant que ces deux fils auraient une situation considérable et qu'ils régneraient sur les peuples.

« A son retour dans le Maghreb, Abou-Abdallah, poursuivi par cette idée, répétait dans toutes les assemblées que ces deux fils régneraient sur le Maghreb où ils joueraient un rôle

1. Sur cet ouvrage historique, L. Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 110 et 112.

considérable. Il ne mettait pas en doute cette prédiction, tant était grande sa confiance dans les paroles du saint homme et dans son interprétation de songe.

« Le prince ne cessa de tenir ces propos jusqu'en l'année 915 (1509-1510) [1] époque à laquelle il fit acte de prétendant au pouvoir ».

« Le commentateur de Zahret ech-Chamârîkh [2] donne au mouvement provoqué par Abou-Abdallah el-Qâïm les causes suivantes : les populations de Sous étaient, dit-il, pressées de tous côtés par les ennemis infidèles qui occupaient un grand nombre de points de leur territoire. Et tandis que les Portugais obscurcissaient l'espace par leur multitude, les musulmans demeuraient dans la plus grande confusion, faute d'avoir un chef qui les groupât autour de lui et ralliât ainsi les forces de l'Islam.

« L'autorité des Banou-Wattâs sur la contrée du Sous s'était, en effet, fort amoindrie ; elle était encore reconnue dans les villes du Maghreb, mais dans le Sous, elle était purement nominale. En outre, les Banou-Wattâs étaient, à ce moment, absorbés par leur lutte contre les infidèles dans les places fortes d'Arzilla, de Tanger, de Hadjar Bâdis (Velez) et d'autres villes ou ports de la région de Habt.

« Lorsque les gens du Sous se virent menacés des plus grands malheurs par les entreprises des Chrétiens qui convoitaient leur pays, ils s'adressèrent au saint personnage Abou-Abdallah, Mohammed Ibn Mobârek, el-Aqqâoui, originaire de Aqqa [3], dans le Sous. Ils lui exposèrent la triste situation que leur faisaient, d'une part, la dispersion de leur force et la division qui régnait parmi eux, et d'autre part, l'ardeur de l'ennemi dont les attaques étaient incessantes. Ils proposèrent

1. Plus exactement l'année 915 correspondait au 21 avril 1509 — 9 avril 1510.

2. Sur cet ouvrage historique, voir L. PROVENÇAL, *Historiens des Chorfa*, pp. 392 et suivantes.

3. Sur ce personnage, voir DAWHAT, édit. de Fès, pp. 8-9.

ensuite au saint homme de se grouper autour de lui et de lui prêter serment d'obéissance lui donnant ainsi l'autorité nécessaire pour gouverner les tribus et les conduire au combat contre l'ennemi. Abou-Abdallah refusa énergiquement d'accepter cette proposition. « Il y a, dit-il, à Tagmadert [1] dans le Drâa, un chérif qui assure que ces deux fils sont appelés à un grand avenir. Adressez-vous à ce personnage et prêtez-lui serment d'obéissance : cela sera plus digne et plus utile à vos desseins.

« Les gens du Sous envoyèrent alors une députation au chérif qui se rendit auprès d'eux et y joua le rôle que le sort lui réservait. »

El-Ifrani dit : « Voici ce que j'ai lu écrit de la main du jurisconsulte, le savant Abou-Zeïd, Abderrahman, fils du grand Cheïkh, Abou-Mohammed Abdelkader el-Fassi : « Mon père nous a raconté tenir de Sidi Ahmed, fils de Sidi Ali es-Soussi el-Boussaïdi que l'avénement de la dynastie des chérifs dans le Sous fut déterminé par les faits suivants : un certain personnage, Sidi Barakât, s'étant entremis pour le rachat de quelques prisonniers, voulut entrer en pourparlers avec les Chrétiens et convenir avec eux qu'on ne ferait plus de captifs ; comme il traitait cette question, ceux-ci lui répondirent : « Nous verrons cela quand vous aurez un chef, car actuellement vous ne relevez plus d'aucun gouvernement constitué ».

« Quelques temps après cela, des habitants de Sous étant allés dans la tribu de Ksima [2] pour y acheter des grains furent arrêtés par les gens de cette tribu qui pillèrent leurs marchandises et leurs bagages. Plainte ayant été portée par les victimes de cette agression au cheïkh des Ksima qui était un homme énergique et habile, celui-ci leur fit restituer tout ce qui leur avait été pris.

1. Tagmadert est le nom d'un sous-district du Fezwata dans la Haute Vallée du Draâ. Cf. notamment *Districts et Tribus de la Haute Vallée du Draâ*, par G. Spillmann, p. 151.

2. Ksima est une tribu berbère située au sud-est d'Agadir.

« De retour dans leur pays, les gens de Sous dirent : « Voilà le chef suprême auquel il convient que nous prêtions serment d'obéissance ». En conséquence, ils se réunirent pour se rendre auprès de lui et lui demandèrent de se mettre à leur tête. Mais le cheïkh refusa le pouvoir, se retranchant derrière sa piété et alléguant que s'il agissait autrement, il serait distrait de ses devoirs religieux. Toutefois, il leur indiqua un chérif qui était Muezzin dans le Draâ, en leur disant : « Si vous persistez dans votre dessein, adressez-vous au chérif un tel qui raconte que ses deux fils règneront un jour sur le Maghreb ». « Ce fut alors que les gens de Sous se rendirent auprès de ce chérif, l'emmenèrent dans leur pays et lui assignèrent une somme d'argent suffisante pour son entretien et celui de ses enfants. Le chérif resta au milieu d'eux, combattant l'ennemi qui occupait leur territoire ».

On raconte qu'après avoir été proclamé souverain dans la province de Sous, el-Qâïm, considérant sa situation précaire et la modicité de ses ressources pour conserver la royauté qui ne saurait se maintenir sans argent, ordonna aux habitants de cette province de donner un œuf par feu. On réunit de cette façon une quantité innombrable de millions d'œufs, tant les gens avaient trouvé cette imposition légère. Mais quand le prince eut reçu ces œufs, il donna l'ordre à ceux qui avaient fourni un œuf d'apporter un dirhem. Il rassembla ainsi une somme considérable avec laquelle il put améliorer sa situation et accroître ses forces militaires.

Cette contribution fut, dit-on, la première naïba [1] imposée par le gouvernement des saâdiens.

Dieu en sait davantage !

Au dire de Ibn el-Qâdi, lorsque Abou-Abdallah el-Qâïm eut l'entrevue dont il a été parlé ci-dessus, avec le Cheïkh Ibn Mobârek à Aqqa, pays de celui-ci, il retourna dans la

1. La Naïba est un impôt direct prélevé sur les biens mobiliers et immobiliers.

province du Draâ où il avait sa résidence habituelle. Cet événement eut lieu en l'année 915 (1509-1510) et l'année suivante, par conséquent en 916 (1510-1511) les juris consultes des Masmoûda et les chefs des tribus adressèrent à el-Qâïm une députation, le priant de se mettre à leur tête et lui offrant de remettre entre ses mains le soin de toutes leurs affaires. Cédant à leurs sollicitations, el-Qâïm se rendit avec eux dans un bourg nommé Tidsi [1] près de Taroudant.

(L'historien portugais) Manuèl [2] a fait, à propos de l'avénement des saâdiens, un exposé assez curieux et non dénué d'intérêt. Je vais en citer les passages qui m'ont paru revêtir un caractère authentique ; ils serviront en même temps de commentaire aux faits relatifs à cette dynastie que j'ai relatés auparavant et à ceux que je me propose de rapporter par la suite.

« Sous le règne d'Abou-Abdallah el-Wattassi, surnommé el-Bortogali (le portugais), dit l'historien précité, un chérif qui n'était autre qu'Abou-Abdallah el-Qaïm Biamrillah, se signala à l'attention du public dans la province du Drâa. Ce chérif était un lecteur du Coran et un homme de savoir et de pauvreté.

« N'appartenant pas à une famille aristocratique, il vivait dans l'obscurité. Il était pourtant au courant des annales de son pays et connaissait parfaitement le tempérament, les us et coutumes de son peuple.

1. Tidsi est un nom qui s'applique à deux localités distinctes, l'une se trouve dans le Sous près de Taroudant et l'autre est située dans le Drâa. C'est un Qsar qui fait partie du district du Ternata, d'ailleurs peu éloigné de Tagmadert, sous-district du Fezwata, qui est le berceau de la dynastie saâdienne. Il est fort possible que le premier ancêtre, le chérif Zîdân, originaire de Yanbo', et venu s'installer dans le Drâa, se soit tout d'abord fixé à Tidsi de Ternata. Dans une lettre adressée à l'Alaouite, Mouley Mahammed Ibn ech-charif et reproduite par l'auteur de la Nozhet el-Hadi (page 15, trad. Houdas), le Saâdien Mahammed ech-Cheïkh el-Asgher écrit en effet : « Nous sommes de Tidsi, un des qsoûr du Drâa ». Cf. notamment G. SPILLMANN, *Tribus Berbères*. T. II, dans *Villes et Tribus du Maroc*, V. IX, pp. 42, 43.

2. Sur cet historien, voir *Historiens des Chorfa* par Lévi PROVENÇAL, pp. 118, 119, 120.

« Voyant que la royauté du Maghreb était vouée à l'anarchie et à la décadence, il songea qu'il ne lui serait pas difficile de s'en emparer et, pour réaliser ce projet, il employa toute son intelligence et toute son astuce. Il se mit alors à prêcher la religion et à exhorter les gens à pratiquer ses commandements et il se montra intransigeant sur ce point.

« Il avait envoyé au pèlerinage de la Mecque, dans le Hidjâz, trois de ses fils, Abdelkabîr, Ahmed et Mahammed. Ces trois jeunes gens, et surtout les deux derniers, avaient de la distinction, de l'esprit, de l'éloquence et savaient bien manier la parole. Ils acquirent ainsi la bonne réputation dans les pays qu'ils avaient traversés et conquirent la sympathie des gens. A leur retour de la Mecque, Ahmed et Mahammed allèrent séjourner à Fès, alors la capitale du Maroc. Ahmed obtint une chaire à la mosquée de Qaraouine, ce qui lui valut beaucoup de considération dans le milieu intellectuel ; le second, Mahammed gagna la bienveillance du sultan et fut nommé précepteur de ses enfants.

« Les deux frères gardèrent leur situation pendant quelque temps au cours duquel ils s'employèrent, tout en manifestant de l'amitié aux gens, à suivre la voie conduisant vers la bonne renommée.

« Cependant les portugais, attaquant sans répit les frontières maritimes du pays, ravissaient et massacraient leurs habitants. Dans ces rencontres les musulmans étaient presque toujours mis en déroute. Cet état de chose fut une occasion pour les deux chérifs d'inviter le sultan, Abou-Abdallah el-Bortogali (le portugais) à proclamer la guerre sainte. Ils agirent ainsi sous prétexte de donner de bons conseils au souverain, alors qu'ils ne visaient en réalité que leur but dissimulé de semer la discorde parmi les sujets du sultan. Celui-ci, séduit par leurs conseils, leur dit : « Personne n'est mieux qualifié que vous deux pour remplir cette noble mission ». Les deux chérifs répondirent avec un grand empressement à cette proposition et accédèrent de bon cœur à cette

demande. Le sultan leur donna l'autorisation de faire appel aux fidèles, de lever des contingents dans les provinces du Maghreb et d'exhorter les populations à faire la guerre sainte par des discours et des prédications dans les assemblées populaires. Ils parcoururent villes et campagnes, villages et hameaux, jusqu'à ce qu'ils arrivassent dans la province du Drâa où ils retrouvèrent leur père et leur frère Abdelkabir. Ils se concertèrent avec eux et les mirent au courant de leur rêve qui fût sur le point d'être réalisé. Ils étaient, en effet presque sûrs de forcer la porte du pouvoir, eu égard à l'influence qu'ils avaient, avant leur départ, sur les habitants de cette province et à plus forte raison après le succès qu'ils venaient d'obtenir.

« Le père et ses fils se mirent alors à développer à la masse populaire les défauts de la dynastie régnante, en employant tous les moyens de persuasion en leur pouvoir : éloquence, prestige et le charme qui se dégageait de leur personne. Ils furent aidés dans cette tâche par les saints personnages du pays et suivis par les populations des environs qui ne manquèrent pas de se rallier à leur cause.

« Leur situation alla en s'agrandissant de plus en plus jusqu'au moment où ils se sentirent en mesure de se révolter ouvertement contre le sultan. Ils ne le revirent plus depuis ».

« L'auteur du Nachr el-Mathâni raconte que la guerre qui durait en permanence entre les Chrétiens et les gens du Sous fut la cause de l'élévation des chérifs zîdânites au pouvoir et de leur accession à l'empire du Maghreb. Ce fut dans cette guerre, dont les frais en argent et en munitions étaient faits par les Banou-Wattâs que se distinguèrent les deux frères, Ahmed el-Aredj et Mahammed ech-Cheïkh. Plus tard, les deux chérifs rendirent visite au souverain Wattâssite de Fès qui les traita magnifiquement à cause de leur zèle pour la guerre sainte. A deux reprises, il leur fournit des munitions et des chevaux. Entre temps, ils livrèrent aux Chrétiens des combats avec plus ou moins de succès tandis qu'ils appe-

laient les tribus aux armes. Lorsqu'ils eurent réuni de nombreuses troupes, ils refusèrent l'obéissance au sultan et se firent proclamer à sa place ».

« D'après Manuèl, l'influence des chérifs s'était, tout d'abord, exercée sur la province du Sous, la haute vallée du Draâ et les pays environnants dont les habitants commencèrent par leur verser leurs impôts, Zakat et Achour, et finirent par les proclamer sultans. A peine proclamés, les chérifs se dirigèrent vers Taroudant dont ils s'emparèrent. Après avoir fortifié cette ville, ils s'attaquèrent aux Portugais d'Agadir auxquels ils livrèrent plusieurs combats. Mais ils ne purent reprendre cette place. Ils faisaient répandre le bruit qu'ils n'avaient d'autre but que celui de faire la guerre sainte et combattre l'ennemi de la religion et ses partisans parmi les musulmans ; car ils n'avaient pas encore trouvé le moyen de se révolter ouvertement contre le sultan.

« Or, au cours de l'année 922 (1516) ils traversèrent le grand Atlas, occupèrent la région des Haha et des Chiadma et pénétrèrent dans la plaine des Abda. A cette époque, un marocain nommé Yahia ou Taâfoûft [1], de la ville de Safi, se faisait Chrétien, et se mettait sous la protection des Portugais contre le sultan. Ses qualités personnelles de bravoure et d'habileté le signalèrent à l'attention du roi du Portugal qui, pour gagner sa confiance, lui donna un commandement sur ses sujets chrétiens et musulmans de cette région.

« Les chérifs se heurtèrent, en arrivant à la plaine des Abda contre Yahia ou Taâfoûft, fortement soutenu par ses protecteurs chrétiens. Deux grandes batailles eurent lieu entre les deux adversaires. Yahia fut vainqueur au cours de ces deux rencontres. Mais, Abou-el-Abbâs el-Aredj se releva

1. Sur le rôle considérable joué par ce personnage dans l'occupation de Safi par le Portugal. Cf. *Les sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, publié par P. de Cénival, Première série : *Dynastie Saâdienne*, Tome I, notamment pp. 137-154-157.

aussitôt de sa défaite et réunit une autre armée qu'il harangua. Puis, à la tête des troupes enflammées par ses discours, il marcha contre Yahia qu'il mit en déroute, ainsi que les Chrétiens ses protecteurs. Refoulés enfin jusqu'à Safi, ils fermèrent les portes devant les poursuivants. El-Aredj remporta sur les Portugais une victoire comme nul autre n'en avait encore remporté sur eux jusqu'à ce jour. Grâce à ce succès, il put aspirer à conquérir la royauté du Maghreb.

« A la nouvelle de cette victoire, le sultan Wattâssite, pris de jalousie, se rendit compte que le chérif Ahmed et son frère n'avaient pris le prétexte de la guerre sainte que pour réaliser un grand dessein. Il fut confirmé dans cette idée par les fortifications que les chérifs effectuèrent à Taroudant et par le prestige que leur père exerçait dans la province du Sous.

« A cette époque, Marrakech et sa banlieue dépendaient d'un grand chef, nommé Nacèr Bou-Chentouf [1] nominalement vassal du sultan Wattâssite auquel il payait un maigre tribut pour se garantir contre son ingérence dans les affaires de cette région. Lors du passage des Chérifs dans son territoire, appelant les populations à la guerre sainte, ce Nacèr les avait reçus magnifiquement et, lorsqu'ils eurent remporté la victoire sur les Portugais de Safi, il entra en pourparlers avec eux. De leur côté, les chérifs lui témoignèrent, à cette occasion, beaucoup d'égards et de sympathie. Ils lui proposèrent ainsi de se mettre de leur côté pour combattre l'ennemi commun et de former un seul parti et une seule armée dans ce but. Nacèr Bou-Chentouf accepta de bon cœur leurs propositions.

« Lorsqu'ils revinrent pour la deuxième fois à Marrakech,

1. On ignore l'origine de ce personnage. Il était vraisemblablement descendant des cheïkhs des Hintata, tribu masmoudienne, habitant la haute montagne au sud de Marrakech, qui, au déclin de la dynastie mérinide, exerçaient dans toute la région une autorité de fait qui s'imposait même au sultan, Wattâssite résidant à Fès.

Nacèr leur avait offert la même hospitalité que la première fois. Mais quelques jours après leur arrivée, il fut entraîné dans une partie de chasse, hors de la ville, par ses hôtes qui l'empoisonnèrent avec des petits pains appelés « kreïchlat ». Il mourut sur le champ. Dès lors, les chérifs, qui étaient très aimés et jouissaient d'un grand prestige chez les populations de la province de Marrakech, prirent définitivement pied dans cette contrée.

« Maître du Drâa, du Sous et de Marrakech, Ahmed s'attribua le titre d'émir et prit comme khalifa, son frère Mahammed ech-Cheïkh.

« La nouvelle de la prise de Marrakech par les Chérifs inquiéta beaucoup le souverain Wattâssite. Ahmed faisant, par ruse, acte de vassalité vis-à-vis de ce souverain lui dépêcha une députation pour lui dire qu'il n'était qu'un de ses gouverneurs et qu'il était tout disposé à lui payer le double du tribut imposé aux habitants des contrées précitées. Malgré ces assurances, le sultan Wattâssite n'était pas tranquille de ce côté. Sur ces entrefaites, il mourut et son fils Abou-el-Abbâs Ahmed lui succéda. L'empire marocain se trouva alors partagé en trois royaumes : le royaume de Fès relevait du souverain Wattâssite, le royaume de Marrakech et sa région dépendait d'Abou-el-Abbâs el-'Ardj, enfin le royaume du Sous et du Drâa, ayant comme capitale la ville de Taroudant, sous la domination de Mahammed ech-Cheïkh.

« Quant au troisième frère des chérifs, Mouley Abdelkabir, il avait trouvé la mort en combattant les Portugais près de Safi.

« Voyant que la cause des chérifs prenait des proportions considérables et que ces derniers allaient jusqu'à refuser de payer le tribut qu'ils avaient promis à son père, Abou-el-Abbâs le Wattâssite prit la résolution de les combattre et se mit aussitôt en campagne avec des forces importantes. Il se porta à l'attaque de la ville de Marrakech. Malgré les renforts amenés par son frère, le saâdien, el Aredj fut con-

traint de se retrancher dans la ville assiégée. Pendant le siège de Marrakech, le sultan Wattâssite apprit la nouvelle que les habitants de Fès s'étaient soulevés contre lui et avaient proclamé l'un de ses frères. Il leva le siège et partit pour Fès où il mit la main sur le frère révolté. Il revint ensuite à Marrakech à la tête d'une armée plus forte que la première.

« Cette fois-ci, les chérifs acceptèrent le combat, et allèrent au devant de leur ennemi en dehors de la ville. La rencontre eut lieu à Abou-'Ogba dans la région de Tadla où une bataille terrible s'engagea entre les deux adversaires qui, résolus tous les deux à vaincre, regardaient chacun de son côté, cette rencontre comme une action décisive.

« A noter, le roi déchu de Grenade et de l'Andalousie, Abou-Abdallah Ibn el-Ahmer prit une part active à cette bataille et combattit en brave pour la cause des Wattâssites jusqu'à sa mort. Les Chérifs eurent le dessus et le sultan Wattâssite, mis en déroute, rentra à Fès, laissant entre les mains de ses ennemis son camp avec son artillerie et autre butin de guerre.

« Après cette rencontre, les saâdiens s'emparèrent de Tafilalet et se rendirent maîtres d'Agadir, de Safi et d'Azemmour dont l'évacuation avait été décidée par les Portugais.

« Peu après ces événements, éclata entre les deux frères la fameuse querelle qui, malgré l'intervention des hommes d'État pour les mettre d'accord, se termina par une lutte fratricide ; Ahmed fut enfin vaincu et son fils Zîdân qui était pour son père un auxiliaire précieux dans ces guerres, s'enfuit à Tafilalet dont il s'empara et où il fonda une principauté détachée du domaine de son oncle Mahammed ech-Cheïkh. Ce dernier se porta ensuite contre Fès qu'il maintint bloquée pendant un certain temps. Ce siège se termina par la capitulation de la ville et la capture des membres de la maison des Banou-Wattâs qui furent tous exilés dans la région

du Drâa (fin de la citation tirée de l'historien portugais, Manuèl de Castellanos).

Je reprends le récit des événements relatifs à la dynastie saâdienne d'après el-Ifrani et les autres chroniqueurs marocains.

Récit des Événements de la guerre sainte menée par Abou-Abdallah El-Qâïm et les succès que Dieu lui réserva au cours de ces entreprises.

Lorsque l'émir Abou-Abdallah El-Qâïm vit son pouvoir se raffermir et les tribus de Sous se rallier à sa cause, il convia les populations à marcher contre les portugais et à les chasser des ports du Maghreb. De nombreux contingents répondirent à son appel et, sous son commandement, ils s'attaquèrent aux Chrétiens. Dieu décida la victoire en faveur de l'émir Abou-Abdallah ; il mit en pièces les membres de l'infidélité avec les griffes du triomphe ; il chassa de son repaire le serpent de l'erreur et ramena le Symbole de l'Islam à sa patrie.

En présence de ce succès, les musulmans reconnurent que cet émir était né sous une heureuse étoile et augurèrent favorablement de sa destinée ; leur affection en devint plus vive et ils lui témoignèrent le plus grand respect.

Rentré ensuite à Tidsi, El-Qâïm eut avec quelques-uns des chefs de la province du Sous des démêlés qui l'amenèrent à quitter le pays ; il retourna alors dans le Drâa où il demeura jusqu'en l'année 918 (1512-1513) époque à laquelle il revint à Tidsi. Cette fois son séjour ne fut point troublé, Dieu ayant fait disparaître de cette bourgade les causes qui l'en avaient éloigné. — Dieu est tout puissant pour réaliser ses desseins !

Abou-Abdallah El-Qâïm fait prêter serment d'Allegeance à son fils Abou-el-Abbâs El'Ardj — Dieu leur fasse miséricorde !

Nous avons déjà raconté le songe d'Abou-Abdallah El-Qâïm au sujet de l'avenir de ses deux fils qui, d'après l'interprétation qui lui fut donnée, devraient un jour régner sur le Maghreb. L'idée contenue dans ce songe se trouve répétée dans la légende suivante que chacun raconte : Les deux fils d'Abou-Abdallah El Qâïm qui se nommaient Abou-el-Abbâs el'Ardj et Abou-Abdallah Ech-Cheïkh étaient, tout jeunes encore, occupés à lire le Coran dans une école lorsqu'un coq entra, sauta successivement sur la tête de chacun d'eux et se mit à chanter. Le maître expliqua le fait en disant qu'une haute situation attendait ces deux enfants et l'avenir justifia sa prévision.

C'est à cause des prédictions de ce genre que leur père avait l'habitude de déclarer que l'empire du Maghreb reviendrait à ses deux fils.

Une fois proclamé émir par la grâce de Dieu, El Qâïm rallia à sa cause les populations de la province du Sous et, se trouvant en pleine sécurité et tout à fait à l'aise dans cette belle contrée, il invita les habitants à prêter serment d'allégeance à l'aîné de ses fils, Abou-el-Abbâs El-'Ardj.

Ce dernier fut reconnu roi et ce fut là le premier acte de pouvoir accompli par El Qâïm — ainsi que nous allons le raconter s'il plaît à Dieu.

Installation de l'émir Abou-Abdallah El-Qâïm à Afoughal [1] dans la province des Haha où il décéda — Que Dieu lui fasse miséricorde !

Les chefs des Haha et des Chiadma ayant appris la belle conduite d'Abou-Abdallah El Qâïm et le triomphe de ses

1. Afoughal est actuellement un petit village situé près du Souk-el-Had sur le territoire de la fraction des Dra (Chiadma), à 35 kilomètres environ de Mogador. C'est là que se trouve la zaouïa de Sidi Ali ben Ma'achou.

armes, se rendirent auprès de lui et se plaignirent de la situation que leur créait la présence des portugais sur leur territoire et des vives attaques qu'ils avaient à en subir. En conséquence, ils prièrent le prince de se transporter dans leur pays et d'y amener son fils, l'héritier présomptif. L'émir accéda à leur requête ; accompagné de son fils, Abou-el-Abbâs, il se mit en route avec eux et alla s'installer à l'endroit dit Afoughal dans la province des Haha [1].

Quant à son fils cadet, Abou-Abdallah Ech-Cheïkh, il le laissa dans le Sous afin d'organiser le pays, d'y asseoir les bases de l'empire et de harceler l'ennemi nuit et jour.

Abou-Abdallah El-Qâïm demeura à Afoughal, très obéi ainsi que son fils jusqu'à l'époque de sa mort qui survint en 923 (1517-1518). Il fut enterré en cet endroit vis-à-vis du mausolée du Cheïkh Abou-Abdallah Mahammed Ibn Souléïmân, El-Jazoûli. — Dieu lui fasse miséricorde. Sa dépouille mortelle demeura à Afoughal jusqu'à l'époque où elle fut transférée à Marrakech avec les restes du cheïkh précité selon la tradition que nous allons rapporter s'il plaît à Dieu.

Règne d'Abou-el-Abbâs Ahmed El'Ardj, fils de l'émir Abou-Abdallah El-Qâïm — Dieu lui fasse miséricorde !

D'après une tradition confirmée par Ibn El-Qâdi, Abou-el-Abbâs El'Ardj naquit en l'an 891 (1486).

Le serment de fidélité lui fut prêté, à la demande de son père en 918 (1512-1513), comme nous l'avons relaté auparavant.

Après la mort de son père survenue à la date citée plus haut, les populations venues de tous les pays, tombèrent d'accord pour lui renouveler leur serment de fidélité et lui offrir spontanément leur concours et assistance. Son pouvoir

1. *Id.*, page précédente.

se trouva ainsi raffermi. Il mit aussitôt tous ses soins à organiser ses états, à réunir des troupes et à les cantonner dans les places fortes. Il lança de nombreuses expéditions contre l'ennemi dans les environs de Telmest et de Safi [1].

Les Chrétiens s'étaient répandus sur toute la zone maritime et, après l'avoir ravagée, ils s'étaient établis à demeure sur tous les points de la côte. El'Ardj les chassa de ces contrées qu'il purifia ainsi de leur souillure et mit les habitants à l'abri de leur influence néfaste. Le juris consulte Makhloûf [2], fils d'Ali, fils de Sâlèh dit, à propos des exploits faits par ce prince, dans un poème laudatif :

Bravo à ce hachimite [3] et à son génie transcendant !
Sans lui l'Infidélité montrerait dans ses entreprises, la plus grande témérité !

Le Sultan Abou-el-Abbâs El'Ardj fait son entrée dans la ville de Marrakech dont il se rend maître.

Le sultan Abou-el-Abbâs ayant combattu et vaincu les Chrétiens de Sous — ainsi que nous l'avons raconté, — son renom se répandit au loin par tous pays, les populations se rallièrent à lui de tous côtés et tous les districts de Sous se soumirent à son autorité.

Sur ces entrefaites, les émirs des Hintata [4], rois de Marrakech entrèrent en correspondance avec lui pour demander

1. Localité sise sur la route de Safi à Magador, à 85 k. de cette ville.
2. Sur ce personnage voir Naïl el-Ibtihaj, éd. de Fès.
3. de Hâchim, l'un des ancêtres du Prophète.
4. Mr P. de Cénival *(Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, Première série, dynastie sa'dienne, Archives et Bibliothèques de Portugal, tome I, page XIV), au sujet des rois de Marrakech, s'exprime ainsi : « Dès la seconde moitié du XIVe siècle, époque pour laquelle nous sommes renseignés par Ibn Khaldoûn, le pays de Marrakeck formait une sorte de vice-royauté presque complètement autonome entre les mains des princes de la famille royale mérinide ; dès cette époque également, les cheïkhs des Hintata, tribu masmoudienne, habitant la haute montagne, au sud de la ville, jouissait dans toute la région d'une autorité de fait qui s'imposait même aux vice-

sa protection et se mettre sous son autorité. Le sultan acquiesça à leur désir et alla s'installer à Marrakech ; il y entra dans le courant de l'année 930 (1523-1524). Le sultan devint désormais maître de cette capitale jusqu'à ce qu'il advint de lui ce que nous allons raconter.

Translation à Marrakech des restes du Cheïkh El-Jazoûli — Dieu soit satisfait de lui ! — et circonstances qui l'occasionnèrent.

Nous avons déjà raconté, à propos du récit relatif à 'Amr-es-Seiyâf qu'il était à ses débuts disciple du cheïkh El-Jazoûli et qu'à la mort de ce dernier, il avait mis son corps dans un cercueil qu'il transportait avec lui dans ses expéditions, pendant environ vingt ans, pour être vainqueur, grâce à la présence de cette relique. Le saint fut enterré enfin à Afoughal.

Nous avons raconté aussi qu'à la mort d'Abou Abdallah El-Qâïm, son fils Abou-el-Abbâs le fit enterrer à côté du tombeau d'El-Jazoûli. Une fois proclamé sultan de Marrakech, El-'Ardj fit transférer dans sa capitale les corps du cheïkh et de son père qu'il fit ensevelir à côté l'un de l'autre.

On n'est pas d'accord sur le motif qui détermina cette translation. On dit que le sultan, El'Ardj, craignant que quelqu'un ne se révoltât contre lui dans cette région, n'exhumât le corps du saint et ne se rendît victorieux grâce à cette relique, ordonna cette translation à Marrakech pour être tranquille de ce côté-là. On prétend encore qu'il prit cette détermination parce qu'on lui avait dit qu'un trésor

rois. Nous sommes pour tout le XVe siècle, si pauvres en renseignements que nous ignorons, à trente ans près, à quel moment, les descendants de ces cheïkhs se firent « rois » de Marrakech. En 1416-1418, Marrakech appartient encore à un prince Mérinide, Abou-Ali, frère du Sultan de Fès Abou Saïd Othmân... Le premier émir de cette race qui paraît avoir été revêtu du pouvoir royal est Abouel-'Abbas Ahmed qui mourut jeune encore le 8 avril 1455 ».

était caché sous le corps du cheïkh et qu'il se servit du prétexte de la translation pour opérer les fouilles, tout en semblant ne chercher qu'à transférer dans la capitale la baraka attachée au corps du saint.

Dieu sait ce qu'il y a de vrai dans cela ! Cette translation eut lieu dans le courant de l'année 930 (1523-1524).

Le Sultan Abou-Abdallah [1] le Wattâssite marche contre Marrakech qu'il abandonne, après l'avoir assiégée.

Quand le sultan Abou-el-Abbâs El'Ardj se fut emparé de la ville de Marrakech et s'y fut installé à demeure, la nouvelle de cette conquête parvint au sultan Abou-Abdallah dit « El-Bortogali ». Il se mit en campagne avec des forces considérables, ayant avec lui son vizir et cousin paternel Mass'oud Ibn en-Nâcèr — ou suivant d'autres, son frère En-Nâçer. Le chérif sentant la partie inégale, s'enferma à Marrakech, mit les remparts en état de défense, et les garnit de soldats et d'archers.

Le Wattâssite s'attaqua à la ville contre laquelle il dirigea des obusiers et lui fit subir pendant plusieurs jours, un bombardement ininterrompu. Les habitants furent cruellement éprouvés par le siège. Il y eut alors ce que nous avons raconté, avec beaucoup de détails, à propos de la dynastie des Banou-Wattâs. Le cheïkh El-Ghazwâni, sur la demande des habitants, sortit par la porte d'El-Khémis et, quand il fut touché par une balle il s'écria : « Voici le sceau de cette guerre ».

Depuis cette époque, les deux adversaires ne se rencontraient qu'aux environs de Tadla, — ainsi que nous l'avons raconté — Dieu en sait davantage.

1. D'après A. Cour, *Etablissement des Dynasties des chérifs au Maroc).* C'est Abou el-Abbâs, fils d'Abou Abdallah qui mit le siège devant Marrakech. Cf. p. 63.

Récit relatif à Safi et aux autres villes de la zone maritime.

D'après les historiens européens, la ville de Safi fut évacuée par les portugais en 1530 (de l'ère chrétienne) qui correspond à l'année 933 de l'hégire, pendant le règne du sultan Abou-el-Abbâs.

Un historien portugais prétend que cette ville aurait été évacuée volontairement par la garnison qui aurait pris soin au préalable de transporter à Mazagan ses armes et ses biens, de raser les murs et d'incendier les habitations. Safi serait restée en ruines pendant 12 années jusqu'à l'époque où elle fut relevée par le sultan Mahammed Ech-Cheïkh, le saâdien dont nous parlerons par la suite.

L'auteur de la Nozhet el-Hadi, en parlant des combats livrés aux Chrétiens de la zone maritime par le sultan El'Ardj, rapporte la tradition suivante qui se rapproche d'ailleurs de la version portugaise : « On rapporte, dit-il, que les Chrétiens, considérant les pertes d'hommes tués ou faits prisonniers qu'ils avaient eu à subir dans la province du Sous, évacuèrent Azemmour, le Ribat de Safi [1] et Arzila, sans combat ». Le même auteur attribue dans un autre endroit, d'après Ibn El-Qâdi, cet événement au règne d'Abou-Abdallah Ech-Cheïkh [2]. Nous en parlerons à l'occasion de ce prince.

Pour ma part, je crois que l'évacuation de ce port eut lieu à plusieurs reprises. Dieu en sait davantage.

Dans tous les cas, l'évacuation d'Arzila par les Chrétiens à cette époque, ne paraît pas logique ; ce port se trouve dans la région qui dépendait des princes Wattâssites. Pour quelle raison donc, les Chrétiens auraient-ils quitté cette place par

1. Le texte traduit par Houdas ne porte pas la mention « Ribat de Safi ». Cf. page 37.
2. Nozhet el-Hadi page 68 de la traduction.

crainte des saâdiens qui n'étaient pas leurs voisins et par conséquent à l'abri de leurs attaques ?

Après ces événements, il y eut entre les deux souverains, Abou-el-Abbâs, le Saâdien et Abou-el-Abbâs le Wattâssite des alternatives de paix et de guerre, comme la bataille d'Anammâï et celle d'Abou-'Ogba, ainsi que nous l'avons déjà exposé. Il n'y a donc aucun intérêt à y revenir.

Récit de la discorde survenue entre les deux frères, le Sultan Abou-el-Abbâs El-Ardj et son vizir Abou-Abdallah. Ech-Cheïkh et des événements qui en furent la conséquence.

Tandis que le sultan Abou-el-Abbâs — (Dieu lui fasse miséricorde) s'élevait dans la royauté et la puissance, grâce à sa fermeté et à son énergie, au rang que nous avons dit, son frère, Mahammed, plus jeune que lui demeurait sous ses ordres, prêt à lui obéir au moindre signe.

Néanmoins, Abou-el-Abbâs consultait son frère et se concertait avec lui pour prendre une décision dans les affaires importantes. Il implorait le secours de sa sagacité au plus épais de la mêlée et avait recours à ses lumières dans les ténèbres des événements.

Ech-Cheïkh était un homme d'action, doué d'une vive intelligence, d'une grande netteté de vue et d'une remarquable justesse d'esprit.

L'entente complète entre les deux frères dura jusqu'au moment où des intrigants intervinrent et altérèrent leurs relations. Par suite leurs sentiments réciproques se modifièrent et la situation changea au point qu'ils en arrivèrent à se livrer bataille. La scission se produisit alors dans l'armée chérifienne qui se sépara en deux groupes et chaque groupe se rallia à son chef de parti. La lutte s'engagea entre eux pendant longtemps. La plupart des tribus de Sous étaient du

parti de Mahammed Ech-Cheïkh qui, élevé dans cette contrée où son père l'avait laissé lors de son départ pour Afoughal — ainsi que nous l'avons déjà raconté — était tenu en estime par les populations. Elles avaient eu en effet, l'occasion d'apprécier ses qualités de chef et sa haute capacité.

Fortement soutenu par les gens de Sous, le parti de Mahammed Ech-Cheïkh devint puissant. Ce prince ne tarda pas à mettre la main sur son frère El'Ardj. Il s'empara de tous ses trésors et, l'ayant fait prisonnier, il le fit enfermer avec ses enfants à Marrakech. Toutefois il attribua au captif une pension considérable et le traita avec les plus grands égards. Ech-Cheïkh devint ainsi souverain indépendant après avoir été simple vizir. C'est en l'année 946 (1539-1540) qu'eut lieu cet événement. D'après l'auteur de Nachr-el-Mathâni, Ech-Cheïkh s'empara de son frère Abou-el-Abbâs en 951 ; mais la première version est plus authentique.

Abou-el-Abbâs demeura ainsi interné jusqu'au moment où, ainsi qu'on le verra plus loin, il fut tué le même jour que son frère Ech-Cheïkh, après 18 ans environ d'internement. Son règne dura 23 ans, depuis le jour de sa proclamation jusqu'au moment où il fut capturé par son frère.

Parmi ses chambellans, on cite : Mohammed Ibn Ali El-Ankrathi El-Yamlali et Mohammed Ibn Zaïd El-Menzâri, et parmi ses secrétaires : Saïd Ibn Ali El-Hâmidî.

Récit relatif à Zidan Ibn Abou-el-Abbâs.

On n'est pas d'accord, dit l'auteur du Durrat-el-Hijâl, sur la question de savoir si Zidân fut ou non proclamé souverain, après la mort de son père. Suivant l'auteur de Zâhret Ech-Chamârikh, Zidân, qui était à ce moment à Sidjilmâssa, reçut dans cette ville le serment de fidélité, mais il ne régna pas. Il mourut en l'année 960 (1553).

Règne du sultan Abou-Abdallah Mahammed El-Mahdi, dit « Ech-Cheïkh fils de l'Emir Abou-Abdallah El-Qâïm Bi-Amri-Allah.

Le sultan Abou-Abdallah Mahammed Ech-Cheïkh naquit en l'année 896 (1488). Il fut surnommé Ech-Cheïkh et Amghar mot qui, en langue berbère, signifie « Ancien » ; il porta également le surnom royal de El-Mahdi que lui a donné plus d'un coryphée de son époque. Élevé dans la chasteté et la modestie, il se livra à l'étude dès son âge le plus tendre et s'attacha aux hommes de science. Il reçut les leçons d'un grand nombre de maîtres et la solidité de son instruction fut notoire.

Conquête de Fonti, Safi et Azemmour et récits se rapportant à ce sujet.

S'étant rendu indépendant dans la province du Sous ralliée désormais à sa cause, le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh dirigea tous ses efforts contre l'ennemi qui occupait alors les ports et les forteresses de cette province et se mit en devoir de les purifier de sa souillure. Il remporta sur lui une grande victoire et mit fin à son occupation dans ces régions, d'une façon définitive.

Ibn el-Qâdi s'exprime ainsi : « Mahammed Ech-Cheïkh était un homme actif dans ses résolutions, doué d'une énergie indomptable et d'un extérieur imposant. Avec son extrême activité, ses préoccupations élevées et son audace rare, il assit sur de larges bases l'édifice de son pouvoir et fit revivre les traces disparues et la gloire effacée du Khalifat. Heureux dans ses entreprises, il déploya un grand zèle pour la guerre sainte et la fit avec éclat en faveur de l'Islam. Il reprit la forteresse du Sous, c'est-à-dire Fonti (Santa Cruz) aux Chré-

tiens qui l'avaient occupée soixante-douze ans. La terreur qu'il inspirait suffisait à lui assurer la victoire et c'est ainsi que Safi, Azemmour et Arzilla furent abandonnées par l'ennemi sans démonstration ni combat ».

Les historiens portugais confirment cette tradition et ajoutent que la décision d'évacuer ces ports marocains fut prise en exécution d'un ordre émanant du roi de Lisbonne.

On a vu précédemment [1] dans les chapitres relatifs à El 'Ardj la réserve que nous avons faite au sujet de cette tradition.

La conquête de Fonti (Santa Cruz) eut lieu d'après la Nozhet, en l'année 947 et celle de Safi, suivant l'auteur de la mir'ât, au cours de l'année suivante. Les auteurs portugais placent ces événements en l'année 1542 de l'ère chrétienne, ce qui correspond exactement à la date de l'hégire.

D'après la Nozhet [2], lorsque les Chrétiens eurent évacué Azemmour, une troupe de vaillants musulmans parmi lesquels figuraient le cheïkh 'Abou-Mohammed Abdallah El-Kouch qui est enterré à la montagne Ardh près de Fès et le cheïkh Abou-Mohammed Abdallah Ben Sâssi dont le tombeau se trouve sur le bord de Wâdi Tensift près de Marrakech pénétra en toute hâte dans la place afin de la garder en attendant que les musulmans eussent le temps de rassembler les troupes nécessaires pour l'occuper militairement, car on craignait un retour offensif de l'ennemi. Le destin voulut que l'ennemi revint bientôt et s'empara des musulmans. Les deux cheïkhs, dont il vient d'être parlé, furent faits prisonniers, mais, plus tard, ils recouvrèrent la liberté, moyennant rançon. Cette rançon s'élevait d'après Manuèl Castellanos, à 2.200 réaux pour chacun d'eux.

On raconte qu'au moment où, après avoir recouvré la liberté, le cheïkh El-Kouch se disposait à partir, une femme

1. Voir *supra* page n° 27.
2. Le texte imprimé porte par erreur « Dawhat » au lieu de « Nozhet ». Ce passage est, en effet, tiré de la Nozhet. Voir page 37 de la trad. Houdas.

chrétienne dont il avait été l'esclave lui dit : « J'ai quelques livres ayant appartenu à des musulmans, prenez-les ». Le cheïkh les prit et les plaça dans une corbeille qu'il chargea sur sa tête. Parmi ces livres se trouvait le Tanbih El-Anâm [1], ouvrage consacré aux prières sur le Prophète — que la bénédiction et le salut soient sur lui ! — et qui fut introduit pour la première fois au Maroc par l'entremise du cheïkh ci-dessus nommé ».

Construction de la forteresse d'Agadir.

Dans son ouvrage intitulé « El-Montaqa El-Maqsour » le cheïkh, Abou-el-Abbas Ibn el Qâdi dit : « Le sultan Abou-Abdaliah Ech-Cheïkh fit exécuter de magnifiques travaux parmi lesquels on doit citer le port d'Agadir, dans le Sous ultérieur ; ce fut ce prince qui, le premier, le traça en l'année 947 (1541), après avoir chassé les Chrétiens de la localité appelée Fonti qui est voisine d'Agadir.

Cette création témoignait d'une grande justesse de vue et d'une véritable perspicacité ».

Le Sultan Abou-Abdallah, Mahammed Ech-Cheikh s'empare de Marrakech où il se fait proclamer de nouveau.

Après avoir capturé son frère, El 'Ardj, Abou-Abdallah Ech-Cheïkh devint indépendant et dans le but de faire la guerre sainte contre l'ennemi, il prolongea son séjour dans le Sous jusqu'au moment où il extirpa le mal causé par sa présence dans cette province. Pendant ce temps, la ville de Marrakech hésita à lui prêter serment et resta dans l'expectative, redoutant toujours les Wattâssites et réfléchissant sur le parti à prendre à son égard.

1. Cet ouvrage, composé par Abd-el-Jalil Ibn 'Adzoûm, a été édité au Caire en 1331 de l'hégire.

Ce n'est qu'en l'année 951 (1544-1545) que la capitale du sud se décida à reconnaître son autorité. Le sultan Ech-Cheïkh s'y rendit alors et s'en empara. Il devint dès lors maître de son propre territoire et de celui de son frère le détrôné, c'est-à-dire sur le pays compris entre Tadla et Oued Noul [1].

Dieu est maître de ses desseins !

Le Sultan Abou-Abdallah Mahammed Ech-Cheïkh reprend la lutte contre les Wattâssites auxquels il enlève la ville de Meknès. Événements se rapportant à ce sujet.

Ce prince, maître de Marrakech et de sa région, ralliées définitivement à sa cause, songea à s'emparer des autres villes et bourgs du Maghreb et à en chasser la dynastie Wattâssite. Il leva de nombreux contingents à la tête desquels il marcha contre le royaume de Fès qu'il parcourut ville par ville et province par province jusqu'à ce qu'il l'eut entièrement conquis. Meknès fut la première ville dont il s'empara ; il y entra après l'année 955 (1548) après en avoir fait le siège et lui avoir livré l'assaut.

Siège de Fès par le Sultan Abou-Abdallah-Ech-Cheïkh et assassinat du Cheïkh Abd-el-Wâhed el-Wancharissî. — Dieu lui fasse miséricorde !

Le sultan Abou-Abdallah-Ech-Cheïkh rencontrant de graves difficultés dans le siège de Fès ; il s'enquit des causes de cette résistance et on lui dit :

« Vous n'aboutirez à aucun résultat et vous ne réussirez pas à vous faire proclamer souverain par les habitants de cette ville, tant que le fils de El-Wancharissi ne vous aura pas prêté serment de fidélité ». Il s'agissait du cheïkh, le juris-

1. Ancienne orthographe de Oued-Noun, forme adoptée par les cartographes.

consulte, Abou-Mohammed Abd-el-Wâhed, fils d'Ahmed El Wancharissi — Dieu lui fasse miséricorde ! Aussitôt, le sultan dépêcha un messager chargé discrètement de solliciter la démarche en question et de faire au cheïkh des promesses flatteuses, mais celui-ci répondit : « Je me suis engagé à être fidèle à ce souverain — il voulait entendre par là Abou-el-Abbâs le Wattâssite — ; rien qu'un motif légal ne peut me dégager de mon serment et ce motif n'existe pas ». On dit que le sultan Mahammed Ech-Cheïkh avait adressé aux habitants de Fès une proclamation ainsi conçue : « Si c'est à la suite d'une capitulation que j'entre dans votre ville, je la remplirai de justice, mais si j'y pénètre de force, je la remplirai de meurtres ». Le fils de El-Wancharissi répondit à cette proclamation par une véhémente pièce de vers qui commençait ainsi :

« Tu mens ! par le temple de Dieu ! tu ne sauras pas pratiquer la justice.
« Dieu ne t'a attribué aucun mérite ni aucune loyauté ».

Telle est la version donnée par la Nozhet.

Je remarque que ce vers fait partie d'un poème très ancien. El-Wancharissi n'a fait que se l'appliquer dans la circonstance. En racontant l'histoire des Banou Sâleh Ibn Mansour El-Himiari, rois de la Kalaâ Nokour, au début de la conquête, le savant Ibn Khaldoûn rapporte, en effet, le fait suivant : « Lorsque 'Obeïd Allah El-Mahdi El 'Obeïdi, souverain de l'Ifrikia fut maître du Maghreb, il écrivit à Saïd Ibn Sâleh, l'un des rois de Nokour, l'invitant à reconnaître son autorité. La lettre qu'il envoya à ce prince se termina par ces deux vers :

« Si vous entrez dans la bonne voie, je me chargerai de faire votre bonheur ; si vous vous détournez de moi, je vous jugerai dignes de mort. »
« Armé d'un glaive qui fera baisser les vôtres, j'envahirai facilement votre pays et je le remplirai de carnage. »

Saïd Ibn Sâleh répondit à cette lettre par une pièce de vers de la composition de son poète, le Tolaïtélî (le tolédain) et dont voici le texte :

« Tu mens ! par le temple de Dieu ! tu ne sauras pas pratiquer la justice. Dieu le miséricordieux ne reconnaît aucun mérite à tes paroles. »
« Tu n'es qu'un ignorant, qu'un imposteur ; et pour ressembler aux autres sots, tu prends le plus court chemin. »
« La religion de Mahomet occupe nos pensées généreuses ; tes pensées à toi, Dieu les a rendu viles. »

Il se peut donc que le sultan, en adressant aux habitants de Fès, sa proclamation, n'ait fait que citer les deux premiers vers et que le cheïkh El-Wancharissi, au courant du récit relaté ci-dessus, ne lui ait emprunté la même réponse.

Le sultan, mis au courant de la réponse du cheïkh, lui en garda rancune et chargea secrètement une bande de brigands de l'amener prisonnier, sans le tuer, devant lui, au milieu de son camp. Le cheïkh El-Wancharissi était chargé d'un cours sur le Çahih El-Bokhâri, dans la grande mosquée de Qaraouine. Dans chaque cours qui avait lieu entre les deux prières du soir, le professeur citait les gloses de Ibn Hajar dans son commentaire intitulé « Fath-el-Bâri » et les développait conformément aux prescriptions édictées par le fondateur d'un « habous » institué à cet effet. « Mon père, lui dit ce jour-là son fils, je viens d'apprendre que des brigands t'assailleraient ce soir, tu devrais remettre ton cours d'aujourd'hui ».

« Où nous sommes-nous arrêtés dans notre étude du çahih El-Bokhâri, demanda le père ? »

« Au chapitre de la prédestination, répliqua le fils. »

« Comment essayerions-nous d'échapper à la destinée ? s'écria le professeur ; allons à notre cours. »

Son cours terminé, le cheïkh Abd-el-Wâhed sortit par la

porte de la mosquée dite bâb Ech-Chammâîne (porte des fabricants de bougies). Les brigands fondirent sur lui et voulurent l'enlever de force ; il se cramponna sur l'un des montants de la porte ; l'un d'eux le frappa aussitôt et lui coupa une main, puis les autres l'achevèrent sur place. Ce guet-apens eut lieu le 27 Dou-el-Hidjja de l'année 955 (27 janvier 1549).

Chacun sait, dit le cheïkh El-Manjour dans sa fihrisset que le pieux jurisconsulte Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ibrahîm surnommé Abou-Châma, vit en songe le cheïkh Abd-el-Wâhed quelques jours après son assassinat et lui demanda dans quel état il se trouvait. El-Wancharissi répondit par ces vers :

« Dieu m'a comblé de ses grâces et de ses faveurs ; je n'ai rien vu que d'heureux dans la solitude du tombeau. »
« Je demande au Seigneur qu'il me fasse la grâce de me protéger encore le jour où je sortirai de la tombe pour la résurrection. »
« Et durant les terribles épreuves qui suivront quand on dépouillera le livre des actions et qu'il faudra passer le Sirat (le pont) ».

Prise de Fès par le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh et internement des Wattâssites à Marrakech.

Le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh poursuivit avec effort, le siège de la ville de Fès contre laquelle il dirigea des attaques incessantes à tel point qu'elle finit par capituler et se rendre à lui. « Ce prince, dit l'auteur de la Dawhât, menait un siège acharné contre Fès quand le cheïkh Abou-Erraouâïn El-Mahjoub vint le trouver et lui dit : « Sire, achetez-moi la ville de Fès moyennant cinq cents dinars ». — Mais, répondit le sultan, Dieu n'a rien révélé qui puisse révéler un pouvoir pareil et la loi est muette sur ce point ». — « Par Dieu, s'écria alors le cheïkh, vous n'entrerez pas à Fès cette année ». Comme on était resté de longs mois devant cette place sans

autre résultat que de voir s'accentuer la résistance des habitants, l'émir Abou-Mohammed Abdelkader dit au sultan, son père : « Faites donc, mon cher père, ce que vous a demandé le cheïkh Abou-Erraouâïn, car c'est un homme béni du ciel, un des saints de Dieu ».

Le jeune prince ayant réitéré ses instances, le sultan l'autorisa enfin à entrer en pourparlers avec le cheïkh. Celui-ci demanda alors à Abdelkader de lui remettre la somme fixée, puis quand ce payement lui eut été fait, il dit : « A la fin de cette année, l'affaire sera terminée ; j'agis ainsi par l'ordre du Très-Haut ».

Le jour même, le saint homme distribua tout l'argent qu'il avait reçu et n'en garda pas même une seule pièce pour lui-même. A dater de ce moment, le sultan eut l'avantage et dès la fin de l'année, suivant la prédiction faite, il entra dans la ville de Fès.

Selon l'auteur du *Momti' 'El-Asmà'*, le cheïkh Abou Erraouâïn fut un de ceux qui contribuèrent à aider Mahammed Ech-Cheïkh à s'emparer de l'empire et à en chasser les Banou-Wattâs.

Voyant d'un côté le désarroi des populations et de l'autre, le succès des Chrétiens qui envahissaient le territoire de l'islam, Abou Erraouâïn s'en était allé par les rues en criant : « O Harrân, viens, je te donne le Gharb ». Cela s'était passé avant l'apparition des saâdiens et les gens ne savaient le sens des mots prononcés par le saint. Or, Harrân était le nom de l'un des fils du sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh. Ce fut lui qui eut la direction de toutes les opérations militaires et pas une des villes dont s'empara son père ne fut conquise autrement que par ses soins.

Le sultan Mahammed Ech-Cheïkh fit son entrée à Fès en l'année 956 (1549) ; il commença tout d'abord par arrêter tous les membres de la famille des Banou-Wattâs qu'il envoya chargés de chaînes à Marrakech. Mais Abou-Hassoûn réussit alors à s'enfuir à Alger où il alla demander secours aux

Turcs de cette province, ainsi que nous l'avons déjà raconté [1].

« L'Ifrani raconte qu'en faisant leur entrée pour la première fois à Fès, le sultan saâdien et sa suite étaient vêtus de casaques jaunes et portaient la trace visible de leur existence rustique. Ils s'efforçaient alors d'imiter les bonnes manières des citadins et d'adopter leurs habitudes ». Il faut ajouter que leurs efforts aboutirent à une habitude acquise dans ce domaine. — Dieu en sait davantage.

Expédition contre Tlemcèn et conquête de cette ville.

Nous avons déjà raconté dans quelles circonstances le Pacha Turc, Hassan, fils de Khaïr Ed-Dîne s'empara de Tlemcèn et comment s'éteignit dans cette capitale la dynastie des Banou-Ziâne au cours de l'année 952 (1545-1546). Or vers cette époque, le sultan Mahammed Ech-Cheïkh venait de s'emparer de Fès et sentait remuer en lui l'ambition de conquérir le Maghreb central ; il lui était pénible, en effet, de voir les Turcs, étrangers et intrus dans ce pays s'installer à demeure dans cette contrée qui n'était pas la leur et il était honteux pour les populations et les souverains du Maghreb de laisser occuper leur patrie par des usurpateurs. Puis, raison de plus, ces Turcs venaient d'accueillir chez eux, le prince Wattâssite. Abou-Hassoûn, son plus redoutable ennemi et le plus terrible de ses rivaux.

Le souverain marocain jugea donc opportun de manifester sa force en prenant l'offensive contre les Turcs avant qu'ils l'attaquassent. En conséquence, il quitta Fès à la tête d'une armée nombreuse et marcha sur cette ville dont il s'empara après un siège qui avait duré neuf mois et pendant lequel était mort son fils, El -Harrân qui fut son bras droit et son meilleur

1. T. II, page 179 du texte et T. IV, pp. 564, 565, 566 de la traduction.

glaive dans les combats. L'entrée du sultan Ech-Cheïkh à Tlemcèn eut lieu le lundi 23 Djoumada 1er 957 (10 juin 1550). Il en chassa les Turcs et étendit son autorité sur le territoire de cette capitale jusqu'aux rives du Chélif. Son empire fut ainsi considérablement accru sur le Maghreb dont toutes les contrées avaient reconnu sa domination.

Les Turcs ayant fait un retour offensif sur Tlemcèn, le sultan saâdien revint à Fès d'où il retourna de nouveau à Tlemcèn quand il eut appris que les habitants s'étaient révoltés contre les Turcs et les tenaient assiégés dans la Casba. Après avoir bloqué cette citadelle sans réussir à y pénétrer, il se retira dans ses états et renonça à toute offensive contre cette place qui fut définitivement conquise par les turcs, comme nous allons le rapporter [1].

Persécution ordonnée par le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh contre les (chefs) des zaouïa et leurs affiliés — et circonstances qui déterminèrent cette mesure.

En l'année 958, le sultan Ech-Cheïkh ordonna une persécution contre les chefs des zaouïa [2] et les gens qui prétendaient au rôle de cheïkh [3] parce qu'ils présentaient un danger pour son royaume naissant. Le peuple avait en effet beaucoup de foi dans ces saints personnages, leur vouait une grande amitié, observait le moindre signal donné par eux et prenait comme règle de conduite l'interprétation qu'il donnait aux différentes phrases prononcées par eux. On a vu que c'était grâce à eux que son père Abou-Abdallah El Qâïm était parvenu au pouvoir et qu'il n'avait pu pénétrer à la chambre de la royauté que par leur porte.

1. Cf. *infra*, pp. 40, 41, 49.
2. Zaouïa : sorte de couvent servant en même temps d'hôtellerie aux voyageurs et d'école aux gens de la contrée.
3. Cheïkh, personnage religieux, chef de la Zaouïa.

Cette persécution s'étendit à un grand nombre de personnages entr'autres au cheïkh Abou-Mohammed El-Kouch qui dut faire évacuer sa zaouïa et reçut l'ordre de se rendre à Fès.

Dans la Dawhat, il est dit ce qui suit : « Quand le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh exerça sa persécution contre les zaouïa du Maroc, quelqu'un dit à Abou-Ali El-Hassân Ibn 'Isâ El-Misbahî, dont le tombeau se trouve à Dâadâa, sur le bord de la rivière M'da, dans la région d'El-Ksar : « Ce sultan ne t'inspire-t-il aucune crainte ? » — « Dieu seul est à craindre, répondit-il ; dans tous les cas, il y a deux choses qu'on ne saurait nous enlever : l'eau et la « qibla » [1], quant au reste, il faut le laisser à qui le recherche ».

Le sultan réclamait aux chefs des zaouïa des dépôts qu'il les soupçonnait d'avoir reçus des Béni-Mérin.

Un jour il avait envoyé un de ses serviteurs réclamer un de ces dépôts à Abou-Othmân Saïd Ibn Abou-Bâkr El Mochtarâï dont le tombeau se trouve à Meknès. Le messager du prince trouva le cheïkh assis dans un coin de la zaouïa et occupé à tresser du palmier-nain ; en ce moment un oiseau, une cigogne sans doute, ayant laissé tomber ses excréments devant Abou-Othmân, celui-ci eut à peine levé les yeux vers l'oiseau que l'animal tomba foudroyé et que ses plumes volèrent de tous côtés. A cette vue, le serviteur du sultan, saisi de terreur, prit la fuite et retourna vers son maître. Cette anecdote a été rapportée par l'auteur de Momti'. Dieu en sait davantage.

Ambassade de l'Imâm Abou-Abdallah El-Kharroûbi, chargé par la nation turque du partage et de la délimitation des confins turco-marocains.

Nous avons déjà dit que le sultân Abou-Abdallah Ech-Cheïkh avait, à deux reprises, envahi le royaume de Tlemcèn

1. Point vers lequel on doit se tourner pour faire sa prière. Dans les mosquées, cette direction est indiquée par le Mihrâb.

et, comme on savait qu'il avait toujours l'intention de faire un retour offensif contre ce pays, la nation turque désigna comme ambassadeur auprès du chérif le pieux jurisconsulte, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ali El-Kharroûbi, originaire de Tripoli et habitant la ville d'Alger où il est enterré. Ce personnage avait été envoyé avec la mission de conclure une trêve et de fixer les limites communes aux états des deux souverains. Le sultan le reçut à Marrakech, avec beaucoup d'égards, en l'année 959 (1559) [1].

L'ambassade d'El-Kharroûbi n'aboutit à aucun résultat.

L'auteur de la Mir'ât affirme que Abou-Abdallah El-Kharroûbi était venu deux fois dans le Maghreb Extrême dans le but d'arranger les affaires communes à ce pays et au Maghreb Central.

C'est au cours de ces voyages qu'un grand nombre de marocains ont profité de son enseignement et sont devenus ses disciples. Quant à lui, il a fait ses études sous la direction du cheïkh Zarroûq.

Ce fut pendant son séjour à Marrakech que El-Kharroûbi reprocha au cheïkh Abou Amar El-Qastalli, dont le tombeau se trouve au quartier Riad El-'Aroûs à Marrakech la coutume qu'il avait d'ordonner à tout « repentant » qui voulait s'affilier à l'ordre des « soufis » de se faire raser, avant toute initiation, en lui disant que c'était là une hérésie et, comme on lui faisait observer que le cheïkh El-Jazoûli en usait de même, il répondit : « El-Jazoûli agissait sans doute ainsi en vertu d'une dispense qui ne vous est pas applicable. Car si les dispenses accordées au Prophète doivent s'étendre à tous ses disciples, celles données à un saint ne sauraient profiter à ses adeptes ». El-Kharroûbi reprocha encore bien d'autres choses à Abou'Amar et lui adressa à ce sujet un traité plein d'injures et de sarcasmes. J'ai eu l'occasion de connaître et de lire le

1. Le texte imprimé porte par erreur 961. Le manuscrit de l'auteur donne la date exacte qui est celle de 959.

traité en question[1]. — Puisse Dieu étendre sur les deux hommes le manteau de sa bienveillante miséricorde !

El-Kharroûbi mourut à Alger en 963 (1556) et fut enterré en dehors de l'enceinte de cette ville. Dieu en sait davantage !

Abou-Hassoûn le Wattâssite revient à Fès, accompagné d'une armée turque, s'empare de cette ville et en chasse le Saâdien Mahammed Ech-Cheïkh.

Nous avons déjà raconté la prise de Fès en l'année 956 (1549), la capture des Wattâssites par le saâdien Abou-Abdallah Ech-Cheïkh et la fuite d'Abou-Hassoûn à Alger où il alla demander secours aux Turcs de ce pays. Le Pacha Sâleh Raïs répondit à son appel et l'accompagna à Fès avec une armée turque. Abou-Hassoûn s'empara de cette ville le 3 safar 961 (9 janvier 1554) et en chassa Mahammed Ech-Cheïkh, comme nous l'avons déjà raconté avec détails[2].

Le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh reconquit la ville de Fès et mit fin à la dynastie Watâssite.

Aussitôt arrivé à Marrakech où il s'était rendu après sa défaite à Fès devant l'armée turque, le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh avait pris la résolution ferme de recommencer la lutte contre son rival Abou-Hassoûn. Il se mit alors en devoir de réorganiser ses forces et de lever de nouveaux contingents dans les tribus du Sous. Dès qu'il eut des troupes suffisantes, il les conduisit à Fès. De vifs combats s'étaient déroulés entre Abou-Hassoûn et le chérif saâdien qui enfin vainquit son adversaire, le tua, et se dirigea sur Fès ; il y entra pour la deuxième fois le samedi 23 chawâl 961 (23 septembre 1554).

1. Il faut signaler que ce traité a été reproduit in-extenso par le savant Soûssi, el-Marghîti, dans sa « fihrisset », manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé.
2. Cf. Istiqça, t. IV, pp. 560, 564, 565.

Mais l'auteur de la Dawhat dit que Abou-Hassoûn rentra à Fès au cours de l'année 960 (1552-1553) et que le sultan saâdien y revint au mois Dzou-el-Qaâda de la même année (octobre 1553). Dieu en sait davantage.

Après la prise de Fès, le souverain saâdien devint seul maître de l'empire marocain.

Nous avons raconté ailleurs ces événements avec plus de détails[1].

Mise à mort des deux juristes : Abou-Mohammed Ez-Zaqqâq et Abou-Ali Harzoûz et cause qui la détermina.

Lorsque le sultan Abou-Abdallah. Ech-Cheïkh eut pris, pour la seconde fois, possession de la ville de Fès, il ordonna de mettre à mort le pieux juriste, le grand cadi de Fès, Abou-Mohammed Abdelwahhâb, fils de Mohammed, fils de 'Ali Ez-Zaqqâq qu'il soupçonnait d'être favorable à Abou-Hassoûn. On raconte que le sultan dit à Abou-Mohammed lorsque celui-ci fut amené en sa présence : « Choisissez le genre de supplice que vous allez subir ». — « Faites ce choix pour vous-même, répliqua le magistrat, car l'homme doit périr de la façon dont il fait périr les autres ». — « Qu'on lui tranche la tête avec une hache, s'écria le sultan ». Dieu dans sa toute puissance et sa justice infaillible, réalisa plus tard l'affirmation divinatoire du malheureux juriste : en effet, ainsi qu'on le verra plus loin, le sultan fut assassiné à coup de hache. D'après l'auteur du dictionnaire biographique intitulé : Kholâsat El Athâr, le cheïkh Ez-Zaqqâq avait l'habitude de dire : « Qui tue un soûssi, c'est comme s'il tuait un majoûssi »[2] et quand le sultan s'empara de sa personne, il lui dit : « Tu es une outre pleine d'erreurs ». — « Je suis, au contraire, répondit le magistrat, une outre pleine de sciences et de vérités »,

1. Voir tome IV de la traduction : *Dynastie mérinide*.
2. Soussi : habitant du Sous.
Majoussi : mage, infidèle, païen.

Le sultan le mit alors à mort.

Ce fut également lors de cette conquête de Fès que le sultan donna l'ordre de mettre à mort le prédicateur de la ville de Meknès le cheïkh Abou-Ali-Harzoûz, originaire de cette ville. Il avait formulé cette sentence parce qu'il avait appris que dans ses prônes, ce prédicateur avait parlé de lui de façon à détourner le peuple de sa soumission et de son obéissance.

« Les gens du Sous El-Aqça (ultérieur) — qu'ils soient éloignés — disait Abou-Ali aux fidèles, sont venus vers vous ». Puis il ajoutait : « Dès qu'il prend le pouvoir, il parcourt la terre en y semant le désordre et il fait périr les moissons et les troupeaux. Or, Dieu n'aime pas le désordre. Quand on lui dit : « Crains Dieu » il se glorifie de ses péchés. C'est la Géhenne, cet horrible séjour, qui lui sera réservé » [1]. Et il faisait suivre ce discours par d'autres du même genre.

Les deux juristes précités subirent le dernier supplice au mois Dzou-el-Qaâda de l'année 961 (28 septembre — 28 octobre 1554).

Organisation de l'administration sous le règne d'Abou-Abdallah Ech-Cheïkh et choses dites à ce sujet.

L'Ifrani dit : « Le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh aimait à s'occuper de l'administration de ses sujets et son esprit était toujours en éveil sur ce qui se rapportait à cette question.

« Toutefois il agissait avec énergie et ne craignait pas de répandre le sang ». Le même auteur ajoute : « On raconte que depuis leur entrée à Fès, le prince et sa suite qui portaient alors la trace visible de leur existence rustique, avaient fait tous leurs efforts pour acquérir les bonnes manières des gens des villes et en prendre les habitudes.

1. Verset du Coran de la sourate I.

« Toute l'organisation de la cour des chérifs saâdiens fut dirigée, dit-on, par un seul homme et une seule femme. L'homme, Qâcim Ez-Zarhoûni, régla l'étiquette du sultan au sujet des vêtements, du cérémonial des entrées et des sorties, des audiences, des devoirs des courtisans et de leur tenue en présence du souverain. La femme, Bent Khajjou, qui remplissait à la cour le rôle de « El-Arifa » [1], eut à charge tout ce qui concernait la vie du prince dans l'intérieur de son palais, nourriture, lingerie, rapports avec les femmes, etc...

« Cette organisation, en faisant suivre au souverain saâdien les usages royaux, donna un vif relief à son autorité et augmenta son prestige aux yeux de la masse populaire.

« Car aux yeux des citadins, les habitudes rustiques sont toujours mal vues et méprisables ».

Le sultan Ech-Cheikh avait l'habitude de parcourir sans cesse les différentes villes du Maroc, tout en prolongeant ses séjours à Fès.

Il est dit dans le Montaqa que ce prince fit exécuter de magnifiques travaux parmi lesquels on doit citer le pont du Sebou et celui de Omm-er-Rabiâ. Nous avons déjà parlé de la fondation du port d'Agadir par ce même souverain. Dieu en sait davantage.

Institution de l'Impôt dit « Naïba » en langue Vulgaire.

Nous avons déjà rapporté au commencement de cet ouvrage [2] le désaccord des juristes musulmans sur le caractère du territoire du Maghreb. Est-il un territoire conquis par la force ou un territoire de capitulation ? Y a-t-il place pour une troisième hypothèse ? En admettant qu'il soit conquis par la

1. El Arifa : la femme chargée à la cour des souverains marocains de la direction de toutes les affaires concernant le harem. Dans les villes du Maroc, c'est la femme chargée des perquisitions dans les harems et tout ce qui concerne les femmes au point de vue judiciaire.

2. *Istiqça*, T. I, p. 192, de la trad.

force des armes, il est soumis juridiquement à l'impôt foncier dit « Kharâdj » ainsi que cela est exposé dans les traités de droit musulman.

Nous avons vu également que Abdelmoumen fut le premier qui institua cet impôt sur le territoire du Maghreb [1]. Il fut suivi par ses fils dans cette voie. Les mérinides imitèrent les Almohades à leur tour, ainsi qu'il appert d'une lettre adressée par le sultan Abou-Zyân le mérinide à Ibn el-Khatib, à l'époque où ce vizir andalous était établi à Salé.

Quand les saâdiens parvinrent au pouvoir, ils adoptèrent la ligne de conduite tracée par leurs devanciers à ce sujet. L'affirmation de l'Ifrani, d'après laquelle Abou-Abdallah Ech-Cheïkh fut le premier qui préleva cet impôt, doit être interprétée dans le sens que ce fut ce souverain qui l'institua suivant le mode que nous allons expliquer par la suite.

Après avoir pacifié le territoire du Maghreb et y avoir exterminé la race des Wattâssites, Abou-Abdallah Ech-Cheïkh eut soin d'organiser l'administration de son empire, d'y introduire certaines réformes et d'asseoir son gouvernement sur des bases solides, — ainsi que nous l'avons déjà dit. — Parmi les réformes administratives décrétées par ce prince, fut l'institution d'un nouveau système d'impôt désigné vulgairement sous le nom de « Naïba ». Cet impôt frappait toutes les tribus du Maghreb ; personne, ni chérifs (nobles) ni roturiers, ne fut exempté de cette charge. Les marabouts, chefs des zaouïa et leurs affiliés y furent assujettis. Le sultan imposa ces contributions même aux descendants du cheïkh Abou-el Baqa' Khâled El Masmoûdi. Pourtant leur père, celui-ci, jouissait d'une grande célébrité comme saint et sa renommée s'étendit dans toute la contrée.

Le taux de cet impôt fut d'une sahfa [2] d'orge et de vingt

1. *Istiqça*, T. III, p. 89 de la trad.
2. Mesure de capacité pour les grains.

modd[1] de blé par chaque naïba[2]. Toutes les quatre naïba on y ajoutait un supplément d'un saâ[3] de beurre et d'un mouton.

A l'époque du sultan Ech-Cheïkh, la naïba avait été répartie par foyer et son quantum, proportionnel au nombre de personnes composant le groupe familial, était payé en nature. Elle ne subit aucun changement sous les règnes d'El-Ghâleb et son frère el-Mo'tacèm, fils d'Abou-Abdallah Ech-Cheïkh.

Mais, El-Mansour qui succéda à ces souverains, opéra la conversion en argent de ces denrées d'après leur valeur actuelle. Cette contribution augmenta alors dans une proportion exorbitante et devint de plus en plus lourde sous les successeurs d'El-Mansour à tel point que des abus trop nombreux pour être réparables s'étaient commis dans ce domaine. Pourtant Dieu ne diminue jamais le droit dû à chacun, ne fût-ce que du poids d'un atome[4].

Correspondance échangée entre Solimân, le souverain Ottomân et le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh.— Événements qui en furent la conséquence.

Nous avons déjà dit combien le sultan Abou Abdallah Ech-Cheïkh était gêné par la présence des turcs à Tlemcèn et le Maghreb Central. Nous avons raconté également les deux campagnes entreprises par ce prince contre ce pays et l'ambassade de l'Imân Abou-Abdallah El-Kharroûbi, en vue de conclure une trêve, ambassade qui n'aboutit à aucun résultat durable. On raconte que le sultan avait l'habitude de dire : « Il faut que j'aille en Égypte et que je chasse les

1. Le modd vaut 14 litres 287.

2. Le mot Naïba est employé ici pour désigner l'unité imposable dans l'impôt dit « Naïba ».

3. Le Saâ vaut 14 modd, soit 285 litres, 74.

4. Reminiscence coranique.

Turcs de leurs repaires ». Il ne ménageait pas en paroles Solimân, le sultan ottomân qu'il n'appelait jamais autrement que « le sultan des pêcheurs » parce que les turcs possédaient une flotte et étaient presque toujours en voyage sur mer. Comme ses propos avaient été rapportés à Solimân, il se décida à lui envoyer des ambassadeurs. Ce fut du moins, d'après la Nozhet, la cause de la correspondance échangée entre le prince saâdien et le souverain ottomân.

Mais la version qui se rapproche le plus de la vérité paraît celle racontée par un certain historien d'après laquelle le sultan Solimân l'ottoman, en apprenant l'extinction de la dynastie Wattâsite et l'avènement des saâdiens, dans le Maghreb Extrême, adressa une lettre à Mahammed Ech-Cheïkh pour le féliciter de la dignité royale et lui demander en même temps que la prière publique fût faite en son nom dans les mosquées du Maroc. Cette lettre fut confiée à un ambassadeur qui fit le voyage en mer jusqu'à Alger où il débarqua. De cette ville, il prit la voie terrestre jusqu'à Marrakech. Et, en arrivant dans cette capitale, le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh le fit descendre chez Sâleh Bey dit « Kahia » qui exerçait les fonctions de chef de la milice turque dans l'armée du Chérif. Cette milice était composée de turcs détachés de l'armée d'Alger et laissés au service d'Abou-Hassoûn que le sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh avait réussi à conserver à son service et en avait fait, sous le nom de janissaires, une division spéciale de son armée. Le mot janissaire signifie en langue turque la nouvelle milice.

En lisant la lettre de Solimân l'invitant à faire prière publique et frapper monnaie en son nom, comme les souverains Watâssites, le prince saâdien entra dans une violente colère, manda l'ambassadeur devant lui, le fit malmener et quand celui-ci lui réclama la réponse, il lui dit : « Je n'ai aucune réponse à te faire tant que je ne suis pas encore en Égypte ; quand je serai maître de ce pays, s'il plaît à Dieu, j'écrirai en ce moment là au sultan des embarcations ». L'ambassadeur

sortit de chez lui tremblant de peur et s'en retourna. Quand il arriva chez son souverain, il advint ce que nous allons raconter.

De l'arrivée d'une petite troupe de turcs envoyée par Solimân, le Souverain Ottoman, dans le but d'assassiner le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh. — Dieu lui fasse miséricorde.

L'ambassadeur de Solimân, le souverain turc, ayant pris congé du sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh partit pour Alger d'où il s'embarqua pour Constantinople. Dès son arrivée dans cette capitale, il se hâta d'aller voir le ministre connu chez les turcs sous le nom de « grand vizir »[1] et lui rendit compte de l'accueil peu aimable qui lui avait été réservé auprès du sultan de Maghreb. Solimân mis au courant par le grand vizir de cette déconvenue ordonna à celui-ci d'armer la flotte de guerre et de lever des contingents pour une expédition contre le Maghreb Extrême. Mais le diwân réuni à cet effet ne fut pas d'avis d'une intervention militaire et les membres de ce conseil tombèrent d'accord sur le choix d'une douzaine d'officiers parmi les plus braves pour remplir cette mission ; ils leur allouèrent douze mille dinars et leur remirent une lettre pour Sâleh Kahia, chef de la milice turque dans l'armée du chérif, dans laquelle on lui avait promis de l'argent et des hautes fonctions s'il se montrait dévoué en prêtant son concours à l'assassinat de Mahammed Ech-Cheïkh et à l'envoi de sa tête avec la troupe déléguée à cet effet. D'après la Nozhet, Sâleh fut le chef de la petite troupe chargée de l'assassinat de Mahammed Ech-Cheïkh. — Dieu est le plus savant.

Le grand vizir revint chez Solimân, s'excusa de n'avoir pas obtempéré à son ordre d'envoyer une expédition contre

1. Ce passage indique bien que le titre de Sadr-el-Adm ou grand vizir a été emprunté par les marocains aux turcs.

le Maghreb et lui dit : « L'affaire est plus simple et ne mérite ni l'armement d'une flotte, ni la mobilisation des troupes.

« Ce maghrébin qui s'est rendu coupable de crime de lèse majesté envers le sultan, vous aurez sous peu sa tête devant vous ». Le monarque approuva l'avis émis par les membres de son conseil, rendit hommage à leur dévouement et ratifia le projet d'envoyer la petite troupe désignée par eux à cet effet. Celle-ci s'embarqua pour Alger d'où elle prit la voie terrestre pour Marrakech. En arrivant à Alger, les officiers turcs avaient acheté des marchandises et des mulets et s'étaient rendus à Fès sous le costume de marchands. Après avoir vendu leurs marchandises, ils prirent le chemin de Marrakech où ils rencontrèrent Sâleh Kahia qui les reçut chez lui et prépara avec eux le stratagème pour mettre leur projet à exécution. Mais, selon la Nozhet, la petite troupe de turcs aurait quitté Alger pour Marrakech feignant d'avoir déserté l'armée du sultan ottoman, cherchant à servir Mahammed Ech-Cheïkh et à se mettre sous sa protection. Sâleh Kahia demanda audience au sultan Ech-Cheïkh et lui dit : « Sire, une petite troupe composée de soldats les plus distingués de l'armée turque d'Alger, ayant eu écho de la situation privilégiée que nous occupons auprès de Votre Majesté désire se mettre sous votre protection et avoir l'honneur de vous servir et, comme elle représente ce qu'il y a de meilleur comme officiers dans la milice algérienne, elle sera pour vous d'une grande utilité pour la conquête prochaine de cette contrée — s'il plaît à Dieu ». Le sultan donna l'ordre de les introduire et une fois debout devant lui, il les trouva admirables avec leur beau visage et leur haute stature. Sâleh Kahia leur servit d'interprète et eut le soin, en traduisant leurs paroles, de présenter leur situation sous le jour le plus favorable d'amitié, de loyauté et de dévouement dans la manière d'obéir et de servir, à tel point que le sultan, séduit par ces paroles, s'imagina être déjà maître de la Régence d'Alger. Il prescrivit à Sâleh Kahia de les bien traiter, de leur fournir des armes et

les chevaux nécessaires à leur équipement et de se présenter devant lui avec Kahia chaque fois que celui-ci était introduit auprès du prince.

Ces officiers avaient pris l'habitude de se présenter chaque matin, devant le sultan pour lui baiser la main, selon l'usage des turcs.

Ech-Cheïkh les envoyait à tour de rôle en mission, pour traiter des affaires importantes, auprès des cheïkhs du Sous, afin de leur permettre de connaître le pays et les gens, tout en recommandant particulièrement à ces chefs de bien recevoir ces officiers en mission.

Après avoir sans cesse cherché l'occasion d'exécuter leur projet contre le sultan, Sâleh et ses compagnons trouvèrent enfin cette occasion à un endroit appelé Aglagal [1], et situé dans la banlieue de Taroudant, durant une expédition dans le massif de Daran (Haut Atlas).

Profitant d'un moment de négligence de la part de la garde du sultan, les officiers turcs pénétrèrent dans la tente du chérif, puis l'un d'eux le frappa avec une hache et, d'un seul coup, détacha la tête du tronc. Les assassins emportèrent la tête dans une musette remplie du son et de sel et s'enfuirent à la faveur des ténèbres de la nuit. Ils prirent la route de Sidjilmâssa, par la vallée du Draâ et afin que nul ne les soupçonnât, ils se donnèrent comme des gens envoyés à Tlemcèn. On réussit cependant à les atteindre dans leur marche ; on en tua même un certain nombre, mais quelques-uns d'entre eux s'échappèrent emportant la tête du prince.

Le juriste et mufti de la ville de Marrakech, Abou-el-Hassan Ali Ibn Abou-Bâkr es-Souktâni et le secrétaire du sultan, Abou Imrân El-Ouijjâni, avaient été tués dans la même nuit que leur maître.

Dès que la nouvelle de l'assassinat du sultan par les turcs fut connue, les gens du pays prirent ombrage de ceux des

1. Aglagal : Village situé, non loin du col de Bibaoun, chez les Demsira, sur la route de Marrakech au Sous, par la haute montagne.

turcs qui étaient installés au Maghreb. La garnison turque de Taroudant prit alors la décision de fermer sur elle les portes de la ville et, après avoir mis le trésor au pillage, elle se prépara à soutenir le siège.

Quand le fils de Mahammed Ech-Cheïkh, El-Ghàleb Bi-llah eut été proclamé sultan à Fès, il partit de cette ville à la tête d'une armée nombreuse pour Taroudant dans le but de venger la mort de son père et châtier les Turcs, qui s'y étaient réfugiés. Il mit le siège devant cette place pendant un certain temps, mais devant la résistance acharnée des assiégés, il eut recours à un stratagème : il fit semblant de lever le siège en faisant courir la nouvelle qu'il devait partir en toute hâte pour Fès où un prétendant venait de surgir et, quand il fut loin de la ville, d'une journée de marche, les Turcs se lancèrent nuitamment à sa poursuite, alors que des espions étaient postés de tous côtés pour surveiller leur mouvement et, une fois en face du camp du sultan, El-Ghâleb Bi-llah, ils furent pris à revers par les troupes de ce prince. Se trouvant dans l'impossibilité de revenir à Taroudant, ils se replièrent du côté de la montagne où ils dressèrent leurs tentes qu'ils entourèrent de barricades de pierres.

Attaqués et encerclés de toutes parts dans leurs derniers retranchements par l'armée impériale, ils combattirent en héros et après avoir tué mille deux cents soldats chérifiens, ils se firent exterminer jusqu'au dernier évitant ainsi de laisser tomber quelqu'un d'entre eux comme prisonnier entre les mains de leurs adversaires.

Quant aux Turcs qui réussirent à s'échapper en emportant avec eux la tête du sultan, ils prirent le chemin d'Alger d'où ils s'embarquèrent pour Constantinople. Arrivés dans cette capitale ils remirent la tête du chérif au grand vizir qui s'empressa de la présenter au sultan Solimân. Ce monarque prescrivit de la mettre dans un filet de cuivre rouge et de la suspendre à la porte de la citadelle. Cette tête resta ainsi exposée jusqu'à ce qu'elle fût descendue et inhumée grâce à l'interces-

sion des deux fils du prince assassiné, Abdelmâlek El Mo'ta-cèm et Ahmed El-Mansour, auprès du sultan ottoman, Sélim Ibn Solimân dont ils étaient allés implorer le secours contre leur neveu surnommé El-Masloukh (l'écorche) — ainsi que nous allons le raconter. L'assassinat du sultan Ech-Cheïkh — Dieu lui fasse miséricorde ! — eut lieu le mercredi 29 de Dzoul-Hidjja de l'année 964 (23 octobre 1557).

Aussitôt que la nouvelle de la fin tragique du sultan, eut été connue à Marrakech, le Khalifa de ce prince dans cette ville, le caïd Abou-el-Hassan Ali Ibn Abou-Bâkr Azannâk se hâta de faire mettre à mort, le souverain détroné, Abou-el-Abâs El'Ardj ainsi que tous les enfants de ce prince, garçons et filles, quel que fût leur âge ; il agit ainsi parce qu'il craignait que les habitants de Marrakech ne voulussent élargir son prisonnier et le proclamer sultan.

Quand Abou-el-Abbâs El'Ardj et ses enfants eurent été massacrés, personne n'osa les ensevelir. Gisants, leurs cadavres restèrent sans recevoir les honneurs de la sépulture ; et ce fut le saint célèbre, le cheïkh Abou 'Amar El-Qastalli qui les mit en terre près du Mausolée du cheïkh El-Jazoûli. La coupole qui surmonte leurs tombes est celle qui est voisine du mausolée précité et qui porte le nom de qoboûr el-Achrâf (les tombeaux des chérifs).

Le corps d'Abou-Abdallah Ech-Cheïkh, privé de la tête, fut transporté à Marrakech où il fut enterré dans le cimetière des saâdiens au sud de la mosquée d'El-Mansour.

Son tombeau est visiblement connu de nos jours.

Sur la dalle de marbre qui recouvre ce tombeau, se trouve gravée la pièce de vers suivante :

« Salut au mausolée enveloppé de miséricorde et dont la tombe est ombragée par les nues bienfaisantes !
« Les effluves de la sainteté s'en dégagent comme un parfum, et par lui, de l'éternel séjour, les brises soufflent jusqu'à nous.
« A cause de ta mort, le soleil de la Foi s'est couché dans le néant (la mer) et les sept terres se sont voilées de ténèbres,

« O âme qu'a ravie et conduite à la tombe un funeste événement
et qui a été transpercée par les flèches de la mort,
« Les piliers de la gloire se sont écroulés de douleur et les sept
cieux ont tremblé, en apprenant la nouvelle de ton trépas.
« C'est escorté par les voix et les mélodies des anges que ton
cercueil a été transporté vers l'Eden ;
« O miséricorde divine abreuve-le du nectar de tes faveurs et
que des coupes toujours pleines d'ambroisie circulent sans
cesse devant lui !
« Le destin s'est accompli à la date qui correspond à ces mots :
il est clair que la demeure de l'imam de la Foi, du Mahdi,
c'est le paradis [1] ».

Renseignements complémentaires et biographiques sur le Sultan Abou-Abdallah Ech-Cheïkh.

Ce prince portait le titre royal de El Mahdi. Élevé dans la chasteté et la modestie, il se livra à l'étude dès son âge le plus tendre et s'attacha aux hommes de science. Il reçut les leçons d'un grand nombre de maîtres et la solidité de son instruction devint telle, qu'il obligea fort souvent les cadis, dont il discutait les sentences ou contrôlait les décisions, à reconnaître qu'il était seul dans le vrai. Il composa des gloses marginales sur l'exégèse coranique, ce qui, entre autres choses, témoigne de sa profonde érudition.

« Ce prince, est-il dit dans le Montaqa, était un lettré, d'une instruction variée, dont la mémoire était richement ornée. Mon professeur Abou-Râched, m'a raconté que la conversation de ce prince était des plus séduisantes, que son caractère était élevé et son air imposant. Il ajoutait encore que personne, excepté son maître Abou-el-Hassân Ali Ibn Haroûn, n'avait, à sa connaissance, retenu par cœur un plus

1. Les mots en italique forment un chronogramme ; en supprimant les deux alifs de l'article aux mots Houda et Mahdi, la somme de la valeur des lettres de cette phrase donne 964.

grand nombre de morceaux choisis de poésie que ce sultan qui citait bien souvent ce vers : [1]

« Les hommes se ressemblent et les circonstances sont identiques ; le sort est le même pour tous et le monde appartient à qui sait vaincre. »

Ech-Cheïkh possédait tout le Coran par cœur et le comprenait admirablement. Il avait aussi appris le Çahih El-Bokhâri et savait tout ce qui avait été écrit sur ce fameux ouvrage et, parlant du commentaire de Ibn Hadjar, il disait que rien d'aussi beau n'avait été composé dans tout l'Islamisme. Il était en outre versé dans l'exégèse du coran et dans les autres sciences et, avec cela, il avait retenu dans sa mémoire tout le Diwan du poète El-Motanabbi.

Le prince engageait vivement les gens à lui donner des conseils, disant que cela était surtout nécessaire à l'égard d'un souverain et, à ce propos, il citait ce vers de Motanabbi :

« Combien de gens ignorent leur propre valeur, en sorte que d'autres voient en eux ce qu'ils n'y voient pas eux-mêmes. »

« Un souverain, disait-il encore, doit avoir de grands desseins ; l'ambition qui, en général est un défaut, devient chez un prince une qualité utile à ses sujets et celui qui sait nourrir de bons espoirs, ajoutait-il, pourra un jour conquérir Tlemcèn, Ceuta et bien d'autres villes ». Quant au motif qui lui avait fait apprendre par cœur le Diwan de Motanabbi le voici tel qu'il est donné par l'auteur de la Dawhat : « Le vénéré vizir, Abou-Abdallah Mohammed fils de l'émir Abou-Mohammed Abdelkader, fils du sultan Abou-Abdallah Mahammed Ech-Cheïkh m'a raconté le fait suivant : « La tribu des M'nabha, ayant trahi mon grand-père, le sultan ci-dessus nommé, celui-ci, après avoir échappé, grâce à Dieu, à cette trahison, avait

1. Ce vers est de Motanabbi.

adressé le récit de cet événement au cheïkh, Abou-Mohammed Abdallah Ibn Omar. Le professeur lui répondit par une lettre contenant ces mots : « Ah ! où avez-vous la mémoire pour ne pas vous appliquer dans la circonstance le vers célèbre d'Abou-et-Thaïb El-Motanabbi :

« La loyauté a disparu de ce monde et vous rencontrez peu de gens qui font honneur à la foi jurée ; la sincérité fait maintenant défaut aussi bien dans les récits que dans les serments. »

Ce fut alors que le sultan se consacra entièrement à l'étude du Diwan de Motanabbi jusqu'à ce qu'il l'eût appris en entier sans en omettre un seul vers ».

Ibn Omar, dont il vient d'être question, était un des professeurs du sultan ech-Cheïkh : son nom complet était Abou-Mohammed Abdallah Ibn Omar el-M'daghrî. Ce grand savant et juriste du pays du Drâa était surtout spécialisé en matière successorale et en mathématique. On raconte que Ibn Omar revenant un jour d'une mission diplomatique auprès du sultan Mahammed ech-Cheïkh dans la province du Sous, les jurisconsultes du Drâa, son pays d'origine, lui demandèrent son opinion sur les gens du Sous : « Dans ce pays-là, répondit-il, j'ai trouvé des jurisconsultes ayant de piètres doctrines, des dévots aux grandes prétentions à la sainteté (au point de vue maraboutisme) et une populace adonnée à toute sorte de vices ».

Parmi les professeurs de ce prince, on cite aussi le célèbre imâm, le grand maître de la contrée du Sous, Abou-Ali, el-Hassân [1] Ibn Othmân et-Tâmli. Ce savant est mentionné dans le Montaqa dont l'auteur lui a consacré une biographie élogieuse. Au nombre des professeurs du sultan Mahammed ech-

1. Le texte imprimé porte par erreur Abou-el-Hassan Ali au lieu d'Abou-Ali, el-Hassan. Rectification de l'auteur.

Cheïkh, il faut ajouter encore, le grand et très docte savant de la ville de Fès, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ahmed el-Yessetni qui lui enseigna diverses sciences entr'autres l'exégèse coranique. « J'ai été le lecteur de ce maître, dit el-Manjoûr, et cela en présence du Prince des Croyants, Abou-Abdallah ech-Cheïkh qui avait pour el-Yessetni une très vive affection ». El-Manjour donne encore les détails suivants : « Ce maître étant mort pendant la nuit, nous allâmes le lendemain matin, son fils et moi, annoncer cette triste nouvelle au sultan. Celui-ci qui était alors dans le Hammâm des mérinides, occupé à réciter son « ouerd »[1] vint aussitôt à nous et se mit à sangloter si fort qu'il attrista tous ceux qui l'entendirent : ce fut un spectacle vraiment touchant. Le sultan demeura ainsi longtemps avant de se calmer. Il connaissait en effet la valeur de ce cheïkh qui, par sa foi ferme et pure, par ses sages avis, avait rendu service à tous les musulmans, grands et petits. Il assista aux obsèques de ce maître qui mourut en l'année 959 (1552).

Ce prince eut d'autres professeurs que ceux que nous venons de citer dans ce chapitre.

Il eut pour vizirs :

1° Ali Ibn Abou-Bakr Azannâk, el-Hahi.

2° Abou Imrân Ibn Abou Joumada el-'Amri et d'autres.

Ses Cadis furent à Fès ; Abou-el-Hassan Ali Ibn Ahmed el-Akhsâssi, à Marrakech : Abou-el Hassan Ali Ibn Abou-Bakr es-Souktâni, Dieu leur fasse à tous miséricorde !

Le sultan Abou-Abdallah ech-Cheïkh eut un grand nombre d'enfants, distingués, mais le plus remarquable d'entr'eux fut Abou-Abdallah Mohammed dit el-Harrân qui fut tué au cours de l'expédition de Tlemcèn[2].

1. Litanies imaginées par le fondateur d'une confrérie religieuse ; chaque confrérie a son « Ouerd » particulier.

2. D'après les sources espagnoles et portugaises, el Harrân mourut à Fès d'une maladie contractée au cours de l'expédition de Tlemcèn. C. f. D. de Torrès, pp. 295 et suiv. Haedo, pp. 76 et suiv.

Parmi les enfants du sultan il faut citer :

1º Abou-Mohammed el-Ghâleb Billâh, Abdallah.

2º Abou-Marouân Abdelmâlek el-Ghâzi.

3º Abou el-Abbâs Ahmed el-Mansour.

Ces trois princes exercèrent le pouvoir après la mort de leur père.

On peut citer aussi comme enfants de ce sultan : le vizir Abou- Mohammed Abdelkader qui mourut du vivant de son père en l'année 959 (1552). D'après l'auteur de l'ouvrage intitulé : Nâchr el-Mathânî, ce prince aurait été tué étranglé par ordre de son frère Abdallah el-Ghâleb Billah en l'année 975 (1566-1567). Mais Dieu est le mieux informé de la vérité [1].

Le sultan eut d'autres fils encore : Othman, Abd el-Moumèn, Omar, etc.

Dans son « Fahrasat », el-Manjour rapporte ce qui suit : « J'assistais un jour à une audience du Prince des Croyants, Abou-Abdallah ech-Cheïkh, qui avait auprès de lui ses glorieux fils, les princes Mouley Mohammed el-Harrân, Mouley Abdelkader et Mouley Abdallah. Mon professeur, le savant iman Abou-Abdallah el-Yessetni qui entra en ce moment, les voyant autour de leur père déclama ce vers cité par l'auteur de Talkhîs el-Miftah [2].

« ... et je dis : il se peut que tu me voies entouré de mes fils, pareils à de jeunes lionceaux ! »

Cette citation fit grand plaisir au sultan et à ses fils ; Dieu les reçoive tous dans le sein de sa miséricorde !

1. Les sources européennes et algériennes affirment que Abdelkader trouva la mort à l'ouest de Tlemcèn, au cours d'une bataille contre les Turcs d'Alger. Sa tête, envoyée à cette ville, fut plus tard mise dans une cage et exposée sur la porte Bab Azzoûn (1552) Cf. Auguste COUR, *L'établissement des Chérifs au Maroc*, p. 89.

2. *Talkhîs el-Miftah* est un manuel classique de rhétorique, par DJALAL ED-DINE, MOHAMMED IBN ABDERRAHMAN EL KAZOUINI (666-739 de l'hégire).

Règne du Sultan Abou Mohammed Abdallah, el-Ghâleb Billah, fils du Sultan Mahammed ech-Cheïkh. — Dieu lui fasse miséricorde !

Ce prince naquit, comme je l'ai vu, gravé dans le marbre recouvrant son tombeau, au mois de Ramadân de l'année 933 (juin 1527).

Yeux noirs, face large et arrondie, joues ovales, pommettes saillantes et taille un peu au-dessous de la moyenne, tel était le portrait de ce prince.

Élevé dans la pratique des vertus, il occupa son enfance à parfaire son éducation, à apprendre le coran et à étudier diverses branches de la science.

Son père l'avait choisi comme héritier présomptif.

Il avait reçu le surnom royal de el-Ghâleb Billah, sous lequel la plupart des historiens le désignent.

Aussitôt la nouvelle de la fin tragique de son père parvenue à Fès, tous les habitants de cette cité sans exception le proclamèrent souverain et lui prêtèrent serment de fidélité.

L'auteur du commentaire du Zahret ech-Chamârîkh raconte que le jurisconsulte, chargé du gnomon et de la fixation des heures de prières au minaret de la grande mosquée des Qaraouine, Abou-Abdallah el-Mezouâr était habile dans la science des horoscopes et dans l'art de prédire l'avenir. Durant une nuit des plus obscures, el-Mezouâr qui était occupé à observer le lever et le coucher des astres, vit tomber l'étoile du sultan ech-Cheïkh. Comme il connaissait Abou-Mohammed Abdallah, avec qui il était en relations, il partit en toute hâte pour se rendre auprès de lui, lui raconter ce qu'il venait de voir ; mais arrivé sous les murs de Fès la Neuve, il trouva la porte de la ville fermée. Il pria les gardes de lui ouvrir et tout d'abord ceux-ci refusèrent : « Je me rends, leur dit-il alors, auprès du khalifa du sultan pour une affaire qui l'intéresse au plus haut

point ; si vous ne le prévenez pas sur l'heure que je suis ici, vous aurez lieu demain de vous en repentir ». Les gardes aussitôt allèrent avertir le khalifa ; el-Mezouâr bientôt introduit auprès de l'émir et interrogé par lui, lui raconta ce qu'il venait de voir et lui annonça la mort de son père. Abdallah n'éprouva aucun doute sur l'exactitude de cette nouvelle et prit immédiatement ses dispositions en conséquence.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés, on apprit que le sultan était assassiné, précisément à cette heure à laquelle l'astrologue était venu trouver son fils. A ce moment, Abdallah se trouva prêt à tout événement.

Aussitôt qu'ils eurent appris que le nouveau sultan avait été proclamé à Fès, les habitants de Marrakech ratifièrent ce choix, en sorte que, fort de cet appui, le prince put, sans difficultés, prendre possession du royaume de son père.

Tous ces faits se passèrent au mois de Moharrem de l'année 965 (24 octobre-23 novembre 1557).

Le Turc Hassan Ibn Kheïr ed-Dîn marche contre Fès ; il subit un échec avant d'atteindre son objectif.

« A peine arrivé au pouvoir, dit Ibn el-Qâdi, Abou Mohammed Abdallah el-Ghâleb Billah s'occupa d'organiser ses États et de les mettre en état de défense en faisant provision d'armes et de munitions ; mais il ne songea point à accroître l'étendue de l'empire que lui avait légué son père ».

Au mois de Joumada Ier de l'année 965 (19 février-21 mars 1558) le Turc Hassan Ibn Kheïr ed-Dîn, maître de Tlemcèn, se mit en marche contre le sultan el Ghâleb-Billah à la tête d'une armée nombreuse des janissaires. Celui-ci se porta à la rencontre de ses adversaires, et la bataille s'engagea près de l'Oued Elebèn, dans le district de Fès. Hassân, vaincu, dut se retirer en désordre et gagner des montagnes escarpées, afin de pouvoir rentrer à Badis qui, à cette époque, était sous la

domination des Turcs [1]. El-Ghâleb-Billah reprit ensuite le chemin de Fès, mais il n'entra pas dans cette ville à cause de la peste qui y régnait.

Au retour de cette expédition, le sultan, qui avait à se venger de son frère Othmân, donna l'ordre de mettre à mort ce prince et l'ordre fut exécuté cette même année.

Construction de la grande Mosquée des Mouassine, celle du réservoir y attenant, d'un dispensaire et d'autres établissements d'utilité publique, dans la ville de Marrakech.

Le sultan el Ghâleb, dit el Ifrani, commença pendant les dix années de 970 à 980 (13 août 1562-14 mai 1572) la construction de la grande mosquée des chérifs, dans le quartier des Mouassine à Marrakech, ainsi que celle du réservoir y attenant, réservoir qui assure l'alimentation en eau de toute la ville.

Il fit également bâtir le dispensaire dont l'utilité est manifeste, et assigna à cet établissement d'importants biens de main-morte. Ce dispensaire se trouve aujourd'hui dans le quartier de Talâa près de la prison. Il est désaffecté et sert à l'heure actuelle, de prison pour les femmes.

On doit encore à ce souverain la reconstruction de la Medersa qui avoisine la mosquée de Ben Youssef el-Lamtoûnî, mais contrairement à l'opinion de beaucoup de gens, el Ghâleb ne fut pas le fondateur de cette Medersa qui avait été primitivement bâtie par le sultan mérinide Abou-el-Hassân, ainsi que le rapporte Ibn Batouta dans sa Rihla (Les voyages d'Ibn Batouta).

Une tradition populaire, très répandue, veut que le sultan el Ghâleb Billah ait fait exécuter tous ces travaux à l'aide

1. Un autre auteur nous dit que Hassân Ibn Kheïr ed-Dîn renvoya ses goums par la route de Tlemcèn et alla lui-même s'embarquer à Ghassassa avec les turcs et l'artillerie. el-Ifrani, p. 50, Haedo, *loc. cit.*

des ressources que lui procurait l'Alchimie, science qui lui aurait été enseignée par le cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Moussa es-Semlali [1], dont il avait été l'élève, ainsi que nous le rapporterons par la suite.

C'est là, dit el Ifrani, une erreur absolue, car il est établi d'après la tradition, que ce saint personnage avait une opinion contraire sur la véracité de cette science. Il n'était d'ailleurs pas homme à ouvrir à un musulman une des grandes portes qui donne accès aux tribulations, ni à lui fournir un des plus graves éléments de tourments. On sait, en effet, que l'Alchimie est une des plus importantes sources de troubles. Tous les saints personnages sont unanimes à mettre les hommes en garde contre l'étude et la pratique de cette science. Ils donnent pour cette abstention l'une des trois raisons suivantes :

1° L'alchimie est une science chimérique, ainsi que l'a fait remarquer Avicenne, qui fournit comme preuve ces mots du Coran : « Il n'y aura aucune transformation pour l'être créé par Dieu » [2]. Or, de même qu'il n'est pas au pouvoir de l'être créé de métamorphoser un singe en homme ou un chacal en gazelle, de même il ne sera pas en sa puissance de transformer le plomb en argent ou le cuivre en or et, en un mot, de changer la nature des choses. Cela est vraiment impossible.

Dans une discussion qui s'était engagée au sujet de l'Alchimie, entre deux personnes, l'une d'elles, celle qui croyait à cette science dit à l'autre : « Nierez-vous ce qui se passe sous vos yeux dans la teinture : un objet rouge qui devient jaune ou un blanc qui devient noir ? » — « Je ne nie pas cela, répondit l'adversaire ; dans la teinture, il n'y a pas de changement dans la nature même du corps ; ce que je nie c'est qu'un vêtement de laine blanche puisse par la teinture être trans-

1. Sur ce saint personnage, voir Notes sur l'*Histoire du Sous* et Sidi AHMED ou MOUSSA, par le Lieutenant-Colonel JUSTINARD, *Archives marocaines*, Volume XXIX.

2. *Coran* sourate XXX.

formé en coton ou en soie de couleur rouge ou verte. Il est bien certain que par la teinture le cuivre devient blanc, mais cela ne change rien à sa nature intrinsèque et ne fait pas qu'il perde son nom de cuivre, car vous dites alors que c'est du cuivre blanc ; de même, quand elle est teinte, la laine ne perd point son nom de laine ».

2° Le pouvoir transmutateur existe en principe, mais nul ne saurait le mettre en pratique. Telle est l'opinion d'Abou-el-Faradj Ibn el-Jâouzi. Selon cet auteur, il y a trois choses dont on admet l'existence et cependant, de l'aveu de tous, aucun habitant de l'Orient ou de l'Occident ne les a jamais vues ; ces trois choses sont : l'Alchimie, el-Ghoul (l'ogre) et l'Anqa (le griffon). Tout ce qu'on en sait repose sur des récits ou des traditions ; les histoires que l'on raconte à ce sujet sont comme les fables où figurent des êtres fictifs ou des corps inanimés.

3° Enfin dans l'hypothèse où l'Alchimie existerait et où elle pourrait être mise en pratique, il serait illicite d'en faire usage et d'en tirer profit. Comme on demandait au cheïkh Abou Ishâq et-Tounissi s'il serait licite de faire usage d'une substance ainsi obtenue à la condition qu'elle fût pure, ce docteur répondit : « Si, en opérant sur du cuivre ou sur tout autre matière, vous arrivez à obtenir de l'or pur, il n'y a pas de doute que vous soyez autorisé à en faire usage. Toutefois si vous le vendez sans dire à l'acheteur : « Ceci était du cuivre ou tout autre matière, que, par des procédés, j'ai transformé en or fin », il y aura une fraude évidente. Si, au contraire, vous dites ce qu'il en est, personne ne voudra vous l'acheter et l'on vous dira : « Qui m'assure que, par d'autres procédés, quelqu'un ne lui rendra pas sa nature primitive ». Or, celui qui ne s'expliquerait pas sur l'origine du métal rentrerait dans la catégorie de ceux dont le Prophète a dit : Quiconque nous a trompé sur une denrée ne sera pas des nôtres, car il a commis là un sacrilège.

Comme on disait un jour à un personnage éminent :

« Pourquoi ne parlez-vous donc jamais de cet art ? (l'Alchimie) ce serait une distraction pour l'esprit. »

« Quand, répondit-il, on demande à un âne, pourquoi il ne rumine pas, il vous répond que c'est parce qu'il ne veut pas remuer ses mâchoires inutilement ». Puis il cite ce vers :

« Je dis à mes compagnons : elle est comme le soleil qui, bien qu'il nous touche de sa lumière, est si loin de nous ! »

Telles sont, en résumé, les citations rapportées par el Ifrani. Nous avons soin de les adapter et de les mettre au point parce qu'elles expriment la vérité sur cette question.

Plus loin, le même auteur ajoute : « En résumé, tout ce qui a été dit à ce propos sur le sultan el-Ghâleb Billah ne repose sur aucun fondement.

Cependant, les gens scrupuleux s'abstinrent pendant un certain temps de faire leurs prières dans la mosquée des chérifs ; mais ce fut peut-être parce qu'on disait que cette mosquée avait été bâtie sur l'emplacement d'un cimetière juif. Dieu en sait davantage !

Prise de Chefchaoûn et fin du pouvoir qu'exerçaient les Banou Râchèd sur cette ville.

Nous avons raconté précédemment [1] que la ville de Chef-chaoûn fut fondée par les Banou-Râchèd, Chérifs d'El-'Alâm [2] qui, dans le pays des Ghomara et des Hâbt, dirigeaient la guerre sainte et menaçaient les frontières de l'ennemi.

A la mort de son fondateur, l'émir, Abou-el-Hassan, Ali Ibn Moussa Ibn Râchèd, cette ville passa aux mains de ses descendants qui y exercèrent le pouvoir tour à tour.

1. *Kitab el Istiqça*, trad. Tome IV, p. 505.
2. Montagne située près de Tazroût dans les Djbala, où se trouve le tombeau du grand saint Abdessalam Ibn Machich, ancêtre des Banou-Râchèd.

L'auteur de la Mir'ât' dit : Chefchaoûn vécut sous la domination des Banou Râchèd, dans une alternative de paix et de guerre jusqu'au jour où elle fut assiégée par le vizir, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abdelkadèr, fils du sultan Mahammed ech-Cheïkh, à la tête des troupes de son oncle le sultan, Abou-Mohammed Abdallah el-Ghâleb. L'émir actuel, l'éminent émir, Abou-Abdallah, Mohammed, fils de l'émir Abou-el-Hassan Ali, fils de Moussa, fils de Ali, fils de Râchèd, étroitement assiégé et à bout de résistance, s'échappa avec sa famille et ses compagnons, et après avoir escaladé la montagne qui domine Chefchaoûn, par un sentier abrupt, il parvint sain et sauf à Targha [1] la nuit de jeudi à vendredi, 2 safar de l'année 969 (10 octobre 1561). Il se réfugia d'abord dans ce petit port puis de là prit la mer le vendredi 9 du mois précité (19 octobre) et alla habiter Médine où il mourut. — Dieu lui fasse miséricorde !

Le grand Siège d'el-Bridja connue de nos jours sous le nom d'el-Jadida (Mazagan).

Nous avons exposé avec suffisamment de détails la construction de la place de Mazagan par les portugais et nous avons décrit ses fortifications [2]. Dès sa fondation, cette place fut le théâtre d'une lutte incessante et d'une guérilla perpétuelle entre les chrétiens et les musulmans des environs.

Or, en 969 (11 septembre 1561-2 août 1562), le sultan el Ghâleb Billah prit la résolution de la prendre et constitua dans ce but une armée formidable, en faisant appel à toutes les tribus du sud. A la tête de cette armée, marchait son fils

1. Targha, située sur la côte rifaine à 40 kilomètres environ à l'est de Tétouan. Cette ville était jadis fort peuplée ; mais lors de la prise de Ceuta par les portugais, elle fut évacuée par les habitants qui se réfugièrent dans la montagne. Elle est de nos jours, une simple bourgade des Ghomara. Cf. MASSIGNON, « *le Maroc* », p. 243 ; MOULIÉRAS, *le Maroc inconnu*, II, p. 255

2. *Kitab el-Isiqça*, trad. T. IV, pp. 531-32-33-34-35.

Mohammed connu sous le nom d'el-Masloukh qui devait mourir plus tard à Ouâdi-el-Makhâzin. Il avait à peine, dit-on, vingt ans. Pour suppléer à l'inexpérience de sa jeunesse, son père lui donna comme vizir, le caïd, le champion de la guerre sainte, l'éminent poète, Abou-Zeïd Abderrahmân Ibn Touda el-Imrâni qui avait pour mission d'exercer en fait le commandement et de diriger les opérations de guerre au nom du fils du sultan.

Le combat fut rude et le siège dura 62 jours.

Malgré l'effort des assaillants qui purent se rendre maîtres d'une partie des murailles, la place demeura inexpugnable.

L'auteur de la Nozhet-el-Hadi rapporte que le caïd Ibn Touda était entré dans el-Bridja, place voisine d'Azemmour ; il avait déjà commencé à détruire une partie des remparts de cette citadelle, et s'apprêtait à en achever la démolition le lendemain, de façon à ne point laisser la moindre trace des travaux des infidèles, quand le sultan el-Ghâleb Billah lui écrivit de n'en rien faire. Aussi, les Chrétiens purent-ils rentrer à el-Bridja, alors que, résolus à abandonner cette ville, ils s'étaient déjà rembarqués sur leurs vaisseaux.

L'histoire de ce siège nous est relatée avec précision par l'annaliste portugais, Luis Maria do Couto, dans son ouvrage sur Mazagan [1], qui a consacré à ce fameux épisode, une longue série de pages où il a exposé jour par jour les moindres détails et toutes les péripéties de cette campagne. Nous extrayons de cet auteur les passages suivants : « Lorsque le sultan el-Ghâleb Billah, bien décidé à en finir avec les Portugais de Mazagan, eut commencé à réunir ses forces pour les attaquer, le gouverneur de la place reçut la visite d'un esclave noir simulant d'être Chrétien, qui, dans le but d'inspecter les fortifications de la forteresse, était venu l'avertir des préparatifs que le sultan était en train de faire. Sa mission terminée,

1. Il s'agit de l'ouvrage intitulé : « *Mémorias para historia da praça de Mazagan* par Luis Maria do Couto de Albuquerque da Cunha, édi. Lisboa 1864.

l'espion prit la fuite et ne put être rejoint par les Portugais qui, voyant, à la fin, que sa prétention d'être chrétien n'était qu'un stratagème, éprouvèrent beaucoup de regrets de n'avoir pas eu la précaution de le faire prisonnier. Néanmoins, le gouverneur de la place prit ses dispositions et se prépara à une résistance opiniâtre. Il acheta, prétend l'annaliste portugais, deux mille épées au caïd de la ville d'Azemmour.

« L'armée marocaine arriva en vue de la place le 4 mars 1562. Cette date correspond exactement à celle du calendrier arabe que nous avons déjà donné plus haut. Cette armée était composée de 30.000 cavaliers, et de 60.000 fantassins, secondés par la milice turque, alors au service des saâdiens qui comprenait surtout des arquebusiers et des pionniers, et appuyés par 20 pièces d'artillerie dont 10 de gros calibre, parmi lesquelles une pièce de longue portée appelée « mimoûn ».

« L'armée musulmane s'avança, arborant le grand étendard blanc et plusieurs bannières de différentes couleurs et après avoir encerclé la place de toute part, se lança à l'assaut des murailles autour desquelles eurent lieu des combats violents dont le récit nous a été rapporté avec précision par l'historien portugais. Mazagan, place forte inexpugnable, mise en état de défense, put résister aux assauts des Musulmans qui furent ainsi dans l'impossibilité de se mesurer avec les Chrétiens — comme il convenait.

« Pendant le siège, la milice turque déploya une grande activité, employant les matières incendiaires de différentes sortes et usant de la mine et de la contre-mine ; elle put s'emparer des fossés entourant les remparts après un combat acharné où les morts furent nombreux des deux côtés.

« A deux reprises, les assiégés utilisèrent la mine contre les Musulmans. La première fois, ils mirent le feu à 9 barils de poudre : la mine éclata. Sept barils de poudre brulèrent seulement, tuant un grand nombre de Musulmans et de Chrétiens et la deuxième fois, la mine composée de 19 barils de poudre placés au-dessous des remparts éclata au milieu des Musul-

mans. Le dommage causé aux assaillants fut immense. Les uns furent projetés dans les airs, les autres furent ensevelis sous les décombres. Par contre, les tireurs musulmans infligèrent de grosses pertes aux Chrétiens qui éprouvèrent à maintes reprises leur habileté dans l'art de tir, à tel point que, chaque fois qu'un chrétien apparaissait au-dessus des remparts, il était sûr de recevoir une balle dans le meilleur endroit de son corps : la tête où la poitrine. »

L'historien Luis Maria raconte à ce sujet qu'un jour un des plus grands chefs militaires portugais venu de Lisbonne, débarqua à Mazagan, pendant le siège de cette place, voulut voir comment ses compatriotes combattaient contre les Musulmans et se rendre compte de la marche des opérations autour de la forteresse investie. Dès qu'il montra la tête pour voir le camp des maures, par-dessus les remparts, il reçut en pleine tête une balle qui lui éparpilla la cervelle. On eut dit que le tireur était là à l'attendre pour l'abattre.

Le malheureux fut tué aussitôt après son débarquement avant même d'aller chez lui. Les musulmans lui en donnèrent le tombeau en échange. Depuis cet incident, dit Luis Maria, les Chrétiens n'osèrent guère apparaître par-dessus les remparts.

Ayant trouvé le siège bien long, le gouverneur de Mazagan fit appel à un groupe de chevaliers auxquels il confia la Mission délicate d'aller par la côte, au-delà du camp maure, chercher à mettre la main sur quelque isolé de l'armée musulmane pour les renseigner sur les intentions de celle-ci, si elle devait ou non lever le siège et à quel moment.

Les chevaliers prirent de nuit une barque et allèrent vers la côte de Tit qui était alors inhabitée. Près de cette ville se trouvait le camp du caïd de Safi. A l'aube, ils s'avancèrent vers la terre, amarrèrent leur barque sous un rocher, à l'abri des regards des passants et là ils se tinrent en embuscade. Au lever du soleil, un cavalier maure du camp du caïd de Safi était venu au bord de la mer pour satisfaire un besoin. Il se

vit aussitôt entouré par des Chrétiens ; l'un d'eux se saisit de la bride de son cheval et l'autre lui mit le canon de son fusil sur la poitrine. Pris à l'improviste, il fut désarçonné et conduit comme prisonnier à la barque qui démarra aussitôt et prit le large. Quand la barque se fut éloignée de la terre, l'un des passagers tira sur le cheval qui fut tué sur le champ. Une fois arrivés à Mazagan, les chevaliers présentèrent au gouverneur de la place leur captif qui, entouré par les Chrétiens et complètement ahuri, fut mis à l'épreuve de les renseigner sur les intentions des assaillants. Il leur déclara que ces derniers comptaient renouveler encore une ou deux fois l'assaut et, s'ils ne réussissaient pas à enlever la place, lever le siège.

Les choses se passèrent comme il l'avait dit. Enfin, le 7 mai de l'année précitée, la retraite des maures commença. Mazagan était sauvé. Après le départ des Musulmans, il y eut dans la place une grande fête et dans les églises de la chrétienté, des prières nouvelles furent instituées à cette occasion, par ordre du pape qui réside à Rome.

Nous croyons bon de rapporter, avec le chroniqueur, Luis Maria, un exemple typique de l'hostilité qui régnait entre les habitants d'Azemmour et les portugais de Mazagan. Les faits se passent peu après le grand siège de cette place.

« Il y avait à Azemmour, dit le chroniqueur, une mauresque très belle qui fut demandée en mariage par l'un de ses compatriotes dont le nom a été mentionné par Luis Maria ; mais celui ci n'a pas su le prononcer à cause de sa qualité d'étranger à la langue arabe. Il s'agit peut être d'un nommé « el Miloudi » parce que les lettres qui composent ce nom propre se rapprochent de l'orthographe donnée par le dit auteur [1].

« La belle mauresque, dit-il, refusa la main du pauvre maure qui follement épris d'elle, insista pendant longtemps pour obtenir

1. Me J. GOULVEN, dans son ouvrage intitulé : *Place de Mazagan* (p. 69) croit savoir lire le nom propre : Mauley Haddou. Il faut remarquer que les lettres composant les deux noms sont à peu près les mêmes.

son consentement au mariage. Mais chaque fois, elle repoussait ses avances. Enfin, il lui envoya un jour quelqu'un pour l'intéresser à sa personne, à ses grandes qualités morales et à sa bravoure. Il lui proposa même la tête du plus courageux chevalier de Mazagan.

« L'offre ne déplut pas à la mauresque qui voulait vraisemblablement venger la mort d'un de ses parents tué dans une rencontre par les portugais de Mazagan. El-Miloudi alla demander au caïd d'Azemmour (qui n'est pas nommé par Luis Maria) la permission de jeter un défi à un chevalier quelconque de la place portugaise et le pria d'en faire part au Capitaine Major.

« Le caïd envoya un héraut porter le message de défi. Arrivé à une portée de flèche de la forteresse à l'endroit où les messagers faisaient la parade, il se rencontra avec le courrier de Mazagan à qui il remit le message adressé par le caïd d'Azemmour au Capitaine Major. A la lecture de cette lettre, celui-ci convoqua les officiers de la garnison et les mit au courant de son contenu. L'un d'eux se leva et dit : « Je me tiens prêt à jouter avec ce maure ». Le nom de ce chevalier est mentionné par Luis Maria. Il avait, dit-il, 30 ans, était robuste, d'une belle taille, de couleur brune et avait la barbe et les cheveux noirs et abondants. Il portait à la tête une blessure non encore guérie qu'il avait reçue au cours d'un combat livré par les habitants d'Azemmour aux Portugais de Mazagan.

« Le Capitaine Major répondit au caïd d'Azemmour en lui disant que les siens voulaient bien accepter le combat et que l'un des chevaliers de la place était prêt pour cela ; qu'en conséquence, il désignât le jour et le lieu ainsi que les autres conditions habituelles.

« On convint de la forme du duel : Le capitaine major y assisterait avec la garnison de Mazagan ; le caïd pourrait y venir avec son escorte d'Azemmour. A une portée de flèche de la forteresse à l'endroit où les messagers faisaient la parade, on marquerait 50 pas, et, dans cet espace, les duellistes combattraient. Ils y viendraient montés et munis seulement

de leur lance et épée, puis, après s'être attaqués nul ne pourrait se retirer du terrain sous peine d'être déclaré vaincu et fait prisonnier.

« Le jour où devait s'effectuer le combat arriva enfin. Le chevalier chrétien se posta à l'endroit qu'on lui avait marqué. Son adversaire fit de même. Les témoins du musulman vinrent alors examiner le chrétien et le trouvèrent en chemise avec l'épée et la lance au côté droit parce qu'il maniait indifféremment les armes des deux mains. On lui intima l'ordre de ne combattre qu'avec une seule main. Il accepta et promit de ne se servir que de la main droite.

« Les témoins du Chrétien accomplirent ensuite la même formalité sur le Musulman et trouvèrent sur chacun de ses bras des amulettes enveloppées dans du cuir.

« On l'invita à les ôter, vu la façon dont se présentait son adversaire et le pouvoir de protection que pourraient avoir ces talismans. Mais le maure se refusa de les ôter en répondant que sa conscience de croyant l'empêchait de quitter ces reliques qui, n'étant pas une arme, ne le mettaient pas, en réalité, à l'abri des coups d'épée ou de lance, et que, s'il le faisait, il paraîtrait mépriser le nom de Dieu, au risque alors d'être vaincu.

« Les témoins rapportèrent le fait au Capitaine Major qui immédiatement pria le caïd d'ordonner à son chevalier de quitter ses amulettes parce qu'il ne remplissait pas ainsi les conditions stipulées. Le caïd, prétend Luis Maria, agit en conséquence, mais, el-Miloudi, rebelle à tous les ordres et conseils, déclara toujours qu'il ne pouvait pas abandonner ses reliques.

« Devant la mauvaise volonté du maure, le duel n'eut pas lieu et les deux groupes se séparèrent sans aucun résultat. »

Le chroniqueur portugais ajoute que les Chrétiens avaient considéré cet incident comme une victoire et que les gens de Mazagan, qui garnissaient les murs de la forteresse pour assister au duel, se répandirent en criailleries et sifflements

lorsqu'ils virent que les maures se retiraient sans qu'il eût lieu. Les soldats tirèrent l'artillerie et les mousquetaires ne demeurèrent pas oisifs non plus. Le caïd, en courroux contre l'attitude de son chevalier, condamna celui-ci à la prison parce qu'il fut la cause de cette offense à l'égard des Musulmans.

Mais si on apprécie bien les faits de cette anecdote, on voit que les Chrétiens de Mazagan avaient tort d'attacher une telle importance à des écrits insignifiants qui n'avaient, à leurs yeux, aucun pouvoir de protection puisqu'ils ne devaient pas croire, même superstitieusement, à l'effet préservatif qu'un croyant attribuait à tort ou à raison à ces reliques. A notre avis, ce n'était qu'un prétexte fallacieux d'éviter le duel. Luis Maria lui-même rapporte que quelques années après cette aventure, des chevaliers de Mazagan rencontrèrent ce même chevalier musulman dans des combats et le virent accomplir des prouesses. Il ne manquait donc pas de courage. En somme la vérité consiste dans le témoignage des ennemis.

Nous avons raconté cette histoire, malgré sa longueur, non seulement pour montrer l'état d'esprit bizarre des musulmans et Chrétiens à cette époque, mais parce que ce trait de mœurs fait voir la force de la Foi et la grandeur de l'idéal chevaleresque. — Puisse le Très-Haut relever l'édifice de la Religion et déjouer les complots des mécréants et des agresseurs ! Amen !

En 970 (31 août 1562 - 21 août 1563) le sultan el-Ghâleb Billah nomma le jurisconsulte Abou-Mâlèk Abdelwâhed Ibn Ahmed el Houmeïdi cadi de Fès ; il exerça ces fonctions pendant très longtemps.

Visite pieuse que le Sultan el-Ghâleb Billah a faite au Marabout Abou el-Abbâs Sidi Ahmed Ibn Moussa es-Semlâli. — Que Dieu l'agrée ! —

L'auteur du Momti' rapporte que le sultan Abou-Mohammed Abdallah el-Ghâleb Billah a dit au professeur Abou-

Abdallah et-Targhi [1] : « J'ai le désir et la volonté d'avoir un cheïkh. Va m'en chercher un ».

Il fit le tour de tous les saints du Maghreb — ils étaient nombreux alors — et il arriva enfin au marabout Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Moussa el-Jazoûli es-Semlâli.

Il trouva en lui un cheïkh vénérable, orthodoxe, humble, ascète, scrupuleux, de bonne mœurs, aux miracles merveilleux, au chemin facile, réunissant en un mot, toutes sortes de bonnes qualités et attributs.

Il retourna vers le sultan et se mit à lui faire le portrait de tous les saints qu'il avait vus, selon son opinion. Quand il en vint à parler de notre marabout, il dit : « C'est un saint, un saint et un saint » (et il répéta sept fois le mot saint). Le sultan lui dit : « C'est comme si tu me le désignais. C'est celui-là que je veux, qui est placé avant tous les autres ».

Le messager lui dit : « Je ne vous le désigne pas et je ne connais pas de preuves qu'il est le premier. Mais, c'est ainsi qu'il m'apparaît ».

Le sultan se mit en route vers lui.

Quand le cheïkh apprit l'arrivée du souverain, il sortit à sa rencontre après avoir préparé un lieu pour son logement, et tout ce qui est nécessaire, et une nourriture recherchée. Il lui apporta des dattes fraîches et du lait.

Quant le marabout sortit, quelqu'un lui présenta un cheval, quoi qu'il eût l'habitude de ne pas monter. Mais si quelqu'un venait à lui et lui présentait une monture, il ne la renvoyait pas. Il s'en faisait accompagner et la nourrissait jusqu'à son retour. Ainsi fit-il en allant à la rencontre du sultan.

Il revint avec lui et le fit descendre chez lui.

Le sultan fut ainsi son hôte pendant trois jours et lui

1. Mohammed Ibn Youssef et-Targhi, originaire du Targha, (ancien port situé sur la côte riffaine à 40 kilomètres environ de Tétouan) né à Fès et habitant Marrakech où il est mort en 1009, fut le précepteur des princes saâdiens. Voir sa biographie dans le Momti', p. 130, édi. de Fès.
Voir aussi Arch. Mar., vol. XXIX, page 159.

demanda d'être son intercesseur auprès d'Allah pour qu'Il raffermît son pouvoir, en s'excusant, en même temps, de lui faire cette demande, parce que, ajouta-t-il, « l'existence me deviendra impossible, si je renonce à la royauté, car je ne pourrai plus dès lors sauvegarder ma vie, ni trouver un asile sur la terre ».

Ahmed Ibn Moussa fit alors l'invocation suivante : « Arabes, berbères, plaines et montagnes, obéissez au sultan Mouley Abdallah et n'ayez pas de querelle avec lui ».

Au bout de trois jours, le sultan rentra à sa capitale et resta longtemps en jouissance de santé et pouvoir solide. Puis, la présence des Turcs lui ayant été signalée dans le détroit de Gibraltar, entre Tanger et Ceuta, le sultan qui les craignait beaucoup, en fut effrayé et sa vie en fut troublée. Son entourage le tranquillisait à leur sujet. Il leur dit : « Laissez-moi tranquille jusqu'à ce que j'aie puisé à la source ». Il dépêcha aussitôt un courrier au marabout. Le courrier était à peine arrivé auprès du saint qu'il entendit celui-ci s'écrier, avant même de l'avoir vu : « O Turcs, retournez dans votre pays ! Et toi, ô Mouley Abdallah, que Dieu t'accorde la paix dans ton royaume ! » Le messager se présenta, transmit le salut du sultan et s'en retourna aussitôt, ayant noté le moment où il avait entendu l'invocation du marabout. Quand il rendit compte à son maître, on vit que les Turcs étaient partis au moment où le cheïkh avait parlé.

Puis, le cheïkh vint à Marrakech, en visite pieuse aux saints de cette ville. Le dit sultan l'invita à venir dans son palais, ainsi que ses gens et leur offrit un repas, s'obligeant en personne qu'on ne leur servirait rien que de licite et rien de douteux. Et il en fit le serment. Le cheïkh se rendit à son désir. Mais quand on apporta le repas, il y posa la main et n'en mangea pas. En sortant, un de ceux qui étaient présents lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas mangé du repas du sultan, lui qui a juré de ne vous servir que des choses licites ? »

Le marabout répondit : « Qui prend le repas du sultan, même

de provenance licite, il fait tort à son cœur pendant quarante jours. Si ce qu'il y mange est d'origine douteuse, il en a le cœur mort pendant quarante années ».

A ce propos, on raconte aussi que ce même souverain avait une foi sincère en la sainteté du marabout Abou-Amar el-Qastalli [1] et était plein de vénération pour lui. Il gardait comme une relique un parasol en feuilles sèches de palmiers qui avait appartenu à ce saint personnage ; il s'en servait pour se garantir de la chaleur, dans le but de s'attirer la « baraka » attachée à cet objet sanctissime.

Lorsque ce cheïkh mourut, le vendredi 15 Chaoual 974 (25 avril 1567) le sultan assista en personne à son enterrement et jeta de ses propres mains de la terre sur sa sépulture.

Parmi les faits relatifs à ce sultan, on rapporte que le marabout Abou Mohammed Abdallah Ibn Housseïne el-M'ghâri s'était révélé comme saint tout d'abord à Marrakech. La foule se pressa aussitôt autour de lui et les gens se dirigèrent de tous côtés vers lui pour le voir.

Le sultan el Ghâleb Billah lui envoya quelqu'un pour lui dire : « De deux choses l'une, sortez de chez moi, ou je sortirai de chez vous ».

Le marabout répondit au messager : « Non ! C'est moi qui dois sortir ». Et il quitta hâtivement la ville de Marrakech pour aller s'installer définitivement à Tameslouhet où il lui advint ce qu'on sait.

Les chrétiens s'emparent de Hadjar Badis (Penon de Vélez de la Goméra). Les causes de cet événement.

Nous avons exposé plus haut [2], en racontant l'histoire des Banou-Wattâs, comment les Chrétiens avaient édifié le port

1. Sur ce saint, voir *supra*, pp. 41, 53.
2. *Kitab el Istiqça*, T. IV., p. 541 de la trad.

de Hadjar Badis et s'étaient emparés de la ville d'Oran, au cours de l'année 914 (2 mai 1508 - 20 avril 1509). Ces deux places restèrent au pouvoir des Chrétiens jusqu'au jour où elles leur furent enlevées par les Turcs.

Sous le règne du sultan el-Ghâleb Billah, les Turcs ayant manifesté le désir de conquérir l'empire du Maghreb-el-Aqça, afin de leur fermer tout accès à son royaume, le dit souverain incita les Chrétiens à s'emparer des villes frontières de la région du Hâbt.

« Certain auteur rapporte, dit El-Ifrani dans la Nozhet, que le sultan el-Ghâleb Billah, voyant la prospérité d'Alger, dont les vaisseaux fréquentaient sans cesse les ports de Hadjar Badis et ceux du détroit de Tanger (Gibraltar) craignit beaucoup que les Turcs ne voulussent s'emparer de son royaume. Aussi, dans le but d'empêcher les empiètements de ces derniers dans le Maghreb et de leur ôter tout moyen d'y pénétrer, il convint avec le roi chrétien qu'il lui livrerait le port de Hadjar Badis et qu'il en expulserait les habitants musulmans. En conséquence, les Chrétiens s'établirent à Hadjar Badis, en chassèrent les Musulmans et leur témoignèrent leur profond mépris, en déterrant les cadavres des cimetières et en les faisant brûler ».

« Quand le prince Mohammed, le fils du souverain et son khalifa à Fès apprit le débarquement des Chrétiens à Hadjar Badis, il sortit à la tête de ses troupes pour se porter au secours des Musulmans ; mais, arrivé à Oued Elebèn, il reçut la nouvelle de la reddition de la place. Renonçant alors à son dessein, il revint sur ses pas et laissa les Chrétiens occuper librement la ville ».

El Ifrani ajoute qu'il a lu ces renseignements dans des feuillets détachés, dus à la plume d'un écrivain dont il ignore le nom [1].

1. Il s'agit ici de l'*Histoire de la dynastie sa'dienne*, connue sous le nom de l'anonyme de Fès. Il vient d'être publié par M. G. COLIN dans la collections des textes arabes de l'Institut des Hautes Études Marocaines sous le nº II. Cf. PROVENÇAL, *Historiens des Chorfa*, p. 131.

De l'agitation provoquée par le jurisconsulte Abou Abdallah el-Andaloûçi et sa mise à mort.

Ce personnage habitait la ville de Marrakech. Il se livrait, en apparence, à la dévotion et à la pratique de toutes les vertus à tel point qu'il avait séduit la foule qui, dans son enthousiasme, le suivait partout. Imitant l'exemple de Ibn Hâzm, ed-Dhâhéri, il fulminait des propos injurieux à l'égard des fondateurs de la doctrine orthodoxe (que Dieu les agrée !) et ne craignait pas de déblatérer contre la religion. Le sultan el-Ghâleb Billah ayant décidé de le faire mettre à mort, Abou-Abdallah Mohammed el-Andaloûçi, s'appuyant sur ses adeptes parmi la foule, provoqua une sédition dans laquelle il périt ; son corps fut mis en croix au-dessus de la porte de sa maison située dans le quartier Riad-ez-Zeïtoûn à Marrakech. Cet événement eut lieu le 15 Dzou-el-Hidjja de l'année 980 (19 avril 1573) [1].

Apparition de l'hérésie professée par les Chéraga (Orientaux) affiliés à la secte dite Youssofia. — Renseignements à ce sujet.

« Le cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Youssef er-Râchidi, de Miliana, dit l'auteur de la Dawhat, a été l'auteur de pro-

1. El Ifrani place, lui aussi cet événement sous le règne d'el Ghâleb, mais il lui assigne une autre date, celle de 985 (1578) ; ce qui fait entendre qu'il eut lieu sous le règne de Mohammed el-Motawakkel dit « el-Masloukh. »
La date donnée par notre auteur est sans doute érronnée puisque un auteur contemporain, Ibn el Qâdi, dans son dictionnaire biographique intitulé Durrat el-Hijâl confirme la thèse d'el Ifrani et précise que le sultan el-Motawakkel avait ordonné l'exécution d'Abou-Abdallah el Andaloûçi, non pas pour ses idées hérétiques, mais surtout parce qu'il fut le chef des Andalous qui, à son instigation firent défection à la première rencontre qu'il eut avec son oncle Abdelmâlek et provoquèrent la défaite de l'armée d'el Maslouckh. Cf. DURRAT EL-HIJ L, texte arabe, éd. de Rabat, p. 167 et 168 et Dawhat en-Nâcher texte arabe, p. 81, éd. de Fès.

diges, de miracles et de toutes sortes de faits merveilleux. L'éclat de son nom, en parvenant au loin, lui attira de nombreux disciples. Ils pénétrèrent fort loin dans son amitié et certains allèrent jusqu'à lui attribuer la qualité de prophète. L'écho de sa doctrine exagérée se répercuta au dehors par la bouche d'un certain Ibn Abdallah qui fréquentait les disciples du cheïkh. Or, à ce qu'on a raconté, Ibn Abdallah était un impie et pratiquait le rite des Ibâdites.

« Cette hérésie fut bientôt adoptée par les gens sans aveu parmi les arabes de la campagne et les citadins enivrés de passions ».

Cette secte est connue sous le nom de Youssofia ; « c'était, dit l'auteur de la Dawhat, la seule secte hérétique qui existât alors au Maroc. Et selon le témoignage d'un homme sûr, elle a pris naissance pendant la vie du cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Youssef qui, en apprenant la fausse interprétation attribuée à sa doctrine, s'écria : « Quiconque rapportera de nous ce que nous n'avons pas dit, — que Dieu l'éprouve par la maladie et la pauvreté ! — que sa mort soit privée des secours de la religion ! »

« Devant la gravité de la situation, dit notre auteur, les jurisconsultes conseillèrent au sultan el-Ghâleb Billah de prendre toutes les mesures efficaces pour couper court au progrès de cette hérésie. Le souverain sévit alors contre ces sectaires en faisant emprisonner les uns et massacrer les autres.

« Il faut noter, ajouta-t-il, qu'il n'y a aucun rapport entre la doctrine professée par le cheïkh Ahmed Ibn Youssef et les hérétiques de la secte dite Youssofia qui renouvelèrent à l'égard de notre personnage, les procédés des Rafédîs[1] à l'égard de leurs imans. Les vrais disciples du cheïkh sont tels que Abou-Mohammed el-Khayât, le cheïkh ech-Chotaïbi, Abou el-Hassân Ali Ibn Abdallah, enterré à Tafilalet, et leurs semblables parmi les gens de mérite et de religion. Les imams

1. *Rafédi* parti extrémiste des chîites.

qui nous servent de modèles s'accordent tous, d'ailleurs, à reconnaître en notre cheïkh la sainteté, la science et la piété ».

Voici un autre passage extrait de la Mir'ât : « Le cheïkh Abou el-Abbâs Ahmed Ibn Youssef er-Râchidi el-Miliani fut un des plus grands marabouts qui possédaient la science et la sainteté et dispensaient la bénédiction et les bons conseils. Il n'était pas avare de ses enseignements. Un jour, le cheïkh Abou-Abdallah el-Kharroûbi lui fit cette remarque : « Tu profanes trop la science en enseignant à tout venant, même des femmes, l'invocation de Dieu et de ses attributs ». « Nous avons, répondit-il, mis tout en œuvre pour appeler les gens au Royaume de Dieu. Mais les gens s'abstinrent de nous suivre. Alors, nous nous sommes contentés d'occuper un des membres de leurs corps, (c'est-à-dire la langue) par la récitation des litanies ».

« Je reconnais alors, dit le cheïkh el-Kharroûbi, que mon interlocuteur avait sur ce point des vues plus larges que les miennes ».

« La secte connue sous le nom des Cheraga, dit l'auteur de la Mir'ât, prétend avoir été fondée par ce cheïkh. Or, ce saint personnage est innocent de cette hérésie ; car il fut l'imâm par excellence qui pratiquait la Sounna (tradition du Prophète) et suivait la voie du salut. C'était l'homme que Dieu avait mis à l'abri de telle corruption et préservé d'une telle souillure ».

La secte des Chéraga fit son apparition pendant la vie de notre cheïkh ; il s'en lava les mains, combattit les sectaires et déploya tout son effort pour les disperser.

« Mon professeur, Abou Abdallah en-Niji, dit l'auteur de la Mir'ât, m'a raconté que le cheïkh Abou-el Baqa' Abdelwâreth el-Yalsouti, lors de l'apparition de l'hérésie dite des Chéraga, eut des soupçons sur le cheïkh à qui cette secte faisait remonter son origine ; mais quand on lui dit que Abou-Mohammed el Khayât était le disciple de ce cheïkh,

il s'écria : « Je me repens sincèrement ; il suffit pour l'innocenter que el-Khayât soit un de ses disciples ».

Le cheïkh el-Miliani mourut en 927 (1520-1521) mais la secte à lui rattachée à tort ne revêtit un caractère inquiétant que sous le règne du sultan el Ghâleb Billah ainsi que nous l'avons indiqué plus haut [1]. Dieu égare ou dirige dans la voie droite ceux qu'il voudra !

Les prisonniers chrétiens tentent de faire sauter, par une mine, la mosquée d'el-Mansour à Marrakech et le mal qui aurait pu résulter de cet attentat si Dieu le Très-Haut ne l'avait pas fait échouer.

Il y avait dans la Casba de Marrakech un groupe de prisonniers chrétiens qui étaient là depuis le temps du sultan Abou el-Abbâs el-'Aredj et son frère Abou-Abdallah ech-Cheïkh. Ils voyaient que l'élite de la population et les hauts fonctionnaires de l'État assistaient, avec le souverain, à la prière solennelle, chaque vendredi, à la grande mosquée d'el-Mansour, située dans la dite Casba. Ils eurent l'idée satanique de tramer un complot afin de faire périr le sultan et son cortège. Ils creusèrent secrètement sous la grande mosquée une tranchée qu'ils remplirent de poudre et eurent le soin d'y mettre une mèche qui mettrait le feu à temps dans la mine, de façon à faire sauter l'édifice, avec tous les fidèles pendant la prière du vendredi.

La mine prit feu et la grande coupole de la mosquée fut entièrement détruite et son minaret fendu en deux. On voit encore de nos jours sur ce minaret les fissures provoquées par cette catastrophe. Heureusement, les dégâts furent purement matériels. Dieu mit les Musulmans à l'abri de cette

1. On retrouve encore au Maroc les traces de cette secte sous le nom des Bdadwa, dans certaines tribus de la Chaouia et dans le Gharb chez les Ouled Issa. Cf. *Archives marocaines*, T. II, p. 358.

machination et ne permit point que les circonstances fussent favorables aux Chrétiens pour mener à bout leur entreprise. Cette affaire eut lieu en l'année 981 (3 mai 1572 - 23 avril 1573).

De la mort du Sultan el-Ghâleb Billah (Dieu lui fasse misériricorde !).

Dans son commentaire du Dorret es-Soloûk, le jurisconsulte Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn el Qâdi s'exprime en ces termes : « Abou-Mohammed el-Ghâleb Billah mourut le vendredi 28 du mois de Ramadan de l'année 981 (22 janvier 1574) à la suite d'une suffocation ».

Cette suffocation qu'éprouvait le souverain était celle que le vulgaire désigne sous le nom « dhéïqa » (asthme) ; Dieu nous préserve d'une telle maladie !

Suivant d'autres chroniqueurs, le sultan serait mort au mois de Chawwal, par suite de la fatigue du jeûne qui aurait déterminé une issue fatale à la maladie dont il vient d'être parlé ci-dessus.

Dans le peuple, on raconte qu'ayant passé toute la nuit du 27 de Ramadan en prières, le prince aurait été surpris par la mort pendant qu'il était encore à genoux ; mais cela est absolument faux.

El Ghâleb Billah fut enterré près du mausolée de son père, dans le cimetière des chérifs, et son tombeau, qui est connu de tous, porte gravés sur le marbre les vers suivants :

« O toi qui visites ma tombe, sois généreux, accorde-moi tes prières, j'en ai le plus pressant besoin.
« Autrefois, la vie des Croyants et leur fortune étaient entre mes mains et ma renommée s'étendait au loin ;
« Maintenant, me voici gisant dans cette *fosse*, sans qu'aucun Caïd ou Vizir ait pu me préserver d'y tomber.

« J'ai fait provision de sublimes croyances en Dieu, mon juge clément, et ma foi en lui est des plus vives.
« Quiconque, comme moi, croit à l'indulgence de l'Éternel peut espérer obtenir son pardon.
« Car Dieu a dit dans sa suprême bonté : le fidèle obtiendra de moi ce qu'il m'aura cru capable de faire. »

On rapporte que Abou-Abdallah dit « el Masloûkh (l'écorché), le fils du sultan, ayant lu ces vers, en punit l'auteur après lui avoir dit : « C'est avec une intention perfide que vous avez employé le mot « fosse » ; vous avez sans doute voulu faire allusion à ce noble hadith : la tombe est un des jardins du Paradis ou une fosse de l'Enfer. Pourquoi n'avoir pas fait usage du mot « Site » ou tout autre équivalent ? »

Renseignements complémentaires et notes biographiques sur le Sultan el-Ghâleb Billah.

Le sultan Abou-Mohammed el-Ghâleb Billah était un homme habile en politique et dans l'art de gouverner. Plein de pondération, il se fit remarquer, dès son arrivée au pouvoir suprême par ses manières bienveillantes et une grande affabilité. Par sa sage administration, il rétablit la concorde parmi ses sujets et ramena au pays la prospérité et l'abondance.

La situation devint telle qu'on disait alors que trois personnalités dont les prénoms commençaient par la lettre « aïn », formaient en quelque sorte les yeux du monde [1]. C'étaient : le sultan 'Abdallah el-Ghâleb Billah, le marabout Abou-Mohammed 'Abdallah Ibn Housséïne el-M'ghâri, et le marabout 'Abou-es-Soroûr 'Iyad es-Soûssi.

« Dans une consultation juridique adressée par le jurisconsulte, le pieux prédicateur de la grande mosquée de Taroudant Abou-Zaïd Abderrahmân et-Tilamsâni au grand

1. Jeu de mots entre « Aïn » (ع) lettre de l'alphabet arabe et le mot « Aïn » qui signifie ici Oeil.

cadi Abou Mahdi 'I sâ' Ibn Abderrahmân es-Souktâni, dit el Ifrani, j'ai relevé le passage suivant : « Il est certain que tout le monde est d'accord pour reconnaître à Mouley Abdallah la qualité d'adel [1] et la légalité de sa proclamation.

« Des personnes dignes de foi, qui avaient figuré parmi les disciples du savant maître Abou el-Abbâs Ahmed Ibn Moûssa es-Semlâli m'ont assuré avoir entendu dire à ce cheïkh : Mouley Abdallah est le joyau des chérifs ; ce n'est pas un sultan, c'est un saint ».

« C'est un fait bien connu de tous, grands et petits que Mouley Abdallah qui fut un homme vertueux, possédait la qualité d'adel.

« Cependant j'ai vu dans une lettre adressée par son neveu Abou el-M'âlî Zîdân Ibn el-Mansour à Abou-Zakâria Yahia Ibn Abdallah Ibn Saïd Ibn Abdelmonîim el Hâhi, quelque chose qui est en contradiction avec cette légende et autoriserait à croire que ce prince était comme tous les autres souverains.

« Voici un passage de cette lettre qui intéresse particulièrement notre sujet : « Vous savez pertinemment, dit Zîdân, que l'état de sainteté de Ahmed Ibn Moûssa es-Semlâli est un fait certain et péremptoirement établi, que les vertus de ce personnage étaient connues de tous, grands et petits et enfin que tous les habitants du Maroc le considéraient comme un grand saint. Or, ce marabout vivait sous le règne de Mouley Abdallah (que Dieu refroidisse sa tombe !) qui se livrait, comme chacun le sait, à toutes sortes d'excès. Malgré cela, le marabout ne cessa pas un seul instant de faire la prière pour la vie de ce souverain et pour le maintien de son empire. Il manifesta toujours des sentiments d'affection pour ce prince, bien que celui-ci ne fît que nommer, révoquer, tuer, etc... Il donna même asile dans sa zâouia à des gens qui avaient

1. En droit public musulman, la qualité d'adel est une condition *sine qua non* pour exercer le pouvoir suprême sur la communauté des musulmans.

fui la cour tels que le marabout Andalou et Ould Azannâg. Il faisait auprès du souverain les démarches qu'on sollicitait de lui, sans récriminer, sans émettre de blâmes et sans rien chercher au delà, retenu qu'il était par ses serments de fidélité et par son affection. Et pourtant les scellés ayant été apposés sur la maison de Ibn Housséïne, par ordre du sultan, ce fut celui-ci seul qui les fit lever de son propre mouvement, personne ne songeant à trouver à cela quelque chose d'excessif, à y voir un abus d'autorité ou à en tirer prétexte pour ouvrir les portes de la sédition.

« Les principaux chefs de l'entourage d'el-Ghâleb Billah tels que son vizir Ibn-Chagra [1], Abdelkarim Ibn ech- Cheïkh, Abdelkarim Ibn Moumèn el-ʿIlj, el-Ḥabti, ez-Zarhouni, Abdessâdèq Ibn Malloûk et d'autres, dont les noms ne me reviennent pas en mémoire, car cela se passait il y a longtemps, s'adonnaient à la boisson des spiritueux, entretenaient des chanteuses et portaient des vêtements de soie et des ornements d'or et d'argent. Or, à cette époque, vivaient Ahmed Ibn Moûssa dont il vient d'être parlé, Ibn Houssèine, ech-Charqui, Abou-ʿAmar el-Qastalli, Abou-Mohammed Ibn Ibrahim et-Tamnarti, ech-Chidmi, et d'autres cheïkhs, tous gens pieux, dont aucun musulman parmi ceux qui se targuent d'avoir la sainteté, ne saurait prétendre surpasser les mérites ou même égaler les vertus. Tous, pourtant, approuvèrent la conduite du souverain ; pas un d'eux ne chercha à entraver l'exercice de la royauté et jamais on n'entendit émaner de leur part une critique malveillante contre les fonctionnaires ou les chefs de l'armée cités ci-dessus, qui étaient les rouages du pouvoir et les véritables agents du gouvernement ».

Ici se termine le passage de cette lettre utile à notre sujet.

« Quelque chose d'analogue à cette thèse, dit el-Ifrani, se trouve dans un passage de la Chronique Anonyme de la

1. Un grand quartier de la ville de Marrakech porte encore le nom de ce Vizir.

dynastie saadienne [1]. L'auteur de cette chronique affirme que le sultan el-Ghâleb Billah céda Hadjar Badis (Penôn de Velez de la Goméra) aux Chrétiens, dans le but d'arrêter les empiètements des turcs dans le Maroc. Il avait dû agir d'une façon semblable, dans une autre circonstance : « son général Ibn Touda s'était emparé d'une partie des remparts d'el Bridja (Mazagan) et s'apprêtait à en achever la conquête le lendemain quand le sultan lui écrivit de n'en rien faire ».

« L'auteur que je cite, ajoute el Ifrani, rapporte encore un trait analogue de ce prince à l'égard des habitants de Grenade. Il entre à ce sujet dans de longs développements que je m'abstiens de reproduire ici.

« Ces faits attribués à Mouley Abdallah seraient odieux s'ils avaient été réellement accomplis, mais je ne saurais les admettre, étant donné que je ne les ai lus que sur des feuillets détachés dus à la plume d'un écrivain dont j'ignore le nom [2], et qui n'a fait qu'une virulente diatribe contre les princes de la dynastie saâdienne. A mon avis, l'auteur de ces récits était un des ennemis de cette famille, car il a cherché à jeter sur elle la déconsidération, en l'excluant de la descendance du Prophète, et il a dépeint le gouvernement de cette dynastie comme un gouvernement odieux. Aussi, ai-je passé sous silence nombre de faits qu'il a mentionnés et qui ne sauraient être imputés à ces nobles chérifs — que Dieu leur fasse miséricorde !

« Dans ses Tabaqât, le cheïkh Tâj ed-Dîn es-Soubki, dit que les historiens sont en quelque sorte sur une berge minée par les eaux. En effet, par suite de la longue étude qu'ils font du caractère des hommes, il peut leur arriver de calomnier certains personnages, soit par esprit de parti, soit par ignorance ou encore en s'appuyant sur l'autorité de gens qui ne sont pas dignes de foi. Aussi, ajoute-t-il, l'historien doit avant tout craindre Dieu ».

1. 2. Cf. *supra*, N. 1, p. 76.

« Toutefois, il ne faut pas trouver étrange de la part des monarques qu'ils sapent les bases de la loi pour établir le phare de leur autorité et qu'ils foulent aux pieds les choses les plus sacrées afin d'obtenir pendant un instant l'obéissance de leurs sujets. Comment d'ailleurs n'en serait-il pas ainsi, alors que le vent des passions, se déchaînant dans les voiles de leur cœur, lance leur nacelle contre les rivages d'une mer où l'on désespère de la miséricorde du Très-Haut. Dieu nous soit à tous bienveillant ; que, par sa grâce et sa bonté, il se montre indulgent à l'égard de tous les rebelles de cette noble nation ! »

Ici prend fin la citation que j'emprunte à el-Ifrani — que Dieu lui fasse miséricorde !

Parmi les vizirs du sultan el-Ghâleb Billah, il faut citer le prince glorieux, l'éminent littérateur Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abdelkader Ibn Mahammed ech-Cheïkh. Ce personnage surpassa les autres ministres par son habileté, sa bienveillance dans la gestion des affaires et son humeur enjouée ; il maniait agréablement les vers et la prose.

Le fin lettré Abou-Mohammed Abdallah Ibn Mohammed el-Fassi, dans son livre intitulé : El I'lâm Bimen Madha oua Ghabar, min Ahl el Qârn Al-Hadi Achar [1] raconte l'anecdote suivante :

« Le vizir Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abdelkader es-Saâdi, allait de Marrakech à Fès, en compagnie du grand cadi, le jurisconsulte Abou-Mâlek Abdelwâhed Ibn Ahmed el-Homeïdi et de l'imân, le jurisconsulte Abou el-Abbâs Ahmed el-Manjoûr. Quand on aperçut les monuments de Fès Djidid (la neuve), que le feu du désir se fût allumé dans les entrailles des voyageurs et qu'alors, comme a dit le poète :

1. Dictionnaire biographique des personnages qui ont vécu au XIe siècle de l'hégire.

« Ce qu'on souhaite le plus ardemment, c'est de voir un jour les demeures se rapprocher les unes des autres. »

le dit vizir improvisa les vers suivants :

« O mes chers amis, voilà le « *Mostaqa* » et ses jardins ; voici les norias de la ville qui gémissent !
« Ici est le Mossalla, prairie de l'espérance et de la tristesse ; ici sont les demeures qui brillent ! »

Le cadi el Homeïdi continua aussitôt par cette improvisation :
« Voici les coupoles vertes semblables à l'émeraude, où sont des belles femmes aux regards ardents,
« Qui se courbent comme les rameaux chargés de fruits d'un verger et dont les parfums s'exhalent au loin de leurs demeures. »

A son tour, le juriste Abou el-Abbâs el-Manjoûr ajouta les vers suivants :

« Elles traînent leurs tuniques et sont constellées de bijoux ; tous les genres de beauté éclatent parmi elles ;
« Elles s'empressent de fermer les baies par leurs yeux, impatientes qu'elles sont de recevoir un amant au retour d'un long voyage. »

Lorsque le professeur Abou el-Abbâs Ahmed ez-Zemmouri eut connaissance de ces vers, il y ajouta ce distique :

« Considère ces beautés qui se cachent derrière leurs voiles et ressemblent au soleil qui brille à travers les nuages ;
« Elles embellissent de leur grâce les jardins du « *Mostaqa* » au moment même où tu marches vers ses coupoles. »

« Certain auteur attribue les deux permiers vers que je viens de citer au fin lettré Mouley Abou Mohammed Abdelwâhed Ibn Ahmed, le chérif de Sidjilmâssa, qui était le secrétaire du vizir et, alors, il remplace ces mots : « O mes chers amis ».

par « O mon seigneur », les deux vers suivants seraient, dans ce cas, ceux du vizir. Mais Dieu en sait davantage ».

Le mot « *Mostaqa* » est le nom d'un jardin bien connu.

Dans ce même ouvrage, el'Ilâm, on trouve une autre histoire analogue à celle qui vient d'être racontée. Le même vizir était avec son secrétaire, Mouley Abdelwâhed, le chérif précité, lorsque, pendant un voyage, les cataractes du ciel fondirent sur eux :

« Je me plains à Dieu de cet horrible plateau où la marche de nos montures est ralentie et où nous sommes le jouet des vents » s'écria le Vizir.
« Alors qu'à l'horizon les nuées laissent tomber de leurs chevelures leurs traits liquides qui ne cessent de nous frapper » repartit le secrétaire.
« En sorte que l'eau qui inonde les collines nous dérobe la trace du bon chemin et pas un ami n'est là pour nous guider.
« Nos chevaux nagent, au milieu des flots, comme des tortues égarées, à la recherche d'un abri. » ajouta le Vizir.
« Notre âme est dans une angoisse parce qu'elle est privée de ses aises habituelles ; le désir nous entraîne, mais le sort nous retient entre ses mains. » répliqua le secrétaire.
« Il semble que nous n'ayons jamais passé la nuit avec l'amour en tiers, jusqu'au moment où les oiseaux, sur les arbres, annoncent notre séparation », termine alors le Vizir.

Les anecdotes de ce genre abondent au sujet de ce ministre qui a laissé de glorieux souvenirs. C'est lui, en effet, qui chassa les Banou Râchèd de la ville de Chefchaoûn, ainsi que nous l'avons raconté plus haut [1]. Il mourut le 20 de Joumada II de l'année 975 (23 décembre 1567) [2].

Parmi les vizirs du sultan el-Ghâleb Billah on cite également :

1. Voir *supra* pp. 64, 65.
2. L'auteur de la chronique anonyme sur la dynastie s'adienne consacre une longue biographie à ce grand Vizir et raconte dans quelles conditions il fut assassiné par son oncle, le sultan el-Ghâleb Billah, pp. 33, 34, 35.

1° Le caïd Abdelkarim Ibn Moumèn Ibn Yahya el-'Ilj (le renégat) de Gènes ;
2° Abderrahmân Ibn Touda ;
3° Qâcim ez-Zarhouni.
4° Ahmed el-Habtî ;

parmi ses préfets de police : Abou Imrân Moussa Ibn Makhloûf el-Kensoussi ; ce magistrat, qui était chargé de la direction de la sécurité, était un juriste érudit. On raconte que, durant un des voyages que le vertueux marabout Ahmed Ibn Moussa es-Semlâli fit à la cour du sultan el-Ghâleb Billah, la foule s'était assemblée dans la zâouia du cheïkh, pour lui rendre un pieux hommage. Le préfet Abou-Imrân précité, voulant éloigner ces visiteurs, se tenaït debout devant la porte et disait : « Que Dieu vous fasse miséricorde ! Quiconque d'entre vous a fait sa visite, devra sortir aussitôt ».

« Ne dites pas cela, s'écria le marabout, qui avait entendu ces paroles ; dites plutôt :

« Quiconque se rend coupable d'un abus de pouvoir, mérite l'exclusion [1] ».

Au nombre des secrétaires du sultan, on compte Mohammed Ibn Abderrahmân es-Sidjilmâssi, Mohammed Ibn Ahmed Ibn 'Isâ', etc.

Parmi ses cadis à Marrakech, on cite le nom de Abou el-Qâcim Ibn Ali ech-Chatébi qui exerça la haute magistrature dans cette capitale ; à Fès ces fonctions furent exercées successivement par Abou-Abdallah el-'Aoûfi et Abou-Mâlek Abdelwâhed el-Homeïdi — Que Dieu leur fasse à tous miséricorde !

1. Cette anecdote est significative. En plus du jeu de mots contenu dans les deux verbes « zara » et « jara » employés respectivement par le fonctionnaire de l'état et le marabout en visite à la cour chérifienne, il faut remarquer combien les sultans saadiens craignaient pour leur autorité l'influence des marabouts sur la foule. Le préfet de police est là en effet, pour maintenir l'ordre et surtout pour éviter tout attroupement. Mais, le saint personnage, piqué dans son amour propre lui a fait une de ces réponses équivoques qui pourtant signifient beaucoup de choses. C'est vraiment un trait purement marocain.

Le règne du Sultan Abou-Abdallah el-Motawakkel ala-Allah fils du Sultan el Ghâleb Billah. (Dieu lui fasse miséricorde !)

Au moment de la mort du sultan el-Ghâleb Billah, à Marrakech, — son fils Mohammed, qui avait été, du vivant de son père, désigné comme héritier présomptif, se trouvait alors à Fès. Un conseil composé des principaux chefs de l'état se réunit aussitôt dans la capitale du sud et lui renouvela l'acte de proclamation qui lui fut adressé à Fès au mois de Chawwâl 981 (24 janvier - 22 février 1574).

Au dire de Ibn el Qâdi, le sultan Mohammed était le fils d'une esclave ; son prénom était Abou-Abdallah et son surnom royal el-Motawakkel ala-Allah, mais il est connu parmi le peuple sous le nom d'el-Masloukh (l'écorché) parce qu'après sa mort, il fut écorché ; sa peau fut ensuite bourrée de paille, ainsi qu'on le verra plus loin.

Parmi les événements qui eurent lieu sous le règne de ce souverain, on signale un combat survenu entre Musulmans et Chrétiens de Tanger dans la plaine sablonneuse connue sous le nom de Abou-Ghâs, située dans le Fahç de la dite ville, à proximité du pont 'Açama, le mercredi 15 Jomada I 982 (3 septembre 1574). C'est au cours de cet engagement que trouva le martyre en combattant les infidèles le marabout Abou-Mahdi 'Isâ' Ibn el-Hassan el Misbâhi dont le mausolée se trouve aux Da'da', sur le bord de l'Oued M'da, dans la banlieue de la ville de El-Kçar ; car, après sa mort il fut transporté à cet endroit où il fut enterré près de son père dans le cimetière qui existe encore de nos jours [1].

L'autorité du sultan Abou Abdallah el-Motawakkel était

1. Le tombeau de ce marabout se trouve à Souk el-Arba du Gharb. Le marché qui s'y tient tous les mercredis porte encore le nom de Sidi Aïssa Ben Lahssen.

reconnue par tous jusqu'aux derniers jours de l'année 983 (février-mars 1576). A cette époque, son oncle Abdelmâlek Ibn ech-Cheïkh vint l'attaquer, à la tête d'une armée turque, lui ravit ses États et lui enleva la couronne, comme nous allons le raconter plus loin. On dit qu'il avait couvé le dessein d'assassiner ses deux oncles Ahmed et Abdelmâlek et que, devant cette menace, ceux-ci se sauvèrent et allèrent chercher refuge chez les turcs, selon le récit que nous ferons de cet événement.

Les auteurs dépeignent ce prince comme un juriconsulte érudit, un lettré remarquable et fort habile à rédiger soit en vers, soit en prose. Cependant c'était un orgueilleux outrecuidant, infatué de lui-même, sans égard pour personne, porté à répandre le sang et très dur envers ses sujets.

Voici quelques fragments de ses poésies :

« Allons ! buvons de grand matin la liqueur enivrante dont la surface semble un lingot d'or constellé de pierreries ! »
« Hâtons-nous donc, en dépit de nos ennemis et montrons de l'impatience, car c'est un crime de retarder l'instant du plaisir! »

Voici encore un autre distique du prince :

« Elles sont parties et mon cœur marche à la suite de leurs litières.
« Elles m'ont laissé loin d'elles, le corps amaigri et rempli de tristesse.
« Puissent les calices des fleurs ne plus s'entr'ouvrir aujourd'hui qu'elles sont parties ! Puisse la nuée gonflée d'eau ne plus arroser aucune rose, ni aucun myrte ! »

El-Motawakkel avait pour Khalifa à Marrakech le caïd Ibn Chagra ; pour chambellan Ahmed Ibn Hammou ed-Dar'i et comme secrétaires Yoûnous Ibn Souléïmân et-Tâmli, Ibn Abou-Bakr et d'autres.

Règne du Sultan Abou-Marouân Abdelmâlek el-Mo'tacèm Billah, Ibn Mahammed ech-Cheikh. Renseignements sur les débuts et la fin de ce prince.

Les deux frères Abou-Marouân Abdelmâlek et Abou-el-Abbâs Ahmed, surnommé plus tard el Mansour, fils d'Abou-Abdallah ech-Cheïkh, le saâdien, résidaient à Sidjilmâssa, durant tout le règne de leur père. Lors de la mort de celui-ci et de l'avènement au trône de leur frère, el-Ghâleb Billah, les deux princes, craignant pour leurs jours, s'enfuirent à Tlemcèn auprès de Hassan Ibn Khaïr ed-Dîn. Après un séjour de quelque temps dans cette ville, ils furent rejoints par un autre de leurs frères, Abdelmoumèn dont la présence leur apporta un réconfortant appui. Puis ils se rendirent à Alger d'où Abdelmâlek prit la mer pour Constantinople dans le but de demander des secours au souverain ottoman, Sélim fils de Solimân — Dieu lui fasse miséricorde ! — Celui-ci répondit favorablement à sa demande et mit à sa disposition des troupes avec lesquelles il put s'emparer de l'empire marocain — ainsi qu'on le verra plus loin.

Nous allons tout d'abord exposer comment les Turcs se sont emparés de la ville de Tunis et les circonstances qui accompagnèrent la fin de la dynastie hafçite et nous reviendrons ensuite à notre propre sujet qui se rattache à ces événements, en rapportant les renseignements complémentaires relatifs au règne du sultan Abou-Marouân el-Mo'tacèm Billah.

Il faut remarquer qu'à cette époque, la dynastie des hafçites qui régnait à Tunis, était en pleine décadence. Vers 940 (1533-1534), le Turc Khaïr ed-Dîn Pacha, dont nous avons parlé en racontant les événements de Tlemcèn, s'était emparé

de la ville de Tunis qu'il enleva à son maître, le roi hafçite el-Hassan Ibn Mohammed. Ce prince déchu alla chercher refuge et protection chez l'empereur d'Espagne et roi de Castille, qui lui fit bon accueil et lui donna des troupes. L'armée chrétienne aborda à Tunis ; le débarquement s'effectua à l'endroit dit : « Bordj el'Oyon, près de la Goulette. La ville tomba aussitôt au pouvoir des espagnols et Khaïr ed-Dîn, mis en déroute, fut obligé de prendre la fuite vers Alger.

Rétabli sur le trône, el-Hassan Ibn Mohammed exerça le pouvoir en collaboration et avec l'aide des Chrétiens.

En s'emparant de Tunis, les espagnols mirent la ville à sac et les habitants furent ou massacrés ou capturés. Si l'on en croit l'auteur de l'ouvrage intitulé : Kholaçat en-Naqya, un tiers de la population aurait été massacré, un autre fait prisonnier, et un tiers seul épargné ; chaque tiers comprenait à peu près 60.000 personnes.

Les espagnols s'installèrent fortement à la Goulette, formée, non par un cours d'eau, mais seulement par une rade sur le canal qui va de Tunis à la mer, et y construisirent une forteresse monumentale dont les travaux ne furent terminés qu'au bout de quarante trois ans ; ils étaient si solides que les turcs, quand ils reprirent le pays, furent impuissants à les démolir.

Peu de temps après, Ahmed dit Hamida se révolta contre son père el-Hassân et se fit proclamer sultan de Tunis. Il dirigea ses efforts contre les Espagnols de la Goulette, leur livra bataille ; mais ils lui résistèrent vigoureusement.

En l'année 977 (1569-1570) Ali Pacha beylarbeg d'Alger dirigea une expédition contre Tunis dont il s'empara et en chassa le sultan Hamida. Ce dernier alla à son tour implorer l'assistance du roi d'Espagne, comme son père l'avait fait, cependant, la garnison espagnole, solidement installée à la Goulette, tenait bon. Philippe II fournit au souverain hafçite, à titre de secours, les troupes nécessaires pour rétablir la situation contre le paiement d'une grosse somme d'argent.

Le chef de l'expédition arriva devant Tunis avec une flotte nombreuse, et fit part à Hamida d'un projet de traité comportant l'établissement d'une sorte de protectorat sur le pays. Le sultan, blessé dans son amour-propre refusa d'y souscrire et consentit de passer en Sicile. Il y séjourna jusqu'à sa mort. Son corps fut transporté à Tunis où il fut enterré. Un frère de Hamida, nommé Mohammed qui résidait en Sicile accepta le traité de protectorat, et fit son entrée à Tunis, à la tête de l'armée chrétienne qui s'empara de la Casba et de toute la ville. Le nouveau souverain exerça le pouvoir avec un représentant de l'autorité espagnole.

La colonie espagnole se livra alors à toutes sortes d'excès ; la ville fut mise à sac, la religion musulmane profanée et un régime de terreur et de dévastation s'étendit sur tout le pays à tel point qu'on ne pouvait ni vivre en sûreté, ni faire ses dévotions en commun. Les Chrétiens se montrèrent sacrilèges en remisant leurs chevaux à l'intérieur de la grande mosquée et en jetant dans la rue les livres si précieux que contenait sa riche bibliothèque ; ils allèrent même jusqu'à profaner le tombeau du Cheïkh Abou-Mahfoûdz Mahrez Ibn Khalaf [1]. Par miracle, on n'y trouva que du sable, car Dieu avait mis les cendres de ce personnage à l'abri de toute profanation et il n'était pas possible que la terre pût atteindre les restes d'un tel saint [2].

Le sultan Mohammed Ibn el Hassân accorda alors une amnistie générale suivie d'une proclamation du représentant de l'autorité espagnole contenant des promesses trompeuses d'une administration douce et bienveillante. La population courbée sous le joug de l'envahisseur subit malgré cela toutes sortes d'humiliations et de mépris.

1. Ce personnage est considéré par les tunisiens comme le patron de leur ville. Il possède un grand mausolée située près de la place Souika à Tunis. Sur ce saint homme, voir *Madârik du Cadi Iyâd*, tome III, manuscrit de la bibliothèque Naciria à Salé.

2. Les musulmans croient que les restes des prophètes, des saints et des martyrs ne subissent aucun changement dans les tombeaux et restent intacts, car Dieu, disent-ils, a interdit à la terre de les atteindre.

La nouvelle de ces événements étant parvenue au sultan ottoman, Sélim fils de Solimân, il trouva la situation tellement grave qu'il prescrivit sur le champ l'équipement de la flotte sous les ordres du vizir Sinân Pacha. L'escadre turque qui comprenait, dit-on, 450 unités, quitta Constantinople le 1er Rabiâ I 981 (1er juillet 1573) et arriva devant la Goulette le 24 de ce mois (24 juillet).

Haïdar Pacha, gouverneur de Cairouan et Mostafa Pacha, gouverneur de Tripoli avaient déjà commencé les opérations de siège et étaient sur le point de fléchir lorsqu'ils virent arriver dans leur camp Sinân Pacha avec ses troupes. La vue de ces renforts nouveaux releva le moral des assiégeants qui, placés désormais sous le commandement unique de ce général, se lancèrent à l'assaut de la forteresse de la Goulette, l'encerclèrent et l'enlevèrent de vive force, le 6 Jomada I de la même année (29 août). La garnison espagnole fut tout entière passée au fil de l'épée et le matériel de guerre tomba au pouvoir des Musulmans. Mohammed Ibn el Hassân, le Hafçite se réfugia avec ses protecteurs chrétiens dans le fort situé en dehors de la porte de la marine et dont le général espagnol avait ordonné la construction quelque temps auparavant. Sinân Pacha, poursuivant sa conquête, ordonna une attaque générale contre ce fort qui fut enlevé de vive force. Tous les Espagnols furent massacrés par les Musulmans qui s'emparèrent de grands butins et purifièrent la terre tunisienne de la souillure chrétienne.

Ce fut une des plus grandes victoires dont on se souvient encore de nos jours.

Sinân Pacha, victorieux, rentra à Constantinople amenant avec lui son illustre prisonnier, le sultan Mohammed Ibn el-Hassân, qu'il présenta comme trophée de son triomphe, à son maître le sultan Sélim. Celui-ci l'interna à Yad Qolla, l'une de ses forteresses, où il termina sa vie, dans une longue captivité. Avec la mort de ce malheureux prince, s'éteignit la puissante dynastie des Banou Hafç, dernier vestige de l'empire almohade.

Il résulte de l'exposé détaillé des événements que nous venons de faire que, chronologiquement, la conquête de Tunis par les forces ottomanes eut lieu cinq mois environ *avant* la mort du sultan el-Ghâleb Billah, survenue, comme nous l'avons indiqué plus haut, à la fin du Ramadân 981 (24 janvier 1574) et la prise de cette ville s'effectua postérieurement à cette date, pendant le mois de Jomada I (29 août - 28 septembre 1573) de la même année. C'est donc par erreur que l'auteur de la Nozhet assigne à ce dernier événement la date imprécise de 982 (23 avril 1574 - 26 mai 1575).

Dieu en sait davantage !

La venue d'Abou Marouân, Abdelmâlek Ibn ech-Cheïkh le Saâdien, à la tête d'une armée turque. Conquête du Maroc par ce prince.

Nous lisons dans la Nozhet et autres ouvrages d'histoire que, lors de la mort de leur père et de l'avènement au trône de son fils el-Ghâleb Billah, les frères de ce dernier, Abdelmâlek et Ahmed se trouvaient à Sidjilmâssa. Aussitôt qu'ils eurent appris ce double événement, les deux frères s'enfuirent à Tlemcèn. Après un séjour de quelque temps dans cette ville, ils se rendirent à Alger qu'ils habitèrent jusqu'au moment où ils apprirent la mort d'el Ghâleb et l'arrivée au pouvoir de Mohammed el-Motawakkel, fils et successeur d'el-Ghâleb. Ce fut alors que Abdelmâlek se rendit à Constantinople et s'adressa au sultan ottoman pour que celui-ci mît à sa disposition des troupes pour aller conquérir le Maghreb. Ce souverain se montra peu disposé à favoriser un tel dessein. Mais lors de la conquête de Tunis, Abdelmâlek, qui avait combattu au rang des turcs, alla lui-même auprès du sultan ottoman pour lui annoncer la victoire. Celui-ci agréa alors sa demande.

Cette version est critiquable par le fait que la conquête

de Tunis eut lieu, comme nous venons de le démontrer, bien avant la mort d'el-Ghâleb. Toutefois, elle ne serait acceptable que si on admettait que la démarche faite auprès du souverain ottomân par Abdelmâlek était contre el-Ghâleb, le frère de celui-ci, et que, sur ces entrefaites étaient survenus la mort de ce dernier et l'avènement de son fils el-Motawakkel. Dans tous les cas, il faut rejeter la version de la Nozhet d'après laquelle la prise de Tunis serait ultérieure à la mort d'el-Ghâleb.

Nous allons maintenant rapporter l'histoire de cet épisode d'après d'autres chroniqueurs.

Lors de la proclamation d'Abou-Abdallah Mohammed el-Motawakkel ala-Allah, les deux frères Abdelmâlek et Ahmed surnommé plus tard el-Mansour, fils de ech-Cheïkh se trouvaient à Alger. Ils prirent tous les deux la mer pour Constantinople où ils allèrent implorer le secours du sultan ottoman Sélim Ibn Solimân. Ils étaient accompagnés dans leur voyage par Sahaba er-Rahmania, la mère de Abdelmâlek et suivant une autre version, c'était Mass'oûda el-Ouazkitia, mère de Ahmed qui les avait accompagnés.

Pendant leur séjour à Constantinople, ils purent entrer en relation avec les hauts dignitaires de la cour ottomane qui les introduisirent auprès du sultan Sélim. Leur mère fut reçue également dans le Harem. Ils insistèrent vivement auprès de ce monarque pour obtenir qu'il mît à leur disposition des troupes pour conquérir le Maroc et s'engagèrent en échange à gouverner ce pays pour le compte de la couronne turque. Le sultan accueillit avec peu d'empressement cette proposition et refusa tout d'abord de favoriser un tel dessein jusqu'au jour où l'expédition de Tunis fut décidée. Ce fut alors qu'il prescrivit aux gouverneurs d'Alger et de Tripoli de réunir toutes leurs forces navales et de se joindre à la flotte envoyée par la Porte pour reprendre Tunis aux Chrétiens.

Abdelmâlek et son frère Ahmed saisirent cette occasion

pour demander au beylarbeg d'Alger de leur confier, dans le but de participer avec lui à la guerre sainte, le commandement d'une des unités de la flotte. Cet amiral leur donna une galère montée par 36 hommes, et les deux chérifs purent ainsi prendre part à l'expédition au rang de l'escadre algérienne.

Ce récit implique, comme on le voit, que les deux chérifs se trouvaient en ce moment-là non pas à Constantinople, mais à Alger. Il est d'ailleurs très possible qu'après leur première démarche auprès du sultan Sélim, ils étaient déjà de retour dans ce port d'où ils partirent pour la guerre avec l'escadre algérienne. Mais Dieu est le mieux informé de toutes choses.

Après la conquête de Tunis et l'extermination de tous les Infidèles qui s'y trouvaient, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, le commandant en chef de l'expédition ottomane désigna deux vaisseaux pour aller porter le message annonçant cette bonne nouvelle au sultan Sélim. Abdelmâlek et Ahmed demandèrent alors à Sinân Pacha la permission de les accompagner, dans leur galère, afin d'aller chercher leur mère qu'ils avaient laissée à Constantinople et ils insistèrent tellement auprès de ce commandant à ce sujet que celui-ci finit par céder et acquiescer à leur désir.

Les décrets de la Providence divine firent qu'une nuit, pendant la traversée, la tempête souffla avec violence et dispersa les trois embarcations. Le lendemain matin, Abdelmâlek et Ahmed ne trouvèrent aucun des deux vaisseaux et, avantagés par le sort et favorisés par le vent, ils arrivèrent à Constantinople trois jours avant les deux vaisseaux. Ayant eu connaissance de leur arrivée, le grand vizir les convoqua et leur demanda des nouvelles de l'expédition. Les chérifs lui firent un récit complet de la campagne et lui annoncèrent la conquête de Tunis. Le grand vizir mit aussitôt au courant de cette bonne nouvelle, le sultan Sélim qui se hâta de les recevoir en audience et leur posa des questions à ce sujet. Ils lui firent le même récit qu'au grand vizir.

Le sultan leur demanda précisément le message officiel annonçant cette victoire. « Le commandant en chef, lui répondirent les chérifs, l'avait confié à deux vaisseaux que nous avions accompagnés en mer jusqu'au moment où la tempête nous dispersa et depuis lors, nous ne savons rien sur leur sort ».

Voyant l'heureux effet et la condescendance produits par leur récit chez le souverain, les deux princes profitèrent de ce moment de bonnes dispositions pour lui demander, comme prix de l'annonce de cet heureux événement, de leur fournir des troupes pour aller conquérir le Maroc ; ils le supplièrent en même temps de leur permettre de décrocher la tête de leur père, Mahammed ech-Cheïkh et de lui donner une sépulture [1]. Le sultan répondit favorablement à leurs demandes, donna l'ordre de les héberger libéralement dans un palais, leur envoya leur mère qui se trouvait dans la ville, et différa l'exécution de ses promesses jusqu'à ce qu'il eût la confirmation officielle de ces nouvelles. Trois jours après, les deux vaisseaux portant le message officiel arrivèrent à Constantinople et confirmèrent les nouvelles données par les chérifs.

Le sultan Sélim les reçut alors de nouveau, leur fournit des subsides et leur donna un firman adressé au beylarbeg d'Alger, contenant l'ordre de mettre à leur disposition 5.000 soldats turcs pour aller avec eux dans le Maghreb el-Aqça.

Quand les deux chérifs arrivèrent chez le beylarbeg, et lui remirent le firman, celui-ci convoqua le diwan et le mit au courant de l'ordre impérial ; cette assemblée décida, après délibération que le gouvernement d'Alger fournirait les troupes et les chérifs payeraient leur solde, conformément à la tradition suivie à l'égard du sultan lui-même, à l'occasion d'une pareille entreprise.

Comme les chérifs ne possédaient pas de fonds, ils s'adressèrent aux hauts fonctionnaires de l'Algérie, le trésorier, le

1. Nous savons que le sultan Mahammed ech-Cheïkh, après avoir été assassiné par les Turcs de sa garde, sa tête avait été expédiée à Stamboul où elle fut suspendue comme un trophée à l'une des portes de cette capitale.

grand Agha et l'intendant général à qui ils offrirent des cadeaux et ils les prièrent de leur faire crédit pour couvrir les frais de l'expédition, en s'engageant de les payer dès qu'ils parviendraient au Maroc.

Ces hauts dignitaires acceptèrent les propositions des chérifs et leur fournirent tout ce qu'il fallait pour l'équipement d'une armée : solde et ravitaillement, en déterminant toutes les dépenses nécessaires, depuis le jour du départ jusqu'au retour.

Cet accord a fait l'objet d'un contrat approuvé et dûment signé par les parties.

Puis, Abdelmâlek et son frère Ahmed partirent pour le Maroc à la tête des troupes turques. Abdelmâlek avait déjà préparé le terrain, en écrivant à ses partisans au Maroc pour leur annoncer son arrivée prochaine et leur faire maintes promesses. Enfin il advint ce qui s'accomplit par la suite.

El Ifrani raconte lui aussi cet épisode, mais son récit contient certaines contradictions avec le récit que nous venons de rapporter.

« Lorsque Tunis fut conquis, Abdelmalek fut le premier à envoyer un de ses fidèles porter le message annonçant cette bonne nouvelle au sultan ottoman. Aussitôt qu'elle eut reçu la lettre de son fils, Sahaba er-Rahmania s'empressa de la porter au sultan et lui demanda pour prix de l'annonce de cet heureux événement de donner l'ordre aux Algériens d'assister Abdelmâlek dans son entreprise contre le Maroc.

« Le sultan ayant accédé à cette requête, Abdelmâlek, accompagné de sa mère, se rendit à Alger et remit à la garnison de cette ville la lettre par laquelle le sultan lui donnait l'ordre de partir avec le chérif, afin de l'aider à reconquérir le trône de ses ancêtres. Les Algériens demandèrent à Abdelmâlek de leur payer leur solde ; celui-ci les pria de lui faire crédit jusqu'à ce que l'expédition fût terminée. Mais il fut convenu qu'il donnerait, par chaque étape, une somme de 10.000

pièces [1] à l'armée turque qu'il emmenait avec lui et qui se composait de 4.000 hommes ».

D'après le commentaire de la Dorrat [2], Abdelmâlek n'aurait demandé au chef des Turcs qu'une faible escorte pour l'accompagner jusqu'à la frontière du Maroc, car une fois entré dans son pays, il ne devait trouver devant lui que les troupes de son père, et ces troupes, pleines de respect pour lui, n'oseraient ni le combattre ni lui résister. Le chef des Turcs, accédant à sa requête ne lui aurait donc fourni qu'un petit nombre d'hommes.

Quoi qu'il en soit, Abdelmâlek se mit en route avec son escorte et arriva à l'endroit appelé er-Rokn dans la région de Fès. Mohammed el-Motawakkel ayant appris l'arrivée de son oncle, se porta lui-même à la rencontre de son adversaire et les deux armées se trouvèrent en présence à er-Rokn. A ce moment, le commandant des troupes andalouses, Saïd er-Righâli fit défection et rallia Abdelmâlek ; celui-ci était du reste en correspondance avec les courtisans et l'entourage intime d'el-Motawakkel ; il était même en relations avec les commandants des troupes de son rival et, ayant menacé de sa colère quiconque lui résisterait, il avait fait de belles promesses à tous ceux qui viendraient à lui.

La nouvelle de la trahison des troupes andalouses, qui, leur chef en tête, s'étaient rangés sous les ordres de son oncle fit perdre courage à el-Motawakkel. Il sentit que son autorité s'était affaiblie et se crut dès lors assuré de la défaite, car il pensait bien que toutes ses troupes suivraient l'exemple d'er-Righâli. Dans ces conditions, il se laissa gagner par la crainte et prit la fuite sans combattre, perdant ainsi son royaume qui tomba au pouvoir de son oncle.

On raconte aussi que, après la défection du caïd Jarmoûn

1. Le texte ne dit pas de quelle monnaie il s'agit.

2. Il s'agit de Dorrat es-Soloûk fî-man Haoua el Molk min el-Moloûk de Ibn el-Qâdi. Sur cet ouvrage et son commentaire. Cf. L. Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 110, 111, 112.

et des Ouled Amrân qui avaient rallié Abdelmâlek, on serait venu annoncer à el-Motawakkel la trahison du caïd Ibn Chagra et que ce fut alors seulement que le prince, effrayé, aurait pris la fuite. Ce chef fut en effet le plus grand et le plus loyal de ses caïds.

Tous les approvisionnements d'el-Motawakkel devinrent la proie de ses ennemis qui y mirent le feu ; la lueur produite par l'explosion des poudres fut telle qu'on l'aperçut du sommet des montagnes.

El-Motawakkel rentra alors à Fès-Djedid, y prit toutes les choses auxquelles il tenait le plus et s'enfuit en se dirigeant dans la direction de Marrakech.

Arrivé sur les bords de Oued Enneja, près de Fès, il fut rejoint par le caïd Ibn Chagra qui lui lui reprocha en termes très durs d'avoir manqué de fermeté, de patience et de résignation.

Les décrets de la Providence divine sont inéluctables !

Le sultan Abou-Marouân Abdelmâlek el Mo'tacèm Billah s'empare de Fès. D'autres faits qui font suite à cet événement.

Après la défaite d'el-Motawakkel et sa fuite à Marrakech, son oncle Abou Marouân se dirigea vers Fès dont il s'empara le dimanche 7 Dzoul-Hidjja 983 (12 mars 1576). Il y entra par la porte dite Bab-el-Fotoûh.

Après avoir été proclamé souverain par les habitants de cette capitale, il y séjourna quelques jours et songea ensuite à se mettre à la poursuite de son neveu réfugié à Marrakech. Comme il se disposait à partir pour cette dernière ville, les mercenaires turcs vinrent lui demander de retourner dans leur pays et lui réclamèrent la somme qu'il s'était engagé à leur payer, somme que dans leur langue ils appelaient « baqchich ».

Abdelmâlek donna alors à chaque soldat turc 400 onces [1], mais il fut obligé d'emprunter cet argent aux négociants de Fès, en attendant que sa situation financière fût améliorée. Il distribua ainsi 500.000 onces et fit présent aux turcs de dix canons, entr'autres d'un canon formidable à 10 bouches ; il ajouta encore, à titre de gratification, divers objets curieux et précieux du Maroc et enfin au moment du départ de ces mercenaires, il les accompagna jusqu'au fleuve du Sébou.

Cela fait, Abdelmâlek revint à Fès.

Le grand Cadi de Fès, el-Homeïdi est arrêté et mis en prison.

Sur ces entrefaites, Abdelmâlek fit arrêter et mettre en prison le grand cadi de Fès, le jurisconsulte, Abou-Mâlik Abdelwâhed Ibn Ahmed el Homeïdi [2] pour se venger de certains agissements qu'il reprochait à ce haut magistrat.

Ce dernier s'adressa alors au marabout, le cheïkh Abou-en-Na'îm Ridouân Ibn Abdallah el-Janoui (le Génois) [3] à qui il envoya ses enfants pour lui demander d'intercéder en sa faveur auprès du sultan el Mo'tacèm Billah. Le marabout lui écrivit en lui recommandant instamment de recourir, en cette circonstance, au pouvoir d'intercession [4] auprès de Dieu que possède le Prophète — que le salut et la bénédiction divine soient sur lui, — de se mettre sous sa protection

1. L'once vaut environ 20 centimes ; sa valeur varie de 0 fr., 18 à 0 fr., 28.

2. C'est un très grand personnage qui a joué un rôle politique de premier plan sous le règne d'el Ghâleb et de son fils el Motawakkel. Mort en 1003 (1595). Cf. el Ifrani *Safwat man intachar*, p. 96 ; *el-Qâdiri, Nâchr el-Mathâni*, I, p. 27, *el Kattâni salwat el-Anfas*, II, p. 60.

3. Sur ce saint personnage, mort en 991 (1583-1584). Cf. *el Ifrani, Safwat man intachar*, pp. 8, 9 ; et supra et infra passim.

4. Le pouvoir d'intercession auprès de Dieu, la « chafa'a tient une grande importance dans l'Islam. Le privilège de la « chafa'a », dont on a fait découler la « baraka » et qu'on a attribué aux marabouts et aux cheïkhs est, selon la tradition et l'orthodoxie, exclusivement et formellement réservé au Prophète. C'est lui qui, au jour du Jugement Dernier intercédera en faveur de l'humanité tout entière. Cf. Moslim, *Çahih*, I, p. 90 et ss.

et d'implorer son secours, puisqu'il est, dit-il dans sa lettre, la plus grande porte d'Allah. Le grand cadi, prisonnier, satisfait de cette réponse, accepta de bonnes grâces les conseils du marabout et mit tout son espoir en Dieu. Aussi, il ne tarda pas à être libéré et à voir cesser tous ses maux.

Dieu, par sa grâce, fasse à tous miséricorde !

Le Sultan Abou Marouân marche contre Marrakech et s'en rend maître. Son neveu prend la fuite et va se réfugier dans la province du Sous. Suites de ces événements.

Le sultan Abou Marouân partit de Fès à la tête des troupes qu'il avait levées et organisées lui-même et aussi de celles qui composaient auparavant l'armée de son neveu et qui s'étaient ralliées à sa cause ; il marcha contre Marrakech dans le but de combattre ce prince et de le chasser de cette capitale.

En apprenant la marche de son oncle contre lui, el-Motawakkel se prépara à le combattre et alla à sa rencontre. Les deux armées prirent contact à l'endroit appelé Khandaq er-Reïhane, dans l'Oued Charrât, près de Salé. El-Motawakkel fut de nouveau battu et, suivant son habitude, il prit la fuite. Seul, monté sur un beau cheval, il se sauva furtivement devant ses adversaires, telle une autruche traquée par des chasseurs.

Ahmed, le frère et le khalifa du sultan Abou Marouân, ayant reçu la mission de le poursuivre, el-Motawakkel, qui n'eut connaissance de cette poursuite qu'après son arrivée à Marrakech, quitta aussitôt cette dernière ville et se réfugia dans la montagne de Daran (grand Atlas). Au nom de son frère Abou-Marouân, Ahmed occupa la ville de Marrakech qui venait ainsi de lui être livrée et reçut des habitants la prestation du serment d'allégeance au nouveau sultan.

Le sultan Abou-Marouân ne tarda pas à venir rejoindre son frère installé à Marrakech ; il fit son entrée dans cette capitale le lundi 19 Rabiâ II 984 (16 juillet 1576).

Après un séjour de quelques jours dans cette ville, le souverain se remit à la poursuite de son neveu, mais, ayant perdu la trace du fugitif qui, malgré toute recherche demeura introuvable, il revint à Marrakech où il séjourna jusqu'à ce qu'il lui advînt ce que nous raconterons par la suite.

Le Sultan Abou-Marouân nomme son frère Abou-el-Abbâs Ahmed Khalifa de Fès et des régions qui dépendent de cette ville.

Lorsque le sultan Abou-Marouân fût rentré à Marrakech et qu'il eut perdu toute nouvelle concernant son neveu el-Motawakkel réfugié dans la province du Sous, Ahmed s'adressa à son frère et lui demanda de le nommer son khalifa à Fès et de se reposer sur lui du soin du gouvernement de cette ville. Abou-Marouân répondit favorablement à la demande de son frère qu'il investit sur le champ de ces hautes fonctions, persuadé que l'empire du Maroc lui était définitivement acquis et que el-Motawakkel ne reviendrait plus. Le vizir Abou-Farès Abdelâziz el Ouazkiti, qui fut présent au moment où les deux frères concluaient cet arrangement, les blâma d'agir ainsi. Leur conduite en cette circonstance ne lui parut pas raisonnable, car, dit-il, il ne convient pas que ni l'un ni l'autre de vous deux demeure en repos, tant que Dieu n'aura point décidé définitivement entre vous et votre neveu. Ahmed fut vivement froissé par ces paroles qu'il avait attribuées à un faux jugement d'Abou-Farès à son égard et à une rancune personnelle. Mais on ne tint aucun compte de ces observations et Ahmed alla à Fès comme khalifa du sultan et celui-ci demeura à Marrakech. C'est au cours de son séjour dans cette ville qu'il adressa à son frère Ahmed la lettre dont voici la teneur :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

« Que le salut et la Bénédiction de Dieu soient sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons !

« De la part du serviteur de Dieu, de celui qui s'appuie sur l'Éternel et combat dans sa voie, le prince des Croyants, Abou-Marouân, Abdelmâlek, fils du prince des Croyants, Abou-Abdallah Mahammed ech-Cheïkh, le chérif hassanide. — Dieu, par sa grâce, fortifie son autorité et le favorise de son aide ; qu'il accorde le bonheur à ceux qui vivent dans son siècle béni et qu'il perpétue sa gloire !

« Ceci a été dicté par le souverain lui-même — que Dieu le protège et éternise sa renommée !

« A notre frère chéri et bien-aimé Baba Ahmed — que Dieu le garde et lui accorde son salut, sa clémence et sa bénédiction !

« Ensuite : sachez qu'après-moi-même, il n'est personne à qui j'aie voué l'affection que je vous porte, aussi mon désir est-il de ne transmettre à aucun autre qu'à vous le pouvoir que je détiens.

« Toutefois, je trouve que d'ordinaire vous montrez trop de mollesse dans les affaires ; ainsi vous négligez des choses importantes et en prenez si peu de souci qu'il devient souvent impossible de remédier à certains faits qui parviennent à ma connaissance et, n'était la faveur divine, cela pourrait amener la ruine de l'empire, en ébranler les bases et permettre à l'ennemi d'arriver à son but et à ses fins.

« Je vous signalerai, par exemple, l'état d'abandon dans lequel vous laissez les troupes de Larache et votre insouciance à leur égard. Cependant à tout instant vous recevez de ces troupes des demandes de vivres, de poudre, de plomb, toutes choses indispensables et sans lesquelles il ne leur est pas possible de tenir tête à l'ennemi. Jusqu'à cette heure vous avez négligé de répondre à leur appel et vous ne vous êtes point inquiété de leur procurer ce qu'elles demandaient.

« Au reçu de la présente lettre et avant même qu'elle soit sortie de vos mains, vous enverrez aux troupes de Larache dix jours de vivres, en attendant que nous-mêmes, s'il plaît à Dieu, nous arrivions dans cette ville et avisions à la pourvoir de tout ce dont elle aurait encore besoin. Vous expédierez également au même endroit et sans aucun retard, tout ce que vous avez de poudre et de plomb par devers vous. Sur ce point, qui ne saurait souffrir la moindre négligence, je n'accepterai aucune excuse : Agissez, il le faut, il le faut.

« J'ai appris, en effet, que le chef des Chrétiens se trouve près d'Arzila avec 1.500 hommes ; je souhaite vivement que vous vous sentiez mû par le désir de joindre l'ennemi en cet endroit à la tête de vos troupes, qui le couvriront sûrement de confusion, car, à peine l'ennemi vous aura-t-il aperçu que, selon sa coutume, il prendra honteusement la fuite.

« Secouez donc votre torpeur, ouvrez les yeux de la vigilance et sachez que les circonstances présentes ne comportent que de la décision, une grande activité dans les opérations, du zèle et de l'audace. Salut ».

Abou-Abdallah el-Motawakkel réapparaît dans la province du Sous, va à Marrakech et se rend maître de cette ville,

Après sa fuite de Marrakech, Abou-Abdallah el Motawakkel avait erré dans les montagnes de Sous, passant d'une tribu à une autre, sans demeurer un seul instant à la même place jusqu'au moment où il avait pu grouper autour de lui une bande de vagabonds qui lui avaient constitué bientôt une sorte d'armée.

A la tête de ces vagabonds séduits par ses discours trompeurs, ce roi égaré marcha sur Marrakech. En apprenant cette nouvelle, le sultan Abou-Marouân se porta à la rencontre de son neveu, mais celui-ci, ayant pris une autre route que celle

suivie par son oncle, put gagner Marrakech et y entrer avec l'assentiment des habitants qui lui prêtèrent assistance et le proclamèrent de nouveau leur souverain.

Toutefois, el-Motawakkel ne put occuper la citadelle (Casba) dans laquelle Abou-Marouân avait laissé sa sœur Marièm, sous la garde d'environ 3.000 arquebusiers qui tenaient cette place en état de défense.

Prévenu de l'occupation de Marrakech par son neveu, Abou-Marouân rebroussa chemin et s'empressa de regagner cette capitale où il assiégea son adversaire, puis il écrivit à son frère Ahmed, le khalifa de Fès, de venir en toute hâte le rejoindre avec l'armée de cette ville. Ce prince ne tarda pas à répondre à cet appel et il arriva rapidement à Marrakech.

Quand il revint dans cette ville à la tête de ses troupes, il rencontra le vizir Abou-Farès Abdelâziz el-Ouazkiti dont il a été question dans le chapitre précédent. Ce personnage lui dit : « Avez-vous donc saisi la portée de mon observation ? La première idée qui vient à l'esprit est la dernière à mettre à exécution ». Depuis ce jour, Ahmed, qui avait reconnu la sagesse et la loyauté du vizir, chassa de son cœur les sentiments qui l'avaient agité dans cette circonstance.

A peine Ahmed fut-il arrivé à la tête de l'armée de Fès que el-Motawakkel, abandonné par ses partisans parmi les habitants de Marrakech, s'enfuit de nouveau dans le Sous. Néanmoins, ces derniers continuèrent à soutenir le siège jusqu'au moment où le sultan Abou-Marouân eut noué des intelligences avec les notables des Guerraoua [1] qui l'introduisirent dans la ville par une brèche pratiquée dans les remparts.

Lorsque el-Motawakkel eut cherché un refuge dans le Sous, Ahmed se mit à sa poursuite et livra, dans cette province, divers combats importants dans lequels Dieu lui assura la

1. Il existe encore de nos jours un quartier situé près des remparts, à Marrakech, qui porte le nom des Guerraoua.

victoire. Parmi ces combats, on cite le nom de la bataille de Tinzîrt, à la suite de laquelle, le vizir, l'écrivain Abou el-Hassan Ali Ibn Mansour ech-Chîdmî récita à Ahmed ce distique composé, en son honneur, par le secrétaire Abou-Abdallah Ibn 'Isâ :

« Il est la nuée, il est la mer s'il s'agit de générosité ; il est un lion féroce qui se jette au plus épais de la mêlée ;
« Son entrain et son élan surpassent ceux de la flèche, et la solidité de sa résistance dépasse celle de Thabir [1] ».

Ahmed répondit par ce distique d'Abou Férâs el-Hamdâni [2] :

« Nous sommes de ceux pour qui la seconde place n'existe pas ; il nous faut la première, à l'exclusion de toutes les autres, ou la tombe.
« Pour nous, la vie n'a plus de prix dès qu'il s'agit de grandes choses : quiconque veut épouser la plus belle ne doit pas marchander sa dot. »

Après cette bataille, eut lieu celle dite bataille de Assâtine où Ahmed à la tête de 3.000 combattants infligea une défaite retentissante à el-Motawakkel qui commandait pourtant une armée de 60.000 hommes environ.

A ce propos, ouvrons une parenthèse et disons que Ahmed el-Mansour (le Victorieux) était un homme fortuné et prodigieusement favorisé du sort de telle sorte que sa bonne chance dépassait de beaucoup sa bravoure. Son frère Abdelmâlek ne se dirigeait quà la lumière de l'heureuse étoile et sous les bons auspices de ce prince. C'est pourquoi il lui confiait le commandement dans les guerres et s'en rapportait à lui dans les affaires les plus délicates. On peut attribuer à la chance ce qui lui est arrivé avec le souverain ottoman à qui il a pu annoncer la conquête de Tunis, trois jours avant l'arrivée du message

1. Thabir est le nom d'une montagne située près de la Mecque.
2. Poète célèbre, cousin du Prince Seif ed-Dawla, 320-357 de l'hégire.

officiel ; ce qui lui a valu l'adhésion du sultan à la requête présentée à celui-ci par lui et son frère, Abdelmâlek, adhésion qui leur a permis de conquérir le Maghreb. Nous verrons, en racontant l'histoire de ce souverain, — s'il plaît à Dieu, des cas de chance de ce genre qui convaincront le lecteur.

Après avoir subi défaite sur défaite, el-Motawakkel prit encore la fuite et se réfugia dans le massif de Darân (Haut Atlas) en s'aventurant au loin dans les cimes des montagnes. Puis il se rendit à Badis (Pênon de Velez de la Goméra) où il fit un séjour de quelque temps. Il quitta ce port pour Ceuta et, de là, il parvint à Tanger où il alla demander secours au Roi du Portugal. Mais Dieu — le Très-Haut, ne négligera jamais les droits de ses adorateurs; même s'il s'agit du poids d'un miskal [1].

La grande bataille de Ouâdi el-Makhazin, dans la région de Habt [2]. Les raisons qui provoquèrent cette action militaire.

Voici le récit détaillé de cette campagne.

Après s'être rendu à Tanger, le sultan détrôné, Abou-Abdallah Mohammed el-Motawakkel, fils de Abdallah el-Ghâleb s'était adressé à Don Sébastien, Roi du Portugal lui-même — (comme cela est constaté dans les ouvrages d'histoire de ce pays) et non au chef de l'armée portugaise [3], — s'était plaint auprès de lui de ce qu'il lui était arrivé de la part de son oncle Abdelmâlek Abou Marouân el-Mo'tacèm Billah et lui

1. Miskal vaut 4 grammes 80.

2. La région de Habt est à peu près le pays compris dans le triangle Tetouân, Tanger, el-Qsar el-Kébir. La capitale de cette région était Ceuta avant son occupation par les Chrétiens ; plus tard ce fut el-Qsar es-Sghir, puis de nos jours Tanger.

3. L'auteur relève ici l'inexactitude commise par certains chroniqueurs musulmans pour lesquels, Don Sébastien, mort à la bataille de Ouâdi el-Makhâzin, n'était qu'un simple général portugais.

avait demandé de lui fournir des troupes pour rentrer dans ses droits et reconquérir son trône usurpé par ce dernier prince.

Le monarque portugais, qui avait des visées de conquête sur la côte et les confins du Maroc, ouvrit les oreilles aux plaintes du sultan déchu et lui promit son concours à la condition qu'il deviendrait maître de tout le littoral du Maroc et que l'intérieur du pays seul resterait à el-Motawakkel.

Cette clause ayant été acceptée par Abou-Abdallah qui prit l'engagement formel de l'exécuter, le Roi du Portugal se mit aussitôt en mouvement, concentra ses troupes et conféra avec les grands chefs de son armée et les hauts dignitaires de sa cour au sujet de son projet d'envahir la Terre de l'Islam [1].

Les historiens européens sont unanimes à affirmer que les grands hommes d'État du Royaume du Portugal avaient mis en garde leur souverain contre l'issue funeste d'une entreprise hasardeuse et avaient même essayé de le détourner de ce projet trop audacieux qui pourrait faire tomber, au Maroc, au milieu des tribus farouches, dans un guet-apens, l'armée et l'élite de la nation portugaise. Mais le roi, aveuglé comme il était par son ambition, fit la sourde oreille à toutes ces remontrances et persista dans son opinion. Devant sa volonté ferme et irrévocable, ses conseillers furent obligés de s'incliner et de le suivre dans cette voie.

L'armée portugaise commandée par le roi en personne aborda Tanger. Le nombre des combattants chrétiens s'éleva, dit Ibn el Qâdi dans son ouvrage intitulé el-Montaqa el-Maqçour, au chiffre de 125.000. On raconte, dit d'autre part Abou-Abdallah Mohammed el-Arabi el-Fassi, dans son ouvrage intitulé Mir'ât-el-Mahâssîn, que leur nombre ne dépassa guère le chiffre de 120.000. Le moindre chiffre donné par les auteurs est 80.000 combattants. Quant à Mohammed Ibn Abdallah il n'avait avec lui qu'environ 300 de ses compagnons.

1. Sur cette expression « Terre de l'Islam », Cf. les traités de droit musulman et notamment *Khalil*, chapitre de la guerre Sainte et ses commentaires.

Cette armée traînait avec elle 200 canons. Le roi du Portugal avait conçu le projet de ruiner le Maroc, de presser les Musulmans de toute part, et de broyer les adeptes de la Foi sous la meule de l'avilissement. Aussi le cœur rempli de terreur, la poitrine envahie par l'angoisse, les populations effrayées avaient-elles cru que leur dernière heure était venue.

Dès le débarquement des Chrétiens sur la Terre de l'Islam, el-Motawakkel Mohammed Ibn Abdallah adressa une proclamation aux principaux personnages du Maroc, notables, savants et chérifs. Dans cette proclamation, il faisait un crime à ses anciens sujets d'avoir, sans motif légal, violé et renié leur pacte de fidélité pour proclamer son oncle souverain en son lieu et place.

« Si j'ai demandé secours aux Chrétiens, disait-il, c'est uniquement parce que l'appui des Musulmans m'a manqué. Or, les ulemas affirment qu'il est licite d'user de tous les moyens qu'on a en son pouvoir contre quiconque vous a ravi vos biens ». Et il ajoutait encore dans ce document où il tonnait, fulminait et accumulait les menaces :

« Puisque vous ne voulez pas agir autrement, reconnaissez donc que vous méritez d'être combattus au nom de Dieu et du Prophète [1] ».

Enfin pour éviter d'employer le mot « Chrétiens » il désignait sous le nom de « gens de l'autre rive » [2].

Les docteurs de l'Islam — que Dieu les agrée tous ! — répondirent à cette proclamation par une lettre qui repoussait toute cette avalanche d'arguties et faisait bonne justice de ces misérables interprétations.

Voici d'ailleurs le texte intégral de cette lettre mot pour mot :

« Louange à Dieu comme il convient à sa gloire !

1. *Coran*, Sourate I, vers. 28.
2. Les habitants de la péninsule ibérique était ainsi désignés par les gens du Maroc, avant l'expulsion des musulmans d'Espagne.

« Que le salut et la bénédiction soient en notre Seigneur Mohammed le plus parfait des Prophètes et des envoyés de Dieu !

« Que la satisfaction divine soit accordée à la famille du Prophète et à ceux de ses disciples qui ont fui la religion des infidèles qu'ils ne voulaient ni aider, ni appeler à leur secours, et ils ont pu attendre que la foi de l'Islam fût assise sur des bases certaines et définitives.

« Voici maintenant ce que disent les habitants du Maroc, chérifs, docteurs, saints personnages, soldats et capitaines (Dieu leur soit à tous propice !) à Mouley Mohammed, fils de Mouley Abdallah, le saâdien, en réponse à la proclamation qu'il leur a adressée et qui les convie, par des arguments faibles, prolixes et sans force, à se soumettre à la décision du Livre sacré et de la Tradition du Prophète.

« En ce qui touche au premier argument qui figure en tête de votre proclamation, si vous aviez été capable de faire un retour sur vous-même et de vous adresser un blâme ou un reproche, vous vous seriez aperçu certainement que cet argument tournait contre vous. Ainsi vous nous dites que nous avons rompu le pacte conclu avec vous, après que nous avions pris volontairement l'engagement de l'observer avec fidélité. Mais, par Dieu ! si nous avons agi ainsi, ce n'a pas été sous l'empire d'un pur caprice ; nous ne nous sommes pas non plus laissés entraîner à cela par le désir de sortir, grâce à une innovation, du chemin qui nous a été tracé par la Loi. Bien au contraire, nous avons voulu seulement rester ainsi dans la voie indiquée par le Chraʿ [1], en nous maintenant dans la plus stricte légalité, et c'est ce que nous allons vous expliquer en détail et vous démontrer par des arguments et des preuves tirées du Coran et de la Sounna [2].

« Certes, vous avez été notre souverain légitime en vertu

1. Loi coranique.
2. Tradition du Prophète.

du serment de fidélité que vous avait fait prêter par nous votre père. Grâce à l'héritage que celui-ci vous a laissé, vous avez eu entre les mains plus d'argent, de trésors, d'approvisionnements, de munitions et de forteresses que n'en avait jamais pu réunir aucun de vos généreux ancêtres (Dieu leur témoigne sa satisfaction !). Vos aïeux, cependant, avec les seuls biens qu'ils possédaient, avaient déployé le plus grand zèle pour la guerre sainte ; ils avaient réussi à arracher des mains des Chrétiens les personnes des Mulsulmans et les forteresses de leur territoire ; ils avaient établi sur des bases fixes et solides la religion d'Allah et avaient recouvré une partie notable des villes et des provinces du Maroc.

« Quant à vous, aussitôt arrivé au pouvoir, vous avez vu toute la population remettre son sort entre vos mains et se laisser guider par vous. Personne n'a songé à changer ni à modifier cet état de choses, personne ne vous a été hostile ni rebelle, jusqu'au jour où votre oncle a pris les armes contre vous, invoquant un droit qu'il vous est impossible de méconnaître, car il est parfaitement établi. C'est vous-même alors qui vous êtes hâté de transmettre et d'abandonner votre situation à votre oncle et qui avez été l'instrument de sa fortune en portant, en quelque sorte, son drapeau.

« En effet, votre oncle n'avait avec lui qu'une faible troupe avec laquelle un homme intelligent ne pouvait avoir un instant la pensée de combattre une seule de vos armées, ni même de soutenir la lutte contre le moindre des régiments rangés sous vos étendards. Et, pourtant, à peine le combat allait-il être entamé et la mêlée avoir lieu que vous vous êtes dérobé en fuyant à la façon d'un homme traqué. Vainement vos soldats vous ont appelé, tant vous aviez hâte alors de trouver un refuge.

« Vos armes, votre camp avec tout ce qu'il contenait, vous avez tout laissé aux mains de l'ennemi qui l'a détruit ou pillé. A Fès même, alors que vous quittiez cette ville les habitants ne vous ont-ils pas crié : « Pourquoi nous abandonner

ainsi ; sur qui désormais nous appuyer ? » Vous avez fui sans seulement détourner la tête ; vous avez abandonné cette cité célèbre et populeuse avec ses trésors, ses immenses approvisionnements, ses nombreux quartiers et les hautes murailles qui la protègent. Ses habitants se sont trouvés subitement à la merci de vagabonds et de scélérats qui ne demandaient qu'à porter leurs mains criminelles sur les femmes, sur les enfants et sur tous les biens acquis par le travail ou par l'héritage. Personne n'était là pour défendre les faibles et les malheureux ; ils n'avaient d'autre protecteur que Dieu, qui a dit en parlant des faibles comme eux, — et qui donc est plus véridique qu'Allah dans ses paroles ? « Ils sont incapables d'initiative et ne sauraient se diriger dans la vie [1] ».

« Maintenant que vous aviez fui en les laissant livrés à l'anarchie, les gens de Fès ne pouvaient plus songer qu'à examiner la situation qui leur était faite et réfléchir aux moyens de s'en tirer eux-mêmes.

« C'est alors que votre oncle, à la tête de son armée se présenta à la porte de la ville, il invoqua ses droits, imitant dans cette circonstance l'exemple que lui avait donné son père, ce que vous savez pertinemment, car vous n'ignorez ni le fait dont il s'agit, ni ses conséquences.

« Vous savez bien que Mouley Mohammed [2] le premier ancêtre de votre dynastie, avait fait promettre à ses fils, Mouley Ahmed [3] et Mouley Mahammed ech-Cheïkh et à leurs frères, qu'aucun d'eux ni aucun de leurs enfants n'occuperait le trône à moins qu'il ne fût l'aîné de la famille. Cet engagement fut tenu par eux jusqu'au jour où leurs enfants furent devenus grands : Votre aïeul demanda alors à son frère d'exécuter cette convention, mais celui-ci s'y étant refusé, il dut le combattre et ce fut seulement à la suite de cette lutte qu'il arriva au pouvoir. L'ordre de primogéniture ayant été ensuite observé par votre aïeul pour la désignation de votre père

1. Coran, sourate VI, vers. 10.
2. el-Qaïm Biamrillah.
3. Abou el-Abbas el'Ardj.

comme son successeur, personne ne songea à contester ce choix. Mais votre père rejeta cette tradition et vous désigna pour lui succéder, sans que nul cependant y mît obstacle.

« Si vous admettez ce qui précède, quel droit osez-vous invoquer ? sur quel précédent pouvez-vous vous appuyer ? Si vous ne l'admettez pas, la royauté de votre père, qui a régné avant vous, celle de votre aïeul, qui l'a précédé, sont illégitimes, car alors la couronne eût dû revenir à votre oncle, Mouley Ahmed. Votre aïeul en effet n'aurait eu, dans ce cas, aucun droit de combattre son frère Mouley Ahmed et l'avènement au trône de ce dernier eût seul été légitime, puisque votre bisaïeul l'avait désigné pour son successeur.

« En dehors de cette double hypothèse, il ne reste plus que le droit que concède la force, droit que vous récusez lorsqu'il s'agit de votre oncle et de la lutte qu'il a entreprise contre vous. Mais si vous voulez contester la royauté de votre oncle en tirant argument de ce qu'il l'a acquise par la violence, cet argument retourné contre vous sera encore plus décisif, puisqu'il est prouvé que celui de qui vous tenez la couronne n'avait aucun droit lui-même à la royauté : Or ce qui n'a point d'existence légale ne saurait avoir d'existence réelle. Il n'y aurait plus alors pour décider entre vous deux qu'à mettre en pratique le dicton : « Après Abou Laila, la couronne appartiendra au vainqueur ».

« Comme conséquence de ce qui vient d'être dit, vous devriez admettre la décision prise par votre premier ancêtre au sujet de la transmission du pouvoir, et en faire bénéficier, votre oncle qui, en ce moment, est votre aîné à tous. Si vous contestez la validité de la décision prise par votre ancêtre, nous vous répondrons par ce passage de l'imam el Mawardi, au chapitre du « Droit au pouvoir royal », dans son livre intitulé : el-Ahkâm es-Soltaniyah [1] : « Abdelmâlek Ibn

1. Les règles concernant la proclamation des souverains musulmans ont été exposées par IBN KHALDOUN dans ses *Prolégomènes*, mais c'est el-Mawardi qui est la principale autorité pour ces questions juridiques. Son livre

Marouân[1] décida que la royauté appartiendrait successivement à ses descendants mâles et personne n'a contesté ce principe ». Ne dites pas que la façon d'agir de Abdelmâlek ne fait pas autorité, nous vous répondrons que ce qui leur donne une valeur décisive, c'est le silence qu'ont gardé à ce sujet les illustres docteurs qui vivaient à cette époque, silence qu'il n'eussent certainement pas observé si cette décision eût été inique.

« Quand tous les gens d'une même époque sont unanimes sur une question du droit, cela équivaut à un ijmâ', c'est-à-dire que le point ainsi établi devient une vérité de Dieu sur la terre. « Les docteurs de Fès savent aussi le hadits (tradition) que Moslim a inséré dans son Çahih, au chapitre intitulé : « Le pouvoir » et dont voici le texte : « Le Prophète a dit : Au jour de la Résurrection, on portera devant chaque traître un étendard qui servira à le faire reconnaître. On dira : ceci est la trahison d'un tel, fils d'un tel. Toutefois le traître le plus infâme sera celui qui, étant souverain, aura trahi ses sujets ». Dans son commentaire qui a pour titre Ikmâl el-Mo'lîm âla Charhî Moslim, le cadi Abou-el-Fâdl Iyad Ibn Moussa[2] ajoute cette explication : « C'est-à-dire le prince qui ne les aura pas rendu heureux, qui ne les aura pas guidés de ses conseils et qui n'aura pas été fidèle au pacte conclu avec eux, en prenant la direction des affaires ». Dans le même chapitre, on trouve également ces paroles du Prophète : « Tout prince à qui Dieu aura confié la garde de sujets et qui ne les aura pas guidés de ses conseils, ne respirera jamais le parfum du Paradis, parfum qui cependant se fait sentir à une distance de cinq cents années de

el Ahkâm es-Soltaniyah a été traduit par OSTROROG ; le tome I (de la trad.) est consacré au droit public musulman. Cf. aussi, VAN DEN BERG, pp. 197 et suivantes, où elles sont exposées en abrégé.

1. Le 5e Calife Ommayyade qui régna de 685 à 705 de l'ère chrétienne.

2. Ce célèbre Cadi qui naquit à Ceuta et mourut à Marrakech avait joué un rôle politique de premier plan, au début de la dynastie Ahmohade. Cf. *Istiqça*, t. III, pp. 54 et suivantes.

marche ». Dans le Ikmâl, le commentateur dit : « L'opinion reçue est qu'un peuple livré à l'anarchie, abandonné, sans chef, a le droit de se concerter pour choisir un souverain et le proclamer ; ce sera alors au prince qu'ils auront chargé du soin de leurs affaires, qu'il appartiendra de faire régner la justice parmi eux et de réprimer les crimes ».

« Quand ils ont été abandonnés par vous, qu'ils se sont trouvés sans chef et en présence de votre oncle, qui invoquait les droits dont nous avons parlé, vos sujets se sont souvenu des paroles du Prophète et de la décision prise autrefois par votre vertueux ancêtre. Désespérant alors de vous voir revenir, abandonnés à eux-mêmes et en pleine anarchie, ils ne leur est resté d'autre ressource que de se ranger à l'opinion reçue et de s'entendre pour donner la couronne à votre oncle, en vertu des arguments que nous avons énumérés et que, sans jactance, il vous est impossible de ne pas admettre. Depuis ce jour, les populations sont calmes et vivent en paix ; partout les routes sont sûres, car la répression est là pour arrêter toute tentative criminelle.

« Si vous dites que maintenant les habitants de Fès devraient prendre les armes pour votre cause et lutter en faveur de celui envers qui ils s'étaient engagés à demeurer fidèles, nous vous répondrons qu'une telle lutte ne serait obligatoire qu'autant que vous vous trouveriez parmi eux. Alors seulement leur prise d'armes aurait un caractère légal, car, un peuple ne doit combattre pour assurer l'observation des prescriptions divines que s'il a à sa tête un prince qui le dirige. Allons ! comment pourriez-vous nier ceci !

« Vous êtes ensuite allé à Marrakech, cette cité superbe dans laquelle affluent les richesses des villes et des campagnes, et qui attire à elle les caravanes de toutes les provinces et de toutes les contrées. Ses habitants vous ont accueilli à bras ouverts et avec des démonstrations non équivoques de joie et d'allégresse. Dans cette ville, vous avez trouvé des trésors, de vastes places et de grandes forteresses ; et vous

vous êtes trouvé dans cette cité merveilleuse décrite en ces termes [1] : « Terre de saints personnages, coffret à bijoux, berceau des familles royales et constellation la plus brillante des signes du zodiaque ».

« Vous vous êtes installé là, vous emparant de tous ces trésors et de toutes ces richesses ; les habitants vous ont aussitôt secondé, sans vous manquer un instant de parole, ni vous trahir ; ils n'ont pas non plus désobéi à vos ordres royaux ni contesté votre autorité. Vous avez voulu alors combattre votre oncle et, dans ce but, vous avez rassemblé une armée si nombreuse qu'aucun registre n'en aurait pu contenir l'énumération, ni aucune langue parlée, exprimer le chiffre de ses combattants ; puis vous êtes sorti traînant à votre suite des flots de cavaliers et une masse de fantassins qui couvraient les plaines et les coteaux. Eh ! bien, qu'avez-vous fait à ce moment ? A peine la bataille était-elle commencée, à peine les coups d'estoc et de taille allaient-ils pleuvoir et la mêlée s'engager que, selon votre habitude, vous preniez la fuite ; vous abandonniez la direction de votre armée, de votre état-major et de vos grands chefs et laissiez les malheurs et les calamités fondre sur vos soldats que la main de la mort décimait. Enfin vous livriez à l'ennemi votre camp avec vos femmes, vos richesses, vos armes et vos guerriers.

« Après cela, vous avez regagné en toute hâte Marrakech. Les habitants de cette ville ne vous ont point repoussé ; aucun d'eux ne vous a dit que vous n'étiez plus digne d'être leur maître ; bien au contraire, ils ont pris les armes pour vous soutenir et, retranchés derrière les puissantes murailles de leur cité, ils se sont résignés à subir les rigueurs d'un siège. Mais vous, la nuit venue, vous les avez de nouveau trahis ; vous vous êtes enfui de la citadelle abandonnant lâchement

1. Ce passage est tiré de l'ouvrage d'IBN EL KHATIB intitulé *Mi'ar el Ikhtiar fi Dikr el Ma'hid oua ed Diar* que cet auteur a consacré à la description des contrées d'Espagne et du Maghreb. Ce sont des tableaux écrits en style concis et imagé, résumant en un seul trait les caractéristiques de chaque cité.

vos filles, vos femmes, vos sœurs et vos tantes, sans même laisser un portier, un gardien, une sentinelle ou un cavalier pour veiller sur elles. Quelle affreuse détresse et quelle triste situation pour ces femmes ! N'eussent été la faveur et la bienveillance de Dieu, la promesse qu'Il a faite de ne point souiller la pureté des membres de la famille du Prophète, les débauchés les plus vils auraient porté sur elles leurs mains criminelles.

« Qu'osez-vous prétendre après tout cela ? Quel crédit pourrait avoir maintenant votre parole parmi les hommes ? Armé des droits dont nous avons parlé, votre oncle s'est présenté devant Marrakech, il a vu les habitants de cette capitale veiller, grâce à Dieu, sur leurs enfants et sur leurs demeures pour les préserver de toute atteinte. Dieu l'envoya comme sauveur ; aussi fut-il proclamé souverain, en vertu des droits signalés ci-dessus qu'il détenait ; et la paix et le calme régnèrent alors à Marrakech.

« Ensuite, vous vous êtes réfugié dans la montagne, chez le personnage le plus influent de la contrée [1] et aidé par lui, vous vous êtes mis à piller les biens de vos sujets et à répandre leur sang.

« La plupart de vos victimes furent, à cette occasion, les « gens de la redevance » [2] dont l'état d'infériorité avait été pourtant consacré par les textes du Coran, et qui devraient être laissés en paix et en sécurité conformément à la recommandation faite en leur faveur par le Seigneur des hommes et des génies

1. Il s'agit ici du Marabout du Djebel Darân, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ouas'adoûn, chez qui Mohammed el Masloukh trouva refuge, après sa fuite de Marrakech. Nous lisons dans la Dawhat d'Ibn Asker le passage suivant : « Lorsque le sultan Abou Abdallah Mohammed Ibn el-Ghâleb Billah fut frustré de ses droits à la royauté, il chercha un asile dans la zâouia du Marabout précité. Le souverain déchu fut bien accueilli par le Cheïkh qui lui prédit son retour au pouvoir et prescrivit aux berbères de le soutenir ». Ce Marabout mourut en 987 (1579), c'est-à-dire un an après la défaite de son protégé à Ouâdi-el Makhâzin. Cf. Dawhât, p. 84 (texte) ; el-Houdigui, Tabakât, manuscrit de la bibl. Naciriah de Salé ; Momti' p. 58, Safwat, p. 132.

2. « Gens de la redevance » nom appliqué aux juifs et aux Chrétiens soumis à une capitation, dans les pays musulmans.

(Mahomet). Vous et eux, dans la spoliation de leurs biens et votre injustice à leur encontre, vous méritiez qu'on vous appliquât ce vers du poète :

« Il ne fait sentir son autorité à personne, sinon aux plus faibles, parmi les insensés. »

« Vous ne teniez aucun compte de ces paroles du Prophète : « Au jour de la Résurrection, vous me trouverez l'adversaire de quiconque aura commis une injustice à l'encontre d'un tributaire [1] ».

« Vous avez si bien saccagé les pays florissants et ruiné les superbes édifices élevés par vos ancêtres en l'honneur de l'islamisme qu'en vous voyant faire, les habitants du Sous ultérieur ont cru que vous n'aviez d'autre dessein que d'anéantir l'islam et ses adhérents. Tous les gens instruits et religieux se sont alors éloignés de vous, et vous êtes resté, suivant le vers célèbre, « au milieu d'une vile peuplade semblable à la dépouille d'un animal galeux ».

« Dans le but d'amoindrir la valeur des faits que nous venons d'établir, n'allez point nous dire que justement cette vile peuplade n'a jamais prêté serment de fidélité à votre oncle, car nous vous répondrions ceci : Personne n'a contesté le califat du prince des croyants, Abou-el-Hassân Ali Ibn Abi Tâleb — (que Dieu l'agrée ?), parmi les habitants de la Syrie qui s'étaient abstenus en fait de lui prêter serment, et pourtant ils comprenaient les gens que vous savez. Il y a, en effet, accord unanime pour admettre la légitimité de son règne et pour taxer de rebellion ceux qui l'ont méconnue, en se référant sur ce dernier point à ces mots que le Prophète adressa à Ammar [2] : « Tu périras de la main d'une bande de rebelles ». Or, les assassins de 'Ammar furent précisément des partisans

1. C'est-à-dire le juif ou le chrétien, vivant sous la protection des musulmans.

2. Sur ce personnage voir *Istiqça*, T. I, p. 129. de la trad.

de Mo'awia. Ce hadith est un de ceux qui prouvent que Mahomet avait le don de prédire l'avenir. En somme, la règle est que toute chose unanimement admise par les personnages marquants d'une même époque, forme une base solide d'appréciation et que toute opinion contraire n'a aucune place dans la controverse.

« Tout ce qui précède ne vise que votre conduite avant que vous vous soyez ligué avec les ennemis de notre religion, avant que vous ayez entrepris vos infâmes machinations contre les Musulmans, en convenant avec les Chrétiens que vous les laisseriez entrer à Arzilla et que vous leur livreriez des territoires de l'Islam. Mais, ô Dieu ! ô Prophète ! que dire du terrible malheur et de la désolation que vous avez attirés sur les Musulmans ! Ah ! le Très-Haut vous guette ainsi qu'eux, vous qui n'avez pu vous contenir, qui vous êtes livré aux Chrétiens et avez consenti à accepter leur contact et leur voisinage, comme si jamais vos oreilles n'avaient été frappées par ces paroles divines : « O vous qui croyez, ne prenez ni les juifs ni les Chrétiens comme alliés, ils se soutiennent entre eux, et quiconque recherche leur alliance est un des leurs [1] ». Ce que Abou Hayyân commente ainsi : « C'est-à-dire ne leur prêtez votre appui et ne recherchez leur aide ».

« Au chapitre intitulé : « De l'autorité juridique » dans les Nawâzil [2] de l'imâm el-Borzouli il est dit que le prince des Musulmans [3] Youssef Ibn Tâchefin, le Lemtounien s'adressa aux docteurs de son temps, qui étaient les savants que l'on sait et leur demanda une consultation juridique sur le cas d'Ibn Abbâd, l'andalous, qui avait écrit aux Francs pour obtenir leur appui contre les musulmans. Tous ces docteurs répondirent qu'en agissant comme il l'avait fait, Ibn Abbâd

1. *Coran*, Sourate V, vers. 56.

2. Nawazil pluriel du mot Nazila : cas d'espèce en droit. C'est un recueil de consultations juridiques.

3. Sur la différence qui existe entre le titre émir el-Mouminîn et celui d'émir el-Mouslimîn, Naciri, Istiqça, T. III, p. 48 et 49. de la trad.

avait commis un véritable acte d'apostasie et d'infidélité. Comparez cette aventure avec la vôtre et vous verrez que votre cas est tout à fait analogue et conforme dans son genre à celui de Ibn Abbâd et que juridiquement, la déposition est un corollaire de l'apostasie. Observez encore que le Prophète a dit que nous devions l'obéissance passive. Or les docteurs ayant décidé que le fait de faire appel aux Chrétiens contre les Musulmans constitue un acte d'apostasie, vous voici donc en présence d'un texte formel qui rend votre déposition obligatoire et qui délie vos sujets du serment de fidélité qu'ils vous avaient prêté. Il ne vous reste plus désormais qu'à contester les justes décisions de Dieu, or, « quiconque fera opposition à Dieu ou à son Prophète, Dieu sera terrible pour lui dans son châtiment [1] ».

« Lorsque vous dites, en parlant des Chrétiens : « je me suis alors retourné du côté des gens de l'autre rive [2] » évitant ainsi de les désigner par le nom de Chrétiens, vous commettez une action odieuse, vous ne l'ignorez pas. Et lorsque vous ajoutez : « je me suis retourné de leur côté au moment où il m'a été impossible de trouver un appui parmi les Musulmans » vous exprimez-là deux monstruosités qui appellent toutes deux la colère divine : la première, c'est que vous croyez que tous les Musulmans sont dans l'erreur et que la vérité n'est plus soutenue que par les Chrétiens (Dieu nous préserve d'une telle croyance !) ; la deuxième, c'est que vous avez fait appel aux Chrétiens contre les Musulmans. Or, un hadith rapporte le fait suivant : « Un homme d'entre les polythéistes connu par sa valeur et son courage alla voir l'Envoyé de Dieu qui se trouvait alors à l'endroit dit : Harrat el-Ouabarah [3] « O Mohammed, dit cet homme, je viens vous offrir mon aide » — « Je l'accepterai, répondit le Prophète, si vous croyez en Dieu

1. *Coran*, Sourate VIII, vers. 13.
2. Sur cette expression. Cf. *supra*, N. 2, p. 112.
3. Harrat el-Ouabarah, localité située à quatre milles de Médine. Note de l'auteur intercalée dans le texte.

et en son Envoyé ». — « Ah ! pour cela, non, s'écria l'homme ». — « Eh ! bien, moi, répliqua Mahomet, je ne demanderai jamais assistance à un polythéiste. »

« Ce que vous avez entendu dire par les docteurs, relativement à l'assistance que l'on peut demander aux Chrétiens, s'applique exclusivement aux services qu'ils peuvent rendre, dans une guerre contre les idolâtres, en transportant, par exemple, du fumier et non point à leur emploi comme combattants. L'idée de s'en servir contre les Musulmans n'a jamais pu venir qu'à un homme qui cache son cœur derrière sa langue. Or, l'homme sage doit, selon un dicton antique, avoir la langue derrière son cœur.

« Vous avez dit encore qu'il était permis d'user de tous les concours possibles contre un spoliateur et vous avez voulu tirer de ces paroles un argument qui vous autoriserait à faire appel aux Chrétiens contre les musulmans ; mais vous savez bien qu'en agissant ainsi vous êtes en contradiction formelle avec le texte du Coran et de la tradition du Prophète, ce qui est le propre de l'infidélité. (Dieu nous préserve d'un tel sentiment !)

« Et lorsque vous citez ce verset du Coran [1] : « Si vous ne voulez pas agir, reconnaissez donc que vous méritez d'être combattus, au nom de Dieu et de son Prophète », en l'appliquant effrontément à votre cas, voyons, vous, croyez-vous que vous appartenez au parti de Dieu, de son Prophète et des fidèles !

« Réfléchissez donc à ce que vous dites et songez à ce hadith : « Il en est parmi vous qui prononcent des paroles qui les entraîneront dans le feu de l'enfer durant soixante-dix automnes ».

« Quand les soldats de Dieu et ses auxiliaires, quand les défenseurs de la Religion, Arabes et Étrangers, ont entendu ce discours, ils ont bondi sous l'empire d'un sentiment d'ar-

1. *Coran*, Sourate I, verset 28.

deur jalouse et ont voulu voler au secours de la foi islamique ; l'éclat lumineux de leur croyance entouré de l'auréole de la vérité, a brillé de nouveau à leurs yeux. « Il n'y a de religion que la religion révélée à Mohammed, s'est écrié l'un ». « Vous verrez ce que je ferai au jour du combat, a déclaré un autre ». « Dieu reconnaîtra seulement ceux qui ont cru et ceux qui ont été hypocrites, a dit un troisième ». « Cet homme, a ajouté un quatrième, n'a d'autre but que de nuire aux Musulmans, car s'il avait voulu leur bien, il n'aurait pas commis tous ces actes abominables ».

« Ainsi ont fait les autres et Dieu leur en saura gré et les récompensera au nom de l'islam ; il les bénira et il les agréera. Bravo ! comme ils sont admirables ces fantassins et ces cavaliers, ces héros et ces braves !

« Même s'ils n'avaient fait autre chose que de sentir leurs cœurs attristés à cause de la religion, ces gens-là auraient suffisamment montré la sincérité de leur foi et la grandeur de leurs convictions, mais ils ont voulu porter jusqu'aux marches du trône de Dieu les éclats de leur colère : l'amour et la haine pour la cause de Dieu font, en effet, partie des bases de la foi.

« Sans tenir compte ni de la force, ni de la puissance de Dieu, vous nous dites : « Si vous ne faites pas ce que je vous demande, que le sabre décide ! » C'est là une pure jactance qui montre seulement le peu de pudeur de celui qui l'a proférée. Le sabre dont vous parlez aurait donc été ébréché dans les vingt-quatre combats que vous avez livrés aux Musulmans et où vous n'avez jamais pu soutenir l'honneur de votre drapeau. Dire qu'avec les infidèles le tranchant lui serait revenu, serait une véritable plaisanterie, réfléchissez-y.

« Pour ce qui est des paroles que vous attribuez à l'imam de Médine [1], votre incompétence est suffisamment démontrée par l'impuissance où vous êtes de nous citer un texte

1. Il s'agit de Malek, le fondateur du rite qui porte son nom.

formel sur lequel vous auriez pu appuyer votre argumentation. Votre citation ajoutée pour noircir du papier, au lieu d'éclaircir votre thèse, a produit simplement un effet ridicule.

« Vous attribuez aussi aux seuls hanafites le fait d'autoriser, en cas de nécessité, la consommation des chairs d'animaux morts et, en cas de suffocation et faute d'autre liquide, l'absorption des boissons fermentées, alors que cela se trouve exposé expressément, par les docteurs malékites, dans les précis qu'on met entre les mains des jeunes étudiants. Pourquoi, dans ce cas, ne citer que les textes hanafites ? Serait-ce par ignorance de votre part ou par dédain de la doctrine de Malèk qui, lui, cependant, fut un « astre perçant »[1].

« Vous nous traitez de rebelles et de fauteurs de trouble, mais il nous est impossible de vous donner raison sur ce point, car c'est seulement si vous étiez resté parmi nous et si vous aviez combattu dans nos rangs, que vous auriez vu si oui ou non nous vous aurions trahi. Du moment que vous avez fui loin de nous, que vous nous avez abandonnés, l'accusation tourne contre vous et non contre nous, en dépit des termes de votre lettre où vous déclarez tout le monde impie ou infidèle. Les docteurs l'ont dit : « Quiconque traite d'infidèle la grande majorité d'un peuple musulman, mérite plus que tout autre cette appellation » et cette opinion a été attribuée au maître des juristes, le cadi Abou-el Walid Ibn Rôchd et au cadi Abou el-Fâdl 'Iyâd[2].

« Comment se fait-il que vous n'ayez pas songé à ce qui s'est passé à Tlemcèn et à Tunis et dans d'autres villes où les souverains ont appelé les Chrétiens à leurs secours contre les Musulmans. Sont-ils arrivés au but qu'ils s'étaient proposés ? Ont-ils obtenu le résultat qu'ils cherchaient ? Non. Et comme, en outre, les docteurs les ont déclarés apostats, ils ont ainsi

1. Malek est souvent désigné sous cette appellation.
2. Cf. *supra*, N. 2, p. 117.

perdu et les biens de ce monde et ceux de la vie future. Dieu nous préserve d'un tel sort !

« Dans votre lettre, vous vous montrez très fier d'avoir obtenu l'appui des Chrétiens qui mettent à votre disposition des troupes nombreuses, vous vous croyez sûr, grâce à ces armées, de reconquérir votre royaume. Mais comment pourrait-il en être ainsi, quand Dieu a dit : « Aujourd'hui, je vous ai donné une doctrine parfaite, je vous ai comblé de mes faveurs et je suis satisfait que l'Islam soit votre religion [1] ». « Dieu tient à ce que sa lumière soit prodiguée d'une manière complète, en dépit même des infidèles » [2]. Le Prophète a dit : « Jamais cette nation ne sera vaincue, quand tous les « infidèles répandus sur la terre entière se ligueraient contre « elle ». « L'Antéchrist sera combattu par les derniers de cette « nation » et, « J'ai demandé à Dieu trois choses ; il m'en a « accordé deux et m'a refusé la troisième. Je lui ai demandé « de ne point vous faire disparaître par une disette générale ; « il y a consenti. Je lui ai demandé que vous ne fussiez pas « vaincus par un ennemi infidèle ; il m'a accordé cette faveur. « Enfin, je lui ai demandé qu'il ne laissât point la guerre « civile éclater parmi vous ; cela, il me l'a refusé ».

« Tous ces textes sont contre vous et s'appliquent bien à vous.

« Relativement à ce que vous dites de votre oncle, sachez ceci : Aussitôt qu'il eut appris que vous aviez demandé aide aux infidèles, il hissa son pavillon victorieux au centre de la mosquée d'el-Mansour ; mais, au préalable, les « porteurs » du Coran [3] avaient récité cent fois le Livre sacré et le Çahih el-Bokhâri ; on avait crié dans un concert unanime : « Dieu est le plus grand ! » « Il n'y a de divinité qu'Allah ! » ; on avait appelé les prières et les bénédictions du ciel sur l'Apôtre

1. *Coran*, sourate V, verset 5.

2. *Coran*, sourate IX, verset 32.

3. « Porteur du Coran », on appelle ainsi ceux qui savent par cœur le *Coran*.

chargé de transmettre promesses et menaces ; on avait fait des vœux pour le Prince et pour l'islamisme en faveur desquels on demandait l'aide de Dieu et le triomphe le plus glorieux, le plus complet et le plus éclatant. Ah ! si vous aviez entendu cela, vous auriez été sûrement convaincu que les portes du ciel avaient dû s'entr'ouvrir à ce moment et que ces prières étaient exaucées là-haut.

« Au moment où votre oncle recevait votre lettre, en réponse de laquelle nous vous adressons celle-ci, il était à Tâmsna, entouré des milices de Dieu, des auxiliaires et des défenseurs de la foi, en un nombre tel que Dieu le voulait pour assurer la victoire.

« Si la loi divine ne faisait un devoir aux fidèles d'honorer les troupes de l'Islam et les milices de la Foi, de se glorifier et de s'enorgueillir de leur multitude, nous n'aurions pas insisté sur ce point ; mais le Prince (que Dieu l'assiste !) ne devait pas seulement compter sur eux, car lui et les siens ne pouvaient avoir d'autre appui que la puissance et la force de Dieu, son assistance et sa protection. Le peuple adopte les habitudes de son roi. Or votre oncle vous a combattu dans plus de vingt batailles, sans qu'une seule fois votre drapeau ait triomphé ; et vous aviez dans ces combats, comme troupes, des Musulmans. Quel malheur et quel mauvais présage pour le pays des Chrétiens que vous vous soyez réfugié chez eux ! Mais Dieu vous guette ainsi qu'eux.

« Revenez donc à Dieu malheureux que vous êtes et faites amende honorable puisque Dieu accepte le repentir de ses adorateurs à toute heure et à tout moment. Laissez de côté les dires de ceux qui ne sont point en état de vous relever et dont les discours ne vous guideront point vers Dieu.

« Tels sont les sages conseils que vous devez suivre, les charitables avertissements dont vous devez tenir compte. Dieu guide qui lui plaît dans la voie droite ; il est le meilleur des maîtres et des protecteurs. C'est sur lui seul que nous comptons, car en qui mieux placer sa confiance ? Salut ».

L'armée portugaise conduite par Mohammed Ibn Abdallah quitta la ville de Tanger au cours du mois de Rabiâ II 986 (18 juin - 17 juillet 1578) [1]. L'auteur de la Mir'ât dit : « Lorsque l'armée chrétienne eut débarqué sur le territoire musulman, elle dressa ses campements dans le fahç [2], à une distance de moins d'une journée de marche de la ville de el-Ksar.

« La ville d'Arzilla avait été quelques mois auparavant, livrée aux portugais [3], après avoir été évacuée par eux sous le règne de Mahammed ech-Cheïkh — ainsi que nous l'avons déjà raconté [4].

« Devant le déploiement de forces de l'ennemi qui campait tout près de leur cité et auquel ils étaient incapables de tenir tête, et la défection produite dans les rangs des musulmans en raison de la présence du sultan Mohammed Ibn Abdallah dans l'armée portugaise, les habitants d'el-Ksar, pris de terreur et plongés dans la détresse par suite du manque de tout secours de la part du sultan Abou Marouân el Môtacèm Billah, trouvèrent long le temps nécessaire pour lui transmettre à Marrakech où il résidait en ce moment-là, la nouvelle de leur situation et attendre encore son arrivée ; ils n'eurent donc d'autre ressource que de prendre la fuite et aller chercher refuge dans les montagnes ou autres lieux de retraite.

« Le marabout Abou-el-Mahâsîn Youssef el-Fâssi qui se trouvait alors à el-Ksar, enjoignit à l'un de ses disciples d'aller faire aux gens la proclamation suivante : « Restez

1. La flotte quitta Lisbonne le 26 juin 1578, fit escale à Cadix le 28 de ce mois et arriva à Tanger le 9 juillet, où il fit sa jonction avec Mohammed el-Masloukh. Cf. *Sources inédites*... France, T. I, p. 503.

2. Fahç, banlieue d'une ville qui est sous l'autorité du même caïd que la ville.

3. Arzilla fut livrée aux portugais par le caïd Abd-el-karim, frère de la femme d'el-Masloukh, qui en était le gouverneur. Cf. *Les Histoires du sieur d'Aubigné*, T. II, p. 323, édit. in-4 de M.D.C. XVIII.

4. Cf. *supra*, p. 27.

chez vous, dans votre cité. Le chef des Chrétiens est prisonnier à l'endroit où il se trouve jusqu'à l'arrivée du sultan de Marrakech. Les Chrétiens sont les captures des Musulmans et quiconque veut acheter un Chrétien n'a qu'à verser 50 onces ! » Le cheïkh entendit par cette dernière phrase que le prix du prisonnier ne dépassera guère, dans le butin, la somme précitée. Cette prédiction se réalisa et les portugais ne bougèrent pas de leurs positions pendant plus d'un mois jusqu'à ce que le sultan Abou Marouân, qui fut bien malade, se portât à leur rencontre ».

« L'armée portugaise, dit l'auteur de la Nozhet, en débarquant à Tanger, avait tout d'abord commencé par saccager le littoral. Les habitants avisèrent de cette situation Abou-Marouân qui était alors à Marrakech, et se plaignirent vivement des cruautés exercées par l'ennemi. Abdelmâlek écrivit aussitôt de Marrakech au monarque chrétien : « Vous avez déjà, lui dit-il, fait preuve de courage en quittant votre pays et en traversant la mer pour venir dans cette contrée. Si maintenant vous demeurez en place jusqu'à ce que je me porte à votre rencontre, c'est que vous êtes un vrai Chrétien et un brave, sinon vous n'êtes qu'un chien, fils de chien [1] ».

« Quand il eut reçu cette lettre, le roi portugais, très

1. Il est à peine nécessaire de relever ici le caractère manifestement apocryphe d'un tel message émanant d'un souverain comme Aldelmâlek qui avait rapporté de l'exil une connaissance des affaires, de la politique des États et du gouvernement, car, nous sommes bien renseignés sur la nature de la correspondance échangée entre lui et Don Sébastien, à la veille de la bataille de Ouâdi el-Makhâzin. Le début des lettres de Abdelmâlek était solennel et comminatoire : « Celui-là seul mérite le nom de roi, qui possède la justice et la raison... Cependant désireux d'accorder aux Portugais une satisfaction qu'il juge suffisante, Abdelmâlek leur offre une zône de 13 lieux autour des places qu'ils occupent ; il les aidera à prendre Santa-Cruz du cap de Ghir, s'ils le demandent. Il s'indigne enfin de la confiance dont on honore celui qui a causé de grands dommages à Mazagan, qui a tué injustement le gouverneur de Tanger, qui a saisi les biens des Chrétiens et qui n'a aucun moyen de tenir ses promesses. Le ton de ces lettres empêcha d'en reconnaître la sincérité et l'importance des concessions. Cf. *Sources Inédites*... France, T. I, pp. 300, 503 et suivantes, Coissac de Chavrebière, *Histoire du Maroc*, pp. 313 et 314.

irrité, consulta son entourage en ces termes : « Faut-il demeurer ici en attendant que nos compagnons d'armes nous aient rejoints ? » « Mon avis, dit Mohammed Ibn Abdallah, est que nous marchions en avant et que nous nous emparions de Tétouan, de el-Ksar et de Larache. Les approvisionnements de ces villes et leurs trésors que nous amasserons ainsi viendront accroître nos forces ». Toute l'assistance approuva ce conseil, excepté le monarque qui ne goûta point cet avis ».

Abdelmâlek qui avait écrit à son frère et Khalifa à Fès et sa région, Abou-el-Abbâs Ahmed, en lui enjoignant de quitter cette ville pour se mettre à la tête des contingents levés dans cette province et se préparer à la lutte, avait adressé en même temps à ce prince une lettre, au sujet de l'approvisionnement de l'armée, dont voici la teneur.

« De la part du serviteur de Dieu, qui s'appuie sur l'Être suprême et combat dans sa voie, le Prince des croyants, Abou Marouân Abdelmâlek, fils du Prince des Croyants, Abou Abdallah Mahammed ech-Cheïkh, le chérif hassanide, — que Dieu fortifie son autorité et accroisse sa puissance !

« A notre frère chéri et bien distingué Baba Ahmed, fils de notre auguste père, — que Dieu veille sur cette fraternité généreuse !

« Salut à vous et que Dieu vous accorde sa miséricorde et ses bénédictions !

« Nous vous écrivons de Tâmsna où nous sommes avec notre armée fortunée. Rien de nouveau, sinon que tout va bien et que la paix et la prospérité règnent ici.

« Aussitôt que vous recevrez ces lignes, vous expédierez des gens à vous dans les districts de Meknès et d'Azemmour et chez les Ouled Jalloul afin d'établir les réquisitions en vivres et en fourrage destinées à notre glorieuse armée et leur ferez donner l'ordre de porter le tout dans la ville de Salé.

« Le taux de la réquisition sera d'une sahfa [1] d'orge et de

1. Mesure de capacité pour les grains.

vingt modd [1] de blé par chaque nâïba [2], d'un sâ' de beurre et d'un mouton par chaque nâïba [3].

« Recommandez bien, nous vous en prions, que l'on veille à ce que le tout soit transporté à l'endroit précité, sans aucun retard.

« C'est tout ce que nous avions à vous mander ; Dieu vous garde en sa grâce. Salut ».

Quand le sultan Abou-Marouân fut arrivé à el-Ksar, il adressa de nouveau au roi chrétien, le message suivant : « Je viens de faire seize journées de marche afin de me porter à votre rencontre, n'en ferez-vous pas une seule pour venir vers moi ? »

L'ennemi qui était alors à un endroit appelé Tahaddert se mit aussitôt en marche et vint camper sur les bords de Ouâdi el-Makhâzîn, à peu de distance de El Ksar Kotama.

Dans cette circonstance, Abdelmâlek avait employé une ruse de guerre, car dès que le roi portugais eut franchi la rivière avec ses troupes et fait camper son armée sur la rive opposée, il donna l'ordre de couper le pont et envoya à cet effet un détachement de cavalerie qui exécuta la mission qui lui avait été confiée. Il faut ajouter qu'à cet endroit la rivière n'était pas guéable.

A la tête des troupes musulmanes et d'une cavalerie d'élite, le sultan Abou-Marouân marcha à l'ennemi ; un corps de volontaires formé de tous ceux qui aspiraient à la suprême récompense ou aux palmes du martyre se joignit à lui. De tous côtés la foule accourut en toute hâte, car personne ne voulait manquer à ce glorieux rendez-vous. Parmi les personnages notables qui assistèrent à cette bataille, on cite entre autres, le marabout Abou el-Mahâsîn el-Fâssi. « Ce cheïkh,

1. Le modd vaut 14 litres 287.

2.-3. Le mot nâïba qui est un impôt direct prélevé sur les biens mobiliers et immobiliers, est employé ici pour désigner l'unité imposable.

dit l'auteur de la Mir'ât, se trouvait ce jour-là dans l'une des ailes de l'armée musulmane, je crois, à l'aile gauche, en face des Chrétiens, (que Dieu les anéantisse !). Dans cette aile, le désordre se répandit parmi les rangs des Musulmans, devant le choc formidable de l'ennemi. Mais le cheïkh tint bon, ainsi que ses compagnons jusqu'au moment où Dieu assura la victoire aux Musulmans qui culbutèrent les Chrétiens et les poursuivirent en faisant d'eux un horrible carnage et en amenant le reste en captivité. Durant tout le combat, Abou el-Mahâsîn demeura ferme et impassible, et ne fit aucun mouvement en arrière ».

Les deux armées ayant pris contact se précipitèrent l'une sur l'autre et engagèrent vivement l'action ; bientôt l'air fut obscurci par la poussière que soulevaient les chevaux et par la fumée des canons ; le combat devint acharné. Au moment même du premier choc, le sultan Abou-Marouân qui était malade mourut dans sa litière. Mais dans son admirable prévoyance et dans sa grâce inépuisable, Dieu voulut que la mort du souverain fût ignorée de tous à l'exception de son chambellan et affranchi, Ridouân le renégat [1].

Celui-ci cacha cette mort et se mit à aller de groupe en groupe en disant : « Le sultan ordonne à un tel de se rendre à un tel endroit, à un tel de rester auprès du drapeau, à un tel de se porter en arrière, etc. »

Le commentateur de la Zahret ech-Chamârîkh, donne le récit suivant : « Quand le sultan Abou Marouân mourut, l'écuyer chargé de sa litière ne fit point connaître la mort du souverain ; il continua à faire avancer l'attelage dans la direction de l'ennemi en criant aux soldats : « Le sultan vous ordonne de marcher en avant contre les infidèles ». Il n'y eut que son frère Abou el-Abbâs Ahmed Ibn ech-Cheïkh qui connut également la triste nouvelle, mais il la cacha aussi.

1. Ce renégat était d'origine portugaise et portait le nom de Talabo. Cf. COISSAC DE CHAVREBIÈRE, *Histoire du Maroc*, p. 315.

La lutte continua dans ces conditions : les glaives s'entremêlèrent et abreuvèrent dans les coupes de la mort jusqu'au moment où le vent de la victoire souffla en faveur des Musulmans ; la fortune leur devint favorable, les fleurs du triomphe donnèrent des fruits dans les spadices de leurs lances. Vaincus, les infidèles tournèrent le dos, mais enfermés dans un cercle de mort, ils virent les glaives s'abattre sur leurs têtes et quand ils voulurent prendre la fuite, il était trop tard. Le roi du Portugal, Don Sébastien périt noyé dans la rivière. La destruction du pont que les fuyards voulurent regagner et dont ils ne trouvèrent plus la moindre trace, fut la principale cause de leur perte. Cette habile opération leur fut fatale, car c'est à peine si quelques rares combattants purent échapper au carnage.

Cette bataille, dit l'auteur de el-Montaqa, mérite de figurer parmi les grands combats mémorables et, à cause du nombre considérable des pieux personnages qui y prirent part, on peut dire qu'elle présente la plus grande analogie avec la bataille de Bâdr [1]. Mon professeur, Abou Râchèd Ya'coub el-Yedri m'a raconté le fait suivant qu'il tenait de personnes dignes de foi : « Quand un Musulman parmi ceux qui assistaient à cette bataille se lançait à la poursuite d'un Chrétien pour le tuer, il le trouvait par miracle déjà mort, avant même de l'atteindre ».

En cherchant parmi les morts, on trouva le corps de Mohammed Ibn Abdallah. Ce misérable prince qui avait imploré le secours des Chrétiens pour les conduire au champ de carnage, s'était noyé dans l'Ouâdi el-Makhâzìn. Voyant la bataille perdue, il s'était jeté dans cette rivière, pour la traverser à la nage, mais il avait été emporté par le courant et avait péri. Le cadavre retiré par des plongeurs fut écorché et la peau remplie de paille fut ensuite promenée à travers les rues de Marrakech et d'autres villes.

1. Bâdr : nom d'une localité située à mi-chemin entre Médine et la Mecque, et rendue célèbre par la victoire éclatante que le Prophète Mohammed remporta sur les armées des Qoreïchites idolâtres de la Mecque.

On retrouva également parmi les morts Abou-Abdallah Mohammed Ibn 'Asker es-Sarifi ech-Chefchâoûni, l'auteur de la Dawhat en-Nâchir ; il avait accompagné l'Écorché dans sa fuite et s'était rendu avec lui au pays des Chrétiens en qualité de courtisan. Son cadavre gisait au milieu de ceux des infidèles. A ce propos, on a raconté diverses choses, entre autres que son corps avait été trouvé couché sur le côté gauche et tournant le dos à la Qibla.

C'est à cause de ce récit que, dans une des poésies qu'il composa en l'honneur des disciples de son père, le jurisconsulte, le savant Abou Abdallah Mohammed, fils du célèbre imam Abou-Mohammed Abdallah el-Habtî, cherchant à excuser Ibn 'Asker et à montrer l'inanité de la croyance populaire à son égard, dit les vers suivants :

« Parmi eux (les disciples de mon père), figurait l'ingénieux Cheïkh dont le talent ne saurait être méconnu.
« S'il avait commis une faute manifeste, son cœur, cependant, était pur de tout scepticisme.
« Je l'ai vu en songe, il avait le visage d'un bienheureux, le corps éclatant de beauté et de parure. »

La rencontre des deux armées eut lieu le lundi, dernier jour de Joumada I de l'année 986 (4 août 1578).

D'après l'auteur du Montaqa et suivant le récit qui lui en aurait été fait par un astronome le combat aurait duré de quarante-cinq à cinquante-deux degrés [1].

« Les Musulmans, dit l'auteur de la Mir'ât, s'emparèrent ce jour-là d'un butin si considérable qu'on n'en avait jamais vu de pareil dans le Maghreb, car les Chrétiens n'étaient jamais venus dans ce pays, en équipement si riche et si complet. Mais tout ce butin de guerre ne fut l'objet d'aucun partage légal [2] et dut être pillé par les gens ; chacun s'empara,

1. 4 heures ou 4 heures ½, c'est-à-dire pendant le temps que le soleil met à parcourir dans sa course, un arc de 45° à 52°.

2. Le fait de s'approprier un objet faisant partie d'un butin de guerre, ne fût-ce qu'une corde par exemple, constitue d'après la religion musul-

selon sa force et sa chance, de ce qui lui tomba entre les mains.

« On s'attendait aux conséquences fâcheuses de ce péché à cause de l'introduction d'un élément illicite dans le patrimoine des pillards. Le pays fut en effet affligé, peu de temps après, de la hausse du prix des denrées et d'autres fléaux de ce genre. Nous avons toujours entendu répéter autour de nous que, depuis ce jour-là, la prospérité et l'abondance avaient disparu complètement des sources de la richesse.

« Par contre, le marabout Abou el-Mahâsîn el-Fâssi qui assista à cette bataille et y combattit en héros, s'abstint par scrupule de prendre quoi que ce soit de ce butin.

« Le prix d'un prisonnier chrétien atteignit la somme prédite par ce cheïkh.

« La mort du sultan Abou-Marouân qui eut lieu avant la défaite complète des portugais, fut la cause principale de la dilapidation des prises de la bataille d'Ouâdi el-Makhâzîn, et de la négligence dans l'application des règles de partage édictées par la loi coranique.

« En effet, Abou el-Abbâs Ahmed qui n'eut d'autre souci, après la mort de son frère, et la victoire des Musulmans, que de rallier les gens à sa cause, n'eut pas le temps de veiller à cette question secondaire ; il eut ainsi la satisfaction d'arriver à ses fins ».

Manuèl (de Castellanos) consacre dans son histoire du Maroc une relation intéressante à la bataille de Ouâdî el- Makhâzîn.

« Lorsque Abdelmâlek le saâdien, connu chez les marocains sous le nom de Mouley Malloûk, dit cet historien, se fut em-

mane, un péché dont on doit rendre compte à Dieu le jour du Jugement dernier. Ce péché s'appelle « Gholoûl ». Tout butin de guerre doit être inventorié, et remis au chef de la communauté musulmane qui est tenu de procéder à son partage en cinq parties égales : le 1/5 revient à lui pour être employé aux intérêts de la communauté et les 4/5 sont distribués aux musulmans ayant pris part à la guerre, suivant un système juridique qu'il serait long de développer dans cette note. Voir les manuels de droit musulman et notamment Khalil, chapitre de la guerre sainte.

paré de l'empire du Maroc et eut donné la chasse à son neveu, Mouley Mohammed surnommé el-Akhel [1], ce dernier prince se rendit tout d'abord, en Espagne auprès du souverain de ce pays, Philippe II et implora son assistance pour obtenir qu'il l'aidât à reconquérir son trône. Le monarque espagnol refusa de favoriser un tel dessein. Mohammed se rendit ensuite à Lisbonne où il s'adressa à D. Sébastien, roi du Portugal qui répondit à ses avances et eut aussitôt une entrevue avec son oncle Philippe II au sujet de la participation de l'Espagne à l'expédition projetée. Le monarque espagnol promit de fournir des vaisseaux et des troupes pour la conquête de Larache dont la possession équivalait à ses yeux à celle de tous les ports marocains.

« En effet, Philippe II contribua à l'expédition marocaine en fournissant à son neveu, à titre de renforts, 20.000 soldats espagnols. D. Sébastien, de son côté, avait concentré une armée composée de 12.000 portugais, 3.000 italiens, 3.000 allemands et d'un grand nombre d'aventuriers espagnols. Le Pape avait lui aussi participé à cette expédition en mettant à la disposition du roi du Portugal 4.000 fantassins et 1.500 cavaliers avec une batterie de douze pièces de canons [2].

1. Il est plutôt connu sous le nom de el-Mesloukh.

2. Les différentes relations de la bataille de Ouâdi el-Makhâzin donnent sur l'armée de D. Sébastien des chiffres sensiblement concordants. On peut, d'après elles, évaluer les troupes de combat à 20.000 environ, dont 8.000 ou 9.000 Portugais, 2.000 ou 3.000 Espagnols, 3.000 allemands, 600 italiens, 2.000 « aventuriers » qui furent des gentils-hommes portugais faisant la guerre comme volontaires à leur frais (sur le mot « aventuriers » Cf. *Sources inédites*... Angl. 1re série, T. I, p. 301). 2.000 cavaliers. — Sur ces 20.000 hommes, 14.000 fantassins et les 2.000 cavaliers prirent part au combat, le reste ayant été laissé à la garde de la flotte ou envoyé à Mazagan. Outre les combattants, il y avait selon Fray Nieto, « 3.000 gastadours ou prisonniers, et plus de mille charretiers, avec une multitude infinie de pages, laquais, gojats, serviteurs, et plusieurs esclaves mores, force mulletiers, et des femmes pour servir et grande multitude de filles de joye... ». L'armée aurait compté ainsi 26.000 hommes (Cf. *Sources Inédites*... France, T. I, p. 474). Les non-combattants auraient été bien plus nombreux encore au dire de Barbosa Machado, qui prétend que le chiffre des pionniers et des « hommes inutiles » égalait presque celui des troupes actives. Barbosa Machado, T. IV, p. 357. Cf. *supra*, p. 113, et notamment *Sources Inédites*... Angl. 1re série, T. I, pp. 293, 294.

« D. Sébastien réunit une flotte de mille embarcations et se rendit à Cadix. Lorsqu'il fut sur le point de partir pour le Maroc, son aïeul, son oncle Philippe II, les hauts dignitaires de la cour, et le haut clergé [1] intervinrent auprès de lui pour le détourner de son funeste projet et le mirent en garde contre les suites d'une telle entreprise. Mais rien n'y fit ; le roi, décidé qu'il était, fit la sourde oreille.

« Après avoir fait escale à Cadix, la flotte portugaise se dirigea vers Tanger où le roi du Portugal fit sa jonction avec l'Écorché Mohammed Ibn Abdallah qui l'attendait dans cette ville. Les deux souverains marchèrent aussitôt contre le Maroc et, à la tête des armées musulmanes, le sultan Abdelmâlek se porta à leur rencontre.

« L'armée d'Abdelmâlek comprenait plus de 40.000 hommes. Elle était soutenue par 34 pièces d'artillerie [2] et commandée par les généraux : Abou Ali el-Gouri, el-Hosseïn el-'Ilj el-Jânoui (le génois), Mohammed Abou-Taïba, Ali Ibn Moussa et son frère Ahmed Ibn Moussa, ancien gouverneur de Larache

1. L'adversaire le plus déterminé de ce projet était le cardinal Henri dont l'opposition était établie sur une défiance curieuse à noter : Il ne croyait pas à une discorde réelle entre les deux chérifs ; il ne voyait dans les ouvertures de Mohammed qu'une feinte destinée à faire tomber le roi et son armée dans un guet-apens. Cette crainte, le chérif exilé, malgré ses défauts, ne la justifia pas. Il est vrai que le vieux cardinal connaissait les engagements pris par el-Mesloukh, et qu'il pouvait douter de leur mise à exécution, après la victoire. Cf. COISSAC DE CHAVREBIÈRE, *Histoire du Maroc*, p. 312.

2. Si nous sommes aujourd'hui à peu près complètement renseignés, dit M. Lévi PROVENÇAL, dans son œuvre magistrale : *Les Historiens des Chorfa* (pp. 174, 175), grâce à la collection établie par M. de Castries, sur la nature et le nombre des troupes européennes débarquées sur le sol marocain et engagées à la fameuse bataille du 4 août 1578, nous le sommes moins quand il s'agit de l'armée de Abdelmâlek. Ez-Zayyâni vient dissiper cette incertitude avec une précision très grande. D'après cet historien, les troupes marocaines comprenaient un total de 50.000 hommes, se décomposant ainsi : 4.000 soldats dits el-mawali (gardes du corps), 14.000 du guich des Andalous qui étaient passés à la solde du sultan Abdelmâlek ; 10.000 du guich des Chraga el-'Ajam ; 5.000 du guich du Gharb ; 5.000 du guich des Arabes du Haôuz ; 10.000 berbères du Sous et 2.000 artilleurs. Cf. *ez-Zayyâni-Torjomân el-Môrib* manuscrit de Salé. Il est utile de faire la comparaison entre les chiffres donnés par les chroniqueurs marocains et ceux fournis par les sources européennes.

qui venait s'adjoindre avec ses hommes à l'armée du sultan Abdelmâlek.

« Quand les deux armées furent en face l'une de l'autre, le sultan Abdelmâlek prononça une harangue devant les troupes concentrées, lança aux Chrétiens un appel au combat et en donna le signal. D. Sébastien qui ne voulait agir que plus tard, refusa tout d'abord d'accepter le combat. Par contre, Abdelmâlek qui fut auparavant empoisonné par un émissaire de Mohammed el-Mesloukh, avait tout intérêt à engager la bataille le plus tôt possible ; et se sentant mortellement touché, il voulut profiter de cette occasion pour tomber en martyr en combattant pour la foi. De son côté, el-Mesloukh était d'avis d'attendre que son oncle mourût avant tout engagement, pour que ce funeste événement entraînât la discorde parmi les troupes musulmanes. Mais devant l'attitude de son adversaire et l'insuffisance des vivres nécessaires au ravitaillement de son armée pendant un séjour plus long, D. Sébastien fut contraint d'engager la lutte. A peine la bataille fut-elle déclanchée que Abdelmâlek rendit le dernier soupir. Ce prince, dit Manuèl, fut d'une sagacité et d'un courage prodigieux. En mourant, il eut la curieuse précaution de mettre son index sur la bouche, invitant ainsi son armée, par ce geste in extremis, à garder la discrétion sur sa mort et à maintenir la discipline dans ses rangs jusqu'à l'issue du combat. Il en fut ainsi : les Musulmans cachèrent la mort de leur souverain et, grâce à cette prévoyance, ils remportèrent sur l'ennemi une des plus grandes victoires.

« Ce fut une véritable hécatombe ; des milliers de Chrétiens furent égorgés comme des moutons ; la panique survint ; ce fut un sauve-qui-peut lamentable ; sur le champ de bataille, des monceaux de cadavres, des hommes et des chevaux, jonchèrent le sol, parmi des tas d'impedimenta : caisses, armures, bagages, etc., jetés ça et là pêle-mêle. A la fin, l'affaire était devenue de plus en plus inextricable : les trompettes sonnèrent l'alarme et on entendit des cris venant de l'arrière-

garde : « En arrière ! en arrière ! La ligne de retraite est coupée par l'ennemi ! La réserve de poudre a fait explosion ! »

« Les Chrétiens s'enfuirent dans la direction de Ouâdi el-Makhâzîn où ils se précipitèrent ; la plupart y périrent noyés et le reste fut fait prisonnier. Le roi D. Sébastien eut quatre chevaux tués sous lui ; c'était un jeune homme ; il avait dit à ses hommes : « Vous ne me verrez que devant vous ; et si vous me perdez de vue, je ne serai qu'au milieu de l'ennemi, combattant pour vous ».

« Il avait, en effet, accompli, ce jour-là des actes de prodige et combattu en héros jusqu'à ce qu'il tombât mort.

« Le souvenir de ce malheureux roi est resté vivace chez le peuple portugais et sa cruelle mésaventure fait l'objet de la conversation dans les longues veillées. Les poètes de l'Europe lui consacrèrent de touchantes élégies ; et de nos jours encore, son drame sert de trame à des pièces de théâtre [1].

« Après le désastre de Ouâdi el-Makhâzîn et la mort de D. Sébastien, le Portugal choisit pour roi le cardinal Henri qui négocia avec les Musulmans le rachat du corps de son prédécesseur et le fit transférer à Ceuta où il demeura jusqu'à sa mort et l'annexion de ce pays à l'empire d'Espagne, sous le règne de Philippe II, oncle maternel de D. Sébastien. Plus tard, ce corps fut rendu à Philippe II, qui le fit enterrer près de Lisbonne ».

(Fin de la relation de Manuèl Castellanos).

« Abdelmâlek, dit l'auteur de la Nozhet, était mort le même jour (4 août 1578) à midi et ainsi qu'on le verra plus loin, s'il plaît à Dieu; il eut pour successeur au trône son frère, Abou el-Abâs Ahmed el-Mansour ».

1. La bataille de **Ouâdi** el-Makhâzin et surtout la mort de Stukely, eurent un grand retentissement en Angleterre, ainsi que l'atteste toute la littérature consacrée à cet événement. George Peele en faisait le sujet d'un de ses drames, Th Battl of Alcazar... Des ballades circulèrent, dont l'une représentait Stukly comme ayant été tué en pleine bataille par ses propres soldats italiens, quand ils virent à quel désastre, il les avait conduits. Cf. Richard SIMPSON, *Th School of Shakspear* ; *Sources Inédites*... 1re série, Angl., T. I, p. 325.

L'auteur de Durrat el Hijâl [1] dit à ce propos : « Admirez la sagesse du Dieu unique et tout puissant ; dans un même jour, il a fait périr trois princes : Abou-Marouân Abdelmâlek Ibn ech-Cheïkh, son neveu Mohammed Ibn Abdallah el-Mesloukh et D. Sébastien le monarque chrétien ».

J'ajoute à cette remarque que le fait de mourir de malemort des trois princes et l'intronisation d'un seul est un vrai symbole qui signifie la perte de la Trinité et le triomphe du monothéisme au cours de cette journée. Mais le Très-Haut est le mieux informé de toutes ces choses !

Quand le grand vicaire portugais qui succèda à D. Sébastien — ainsi que nous venons de le dire — eut appris la nouvelle de la défaite, il envoya demander à el-Mansour qui, proclamé souverain, était alors de retour à Fès, l'autorisation de racheter les prisonniers chrétiens. El-Mansour accepta de négocier à ce sujet avec le cardinal-roi et cette négociation valut au nouveau sultan une richesse considérable [2].

1. Durrat el Hijâl, texte p. 258.

2. « Il ne faut pas faire aux historiens arabes, dit M. Lévi-Provençal dans son œuvre magistrale, *Les Historiens des Chorfa*, le reproche de s'étendre longuement sur cette célèbre bataille et de lui donner l'extrême importance qu'elle a eue réellement. Je ne suis pas de l'avis de M. Cour, qui déclare, dans son « Établissement des dynasties des chérifs au Maroc », (p. 145), qu'« en réalité, elle n'eut d'importance que pour le Portugal dont la famille royale y sombra et pour la maison d'Espagne qui domina par la suite pour quelques années le pays portugais. Au Maroc, cette bataille fit simplement passer le pouvoir royal des mains d'un sultan à celles de son successeur naturel ; elle n'eut absolument aucune influence directe sur les relations des turcs et des marocains ». On a la preuve aujourd'hui que, plus encore que la conquête du Soudan, le rachat de la noblesse portugaise faite prisonnière au cours de cette bataille valut au sultan Aboû' l'-Abbâs el Mansoûr une richesse extrême (de là son surnom d'edh-Dhahabî « l'aurique »). Toutes les puissances européennes à court d'argent tentèrent de négocier des emprunts au Maroc. L'empire des Chorfa pratiqua même à cette époque une politique d'alliances, et peu s'en fallut — surtout si Abd el-Malik n'avait pas succombé — qu'il n'entrât, comme l'empire ottoman, dans le concer européen.

« Sur les relations du Maroc avec la Sublime-Porte, la victoire d'el-Qaçr ne fut pas sans influence, et Mouley Ahmed el Mansour, devenu monarque puissant et respecté, ne se crut pas obligé d'envoyer régulièrement au « Grand Seigneur » Mourad III, un tribut de vassalité ». Lévi Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 107. Cf. spécialement, de Castries, *Sources Inédites*, 1re série, France, II, document LXXVII, p. 188 et la note 7 de la page 189.

Un autre rapporte qu'après avoir été rendus à la liberté, les prisonniers chrétiens rentrèrent dans leur pays et se présentèrent devant leur nouveau souverain qui leur dit : « Pourquoi ne vous étiez-vous pas emparé tout d'abord d'el-Qsar, de Larache et de Tétouan, avant l'arrivée de Abdelmâlek ? » — « C'est, répondirent-ils, le prince qui nous commandait qui s'y est opposé ». Sur cette réponse, le monarque avait ordonné de faire brûler vifs tous les prisonniers.

A titre de fait plaisant, dit l'auteur de la Nozhet, on raconte ce qui suit :

« Comme les Chrétiens, à la suite du désastre qu'ils venaient d'éprouver, avaient perdu beaucoup de monde, les évêques voyant le petit nombre d'hommes qui restaient et craignant que le pays ne se dépeuplât, autorisèrent le peuple à commettre l'adultère, afin d'augmenter ainsi le nombre des naissances et de réparer les pertes qu'ils avaient subies. Ils s'imaginaient de cette façon assurer le triomphe de leur religion et relever les forces de la nation. Dieu les avilisse ! »

J'ai eu en mains une histoire composée par un anglais de Malte [1]. Cet historien qui consacre une relation à cette bataille, dit notamment, à titre de conclusion : « Cette expédition marque la perte de la nation portugaise qui, vouée à la décadence et dépourvue de toute indépendance, fut annexée, deux ans après par le roi d'Espagne et fut traitée par ce souverain comme une simple province de son immense empire. La plupart des portugais trouvèrent la mort au cours de cette bataille malheureuse et on peut affirmer, dit cet auteur, que toute la noblesse portugaise, sans aucune exception, y fut entièrement anéantie, à tel point que le trône devenu vacant, le pays fut annexé à l'Espagne, par le roi Philippe II qui se maria avec la veuve de D. Sébastien et devint ainsi roi de Portugal ». Mais cet historien a commis une erreur en disant que le sultan Mohammed Ibn Abdallah avait imploré

1. Nous n'avons pas pu identifier cet auteur.

le secours du Portugal parce que les Espagnols s'étaient emparés de son royaume.

Il a dû confondre les turcs avec les espagnols, car nous avons vu que le sultan Abou Marouân avait envahi le Maghreb à la tête d'une armée turque que le sultan ottoman Sélim avait mis à sa disposition.

Le chroniqueur Luiz-Maria, dans son histoire de la place de Mazagan ne consacre que peu de mots à cette grande bataille. Selon son habitude, il passe sous silence tous les succès des Musulmans et consacre de longues pages pleines d'exagérations à tout ce qui est à l'avantage des Chrétiens. Malgré sa partialité, il s'exprime ainsi à propos de cet événement : « L'avenir nous a réservé l'ère dont je dirai, si je le décris comme d'autres l'ont décrite, que c'est l'ère la plus malheureuse qui marquât la fin de la puissance, de la gloire et du succès ; et qui vît la disparition des jours heureux du royaume de Portugal dont le flambeau fut éteint pour toujours parmi les nations européennes. Les actions d'éclat et les entreprises audacieuses ont fait place, depuis cette époque, chez ce peuple, à la torpeur et au désespoir, et toutes les ressources de richesse et de lucre ont tari à jamais ; j'ai parlé de cette journée funeste où le roi D. Sébastien périt dans les plaines de el-Ksar el Kébir, au Maroc ». Telles sont les paroles de ce chroniqueur portugais que j'ai eu soin de traduire presque mot à mot pour que le lecteur saisisse la répercussion produite par cette bataille. La vérité, dit le proverbe, réside dans le témoignage de l'ennemi.

A peine el-Mansour eut-il été acclamé souverain sur le champ de bataille de Ouâdî el-Makhâzîn que les troupes lui réclamèrent leur solde et exigèrent le don de joyeux avènement que ses prédécesseurs avaient coutume d'accorder. A son tour, le sultan demanda le quint du butin que les soldats s'étaient attribué en entier et qu'ils n'avaient point partagé selon les prescriptions de la loi — ainsi que nous l'avons

expliqué plus haut. Faute de renseignements précis, et aussi, à cause de l'impudence avec laquelle les gens fraudaient, cette restitution était difficile à obtenir et le sultan consentit à faire abandon du butin, à la condition qu'on ne lui réclamerait ni solde, ni don de joyeux avènement. Un arrangement, sur ces bases, rétablit l'harmonie entre le prince et ses troupes et mit fin à toute discussion.

Aussitôt après la bataille, el-Mansour donna l'ordre d'annoncer cette grande victoire à tous les pays. Il écrivit ainsi au sultan de Constantinople et aux autres souverains musulmans voisins du Maroc pour leur annoncer la haute faveur dont Dieu l'avait comblé, en assurant le triomphe de la religion musulmane par l'extermination des adorateurs de la croix, en anéantissant la puissance des Chrétiens et en refoulant leur perfidie dans les gorges

Des ambassadeurs de tous les pays vinrent féliciter el-Mansour de la victoire que Dieu venait de remporter par ses mains, ainsi que nous le raconterons plus loin — s'il plaît à Dieu.

Renseignements biographiques complémentaires sur le Sultan Abou-Marouân.

« La mort du sultan Abou Marouân, dit Ibn el-Qâdi, fut le résultat d'un empoisonnement pratiqué dans les circonstances suivantes : Ramadân el-'Ilj (le renégat), le chef des Turcs qui accompagnait le prince, avait mandé à l'un de ses lieutenants qu'il lui remettrait un gâteau empoisonné pour l'offrir à Abdelmâlek au moment où celui-ci passerait auprès de la milice ottomane. Le but de Ramadân avait été de faire périr le sultan aussitôt qu'avec son concours il se serait rendu maître de Fès, et d'établir de cette façon l'autorité des Turcs dans cette ville. Dieu ne permit pas à ce dernier dessein, de

s'accomplir, les Turcs l'ayant eux-mêmes jugé impraticable en voyant la force et la puissance des troupes du Maroc, mais la mort du prince fut la conséquence de cette trahison [1] ».

Le corps de Abdelmâlek fut, aussitôt après sa mort, transporté à Marrakech où il fut enterré.

Ce prince n'avait régné que quatre ans.

Il avait compté au nombre de ses chambellans Ridouân el-'Ilj (le renégat) et parmi ses secrétaires, Mohammed Ibn 'Isâ' et Mohammed Ibn Omar ech-Châoui. Quant à ses cadis ils avaient été les mêmes que ceux de son neveu.

Il avait adopté le costume des Turcs et suivait leurs usages en bien des circonstances.

On le soupçonnait d'avoir un penchant immoral pour les jeunes gens, qu'il ne craignait pas parfois de laisser paraître.

Abdelmâlek avait, comme nous l'avons déjà raconté, donné la vice-royauté de Fès à son frère Abou el-Abbâs el-Mansour. Il avait pour ce prince la plus entière affection. Il l'avait désigné comme son héritier présomptif ; ses sentiments à l'égard de son frère se montrent bien dans les lettres qu'il lui adressait.

Nous allons rapporter les événements qui se sont produits pendant cette période.

En 928 (1521) la peste s'étendit à tout le Maghreb, ainsi que nous l'avons signalé précédemment.

En l'année 933 (1527) les pluies furent extrêmement abondantes à Marrakech ; les puits ayant débordé, nombre de maisons s'écroulèrent et le peuple donna à cette année le nom d'année des puits.

En l'année 961 (1554) mort du cheïkh Abou Mohammed

1. L'empoisonnement remontait à l'époque où Abdelmâlek venait de s'emparer de la ville de Fès, alors que l'armée turque, commandée par Ramadân Pacha résidait encore dans cette ville. Mais l'effet du poison ne se fit sentir que quelques semaines avant la grande bataille de Ouâdi el-Makhâzîn *(note de l'auteur)*.

Abdallah Ibn Sâssi, originaire des Ouled Abou-es-Sibâ' et enterré dans sa zaouia située sur le bord de l'Oued Tansifet, dans la région de Marrakech. Le tombeau de ce marabout, surmonté d'une grande coupole, est un lieu de pélerinage fréquenté à ce jour.

En l'année 963 (1556) mourut le cheïkh, l'imam Abou-Mohammed Abdallah Ibn Mohammed, es-Senhâji et-Tanji, connu sous le nom de el-Habtî. Sa mort eut lieu au cours du mois Doul-Kaâda (6 septembre - 6 octobre 1556). Ce fut un homme de piété et de religion qui suivit la tradition du Prophète, qui prêchait le bien et interdisait le mal. Parmi les choses intéressantes qu'on lui doit, voici ce qu'a rapporté à son sujet l'auteur de la Dawhat : « J'ai posé un jour à mon cheïkh, l'imam Abou-Mohammed Abdallah el-Habtî, qui fut l'un des disciples du marabout Abou-Mohammed el-Ghazwâni, la question suivante : « Maître, lui dis-je, pourquoi tous les cheïkhs disciples du marabout el-Ghazwâni, tels que Abou el-Hajjâj et-Talidi, Abou-el-Baqa' el Yâlçoûti, Abou el-Hassan Ali Ibn Othmân et bien d'autres, sont-ils unanimes à reconnaître à ce saint personnage la qualité de qotb (pôle) et on vous taxe d'être peu généreux à son égard parce que vous ne les suivez pas dans leur opinion ». — « Vous connaissez, me répondit-il, la déposition en justice d'après la loi ». « Assurément, lui dis-je ». — « Comment voulez-vous, me dit-il, que j'attribue à quelqu'un, en témoignant pour lui, un rôle précis que je n'ai jamais atteint et dont je ne suis pas sûr en réalité parce qu'il ne m'a pas été possible de le découvrir ; si je le fais, cela serait un faux témoignage ». — « Quel est donc votre avis, lui dis-je, sur ce cheïkh ». — « Je reconnais, me répondit-il, qu'il est l'un de ceux qui connaissent les lois divines et que sa manière de se conduire était plus éloquente que ses dires ». J'ajoute que ces paroles sont dignes d'un homme de religion et de piété qui a des scrupules en matière de foi. Un homme de cette trempe n'entreprend la moindre action et ne prononce aucun mot s'il n'est pas sûr de ce qu'il compte faire ou de ce

qu'il va dire. Malheureusement, il se trouve des gens dont la raison est en deçà de la langue, qui tiennent des propos sur le monde invisible dont la connaissance appartient à Dieu seul et qui, telle une chamelle aveugle marchant dans une nuit profonde, n'hésitent pas à attribuer ou à distribuer des titres et des qualités de sainteté à des personnes étrangères à toute sanctification. Puisse le Très-Haut, par sa grâce, nous diriger dans la bonne voie !

Le mercredi 28 du mois de Ramadân 964 (26 juillet 1557) il y eut une éclipse totale de soleil.

En 965 (1558), la peste fit son apparition au Maroc. Ce terrible fléau se répandit bientôt sur toutes les plaines et les montagnes du Maghreb et décima le pays en emportant dans la tombe ses hommes les plus marquants et les plus valeureux. Le mal dura jusqu'à l'année suivante de 966 (1559).

En 971 (21 août 1563 - 11 juillet 1564) mort du cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Moussa el-Jazoûli es-Semlâli, qui posséda une grande renommée dans la province du Sous.

Il avait reçu les leçons de Abou Farès Abdelâziz et-Tabbâ' et du Cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Youssef el-Miliani, puis er-Râchidi.

Dans la nuit de la fête d'el Aïd el Kébir 976 (27 mai 1569) mort du marabout Abou Zaïd Abderrahmân Ibn Ayâd es-Senhaji, puis el-Farji ed-Doukkali, surnommé el-Majdoub, le célèbre saint qui est enseveli à Meknès. Le berceau de sa famille se trouvait tout d'abord à la ville de Tit près d'Azemmour ; il quitta ensuite cette ville pour aller s'installer avec son père à Meknès où il mourut.

Le premier du mois de Moharrem de l'année 977 (16 juillet 1569), après la prière du Vendredi, il se produisit un formidable tremblement de terre qui provoqua une peur terrible parmi la population.

Le 21 Rabia' I de la même année, mourut le marabout Abou-Mohammed Abdallah Ibn Housseïne, l'un des chérifs Béni

Amghâr, qui est enterré à Tamslouhet. Nous avons raconté l'incident qui lui arriva avec le sultan el-Ghâleb Billah [1].

Vers la fin du mois de Chawwal, (correspondant au mois de mars du calendrier julien, de l'année 978) (février-mars 1571) les sauterelles arrivèrent en grand nombre au Maroc.

Durant le règne du sultan el-Ghâleb Billah, on aperçut dans le ciel une grande étoile qu'on n'y voyait pas en temps ordinaire et sous le règne de son fils Mohammed Ibn Abdallah, on remarqua dans l'atmosphère une lueur rouge du côté de l'orient. Cette lueur éclaira la marche des troupes que le sultan Abou Marouân amenait d'Alger — ainsi que nous l'avons raconté plus haut.

Sous le règne de Abou-Marouân, une grande comète se montra dans la constellation du Scorpion ; elle n'y demeura que quelques jours et disparut ensuite. Peu après, on vit apparaître une autre comète plus petite que la première. L'apparition de ce phénomène coïncida avec celle des troupes portugaises débarquées à Tanger et la grande bataille de Ouâdi el Makhâzîn. Mais Dieu seul connaît les mystères !

1. Cf. p. 75.

Histoire du règne du Sultan Abou-el-Abbâs Ahmed el-Mansour Billah, le Saâdien dit « ed-Dahabi ».

Sa jeunesse.

Ce prince naquit à Fès en l'année 956 (15 mars 1545 - 2 février 1546).

Sa mère, la dame Mass'oûda, fille de l'éminent cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Abdallah el-Ouazkitî el-Ouarzazatî, était une sainte femme. — Nous raconterons sa biographie par la suite.

L'auteur de el-Montaqa rapporte qu'étant encore tout jeune, el-Mansour fut atteint d'une grave maladie qu'on désespérait de guérir. La mère du prince vit alors en songe une personne qui lui dit : « Conduis ton fils en pèlerinage au tombeau du cheïkh Abou-Maïmouna [1] ; ton enfant est seulement atteint du mauvais œil ». La mère fit ce pèlerinage avec le jeune prince qui, aussitôt après, fut guéri.

Son père, el-Mahdi, le signalait déjà comme le plus remarquable de ses enfants.

Le vénérable vieillard, le caïd Abou-Mohammed Moumèn Ibn el-Ghâzi el-'Amri, est-il dit dans les Manâhil Es-Safa, m'a raconté qu'étant encore enfant, el-Mansour se rendit du vivant de son père dans la salle du Conseil remplie à ce moment de personnages considérables, et s'ouvrit un passage en fendant la foule : el-Mahdi, ajouta Moumèn, m'appela alors, car j'étais le plus infime personnage de cette assemblée, et

1. Abou-Maïmouna, Darrâs Ibn Ismâïl, grand juriste malékise ; c'est lui qui a introduit pour la première fois à Fès la moudaouana de Sahnoûn. Il mourut en 357 (968). Cf. *Istiqça*, T. II, p. 80 de la trad.

me dit : « Emporte cet enfant, ô Moumèn, cela te profitera plus tard, à toi et à tes descendants ». Je me hâtai aussitôt d'emporter l'enfant et la prédiction du prince se réalisa. En effet, lorsque el-Mansour arriva au pouvoir suprême, le caïd Moumen Ibn el-Ghâzi occupa auprès de lui un rang distingué et une haute situation.

El-Mansour fut élevé dans la sagesse et la vertu. Il se consacra à l'étude et à la spéculation scientifique, en compagnie des savants.

Bien avant qu'on lui eût attaché ses premières amulettes, on voyait briller en lui les signes de la noblesse royale jusqu'au jour où il arriva au pouvoir.

Le jurisconsulte, le savant, l'ambassadeur royal, Abou-Mohammed Abdallah, Ibn Mohammed Ibn Ali el-Jazoûli ed-Dâr'i, rapporte qu'il se rencontra un jour au Caire avec un devin. Celui-ci, ajouta-t-il, m'ayant demandé des renseignements sur le sultan Abou Abdallah ech-Cheïkh et sur ses enfants, je lui donnai le nom des enfants en me bornant aux plus âgés et sans mentionner, par conséquent, el-Mansour qui était le plus jeune de toute la famille : « Il en est un que vous n'avez pas encore nommé, me fit observer le devin ». — « Ahmed, lui répondis-je ».

« Celui-ci, répliqua-t-il, mais c'est le joyau de cette famille, il sera l'honneur de cette dynastie ». Effectivement il en fut ainsi.

Abou Fâres Abdelâziz el-Fachtâli dit : « Quand, ainsi qu'on l'a vu plus haut, el-Mahdi fit reconnaître son fils le prince el-Ghâleb Billah comme héritier présomptif, il le fit venir de Fès et lui recommanda chaleureusement el-Mansour en prononçant ces mots ou quelque chose d'approchant : « Il y a parti à en tirer ». A chaque occasion, el-Mahdi avait l'habitude de le signaler comme le plus remarquable de ses enfants.

El Mansour racontait qu'il avait vu en songe le Prophète enveloppé d'une brillante auréole : « L'idée me vint, dit-il, de le consulter sur les chances que j'avais d'arriver au pouvoir

suprême. Saisissant aussitôt ma pensée, le Prophète y répondit d'une façon précise, car avec trois de ses nobles doigts, le pouce, l'index et le médius qu'il réunit ensemble, il fit un geste vers moi en disant : « Prince des Croyants ».

Dans son ouvrage intitulé : el-Fawâïd el-Jamma fi Isnâd Ouloûm el-Omma, l'imam Abou-Zeïd Abderrahmân Ibn Mohammed et-T'manârti fait le récit suivant : « Une nuit, nous dit le jurisconsulte Abou el Abbâs Ahmed Ibn Abdallah ed-Daghoûghi, le mohtasseb de Taroudant, je me vis en songe au milieu d'un groupe de savants qui lisaient le Çahih de el Bokhâri, dans une pièce du palais impérial de Taroudant où se trouvait alors Abou el-Abbâs el Mançour qui, à ce moment, n'était pas encore investi du pouvoir suprême. En marge du livre, je lus ces mots : « il a fait jaillir le feu du briquet » ; je cherchai à saisir le sens de ce passage, quand en me retournant j'aperçus assis sur un tapis un homme qui se tenait à l'écart. L'idée me vint de demander à ce personnage l'explication de cette phrase et lui apportant aussitôt le livre, je lui dis : « Maître, quel est donc le sens des mots qui sont en marge de ce livre ? » — « Allez, me répondit-il, dire à votre seigneur Ahmed que c'est moi qui ferai jaillir l'étincelle de son briquet tant qu'il restera dans la bonne voie, mais s'il n'y restait point, je ne m'occuperais plus de lui ». — « Qui êtes-vous donc, maître, lui demandai je ? » — « Le Prophète de Dieu, répondit-il ». A ce moment, je me réveillai. Il s'écoula peu de temps avant que le prince arrivât au pouvoir suprême ; et sa conduite fut toujours digne d'éloges.

« Que désirer de mieux, s'écrie Abou Zeïd, qu'un briquet dont le Prophète lui-même fait jaillir l'étincelle ».

Ce qui précède nous montre en outre, que dans l'islamisme, le pouvoir souverain ne peut être acquis que sur l'ordre tacite du Prophète.

Les songes de ce genre sont nombreux et très répandus.

On peut encore rapprocher de ceci le passage du livre intitulé : Ibtihâj el-qoloûb fi Manâqîb ech-Cheïkh el-Majdoûb,

dans lequel l'auteur s'exprime ainsi : « Le saint patron Abou Abdallah Mohammed, surnommé Gueddâr, fils du cheïkh Abou-Zakâria Yahia Ibn Allâl el Mâliki el Boukhçaïbi, ayant vu en songe le Prophète de Dieu, se plaignit à lui des Ouled M'tâ' à cause des désordres que ceux-ci commettaient sur la terre. « Ahmed ira chez eux, répondit le Prophète ».

En effet, le sultan Ahmed el Mansour se rendit chez cette tribu, l'attaqua et en dispersa les membres ».

Les anecdotes de ce genre sont nombreuses.

Le portrait physique de el-Mansour

Voici le portrait physique de ce prince : d'une taille élevée, de large carrure, les joues pleines et recouvertes d'une teinte jaunâtre, brun, les cheveux et les yeux noirs, les sourcils bien arqués, il avait les incisives fort brillantes.

Son visage agréable était de forme régulière, son abord était affable, ses manières gracieuses et son maintien élégant [1].

Avènement au trône de el-Mansour

Ce prince fut proclamé sultan aussitôt après la défaite des Portugais à la grande bataille de Ouâdi el-Makhâzin, le lundi,

1. Il est intéressant de comparer ce portrait tiré de la Nozhet avec celui donné par l'Anonyme de Fès. Voici d'après cet auteur le portrait physique de el-Mansour : « Son teint était brun, ses yeux, enfoncés dans leurs orbites et sa barbe, fournie ; il portait des balafres sur la joue gauche ; il était corpulent ; sa voix était sonore. Il avait un défaut de langue et prononçait la lettre chîn comme sîn. Il portait de superbes vêtements qui traînaient à terre... ; ses chevilles étaient grêles et sa démarche, de ce fait, n'était pas assurée ». Et si l'on se rappelle que la relation de Fray Luis Nieto représente el-Mansour « noir de couleur, mal basty quoy que grand, mais faible et sans force » il semble que le portrait tracé par l'Anonyme de Fès se trouve plus près de la vérité que celui de la Nozhet. Cf. L. PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, p. 137, *Chronique Anonyme de la Dynastie Sa'dienne*, p. 64, *Sources Inédites*... France, T. I, p. 501.

dernier jour de Joumada I de l'année 986 (4 août 1578), et tous les personnages influents qui se trouvaient sur le champ de bataille furent unanimes à saluer son avénement.

Quand, après la bataille, el-Mansour rentra à Fès le jeudi 10 de Joumada II de cette même année (15 août), on lui renouvela dans cette ville le serment d'allégeance que lui prêtèrent alors tous ceux qui n'avaient pas pris part au combat.

On expédia ensuite des messages à Marrakech, dans toutes les villes du Maroc et dans les campagnes, et tout le peuple s'empressa de reconnaître le nouveau souverain et de confirmer ainsi les engagements pris par l'assemblée des notables.

El-Mansour reçoit des ambassadeurs de tous les pays qui viennent le féliciter de sa grande victoire.

Aussitôt, dit el-Fachtâli, que la bataille de Ouâdi el-Makhâzîn eut été terminée, que Dieu, en abattant l'infidélité et ses sectateurs, eut fait triompher la vraie Foi et que el-Mansour, maître du pouvoir, eut reçu le serment de fidélité prêté par tout un peuple, le nouveau souverain écrivit à Mourâd Ibn Sélim, l'Ottoman, sultan de Constantinople et aux autres souverains musulmans voisins du Maroc pour leur annoncer la haute faveur dont Dieu l'avait comblé, en assurant le triomphe de la religion musulmane par l'extermination des adorateurs de la Croix.

Des ambassadeurs de tous les pays vinrent féliciter el-Mansour de la victoire que Dieu venait de remporter par ses mains.

La première ambassade qui arriva fut celle du Pacha d'Alger, puis vint celle du roi de Portugal le cardinal Henri qui avait pris la direction des affaires du Royaume après D. Sébastien qui avait péri à Ouâdi el-Makhâzin.

Cette dernière ambassade apporta des présents considérables qui, le jour de l'entrée à Fès, furent chargés sur des chariots et des voitures, choses qui causèrent un profond étonnement parmi les habitants de la ville. Dans ces présents figuraient 300.000 ducats d'argent monnayé et une quantité innombrable d'objets précieux et de beaux meubles.

L'ambassade du roi d'Espagne, prince de Castille, qui arriva ensuite, apporta également un riche cadeau, composé de grosses hyacinthes, que le souverain avait, à cette occasion, détachées de la couronne de ses pères, d'une cassette remplie de perles magnifiques, de colliers d'émeraudes, etc.

On discuta parmi le peuple la question de savoir lequel du présent du roi du Portugal ou celui du roi d'Espagne était le plus riche ; les gens intelligents n'estimèrent pas que la valeur de l'un d'eux dépassât celle de l'autre.

Les envoyés du sultan Mourâd l'Ottoman arrivèrent ensuite et offrirent en présent un sabre chargé d'ornementation ; jamais on n'avait vu une arme aussi tranchante et d'un acier aussi pur.

L'ambassade du roi de France, se présenta à son tour et apporta également un magnifique cadeau.

Enfin de tous côtés, de nouvelles députations arrivèrent à la porte du palais du sultan el-Mansour et, matin et soir, on en voyait qui attendaient leur tour d'audience au seuil de sa demeure.

Aucune des nations, avec lesquelles on désire avoir des rapports, ne manqua d'envoyer une ambassade.

A ce moment, el-Mansour éprouva le calme et la satisfaction que goûtent tous ceux qui voient tout leur sourire.

El-Mansour tombe gravement malade.

Mais au mois de Joumada I de l'année 987 (26 juin-26 juillet 1579), el Mansour fut atteint d'une grave maladie qui

dura si longtemps qu'elle faillit compromettre la situation des affaires de l'état.

Toutefois, Dieu assura sa guérison grâce aux soins de l'habile médecin, Abou-Abdallah Mohammed et-Tâbib. Aussitôt rétabli, le sultan combla son médecin de ses bienfaits.

Le premier jour que le prince sortit fut un jour d'allégresse, et, à cette occasion, d'innombrables cadeaux furent donnés à et-Tâbib.

Le jurisconsulte, le littérateur Abou-Abdallah Mohammed el-Houzâli surnommé en-Nâbigha composa pour la circonstance les vers suivants :

« A cause de ta maladie la terre et la mer ont été envahies par la douleur ; le soleil et la lune ont retenti des plaintes de ton corps.

« La Foi a passé ses nuits dans la veille et dans l'angoisse ; c était le cœur rempli d'effroi que la Générosité pure s'éveillait chaque matin.

« Mais lorsque Dieu t'a rendu la santé et a ainsi dissipé l'angoisse des bédouins et des citadins,

« Le monde s'est montré à nous, paré de sa beauté, et l'allégresse a, de nouveau, régné parmi nous.

« Dans toutes les villes, l'Islam, à cause de toi, reçoit des compliments et des vœux pour la durée de ton existence.

« Notre espoir, un instant troublé, a retrouvé sa force ; ses rameaux desséchés vont maintenant reprendre leur état verdoyant.

« Quoi d'étonnant que notre espoir ait gardé l'abstinence devant une table généreuse, quand la terre se couvre de poussière, et que la pluie reste emprisonnée.

« C'est vers la demeure de Abou-el-Abbâs que nous avons jadis dirigé nos montures et c'est à cause de lui que nous avons éprouvé tant de craintes !

« Si les hauts faits ont disparu pour un moment, les lames blanches et les lances brunes vont reprendre leur action.

« Puisses-tu rester pour soutenir la religion et la préserver de sa perte, et que le Maître du Trône te protège tant que dureront les siècles. »

El-Mansour fait prêter serment de fidélité à son fils, l'héritier présomptif Mahammed ech-Cheïkh surnommé el-Mâmoûn.

Au dire de el-Fachtâli, el-Mansour était à peine guéri de la maladie que nous venons de dire et revenu à son état de santé, que les grands et les notables de l'empire se concertèrent et furent d'avis qu'il fallait demander au sultan de désigner un héritier présomptif qui serait son successeur éventuel. Mais, comme el-Mansour était très redouté, personne n'osait aborder avec lui un pareil sujet. On convint alors que la première démarche serait faite par le caïd el-Moumèn Ibn el-Ghâzi el'Amri, à cause de la faveur dont il jouissait auprès du souverain, grâce à ses longs services et aux soins qu'il avait pris autrefois de son éducation. « Sire, dit le caïd, Dieu, en vous guérissant de votre maladie et en vous maintenant ainsi à la tête de la religion, a sauvé l'Islam. Durant le temps que vous avez été malade, le peuple a été dans une grande angoisse et vous n'ignorez pas l'inquiétude dont il a souffert. Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de désigner un de vos vaillants fils qui grouperait autour de lui les Musulmans et serait plus tard naturellement appelé au trône : ce serait là une mesure excellente et tout à l'avantage des affaires du royaume. Votre tout dévoué fils Abou-Abdallah Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn est digne de ce choix et capable de mener à bien cette tâche, car outre son caractère bienveillant et ses vertus politiques, il est avisé dans les affaires, hardi dans ses desseins, et chacun a déjà pu juger de l'habileté de sa conduite ».

Tout en reconnaissant la justesse de cette proposition et en approuvant le choix qui lui était indiqué, el-Mansour répondit : « Je vais demander à Dieu de m'inspirer à cet égard et, si j'ai une réponse favorable, il sera donné suite à ce projet ».

Il faut noter, en passant, que les propos attribués par el

Fachtâli au caïd el-Moumen, en ce qui concerne el-Mâmoûn, sont contraires à la réalité, ainsi qu'on le verra plus loin, en racontant les agissements de ce prince. Les historiens, comme les poètes, font, en effet, montre d'une grande partialité dans leurs panégyriques ou leurs satires qui sont, le plus souvent, dictés par un intérêt personnel, et loin de correspondre à la vérité ; et cela surtout quand il s'agit d'un personnage auquel ils sont attachés par un service ou par un bienfait quelconque. C'est pourquoi il convient à quiconque lira les récits rédigés par les auteurs de cette catégorie, de ne les accepter qu'avec réserve et circonspection.

C'est le Très-Haut pourtant qui, par sa grâce, nous guide d'une manière sûre vers la vérité.

Cette remarque faite, disons avec el-Fachtâli que le sultan, en attendant l'inspiration divine, consulta tous les théologiens et les pieux personnages qu'il jugea capables de lui donner un bon conseil, puis quand le temps marqué pour l'inspiration se fut écoulé et qu'il eut reconnu la sagesse de cet avis, que tout le monde s'accordait à trouver excellent, il assembla les notables de Marrakech, sa capitale, ceux de la grande cité de Fès, les principaux chefs de tribus, les autorités des villes et des campagnes, et il les invita à reconnaître, en qualité d'héritier présomptif, son fils Abou-Abdallah Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn.

La cérémonie du serment de fidélité eut lieu le lundi, 2 du mois de Cha'bân de l'année 987 (26 septembre 1579).

A cette époque, el-Mâmoûn, qui était khalifa de son père à Fès, ne put assister à cette solennité ; mais, quelque temps après, el-Mansour manda à son fils de venir à Marrakech afin qu'il reçût en personne le serment de fidélité, ne s'étant pas tenu pour satisfait de l'engagement pris en l'absence de el-Mâmoûn.

Après avoir mandé son fils, el-Mansour quitta Marrakech à la tête de ses troupes et alla camper en dehors de la ville, sur les bords de Tansift, le 12 du mois de Safar de l'année 989 (19 mars 1581) ; il resta longtemps campé en cet endroit

avec son armée en attendant la venue de son fils qui n'arriva que le 1er de Joumada II de cette même année (2 juillet 1581).

Ce fut un jour mémorable que celui de la rencontre de ces deux princes. Aussitôt que les troupes de el-Mansour et celles de el-Mâmoûn se furent alignées, el-Mâmoûn descendit de cheval, s'avança pieds nus vers son père et se prosterna la face contre terre ; ensuite il baisa le pied de el-Mansour qui était resté à cheval entre les rangs des deux armées. El-Mansour bénit alors son fils et parut très heureux de sa venue.

El-Mâmoun avait rangé ses troupes en bataille à cette occasion, d'une façon telle que jamais on n'avait rien vu de pareil, et il les avait bien équipés, car, aussi bien au point de vue du costume que sous les autres rapports, il les avait admirablement organisés.

El-Mansour éprouva une joie très vive à ce spectacle et, quelques jours après cette entrevue, il donna l'ordre d'installer son fils dans sa superbe tente, si magnifique qu'aucun prince avant lui n'en avait eu de pareille ; nous en parlerons d'ailleurs plus loin.

Puis il convoqua tous les personnages influents qui vinrent en foule baiser la main du jeune prince et lui prêter serment de fidélité.

Les poètes décrivirent en termes élégants tous les détails de cet événement ; el-Mansour combla tout le monde de présents ; enfin ce fut un jour mémorable.

Quelques jours s'écoulèrent ainsi, après quoi, el-Mansour donna à el-Mâmoûn l'ordre de retourner à Fès, puis il rentra lui-même à Marrakech, son dessein ayant été pleinement réalisé.

Rébellion de Daoud Ibn Abdelmoûmen Ibn Mahammed ech-Cheïkh. Les causes de cet événement.

A peine, dit el-Fachtâli, la cérémonie du serment prêté à el-Mâmoûn fut-elle terminée que le très illustre chef Abou

Soliman Daoud Ibn Abdelmoûmen Ibn Mahammed ech-Cheïkh, qui était le neveu de el-Mansour, se révolta contre son oncle et se déclara souverain dans la montagne de Seksîoua où il s'était réfugié. Quelques bandes de berbères et d'autres populations s'étant ralliées à lui, sa fortune grandit et le bruit de sa renommée frappa bien souvent les oreilles du peuple.

El-Mansour dirigea contre le rebelle son brave caïd Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ibrahîm Ibn Bejja qui lui offrit le combat dans la montagne de Seksîoua et le mit en fuite. Daoud se réfugia alors dans la montagne de Houzâla dont les habitants, ayant fait cause commune avec lui, le rendirent redoutable. Grâce à cet appui, il put multiplier ses incursions contre les gens du Drâa. Incapables de se défendre, les habitants de cette contrée firent parvenir leurs doléances à el-Mansour qui leur envoya le caïd dont il vient d'être question ; celui-ci attaqua vivement le rebelle et réussit à le chasser du Houzâla. Daoud s'enfuit alors dans le désert et y mena la vie nomade, au milieu de la tribu arabe des Oudaïas de la confédération des Béni Mà'qel ; il demeura parmi eux jusqu'à sa mort qui survint en 998 (1589-90). Cet événement délivra enfin el-Mansour de ce souci.

Rupture entre el-Mansour et le Sultan Mourâd l'Ottoman ; Heureuse intervention de el-Mansour pour rétablir les relations entre le Maroc et la Turquie.

On sait que les deux frères, Abdelmâlek el-Mo'tacem et Ahmed el-Mansour s'étaient réfugiés chez le sultan Soliman l'Ottoman auquel ils s'étaient adressés pour implorer son secours contre leur neveu el-Motawakkel ; on sait aussi que, grâce à l'armée mise à leur disposition par ce souverain, ils avaient pu se rendre maîtres de tout le Maroc. Mais à peine

la conquête de ce pays fut-elle terminée, que Abdelmâlek s'empressa d'oublier les engagements pris envers son bienfaiteur, le sultan ottoman, de lui adresser le moindre message et de renoncer, en un mot, à toute relation avec lui.

Lorsque el-Mansour fut élevé au trône et qu'il eut adressé des messages à tous les pays pour annoncer la nouvelle de la grande victoire de Ouâdi el-Makhâzin, il ne manqua pas d'écrire à cette occasion au sultan Mourâd de Constantinople. Ce souverain répondit à el-Mansour et lui offrit le présent dont nous avons déjà parlé. El-Mansour avait peut-être trouvé ce présent infime et indigne d'un sultan comme lui. Dans tous les cas, il affecta de ne point s'occuper de l'ambassade turque et la laissa abandonnée à elle-même dans sa capitale ; il tarda même beaucoup à répondre au sultan Mourâd. Cet incident eut pour résultat la rupture entre les deux souverains.

Le ministre turc de la marine, le raïs Euldj'Ali qui poursuivit de sa haine el-Mansour, profita de cette circonstance pour exciter son maître contre ce prince, en lui rappelant les affronts que le père de celui-ci, Mahammed ech-Cheïkh, avait infligés au gouvernement turc, et les satires qu'il avait l'habitude de proférer à son égard, et en lui disant entre autres paroles : « Le bien que vous avez fait à ce vil félon est en pure perte, et le grand service que votre père lui a rendu n'a produit que de l'ingratitude ». Le ministre ne cessa ainsi de pousser Mourâd à agir, en lui dépeignant la faiblesse du Maroc, jusqu'au moment où celui-ci, convaincu par ces discours, finît par lui donner l'autorisation d'entreprendre une expédition contre le Maghreb Extrême afin de conquérir ce pays, d'anéantir la puissance de el-Mansour et d'en éteindre le feu. Le sultan Mourâd prescrivit, selon certains auteurs, à son ministre de la marine de partir avec la flotte pour Alger, base maritime des opérations à entreprendre, et d'attaquer ensuite le Maroc par la terre, à la tête de ses armées. Le ministre commença aussitôt ses préparatifs, mais, el-Mansour, avisé de son dessein par l'intermédiaire d'un certain consul de l'Angleterre, se

rendit à Fès, et de là, il donna l'ordre d'armer les forteresses et de mettre les ports en état de défense ; puis, quand tout fut prêt et l'armement achevé, il envoya une ambassade à Mourâd pour lui offrir de riches présents, tâcher en même temps d'arranger les choses et présenter, s'il le fallait, ses excuses au grand Seigneur.

A la tête de l'ambassade marocaine se trouvaient le vaillant caïd Abou el-Abbâs Ahmed Ibn Ouedda el-Amrâni et le célèbre secrétaire Abou el-Abbâs Ahmed Ibn 'Ali el Houzâli.

La mission s'enbarqua dans le port de Tétouân et, pendant qu'elle était en mer, elle rencontra à mi-route, la flotte ottomane, sous les ordres d'Euldj'Ali. Celui-ci qui se rendait au Maroc, dans le but de combattre le sultan saâdien, fut tout déconcerté de cette rencontre fâcheuse ; comprenant que le coup était manqué, il chercha à détourner les envoyés de leur mission et à leur enlever tout espoir d'arranger les affaires, en leur disant : « Le mal est trop grand pour qu'on y puisse porter remède ; si votre maître avait été animé de bonnes intentions, il n'aurait pas laissé nos ambassadeurs rester devant sa porte comme des chiens, et, vous le savez, le plus coupable est celui qui commence ». Poursuivant ce discours, Euldj'Ali parvint à persuader le caïd Ibn Ouedda qui revint sur ses pas et laissa el-Houzâli faire seul parvenir les lettres au sultan ottoman. Le raïs avait pensé qu'à cause de son jeune âge, el-Houzâli ne saurait pas plaider la cause marocaine auprès du grand Seigneur, tandis que Ibn Ouedda, qu'il emmenait avec lui, devait être un diplomate très habile à discuter avec les souverains.

Arrivé auprès du sultan Mourâd, el-Houzâli montra dans son entretien une sagacité et une adresse telles que le prince en fut tout étonné et neutralisé de toute intention malveillante à l'égard du Maroc. Il excusa le retard de el-Mansour à répondre par des motifs qui n'amoindrissaient en aucune façon le prestige de son maître et ne pouvaient être regardés

comme une capitulation honteuse de sa part. Mourâd agréa donc ses excuses ; il accueillit avec bienveillance les présents qui lui étaient offerts et remit à el-Houzâli une lettre qu'il adressait à son ministre Euldj'Ali pour lui enjoindre d'avoir à s'abstenir de toute attaque contre el-Mansour. Transporté de joie l'ambassadeur marocain se remit aussitôt en route porteur de ce firman, et fut de retour un mois après sa première rencontre avec Euldj'Ali : celui-ci grinça des dents de regret et fut désolé de la maladresse qu'il avait commise [1].

Mourâd fit accompagner el-Houzâli par une ambassade chargée de faire des représentations à el-Mansour au sujet de la négligence qu'il avait apportée dans ses relations diplomatiques avec la Porte. El-Mansour fit une magnifique réception à ces nouveaux envoyés ; il les accueillit avec bienveillance et les renvoya comblés de présents, en compagnie du juisconsulte, l'imam le grand cadi de Marrakech Abou-el-Qâcîm Ibn 'Ali ech-Châtébi et du vaillant caïd Abou-Zeïd Abderrahmân ech-Chîdmi el-Mourîdi.

L'arrivée de ces deux personnages marocains causa la joie la plus vive au grand Seigneur. Ech-Châtébi avait composé pour la circonstance une éloquente allocution dans laquelle il montrait les mérites des deux familles régnantes ; constatant les droits reconnus à la famille du Prophète, il terminait par un éloge de el-Mansour et un appel pressant à tous les musulmans de s'unir pour la bonne cause. Ech-Châtébi prononça cette allocution le jour même où il fut admis à présenter ses hommages au khaqân ; celui-ci éprouva une grande joie et une vive émotion en entendant ce discours et, quelques jours plus tard, il congédia les envoyés après leur avoir prodigué toutes les marques de satisfaction.

1. Les historiens turcs sont d'accord pour affirmer que la cause principale pour laquelle le sultan Mourâd dut abandonner son projet d'attaquer le Maroc, à cette époque, fut sans conteste la révolte de l'Arabie et la nécessité de rappeler son grand-Capitan, avec son escadre pour réduire les révoltés. Cf. A. COUR, *Etablissements des Dynasties Chérifiennes au Maroc* p. 146.

« El-Mansour, dit l'auteur de Kholâçat el-Athar[1], avait toujours entretenu des relations pacifiques avec les souverains de la dynastie ottomane auxquels il envoyait, chaque année, des présents ; il en recevait, à son tour, des diplômes et des robes d'honneur. Le sultan Mourâd Ibn Sélim, dans l'une des lettres patentes qu'il avait l'habitude d'adresser à el-Mansour, disait à ce prince : « Je prends l'engagement formel envers vous de ne jamais tendre la main vers vous si ce n'est pour serrer la vôtre en signe de parfaite amitié.

« Mon cœur ne nourrit d'ailleurs pour vous que des sentiments de bonté et de bienveillance ».

Les envoyés du chérif couronné arrivaient par mer régulièrement à Constantinople où ils faisaient de longs séjours et rendaient visite aux vizirs et aux grands personnages de l'État, tels que le raïs, le fin lettré Mohammed el-Amîn ed-Daftâri. Cet homme d'État était, dit l'auteur précité, chargé par el Mansour de lui chercher les livres rares et précieux et de les lui envoyer au Maroc ; c'est pour cette raison qu'il était en relation suivie avec le prince marocain, comme cela résulte des nombreuses correspondances échangées entre eux que l'on peut consulter dans la biographie consacrée par l'auteur de la Kholâçat à ce même ed-Daftâri ».

Cette affaire réglée, et l'empire ayant ainsi échappé au danger qu'il avait couru, el-Mansour retourna à Marrakech aussitôt après l'heureuse arrivée de ses ambassadeurs. Lorsqu'il quitta Fès, les notables de la ville et les docteurs de la loi lui firent cortège jusqu'à une certaine distance de Fès et, là, on lut le livre de el-Bokhâri, comme c'était l'usage pour les khalifes.

Tous ces événements eurent lieu en l'année 989 (15 février 1581 - 26 janvier 1582).

1. *Kholaçat el-Athar*, dictionnaire biographique des savants du XIe siècle de l'hégire, en quatre tomes, par l'historien syrien MOHAMMED EL MOHIBBI.

Expédition de el-Mansour contre les Arabes Khôlt et motifs qui la déterminèrent.

Nous avons vu, en racontant l'histoire des mérinides, la grande influence et la haute estime dont jouissaient les arabes Khôlt auprès de ces souverains à cause de leur puissance guerrière et des liens de parenté par alliance qu'ils avaient contractés avec cette dynastie. Mais lorsque celle-ci fut arrivée à son déclin et que Abou Abdallah Mahammed ech-Cheïkh el-Mahdi lui eut enlevé l'autorité, ces Khôlt se rallièrent à leur nouveau maître et parurent se dévouer à son service. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà raconté, Abou Hassoûn le Wattâssite étant revenu au Maroc soutenu par les troupes turques, ces Arabes avaient pris parti pour le Wattâssite et avaient contribué à la défaite de el-Mahdi. Devenu le maître du Maroc, celui-ci les avait exclus de son armée et les avait soumis à l'impôt (kharâj) ; puis, après avoir rayé leurs noms de ses cadres militaires, il avait déporté leurs chefs à Marrakech où il les avait gardés comme otages. Telle était leur situation jusqu'à l'avénement de el-Mansour.

En raison de leur conduite héroïque à la bataille de Ouâdi el-Makhâzîn, ce souverain réintégra la moitié de cette tribu dans les cadres de son armée ; l'autre moitié fut laissée confondue dans la masse de ses sujets et reçut l'ordre d'aller s'installer dans l'Azghar.

Arrivés dans cette région qui leur fut assignée comme demeure, les khôlt ravagèrent le pays et s'y livrèrent à des brigandages incessants ; ils attaquèrent les Ouled M'ta', pillèrent leurs biens et serrèrent de près les Beni Hassân. Les plaintes affluèrent auprès du sultan, et les Khôlt furent frappés d'une indemnité de 70.000 pièces d'argent. Ils n'en continuèrent pas moins leurs actes de brigandage.

Enfin, mis en demeure d'envoyer un contingent à Tigou-

rârine, ils refusèrent d'obéir à cet ordre ; El-Mansour expédia alors contre eux le caïd Moussa Ibn Abou-Joumâda el'Amri. Celui-ci réussit à leur enlever leurs chevaux, puis, quand ils furent ainsi réduits à l'état de fantassins, il les attaqua et les tailla en pièces.

De ce jour, la puissance des Khôlt fut brisée et leur ardeur guerrière subit un coup fatal.

Conquête des pays de Tigourarine et du Touât, dans le Sahara.

A son retour de Fès, el-Mansour demeura quelques jours à Marrakech, puis n'ayant plus à redouter la guerre avec les Turcs, il forma le projet de conquérir les pays sahariens de Tigourarine et de Touât, ainsi que des bourgs et des villages qui en dépendent.

Comme depuis un certain temps, les habitants de ces contrées avaient secoué le joug de l'autorité royale et n'étaient plus soumis à un pouvoir régulier et fort, el-Mansour se décida à les placer sous sa dépendance et à les ramener à l'observance des lois divines. A cet effet, il dirigea contre eux une armée considérable sous les ordres des généraux Abou-Abdallah Mohammed Ibn Baraka et Abou el-Abbâs Ahmed-Ibn el-Haddâd el'Amri el-Ma'qîli. Les troupes parties de Marrakech n'atteignirent le territoire des deux contrées qu'après soixante-dix jours de marche à travers le désert. On somma, à diverses reprises, les habitants d'avoir à faire acte de soumission, mais ils s'y refusèrent ; on les attaqua donc et après une lutte assez vive qui se prolongea quelques jours, l'armée marocaine eut le dessus sur les sahariens qui furent taillés en pièces et contraints de faire leur soumission à l'autorité royale et de se ranger sous les lois de la communauté musulmane. Le succès de cette expédition transmis

aussitôt à el-Mansour, lui causa une joie extrême ; les poètes chantèrent ce glorieux événement et des réjouissances eurent lieu, à cette occasion, dans tout le Maroc.

Ces faits se passèrent pendant l'année 990 (26 janvier 1582 - 25 janvier 1583).

C'est à la suite de la réussite de cette expédition que el Mansour eut l'ambition de faire la conquête du Soudan — ainsi que nous comptons le raconter par la suite, s'il plaît à Dieu.

Notice géographique sur le Soudan du Maghreb et quelques renseignements historiques sur les dynasties de ce pays, depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours.

Les généalogistes et les annalistes sont d'accord pour affirmer que la race soudanaise descend de Cham fils de Noé. Plusieurs peuplades appartenant à cette race vivent en contact avec les berbères sur le territoire du Maghreb. Mais les gens de Ghâna forment sans conteste la peuplade la plus importante du Soudan ; ils occupent toute la partie occidentale de l'Afrique, comprise entre la côte atlantique et la boucle du Niger.

Dans une zône qui s'étend de l'occident à l'orient, et suivant l'ordre dans lequel elles seront citées ci-après les unes après les autres, vivent les peuplades suivantes : les çoço ou les soussou avec deux sîn ou deux sâd, les Mâlly, lesKoko ou Gao, les Toukroûr qui portent aussi le nom des Songhaï, les Kânem qui donnèrent naissance à la dynastie de Bornou, située au sud de l'Ifrîqia (La Tunisie), les habitants de la Nubie, pays limitrophe de l'Égypte et d'autres peuples dont leur Créateur seul pourrait les compter.

Le royaume de Ghâna.

Dans les premiers siècles de l'hégire, ce royaume fut d'une grande puissance dans tout le Soudan. Les habitants embrassèrent de très bonne heure l'Islamisme, étendirent leur domination sur les autres peuples et fondèrent la ville de Ghâna qui fut la capitale du royaume ; elle comprenait deux cités situées l'une en face de l'autre, sur le Nigèr. Cette aggloméra-

tion mentionnée par les auteurs de Nozhat el-Mochtâq et de el-Massâlik oua el Mamâlik [1], était considérée comme l'une des villes les plus populeuses et les plus prospères du monde.

« Dans son commentaire de la Maqâmât de el-Harîri, le jurisconsulte, le littérateur, Abou el-Abbâs Ahmed Ibn Abdel-moûmen el-Qaïssï ech-Charîchi [2] dit : « Ghâna est une ville située dans le pays du Soudan ; c'est le lieu extrême où aboutissent les caravanes des commerçants venant du Maghreb par la route de Sidjilmâssa. A l'aller, on met de cette ville à Ghâna, trois mois de voyage et au retour on ne met pas plus d'un mois et demi ou moins encore, à parcourir la distance qui sépare les deux villes ; la raison est que les caravanes, en quittant Sidjilmâssa, partent chargées de bagages et de toutes sortes de marchandises qu'on vend à Ghâna au prix d'or, et si par exemple on s'y rend avec une trentaine de chameaux on en revient qu'avec trois ou deux, l'un servant de monture et l'autre pour le transport de l'eau nécessaire pour la traversée du désert, car plus d'un commerçant m'a affirmé que, pendant seize jours, on ne voit de l'eau que la provision transportée à dos de chameaux ; et comme le prix total des trente charges de chameaux étant en or fin dit « tibre », ne dépasse guère le contenu d'une besace, on parcourt avec prestesse cette distance, en brûlant les étapes.

« Ghâna, dit le même auteur, est la capitale du Soudan ; l'Islam est très répandu chez les habitants qui possèdent des médersa pour l'enseignement religieux.

« Les commerçants maghrébins y affluent en grand nombre parce qu'ils y trouvent un marché prospère pour écouler leurs diverses marchandises et une source de gains inépuisables et de gros bénéfices. Ils y achètent des jeunes esclaves pour le

1. Le premier auteur est el-Idrissi, le deuxième est el-Bekri.

2. Célèbre auteur andalous dont l'œuvre si considérable, fait autorité, en matière littéraire. Il est mort à Xérès, sa ville natale, en 619 (1222-1223). Cf. *es-Soyoûti, Boyghia el-Ou'ât*, p. 143, et *Nafh et-Thib*, T. 3, p. 536.

concubinage et, pendant tout leur séjour ils sont l'objet des égards et des respects de la part de l'émir.

« La nature a doté les esclaves de Ghâna de merveilleuses qualités, au point de vue physique et moral, au-dessus de tout désir : elles ont la peau lisse, le teint très noir, de beaux yeux, le nez bien droit, les dents blanches et une odeur suave ».

« Ghânà, dit Ibn Khaldoûn, était, d'après ce qu'on raconte, le siège d'un état dirigé par une dynastie Alide connue sous le nom des Banou Sâleh ». Selon l'auteur de la Nozhat el Mochtâq, ce Sâleh serait le fils de Abdallah, fils de Hassân I, fils de Hassan II, fils de Ali Ibn Abou-Tâleb. Mais, ajouta-t-il, ce Sâleh n'est pas connu parmi les fils de Abdallah Ibn Hassan I, et cette dynastie est déjà disparue de nos jours [1].

Au V[e] siècle de l'hégire (X[e] J. Ch.) l'État de Ghâna était en pleine décadence et le pouvoir des Voilés (Moulattimîn) ses voisins du nord, du côté du pays des Berbères, venait de prendre dans cette région une grande extension. L'émir Abou-Bâkr Ibn Omar, le Lamtoûni, le conquérant du Maghreb et le prédécesseur de Yoûssouf Ibn Tâchefîn avait, en effet, ainsi que nous l'avons vu, en racontant l'histoire des Almoravides, fait des incursions dans le royaume de Ghâna, et, quand il fut de retour au Sahara il se consacra à la conquête du pays du Soudan dont il s'empara jusqu'à une profondeur de trois mois de marche ; il soumit les populations au tribut et força la plupart d'entre elles qui n'avaient pas auparavant embrassé l'Islamisme à se convertir à cette religion.

L'État de Ghâna disparut complètement et fut dominé par ses voisins, les rois de Çoço et, après avoir été réduit à l'esclavage, il fut incorporé aux États de ces derniers.

1. Le géographe el-Idrissi, l'auteur de la Nozhat el Mochtâq est mort en 560 (1164-1167).

Le royaume de Mâlly [1]

Les Mâlly devinrent tellement nombreux et puissants qu'ils finirent par imposer leur autorité à toutes les peuplades voisines et à étendre leur domination sur les ÇoÇo ; ils leur enlevèrent les territoires qu'ils possédaient auparavant ainsi que ceux qu'ils avaient pris aux gens de Ghâna et s'attaquèrent ensuite au royaume de Gogo qu'ils incorporèrent à leurs États.

L'empire fondé par les Mâlly comprenait ainsi toutes les régions situées entre Ghâna à l'occident et le territoire de Tekroûr [2] à l'orient.

La puissance de cet empire fut si grande et si forte que toutes les nations noires professaient pour lui un culte mêlé de crainte et de respect.

Le sultan Mansa Moûssa [2] Ibn Abou-Bâkr et son frère Mansa Soliman qui, ainsi que nous l'avons raconté en détails [4], avaient échangé des présents et entretenu de bons rapports de voisinage avec le souverain mérinide Abou el-Hassân, appartenaient à la dynastie des Mâlly.

Mansa Moussa eut pour ami le fin lettré, le poète andalous,

1. Le mot Mally désigne la province du Manding, située sur la rive gauche du Niger en amont de Bamako ; il désigne aussi l'empire dont les chefs de cette province furent les rois du XI[e] siècle environ jusque vers le XVII[e], empire qui atteignit des dimensions considérables du XIII au XV[e] siècle et dont la partie nord fut conquise par les rois du Songaï 'Ali et el-Hadj Mohammed à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècle. Cf. *Tarikh el Fettach*, p. 21 de la trad.

2. Le mot Tekroûr a servi d'abord chez les Arabes et les Berbères à désigner une ville située sur le Sénégal, dans le Foûta et l'État dont elle était la capitale (Cf. *Behri, Edrissi, Yaqoût)*. Plus tard ce mot a été étendu à tout le Soudan Occidental et plus spécialement à l'ensemble des pays soudanais conquis par des princes originaires du Foûta.

3. Mansa Moûssa signifie en langue mandingue : « L'empereur Moûssa ». Ce souverain règna de 1307 à 1332 de l'ère chrétienne. Cf. *Tarikh el Fettach*, p. 55 de la trad.

4. Voir *Kitab el Istiqça*, T. IV, p. 254, 255, 256, 257 de la trad.

Abou Ishaq es-Sâhéli connu sous le nom de « Et-Tolguine »[1]. C'est lui qui fit construire à l'intention de ce souverain une résidence royale à coupole, de forme quadrangulaire, qui était une perfection en son genre et provoquait l'admiration par la beauté de ses sculptures et de ses dentelures ; Mansa Moûssa lui fit tenir comme récompense 12.000 mistqal en poudre d'or.

Nous avons consacré à ce poète-architecte une note biographique en racontant l'histoire des mérinides.

Appartenait aussi à cette même dynastie le roi Mari-Zata qui avait envoyé des présents au sultan mérinide Abou Sâlem ; parmi ces présents figurait une girafe, animal qui produisit une vive sensation[2], ainsi que nous l'avons raconté en détail.

Ce Mari-Zata était, disent les chroniqueurs, un souverain, prodigue et gaspilleur, à tel point qu'il ruina l'empire des Mâlly, dilapida tout son trésor et faillit provoquer, par sa mauvaise politique les plus graves désordres dans ce pays ; sa prodigalité excessive le porta jusqu'à aliéner le célèbre lingot d'or qui était considéré comme le plus précieux trésor de la dynastie ; et les souverains se le transmettaient de père en fils ; il pesait vingt quintaux d'or de pure extraction, trouvé dans le sein de la terre, à l'état natif, sans subir ni alliage, ni épuration ; ce bloc de métal précieux, à cause de sa rareté, était regardé comme la chose la plus curieuse des Mâlly et faisait pour ainsi dire la vanité nationale de cet empire ; il fut vendu par ce fou Mari-Zata, moyennant un prix minime, à des commerçants d'Égypte qui fréquentaient ses États.

1. Le texte arabe imprimé porte par erreur « Toubdji » dans deux endroits : à la page 74 du volume 2 (erreur reproduite par le traducteur, p. 246 du tome IV) et à la page 48 du volume 3. Il faut rectifier ce mot en le remplaçant par « et-Tolguine ». (Note de l'auteur). Mais Sâdi dans Tarikh es-Soudan (p. 8 du texte) écrit « et-Tooiygine », au lieu de « et-Tolguine ». Au sujet de l'influence exercée par ce personnage connu surtout sous le nom de es-Sâhéli, il faut voir l'article publié par M. Delafosse sous le titre : *Relations du Maroc et du Soudan à travers les âges* » dans l'Hespéris T. IV, pp. 159 et suivantes.

2. Voir *Kitab el Istiqça*, T. IV, p. 383 et suivantes de la trad.

Ce souverain fut atteint de la maladie du sommeil qui l'emporta au bout de deux ans en l'année 775 (23 juin 1373 - 12 juin 1374).

La maladie du sommeil est une sorte de léthargie qui est très commune au Soudan, où elle atteint surtout les gens haut placés. Elle commence par des accès périodiques et réduit enfin le malade à un tel état qu'à peine peut-on le tenir un instant éveillé. Alors elle se déclare d'une façon permanente et fait mourir sa victime.

Après la mort de Mari-Zata, ses fils se transmirent le pouvoir par héritage et, sous leurs règnes l'empire des Mâlly se désagrégea, parvint à son déclin et finit par s'éteindre, comme cela arrive aux autres empires.

La dynastie des Soukia

La dynastie des Soukia fit alors son apparition et fonda l'empire de Gogo ou Gao.

L'imam et-Tekroûri, dans son livre intitulé Naçihat Ahl es-Soudân s'exprime en ces termes : « La famille des Soukia (Askia) est originaire des Senhadja ; ses membres ont exercé le pouvoir royal sur une grande partie du Soudan et le premier d'entre eux qui régna sur ces contrées fut el-Hadj Mohammed Soukia.

« Vers la fin du IXe siècle (XVe siècle), ce souverain s'était rendu en Égypte et, de là, au Hedjâz pour accomplir le pèlerinage au Temple d'Allah et faire une visite pieuse au tombeau du Prophète. En Égypte, il avait vu le calife Abbasside (car à ce moment là le califat Abbasside transporté au Caire était encore représenté par des souverains appartenant à cette famille et ne fut effacé que par le sultan Sélim l'Ottoman quand il se fut rendu maître de l'Égypte en 923 (24 janvier 1517-13 janvier 1518.) Le souverain soudanais profita

de cette occasion pour demander au grand pontife de l'Islam l'autorisation d'exercer le pouvoir suprême au Soudan en qualité de représentant du calife dans ce pays.

« Le prince Abbasside lui avait alors confié la direction des affaires spirituelles et temporelles du Soudan et l'avait, en outre, consacré son délégué sur tous les Musulmans ou islamisés qui pourraient se trouver au delà de ce pays.

« Rentré dans sa patrie, el-Hadj Mohammed Soukia établit son autorité sur les bases de la loi islamique et se conforma ainsi aux règles suivies par les adeptes de la sounna (tradition).

« Au Caire, il avait aussi rencontré l'imam, le cheïkh de l'Islam, le prince des érudits, Jalâl ed-Dîn es-Soyoûti et c'est auprès de ce maître qu'il avait étudié les 'Aqâ'ïd (dogmes) et appris à discerner le licite de l'illicite. Il avait encore suivi bon nombre de leçons de es-Soyoûti sur la morale et le droit musulmans et profité de ses recommandations et de ses salutaires conseils. Aussi, de retour au Soudan, s'empressa-t-il de faire triompher la sounna et de faire revivre la pratique de la justice. Il suivit d'ailleurs les usages du calife Abbasside en toutes choses : dans ses vêtements, dans l'étiquette de sa cour, il abandonna complètement les coutumes barbares pour adopter les manières arabes. Sous son règne, la situation du Soudan devint prospère et, grâce à ses réformes, le corps de l'orthodoxie en ces contrées fut enfin guéri du mal de l'hérésie.

« D'un abord facile, el-Hadj Mohammed était doué d'un cœur sensible et d'une humeur bienveillante ; il avait le plus grand respect pour les imams de la Religion et il témoignait de l'amitié à tous les savants, qu'il traitait avec les plus grands égards et auxquels il faisait une large place, aussi bien dans ses conseils que dans ses munificences.

« Durant son règne, il n'y eut dans son royaume entier, ni guerre, ni sédition, ses sujets vécurent dans l'abondance et dans une paix profonde.

« El-Hadj Mohammed Soukia n'avait établi qu'un seul

impôt bien léger et il assurait qu'avant d'avoir recours à cette mesure fiscale, il avait pris conseil de son maître, l'imam es-Soyoûti. Sa conduite, jusqu'au jour où la mort le surprit, fut toujours celle que nous venons de dire [1].

« Son fils, Daoûd, qu'il eut pour successeur, mena également une vie exemplaire et suivit les traces de son père, jusqu'au moment où Dieu le rappela à lui [2]. La couronne passa alors à Ishac, fils de Daoûd ; ce dernier prince s'écarta un peu de la voie tracée par son père, mais sa politique ne mérita tout de même aucune critique ; il dirigea avec beaucoup de soin les affaires de son royaume jusqu'au jour où les troupes de el-Mansour l'attaquèrent, détruisirent son empire et lui infligèrent une grande défaite ; c'est avec lui que le pouvoir royal s'éteignit dans la famille des Soukia qui avait régné dans le Soudan sur un territoire d'une étendue de six mois de marche ». Nous raconterons plus loin dans quelles circonstances ces événements se produisirent.

Les Tekroûr et les Kânem.

« Kânem, dit Ibn Khallikân, est le nom d'une nation du Soudan proche parente des Tekroûr ; mais aucun de ces noms ne désigne un ancêtre soit paternel, soit maternel ; Kânem est le nom d'une ville dans la région de Ghâna que cette nation s'est attribuée ; il en est de même pour Tekroûr, c'est le nom d'une région, nom qui a servi à désigner ceux qui l'habitent ». C'est à la nation de Kânem qu'appartenait l'écrivain Abou

1. On trouvera une longue biographie de ce souverain noir qui joua un rôle de premier plan pour l'islamisation des peuplades de l'Afrique Occidentale, dans *Tarikh el Fettach*, traduit en français par Houdas et Delaposse. El-Hadj Mohammed qui, à la fin de son règne, fut déposé par son fils Moûssa, mourut en l'année 944 (1538).

2. Il y eut trois Askia qui régnèrent entre el-Hadj Mohammed et Daoûd et entre ce dernier prince et l'Askia Ishac II deux autres souverains qui portèrent le nom de el-Hadj et Mohammed Bani. Cf. *Tarikh el Fettach*.

Ishac Ibrahim Ibn Yaqoûb el-Kânemi, poète de race noire qui, reçu en audience par l'Almohade Yaqoûb el-Mansour, prononça ce distique de circonstance :

« Il a abaissé devant moi le rideau qui le cachait ; Cependant, mes yeux, par appréhension, le voient à travers un voile.
« Par faveur, il m'a appelé auprès de lui, mais la crainte, tandis que je m'approchais — m'entraînait loin de lui. »

Les Kânem habitaient le royaume de Bornou situé au sud-ouest de l'Ifriqia (La Tunisie), ainsi que nous l'avons dit plus haut. Au VIIe siècle (XIIIe J. C.) cette nation était en relations avec les Hafçides avec lesquels elle échangeait des présents et des ambassades, comme les Mérinides l'étaient en même temps avec le royaume des Mâlly.

C'est de Bornou qu'est originaire le marabout versé dans la connaissance de Dieu Abou-Mohammed Abdallah el-Bornaoui qui fut le maître du grand mystique, le santon Abou Farès Abdelâziz [1] dont les manqîb (vertus) ont fait l'objet de l'ouvrage intitulé : edz-Dzhâb-el-Ibrîz. Le royaume de Bornou avait duré longtemps et entretenu avec Ahmed el Mansour les relations que nous allons raconter par la suite.

1. Ed. Debbagh.

CONCLUSION

Il résulte de notre exposé que tous ces peuples pratiquaient la religion musulmane de longue date ; ils possédaient des docteurs, des saints, des littérateurs et des poètes, comme nous venons de le voir et le verrons par la suite.

Dans son opuscule intitulé : Mi'râj eç-Ço'oûd, le savant Abou el-Abbâs Ahmed Bâba es-Soudâni, s'exprime en ces termes : « Les nations du Soudan telles que les Guenâoua, les Konti, les gens de Bornou, les Songhaï ont embrassé l'islamisme volontairement et cette conversion spontanée n'a jamais été précédée d'une conquête quelconque, car nous n'avons jamais entendu parler d'une expédition entreprise à cet effet contre ces nations avant d'adopter cette religion, par aucun peuple. Parmi ces nations, il y en eut qui acceptèrent de très bonne heure les lois de l'Islam, vers le Ve siècle (XIe J. C.), comme les Mâlly, les habitants de Bornou et les Songhaï ». Mais on sait que les gens de Ghâna avaient embrassé la religion musulmane bien avant cette date.

Dieu est le mieux informé de toutes ces choses.

Après cette notice géographique et historique sur le Soudan, nous allons revenir à notre sujet et retracer les événements qui marquèrent le règne glorieux du sultan Ahmed el-Mansour.

El-Mansour reçoit, à Fès, des présents qui lui sont offerts par le souverain de Bornou qui, à la suite de cet acte, reconnaît l'autorité du Sultan marocain et lui prête serment de fidélité.

El-Mansour était un souverain fortuné et chanceux, ainsi que nous l'avons signalé auparavant, et il faut attribuer à la

chance le succès que Dieu lui réserva à la suite d'un simple acte de courtoisie fait à son égard : le souverain de Bornou lui fit des présents et des ouvertures de paix et cette démarche eut pour résultat la reconnaissance de son autorité par ce dernier prince qui prit l'engagement de se mettre sous sa protection.

L'auteur de Manâhil es-Safa nous a laissé de cet événement le récit suivant : « En l'année 990 (26 janvier 1582 - 25 janvier 1583), el-Mansour qui se trouvait alors à Fès, reçut la nouvelle de l'arrivée d'un ambassadeur envoyé de la part du roi de Bornou avec la mission d'offrir au sultan du Maroc des présents qu'on avait l'habitude d'importer du Soudan : jeunes esclaves, garçons et filles, tissus et curiosités du pays. Ces présents étaient composés de nombreux objets de ce genre qu'on comptait par centaines.

« A cette occasion, el Mansour se transporta avec ses troupes à Ras-el-Ma', endroit situé aux environs de Fès. Le jour de la réception en audience de l'ambassadeur soudanais fut un jour mémorable, par sa beauté, son faste et sa solennité. El-Mansour prit place dans son quartier impérial formé par les deux qoubba [1] jumelles dressées en face de la clôture appelée Afrâg [2] qui entourait tout le campement royal. Debout, les affranchis et les esclaves étaient disposés en deux rangées s'alignant des deux qoubba jumelles jusqu'à la tente arabe et, de là, allant par le fostât [3] du Conseil connu sous le nom de diwân pour aboutir à la porte sud-ouest (qibla) du campement impérial.

1. Tente cylindro-conique.

2. Les sultans du Maroc ont conservé jusqu'à nos jours cet usage, et leur campement privé est préservé de la vue du dehors par des pièces de toile tendues circulairement. Cette clôture s'appelle *Afrâg*, mot qu'on applique par extension au campement du sultan. « Les souverains maghrébins, dit Ibn Khaldoûn, se réservent le droit de se servir de cette clôture et n'en permettent l'usage à aucun de leurs subordonnés ». *Prolégomènes*, II, 70.

3. Fostât : grande tente en étoffe grossière de coton, ayant généralement une forme rectangulaire.

« En se présentant, l'ambassadeur se fit ouvrir un passage entre les deux rangées de gardes et alla directement au diwan où il fit halte ; les principaux hommes d'État et les hauts dignitaires de la cour étaient là au complet, assis à leurs places ; le trône de l'empire et le divan du califat y étaient bien dressés et soigneusement apprêtés ; un air de respect mêlé d'appréhension indéfinie planait au-dessus des têtes, faisant taire les langues, émouvoir les cœurs et baisser les yeux. Après quelques instants d'attente dans ce pavillon, l'ambassadeur fut dirigé ainsi, d'une manière progressive, à la tente arabe où il prit place ; et ce fut là que l'ordre impérial parvint enfin au chef du protocole de l'introduire auprès du Commandeur des Croyants qui siégeait au milieu des deux qoubba jumelles.

« L'envoyé de Bornou resta debout devant le sultan et eut l'honneur insigne de contempler sa physionomie bénie ; il lui remit aussitôt ses lettres de créance ainsi que les présents et, après avoir accompli le devoir des compliments dus à sa majesté, il exprima à celle-ci les bonnes intentions de son gouvernement et fit à son nom acte d'hommage et de vassalité à l'égard de l'empire chérifien. Suivant les instructions de son maître, il fit preuve au cours de la réception d'une humilité étonnante et d'une grande platitude.

« Puis il fut conduit au camp du Prince Héritier, le diadème de l'Islam et le tuteur de la nation après son père, l'émir Mouley Abou'Abdallah Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn Billah ; ce camp se trouvait à côté de celui du Commandeur des Croyants à Ras-el-Ma'.

« L'ambassadeur soudanais découvrit un autre monde, un faste étonnant et un immense quartier ; devant ce nouveau spectacle, il resta immobile et stupéfait ; il fut alors amené par gradation à travers les qoubba et les tentes de toutes dimensions qui formaient le quartier particulier du Prince Héritier. Celui-ci qui se tenait assis dans son fostât avait pris toutes ses dispositions pour recevoir l'hôte de son père à son tour avec la plus grande pompe et quand celui-ci reçut l'ordre

de se présenter devant lui, il ne manqua de lui présenter son hommage et les marques de respect.

« La cérémonie terminée, l'ambassadeur regagna l'hôtel où il était descendu, dans la Casba de Fès ; il fut l'objet durant son séjour d'une hospitalité généreuse et abondante au-dessus de toute imagination. Le sultan de Bornou, en envoyant son ambassadeur au Maroc, avait pour but de demander au Commandeur des Croyants des secours en troupes et en armes à feu : arquebuses et canons, pour faire la guerre sainte contre ses voisins, les païens du Soudan extrême. Le même ambassadeur avait été déjà envoyé à Constantinople, auprès du sultan turc Mourâd l'Ottoman, avec la mission d'implorer les mêmes secours pour le même motif ; n'ayant obtenu aucun succès à cet effet, il fut alors chargé par son maître de s'adresser cette fois-ci au sultan du Maghreb pour réaliser ce dessein. Or, à la lecture des lettres de créance à el-Mansour, on releva une contradiction manifeste entre le texte de cellesci et les paroles de l'ambassadeur ; le contraste était tellement évident que le contenu des documents diplomatiques signifiait le contraire de ce que disait l'envoyé soudanais. Cet incident était dû d'une part à l'ignorance et à l'inintelligence qui caractérisaient ces gens-là, et d'autre part, à l'inexistence parmi eux, de lettrés habiles dans l'art épistolaire et capables d'exprimer leur pensée. Les peuples noirs étaient, en effet, dénués de toute culture.

« Il faut ajouter à cet incident que l'arrivée de l'ambassadeur de Bornou coïncidait avec l'expédition entreprise pour la conquête des pays du Touât et du Tigourarine par el-Mansour qui espérait en faire la première étape pour s'emparer du Soudan et soumettre à son autorité les États de cette contrée. Peu de temps après, il réalisa ce projet en envoyant contre ce pays ces armées qui l'occupèrent et atteignirent dans le Haut Niger le royaume des Mâlly, le plus puissant peuple de tout le Soudan, qui se trouvait à cent journées de marche de la frontière marocaine.

« El-Mansour profita donc de cet incident (de contradiction relevée entre les paroles de l'envoyé et ses lettres de créance) pour mettre en faute le sultan de Bornou et éconduire son ambassadeur, sans oublier pourtant de lui remettre, comme présents à son maître, quelques chevaux de race, des robes d'honneur portant la marque du calife et d'autres objets précieux.

« De retour à son pays, l'ambassadeur rendit compte de sa mission à son maître ; ce dernier prince le fit revenir sur ses pas auprès de el-Mansour avec de nouveaux présents et le chargea de donner à ce souverain toutes les explications sur l'objet de sa première ambassade.

« El-Mansour reçut l'ambassadeur de Bornou, cette fois-ci à Marrakech, sa capitale, et le siège du califat ; les explications apportées par ce dernier enlevèrent toute équivoque, précisèrent le but de la démarche et donnèrent toute satisfaction.

« Quand el-Mansour eut la certitude de l'intention du souverain de Bornou, il dévoila la vérité en l'invitant à reconnaître son autorité, à être son vassal et à adopter son parti, qui est celui du Prophète, auquel tout peuple, dans n'importe quel pays, devait se soumettre ; il prouva par des arguments tirés du Livre Sacré révélé à son Ancêtre et de la tradition prophétique (la Sounna) que la guerre sainte pour laquelle le souverain de Bornou affichait des prétentions et manifestait le plus grand désir, ne pourrait être obligatoire pour lui et ne serait un acte méritoire aux yeux de Dieu que si ce prince était détenteur d'une autorisation émanant de l'imam de la communauté musulmane, incarné en la personne du Commandeur des Croyants, qui est le tuteur du Peuple et à qui échoit l'héritage de la Prophétie. C'est à lui que Dieu a confié la mission de protéger la puissance de l'Islam et lui a attribué exclusivement la noble qualité d'appartenir à la tribu de Qoreïch, qualité qui est une condition pour l'accès à la dignité de Califat, d'après l'avis unanime émis sur cette

question par les légistes et les éminents traditionnalistes musulmans.

« El-Mansour exigea ainsi qu'on reconnût son autorité dans ces régions et qu'on fît la guerre sainte contre les infidèles en son nom, en faisant subordonner tout renfort militaire à sa proclamation comme souverain de ce pays. L'ambassadeur de Bornou s'engagea auprès de lui, au nom de son maître, à accepter sans réserve cette condition et à la remplir loyalement. Il demanda à cette occasion à el-Mansour un modèle d'acte de serment de fidélité auquel on devait souscrire, prétextant que chez lui on ne savait pas rédiger l'arabe, comme il fallait, afin de ne rien négliger des conditions exigées par le Commandeur des Croyants. Le secrétaire d'État, Abou-Farîs Abdelâziz el-Fachtâlî s'acquitta de cette mission en rédigeant l'acte dont voici la teneur

« Louange à Dieu qui éleva pour le Verbe de la Vérité un minaret aussi haut que les astres dans le firmament et dégagea, grâce à ce Verbe, le soleil éclairant la voie du Salut, des profondes ténèbres de l'ignorance et des nuages amoncelés de l'erreur ; c'est Lui qui, par l'intermédiaire du messager de la Grâce, invita à la Félicité, publia le Décret déterminé de la Délivrance et fit accomplir la promesse du Bonheur, à l'échéance du terme qui lui est fixé.

« Il honora cet univers et la nature des choses de la plus grande dignité prophétique, le califat incarné en la personne de l'Imam Hassanide et Alaouite, dignité qui fit tourner tous les visages vers sa « qibla » légale et dont la reconnaissance et la proclamation assurèrent le triomphe de la noble cause et firent éclater la vérité, telle la lumière du jour. En confiant le pouvoir à cette éminente dynastie, Dieu voulut effacer par elle, toutes les castes tyranniques condamnées comme elles étaient à passer au fil de l'épée dégainée par le Prophète et à voir leurs arguments réfutés par les preuves tirées de la Sounna (Tradition), en démolissant ainsi l'édifice des prétentions qui ne reposait sur aucun fondement légal ;

et, grâce à l'unité parfaite des partisans du monothéisme, Il jeta la discorde parmi les sectes de la Trinité qui combattaient Dieu et son Prophète par leurs pratiques et leurs mauvais exemples, dès l'apparition de la vraie religion, Il recouvrit les flancs de la doctrine hanifite [1] de l'ample manteau de la puissance et tira le glaive vengeur de l'honneur pour la protéger et la confirmer par la révélation de la religion mahométane et, telle la langue agitée d'un serpent, Il le dirigea contre ses ennemis effrayés ; Il fit jaillir ainsi pour les croyants la source de bonté dont les eaux bienfaisantes couvraient le sol caillouteux ; Il pacifia, à coup d'épée, les régions et les contrées de la façon la plus parfaite et la plus irréprochable ; Il éclaira de sa lumière éclatante l'atmosphère de l'ignorance remplie de sombres nuages et de grandes ténèbres ; Il combla de félicité l'univers gratifié de gloire et de prospérité ; il décréta la miséricorde réciproque pour les gens d'ici-bas, loi qui restera en vigueur, s'il plaît à Lui, jusqu'au jour où Jésus fils de Marie fera sa réapparition [2].

« Que le salut et la bénédiction soient en notre seigneur Mohammed dont la sincérité de son ultime apostolat est corroborée par des arguments sans réplique et des preuves concordantes ! qui traça la voie la plus parfaite de l'orthodoxie et aménagea le chemin le plus droit de la vérité ; Il permit à ceux qui ont cru à sa mission l'accès de la source de la vertu aux eaux pures et abondantes. C'est le Prophète de la miséricorde et l'intercesseur auprès de Dieu pour le salut de ses adeptes.

« Nous formons des vœux pour la haute seigneurie de l'imam, l'éminent alaouite, le Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants, le descendant du Seigneur

1. Secte monothéiste antéislamique à laquelle appartenait Mahomet avant la révélation.

2. Les musulmans croient qu'avant la fin du monde, Jésus Christ descendra du ciel pour instaurer un régime de justice sur la terre et contraindre les chrétiens à adopter la religion de Mahomet.

des Envoyés de Dieu qui clôt la série des Prophètes, qui compte parmi ses nobles ancêtres el-Wâci [1] et les deux sibt [2].

« Ensuite, Dieu ayant décidé que la nuit de l'ignorance soit dissipée, que le soleil rayonnant de la Vérité soit dévoilé, que le manteau usé du pouvoir soit remis à neuf, que les portes du succès de la bonne cause soient ouvertes, et que le commandement suprême soit exercé d'après le Coran et la Sounna, et conformément aux principes édictés par la loi du Chraʿ. Il a (gloire à Lui !) régénéré l'humanité et honoré l'univers entier, en faisant jaillir, par l'apparition du soleil du califat prophétique et de l'imâmat hâchémite et alâouite, la lumière qui a inondé les plateaux et les bas fonds, recouvert la surface de la terre de ses lueurs, atteint Canope et les Gémeaux de ses projections, rempli l'horizon d'un jour éclatant et fait luire dans le ciel de la gloire ses pleines lunes et ses brillantes étoiles ; ses partisans et ses défenseurs ont failli ravir les étoiles du ciel (par leur audace) ; ses exploits mémorables se sont répandus dans les régions et les contrées proches ou lointaines ; le récit de ses actions d'éclat a produit une griserie qui a mis tout le monde en train ; la mer aux grosses vagues de ses bénédictions a couvert toutes les parties du globe ; Califat dont la fondation remonte à la mission du Prophète et les textes qui le régissent tirent leur origine de la Révélation divine, et reposent sur les plus solides bases. C'est l'imamat qui a comme fondateur Ali, pour protecteur Dieu et pour personnage illustre le Sibt ; il se présente sous ses deux signes distinctifs : le trône et la chaire.

« Rendons grâce à Dieu qui a marqué du sceau de l'élection, parmi les descendants du Prophète, issus de cet arbre hachémite dont les racines reposent au fond de la terre et les bran-

1. El-Wâci (tuteur testamentaire) nom donné à Ali qui, d'après la doctrine chiîte, laquelle est d'ailleurs combattue par les sounnites, aurait été désigné par le Prophète pour le remplacer comme successeur et Calife.

2. Les deux Sibt (petit-fils) désignent Hassan I et Hassan II, fils et petit-fils de Ali, fils de Abou-Tâleb.

ches atteignent le firmament, un imâm auquel Dieu a assuré une amitié parfaite dans tous les cœurs, un seigneur que Dieu — qu'il soit glorifié — a placé comme guide éclairé de ses bonnes œuvres, et un calife à qui le Très-Haut a confié la mission de diriger le monde ; et il s'est acquitté de cette mission en se portant garant d'une bonne justice à assurer à l'humanité ; et il tira de sa bravoure et de son énergie un glaive tranchant pour la défense et la protection des principes posés par la Loi divine ; notre seigneur le Commandeur des Croyants, le vicaire de Dieu sur la terre, le rejeton de celui qui a clos la série des Prophètes, le légataire universel des Prophètes et des Envoyés de Dieu, à qui l'obéissance est obligatoire pour toutes les créatures, dont l'imamat sanctifié est considéré comme un bienfait octroyé à l'humanité, la mer de générosité et de bravoure, le refuge que Dieu a mis à la disposition des peuples, notre maître, le prince des Croyants, El-Mansour Billah, Abou el-Abbâs — Que les bénédictions divines soient répandues sur lui, sa famille, ses prédécesseurs, les califes orthodoxes et tous les bons et vertueux imams ! et que les senteurs du Pardon embaument leurs tombes !

« C'est l'imâm dont le nom fait vibrer les bois des chaires qui se font, des louanges adressées à son règne, un collier de pierres précieuses ; le pays emprunte la lumière au diadème de sa noblesse éclatante et le peuple trouve la paix sous l'ombrage vaste et étendu de sa protection. Que Dieu perpétue son règne glorieux et qu'Il lui accorde, sa vie durant, la victoire ! Puisse le pouvoir suprême demeurer éternellement entre ses mains et celles de sa postérité jusqu'au jour de la résurrection !

« Attendu que les avant-gardes apportant la nouvelle de l'avènement de cet imam (que Dieu l'assiste !) au Califat prophétique franchissent les frontières du Soudan ; que des étoiles brillantes apparaissent dans le ciel de ces régions pour annoncer la grandeur de ses exploits sublimes et marquer l'élévation de son caractère noble et que, dans le but de chan-

ter sa gloire, des versets de coran catégoriques ont été récités pour attester sa vocation de recueillir l'héritage de l'Apostolat et déterminer le Droit légitime qui lui appartient d'exercer, au nom de l'Islam, la suzeraineté et la tutelle, sur tous les peuples.

« Attendu que Dieu (qu'Il soit glorifié !) a expliqué aux gens le dogme qui leur impose de se soumettre à son autorité, de s'assujettir à son imamat, d'obéir à ses ordres et de rester toujours fidèles au serment prêté à lui ; que ce dogme résulte des prescriptions contenues dans son Livre Sacré et des règles posées par la Sounna de son noble Prophète ; celui-ci a dit : « Le Califat restera toujours entre les mains de Qorëich, tant qu'il y aura deux hommes appartenant à cette tribu ». D'après une autre tradition authentique : « Le Califat appartient exclusivement aux Qoreïch, la magistrature est réservée aux Ançar [1] et l'Adzân ou la charge d'appeler les fidèles à la prière (d'où le nom mudzîn) revient aux abyssins). Ces traditions confirment d'ailleurs ce qui a lieu présentement ;

« Attendu qu'il n'existe, sur la terre, aucune autre personne réunissant ces conditions que Lui (Dieu l'assiste !) et qu'il est impossible de lui dénier cette qualité ;

« Il est donc établi, en vertu des arguments juridiques, qu'il est, à bon droit, le chef de la communauté, ayant toutes les qualités requises pour être imâm et qu'il est l'héritier du Califat prophétique qui doit veiller à la défense de l'intégrité de l'Islam ;

« Que tout autre qui détiendrait ce pouvoir ne serait certes qu'un prétendant et quiconque tenterait de l'exercer, sans se référer à son autorité légale, ne serait qu'un hérétique.

« C'est pour cela que le fait de revenir à la bonne raison est considéré comme une obligation religieuse et que, d'après

1. Ançar : nom donné aux gens de Médine qui embrassèrent le parti de Mahomet.

l'exposé ci-dessus et les principes universellement admis, tout commandement qui ne procède, au préalable, d'une investiture légale est nul et non-avenu, étant dénué de tout fondement juridique.

« Dans le but de se conformer à ces citations et aux traditions véridiques, de mériter par un louable effort les grâces divines et d'atteindre le terme proposé par la loi, le raïs Abou-el'Ala Idriss (Dieu le favorise !), agissant par une inspiration venant du Très-Haut avec conviction et pureté d'intention et allant droit vers l'objet poursuivi par ceux qui cherchent à obtenir la satisfaction de Dieu et de son Prophète, ceux-là qui sont aidés par la Providence dans toutes leurs entreprises, dont le jardin d'espoir est toujours florissant, et le vin de la quiétude est un véritable nectar, prête, de sa propre volonté, le serment de fidélité au chef de la communauté musulmane, le Commandeur des Croyants, el-Mansour Billah — que Dieu accroisse sa fortune et sa gloire ! —

« Cette prestation de serment sera, s'il plaît à Dieu, basée sur la piété et le consentement de Dieu, et conclue en présence des anges.

« Le dit Raïs a voulu, par ce geste s'acquitter d'une obligation religieuse à laquelle il est tenu personnellement et d'un devoir sacré qui lui est imposé par un commandement divin adressé à toute l'humanité, pour qu'il propage la foi dans son royaume et dans tous les pays voisins du Soudan.

« Le diplôme d'investiture qui lui est décerné lui sera comme un flambeau répandant la lumière autour de lui et lui procurera un pouvoir incommutable qui lui permettra d'éteindre le tison de l'erreur, d'organiser la défense de la vérité, de mériter les bienfaits de Dieu, de vaincre ses ennemis à coup de lance et d'épée, de franchir la porte conduisant au bonheur et à la satisfaction divine, et grâce à la bénédiction attachée à cet acte, de voir ses œuvres pies doubler et agréer.

« En y souscrivant, il fait revivre l'héroïque époque de la Prophétie et construire le minaret du commandement sur les

bases solides de la Loi ; il vise par là le sens propre de la vérité et se détourne des métaphores, afin de suivre l'exemple louable tracé par les deux imâms abbassides, es-Saffah et el-Mansour et de se conformer à la tradition de ces deux princes qui, d'après les auteurs dignes de confiance, avaient prêté serment de fidélité à l'imâm, le calife el Mahdî, El-Ak'ber (le descendant du Seigneur des Envoyés de Dieu, qui est l'ancêtre de notre maître le Commandeur des Croyants) qui, de l'avis de l'imâm de Dar [1] el-Hijrà, était plus qualifié que tout autre pour recueillir la succession du Prophète, possédant toutes les qualités requises pour exercer le commandement suprême et occuper dignement le trône et la chaire.

« Considérant ces nobles traditions et ces exemples sublimes, le futur contractant — Dieu le favorise ! — prend de propos délibéré l'heureuse et ferme décision qui lui permet de voir la réalisation de ses plus chers désirs et l'accomplissement sous les bons auspices de ses meilleures intentions. Il déclare — que Dieu renforce son pouvoir ! — reconnaître l'autorité de el-Mansour à condition que ce suzerain établira la paix et la sécurité, et fera régner partout la justice, pour la gloire et la prospérité du pays ; il déclare aussi contracter ce pacte honorable au nom de ses sujets ; ses troupes et ses alliés, en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés à cet effet, pouvoirs qui reposent sur la foi jurée et le serment solennellement prêté d'un commun accord, en se frappant mutuellement dans la main et en le proclamant publiquement, pour dire que « la main de Dieu est au-dessus de leurs mains [2] ».

« Ce pacte qui est conclu pour constater leur soumission et marquer leur entrée dans le giron de la communauté musulmane, sera observé religieusement comme un texte sacré auquel on adhère intimement, sans arrière-pensée, dans toutes

1. I mam dar el-Hijrà : Mâlik Ibn Anâs le fondateur du rite malikite. *Dar el Hijrà* (pays de l'émigration) : Médine ainsi appelée.

2. Formule sacramentelle qu on doit prononcer en prêtant le serment de fidélité à un chef religieux.

les circonstances de gêne ou de prospérité, de crise ou d'aisance, de guerre ou de paix.

« Le raïs et ses sujets souscrivent de leur propre volonté à toutes les conditions de ce pacte, et reconnaissent parfaitement et en toute sincérité l'ensemble de leur contenu, méritant, par ce geste, la récompense du ciel àlaquelle ils sont prédestinés et gagnant le bonheur, présage de la béatitude.

« Ils déclarent conclure ce traité et adhérer à toutes ses conséquences présentes ou futures, conformément aux prescriptions du Coran, de la Sounna et de l'Ijmâ' [1] ; ils prennent aussi l'engagement formel de s'y conformer de génération en génération et de siècle en siècle jusqu'à la fin du monde et l'approche du jour de la résurrection.

« Le serment ainsi prêté ne comporte aucune résiliation et ne fera, grâce à Dieu, l'objet d'aucun remaniement ; il ne sera ni violé, ni dénoncé et demeurera toujours protégé contre les mauvaises critiques et les défauts de mauvaise interprétation.

« Le raïs et ses sujets sont décidés, sous la foi des serments les plus solennels et les engagements les plus formels — et dans la forme légale — à rester toujours fidèles à ce pacte, à le considérer comme une obligation irrévocable et à le prendre pour article de foi.

« Les contractants ont subi, au moment de la passation de cet acte, le récolement d'usage, un à un, deux à deux et par groupes, et ont requis le témoignage des adouls pour attester leur fidélité à l'engagement qu'ils viennent de prendre à cet effet en disant : « Nous prenons à témoin Allah, la seule divinité qui existe, le maître adoré, le mieux instruit des mystères et le bien renseigné de la durée de la vie des mortels et le terme fixé à leur mort, — tous les prophètes, les nobles envoyés de Dieu et les bons anges du ciel et de la terre, si

1. On dit qu'il y a Ijmâ' sur une question de droit canonique ou civil, lorsque tous les docteurs sont d'un avis unanime sur cette question.

nous nous écartons de la voie droite tracée par le présent texte, si nous nous laissons gagner par les sollicitations de ceux qui tenteront d'en modifier ou remanier les dispositions ou si, en un mot, nous cessons d'observer, en tout ou en partie, les principes qu'il contient, nous encourons par là l'excommunication qui nous mettra en dehors de l'aide et de la protection de Dieu et nous privera du secours de la religion et du Salut préservateur, nous mériterons, en même temps, les châtiments, la colère, la damnation et la vengeance du ciel, et nous serons enfin tenus éloignés de la miséricorde divine, du bénéfice de la « chafâ' » (ou pouvoir d'intercession) du Prophète [1] en faveur de sa nation, au jour du Jugement dernier, et considérés comme ayant renié l'islamisme et violé les lois révélées à l'Envoyé de Dieu ». Ils déclarent ouvertement et en toute sincérité prêter le présent serment dont ils entendent appliquer les clauses suivant la doctrine suivie par les docteurs de la loi (muftis) et les principes dictés par la conscience et la piété afin de plaire à Dieu, se mettre sous l'égide du Califat prophétique et de l'imamat alaouite, de faire bénéficier les âmes de la bénédiction attachée à son avènement heureux, et de remplir intégralement toutes les conditions légales : obligatoires, recommandables ou simplement préférables.

« C'est avec des cœurs humbles et soumis à Dieu et en répétant les prières les plus efficaces que nous nous adressons au ciel au début et à la fin pour qu'Il leur fasse connaître les bienfaits de ce pacte généreux, de cette alliance incorruptible et qu'il leur accorde, d'une manière constante et perpétuelle, la « baraka » attachée à ce document. Il n'y a de Seigneur que Dieu et il n'y a de bienfaits que les siens !

« Le raïs Abou El'Ala' Idriss, en son nom propre et au nom de ses sujets, a requis acte de tout ce qui précède.

1. Cf. *Supra*, N. 4, p. 103.

Fait à la date du Moharrèm sacré de l'année 990 de l'hégire (26 janvier - 25 février 1582) ».

« L'acte ci-dessus étant rédigé, il fut remis à l'ambassadeur qui, après avoir été l'objet de tous les honneurs et chargé de présents pour son maître, de la part du Commandeur des Croyants, retourna dans son pays, porteur de la réponse de ce prince au souverain de Bornou ; ce dernier ne tarda pas à le faire revenir au Maroc, pour la troisième fois, chargé de la même mission et d'autres présents ; il s'enfonça dans le désert pour gagner le siège du Califat, mais en parvenant à Tigourarine, le destin lui barrant le chemin, il tomba malade et succomba ; les autorités locales se chargèrent alors de faire parvenir les présents avec les autres membres de l'ambassade à la capitale. Arrivés à Marrakech, ils furent introduits auprès du Commandeur des Croyants à qui ils exposèrent l'objet de leur mission et présentèrent leurs cadeaux. Ce prince leur fit bon accueil et ce fut l'occasion d'une grande joie et de joyeuses fêtes.

« El-Mansour eut ainsi la satisfaction de voir ses désirs pleinement réalisés dans cette affaire ».

El-Mansour envoie des messages à la dynastie des Soukia pour les engager à reconnaître son autorité ; Modalité des négociations engagées à cet effet.

La députation envoyée auprès de el-Mansour par le sultan Abou-el-'Ala', dynaste du royaume de Bornou ayant rempli la mission pour laquelle elle était déléguée, elle prit congé du souverain du Maroc, après avoir été comblée d'honneurs et chargée de présents. El-Mansour lui adjoignit un émissaire habile et expérimenté, choisi parmi ceux qui connaissaient la géographie du Soudan, avec la double mission de

lui faire discrètement un rapport aussi exact sur l'état politique du pays que s'il l'eût visité lui-même et de remettre officiellement au sultan Soukia Ishac Ibn Daoûd, roi du Gaô une lettre dans laquelle il lui prescrivait, au sujet de la mine de sel de Tighâza, (située sur la route du Maroc au Soudan, mine à laquelle s'approvisionnent toutes les populations de ce pays), de lui payer une redevance d'un mitqâl d'or fin pour chaque charge de sel extraite de la mine et entrant au royaume de Gaô. Cette contribution devant servir de subside aux armées destinées à défendre l'Islam et à combattre l'Infidèle, tâche aussi immense qu'une mer sans rivages.

Avant d'adresser son message, el-Mansour avait, tout d'abord, consulté les savants de son royaume et les plus habiles muphtis qui tous avaient décidé, d'après les textes des docteurs autorisés, qu'en droit strict la disposition des mines appartenait d'une manière absolue au seul chef de la communauté (l'imâm) et non à d'autres. Personne ne pouvait donc exploiter une mine sans l'autorisation du sultan ou de son représentant ; et il eut soin d'adjoindre à son message toutes les consultations juridiques données par les juristes à ce sujet.

La rédaction du message envoyé à cette occasion avait été confiée au savant littérateur, le muphti de la ville de Marrakech, Mouley Abou-Mâlek Abdelwâhed Ibn Ahmed ech-Charif es-Sidjilmâssi parce que Abou-Fârès Abdelâziz Ibn Mohammed, ordinairement chargé de la correspondance du sultan, était malade à ce moment. Quand la rédaction de la lettre fut achevée et qu'il ne resta plus qu'à fixer les termes du protocole, Abou-Mâlek fut fort embarrassé ; il ne savait quel titre donner à Soukia, ni quelles formules de politesse employer ; devait-il faire usage d'épithètes louangeuses ou simplement d'expressions banales ? Très perplexe sur ce point, il adressa à el-Mansour la missive suivante : « Que Dieu vous fortifie et assure la victoire de vos étendards ! Ma langue s'embrouille à chercher les termes à employer vis-à-vis de cet homme qui n'a, par rapport à votre auguste Majesté, que

le rang d'un esclave ; mes doigts s'arrêtent à l'idée de plonger dans un pareil gouffre ; en effet, l'éloignement où je suis tenu de cette voie [1] a voilé mes yeux et fermé toute porte devant moi, tant je suis dans la crainte d'agir avec trop de négligence ou avec un excès de zèle. Le mieux, comme en tout, eût été d'arriver à un terme moyen, mais je ne le connais pas et n'aurais pu réussir à le trouver que si j'avais connu la valeur des deux extrêmes [2], résultat auquel un esclave comme moi est à coup sûr incapable d'atteindre. En conséquence, je cède la place à quelqu'un de plus autorisé que moi et laisse le soin de formuler ce protocole au maître le plus habile, Abou Fârès Abdelâziz que votre éclatante majesté a guidé elle-même de ses lumières dans cette voie. Si je n'agissais pas ainsi, il me semble que j'entendrais murmurer à mon oreille les paroles du poète :

« O toi qui veux tailler un arc, sans être habile à ce métier, ne torture pas ce bois, donne-le à qui sait le tailler. »

A la réception du message de el-Mansour, Ishac Soûkia, fixé sur les visées de son voisin, trouva la chose fort désagréable et il mit beaucoup de temps à répondre à la lettre chérifienne. L'envoyé étant en retard, el-Mansour qui avait deviné les intentions de Soukia au sujet de la démarche faite auprès de lui en vue de l'établissement d'une redevance sur les salines de Tighâza, entra dans une violente colère et se décida alors à envoyer une expédition contre le Soudan. Tel fut le prétexte invoqué par el-Mansour pour entreprendre la conquête de ce pays. Maître de Tigoûrarîne et de Touat, le chérif fut confirmé dans ce dessein et songea à s'emparer de toutes les régions avoisinant ses nouvelles possessions, ainsi que nous le raconterons par la suite — s'il plaît à Dieu.

1. Il faut entendre par cette phrase : le manque de pratiquer l'art d'écrire m'a mis dans l'impossibilité absolue de résoudre le problème de protocole qui se pose dans la circonstance.

2. C'est-à-dire la valeur de l'expéditeur et celle du destinataire.

El-Mansour consulte son entourage sur l'expédition qu'il veut entreprendre contre le royaume des Soukia ; Discussion de ce projet au cours d'un grand Conseil.

Aussitôt, dit el Fachtâli, que les envoyés de el-Mansour furent de retour avec la réponse du monarque soudanais qui refusait de se soumettre aux prétentions du sultan, alléguant qu'il était le maître absolu de son pays et ne devait obéissance à personne, el-Mansour décida de consulter son entourage et réunit à cet effet les principaux fonctionnaires de son empire, en choisissant parmi eux ceux qui étaient hommes d'expérience et de bon conseil. Le jour de la réunion de cette assemblée, qui fut un jour mémorable, el-Mansour prit la parole en ces termes :

« J'ai l'intention d'attaquer l'émir du Soudan, qui est le dynaste de Gâo, et d'organiser une expédition contre lui, afin de réunir dans une seule et même pensée les forces de l'Islam. Le Soudan étant un pays fort riche et fournissant d'énormes impôts, nous pourrons ainsi donner une importance plus grande aux armées musulmanes et fortifier la valeur de la milice des croyants. D'ailleurs, le chef actuel des soudanais, celui qui exerce sur eux l'autorité royale, doit être considéré, au point de vue strict du droit canon, comme un souverain déchu de ses fonctions, car il n'appartient pas à la famille des Qoreïch et il ne réunit aucune des autres conditions requises pour disposer de la puissance suprême ».

Quand el-Mansour eut fini de vider son carquois et qu'il eut montré ainsi le fond de sa pensée, les assistants se turent sans avoir soulevé la moindre objection. « Votre silence, dit alors le chérif, marque-t-il votre approbation ou annonce-t-il que votre opinion est en contradiction avec la mienne ? » — « Sire, s'écrièrent tous les conseillers d'une voix unanime, votre dessein est loin d'être raisonnable et ne mérite pas d'être

considéré comme judicieux ; comment a-t-il pu germer dans l'esprit d'un prince alors qu'il ne serait jamais venu à l'idée d'un homme de peuple ? » — « Qu'est-ce à dire, exclama le sultan ? » « Prince, répondirent les conseillers, il y a entre le Soudan et notre pays un immense désert sans eau, ni plantes et si difficile à franchir que l'oiseau qata [1] s'y égarerait lui-même. Non seulement le voyage y est impossible, à cause de l'incertitude des routes, mais encore à raison des dangers qu'on y court et des terreurs qui remplissent ces vastes solitudes. Ni la dynastie des Almoravides malgré sa vaillance, ni celle des Almohades malgré sa grandeur, ni celle des Mérinides malgré sa puissance, n'ont eu un instant de semblables visées et n'ont essayé de se mêler des affaires de ces pays. Et si elles ont agi ainsi, c'est uniquement parce qu'elles ont vu les difficultés d'une semblable entreprise et l'impossibilité d'arriver à un heureux résultat. Nous espérons donc que vous suivrez les traces de ces dynasties, car les modernes ne surpassent pas les anciens en intelligence ».

Ce discours terminé, et l'assemblée ayant ainsi manifesté et justifié son opinion, el-Mansour reprit la parole et dit : « Si c'est là le seul point faible de mon projet et la seule objection que vous trouviez à lui faire, votre argumentation est sans valeur et n'effleure même pas ma résolution. Vous parlez de déserts dangereux qui nous séparent, de solitudes rendues mortelles par leur stérilité et l'absence d'eau ; mais ne voyons-nous pas tous les jours des négociants qui, tout en étant faibles et pauvres en ressources, traversent ces espaces et y pénètrent hardiment à pied ou à cheval, en groupes ou isolés. Jamais les caravanes n'ont cessé de sillonner ces contrées et moi, qui suis mieux pourvu qu'eux de toutes choses, je ne pourrais le faire avec une armée inspirant la crainte et la terreur ! Aucun des gouvernements célèbres, qui nous ont précédé n'a, dites-vous, conçu une telle entreprise. Mais

1. Çata : Ganga ou Gelinotte auquel les arabes attribuent une habileté remarquable à retrouver son chemin au milieu des déserts.

vous savez bien que les Almoravides ont employé toute leur sollicitude à conquérir l'Espagne, à guerroyer contre les Francs et autres Chrétiens qui peuplent ces rivages, que les Almohades ont suivi la même voie et qu'en outre ils ont eu à lutter contre les Banou-Ghânia, enfin que les Mérinides ont livré le plus grand nombre de leurs combats contre les Abdelwâdites de Tlemcèn. Or, aujourd'hui, le chemin de l'Espagne nous est fermé depuis la conquête totale qui a été faite de ce pays par nos ennemis, les infidèles, et nous n'avons plus de guerres ni avec Tlemcèn, ni avec l'Algérie, depuis que les Turcs se sont emparés de ces territoires. D'ailleurs, les gouvernements qui nous ont précédés auraient éprouvé de grandes difficultés, s'ils avaient voulu exécuter l'entreprise que nous méditons, car leurs armées ne comprenaient que des cavaliers armés de lances et des fantassins munis d'arcs et de flèches ; ils ne connaissaient ni la poudre, ni les armes à feu au bruit terrifiant. Encore aujourd'hui les gens du Soudan n'ont que des lances et des sabres, armes qui ne sauraient servir utilement contre les nouveaux engins de guerre. Il nous est donc aisé de combattre ces peuples et guerroyer contre eux. Enfin, le Soudan est une contrée plus riche que l'Ifriqia, et il nous est plus avantageux d'en faire la conquête que de lutter contre les Turcs, ce qui nous occasionnerait de grandes fatigues pour un médiocre profit. Voici la réponse que j'ai à faire à vos objections. Que l'abstention de nos prédécesseurs ne vous induise pas à regarder comme lointain ce qui est proche et comme difficile ce qui est aisé. Combien d'entreprises les anciens n'ont-ils pas laissés à faire aux modernes ! Combien ceux-ci ont-ils pu accomplir de choses que leurs devanciers n'avaient pu entreprendre ! »

Quand el-Mansour eut achevé son discours, toute l'assemblée approuva la réponse que le prince venait de faire et se rangea à son avis, après avoir admiré ses piquantes allusions. « Vous venez, lui dirent les assistants, de consolider ce qui était disjoint ; Dieu vous a inspiré la vérité et personne de

nous n'a plus rien à ajouter, tant il est vrai, comme on l'a dit, que les esprits des princes sont les princes des esprits ».

On se sépara ensuite, après qu'il eût été décidé qu'on enverrait une armée au Soudan pour combattre ses habitants et qu'on suivrait en tout point l'avis de el-Mansour.

[1] Je ferai remarquer qu'il est deux choses dans l'allocution de el-Mansour qui auraient besoin d'éclaircissements : tout d'abord, il dit que les Almoravides n'ont point régné sur le Soudan ; il veut dire par là ceux d'entre eux qui se sont installés définitivement au Maroc, et appliqués particulièrement à l'administration de cet empire, tels que Youssef Ibn Tachfin et ses fils ; on ne pourrait donc pas objecter que l'émir Abou Bâkr Ibn Omar avait conquis le Soudan dont il s'empara jusqu'à une profondeur de trois mois de marche ; cette conquête n'eut lieu en effet qu'après le retour de cet émir au Sahara, son installation à demeure dans ce pays et son renoncement à la royauté du Maroc, ainsi que nous l'avons raconté précédemment.

En second lieu, el-Mansour dit que la poudre n'était pas connue à l'époque où régnaient les dynasties précédentes ; il faut entendre par cette affirmation que cette invention n'était pas si répandue et si perfectionnée au point que les armées en campagne munies de ce moyen de destruction pussent se passer d'autres armes ; il ne faut donc pas faire cette objection que la poudre était connue dès le VIIe siècle de l'hégire (XIIIe siècle) au début de la dynastie mérinide, ainsi que nous l'avons déjà dit, car son apparition à cette époque n'implique pas son emploi pratique et constant dans les armes de guerre. Dieu le Très-Haut est mieux instruit de la vérité des choses !

1. Il est intéressant de comparer les remarques faites par l'auteur sur le discours de el Mansour avec celles que el Ifrani a faites sur le même sujet. Cf. *Nozhet el.-Hadi*, pp. 162, 163.

El-Mansour s'adresse aux Oulémas du Caire pour leur demander des Ijâza (diplômes) lui permettant de se considérer comme leur disciple.

El-Mansour, disent les annalistes, avait tant de goût pour les sciences qu'il envoya demander aux docteurs du Caire de lui délivrer des diplômes dans le but d'avoir la continuité des traditions prophétiques et d'être en même temps en règle avec les principes universellement admis en matière d'enseignement. L'imam, l'initié, Abou-Abdallah Mohammed Ibn ech-Cheïkh Abou el-Hassân el-Bakri — que Dieu soit satisfait de lui ! — fut du nombre de ceux qui délivrèrent un diplôme dans la rédaction duquel il introduisit un passage contenant l'éloge de la lettre de el-Mansour et de son style élégant sous la forme suivante :

« J'ai reçu un modèle inimitable dont l'ordonnancement fait prendre en pitié celui des colliers de perles ; c'est quelque chose de magique, mais cette magie là du moins est licite. Si quelqu'un voulait prétendre que le Prophète a fait un miracle en demandant à Dieu de fournir des écrivains généreux sous son règne au prince des Croyants, l'imam Ahmed le descendant de Mahomet, en sorte que ce prince pût adresser à un vieil ami une lettre merveilleuse et d'un style parfait, certes, cette prétention serait justifiée. N'est-il pas certain, en effet, que tout événement extraordinaire qui se produit dans le monde musulman est un miracle du Prophète et un témoignage de sa gloire ?

« Quant à l'honneur que vous me faites en me demandant un diplôme (Ijâza), je ferai tout d'abord remarquer que, étant de la maison du Prophète, vous êtes déjà initié à toutes les traditions. Cependant il arrive souvent qu'un père adresse à son fils un présent et qu'il charge un esclave de le porter et de le remettre à destination. En conséquence, puisque votre

Seigneurie a donné un ordre, cet ordre doit être exécuté et c'est un honneur que de l'accomplir. Votre Majesté est désormais considérée comme titulaire de tous les diplômes que votre serviteur pourrait vous délivrer ; car votre recension des « hadits » sera désormais la seule admise par tous les hommes compétents en pareille matière. L'opinion publique de vos contemporains vous décerne encore ce diplôme parce qu'il faut que tous prennent place à la table illustre de votre seigneurie et s'abritent à l'ombre de ses faveurs, et que c'est par ce moyen seulement qu'ils ont pu atteindre le but désiré.

« Fait à la date du 4 du mois de Rabia' II de l'année 992 (18 janvier 1584). Signé : Mohammed Ibn Abou-el-Hassân es Siddiqi, descendant de la famille de el-Hassân ».

El-Mansour demanda d'autres diplômes à des savants du Caire, entre autres à l'imam, le très docte Abou-Abdallah Mohammed Ibn Yahya, connu sous le nom de Bâdr ed-Dîn el Qarâfi, l'auteur de l'ouvrage intitulé : Dzaïl ed-Dibâj [1] ». Ce savant délivra un diplôme général longuement libellé et terminé par la conclusion en vers que nous retraçons ci-dessous :

« Je délivre ce diplôme à celui qui a daigné me le demander ; il a, en effet, déployé ses efforts à bien faire et il y a réussi.

« Il a fait preuve, en suivant les voies de la science, d'un zèle dont il sera récompensé par la grâce divine.

« Lui, l'imam parfait, le refuge de l'humanité, le prince des Croyants qui possède toutes les qualités morales et spirituelles.

« J'agis ainsi sur l'ordre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser et sa requête,

« Me hâtant, autant qu'il est en mon pouvoir, de m'y conformer en suivant les règles adoptées par ceux qui délivrent des diplômes.

« Je le déclare sincèrement et sans aucune restriction cet imam mérite ce brevet.

1. C'est un supplément au dictionnairebi bliographique des savants malikites de Ibn Farhoun : *Ed-Dilâj el Modhab fi Tarâjimi Olama' el Madhab.*

« Pour le Coran et la Sounna, la meilleure des coutumes, ainsi que pour le choix de la série des autorités qu'il invoque.

« Et qui relevaient de l'imam de la glorieuse cité de l'hégire[1] qui a fondé le rite sur de solides bases.

« J'espère que vous me prodiguerez vos prières pour que Dieu me fasse obtenir la plus haute des récompenses.

« Que vos oraisons me feront atteindre mon but, le Paradis qui est pour moi l'unique faveur,

« Que ces oraisons donneront à mes maîtres des marques de satisfaction et que Dieu leur accordera des faveurs dont il vous sera tenu compte. »

El-Mansour fait de nouveau prêter serment de fidélité à son fils Mahammed ech-Cheïkh et renseignements se rapportant à cet événement.

Au mois de Chawwâl 992 (6 octobre - 4 novembre 1584), disent les annalites, el-Mansour fit de nouveau prêter serment de fidélité à son fils, Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn. Cette formalité était faite surtout à cause des frères du jeune prince, frères qui, à l'époque du premier serment, n'avaient pas encore atteint l'âge de puberté ; le sultan voulait ainsi donner plus de force à leur serment et couper court à toute contestation ultérieure. Ce fut dans ce but que el-Mansour quitta Marrakech et se rendit à Tâmsna, d'où il envoya chercher son fils à Fès par le Pacha Azzoûz Ibn Saïd el-Ouazkiti. Quand les deux princes et leur suite furent réunis à Tâmsna, el-Mansour assista en personne à la cérémonie du serment. Entouré des personnages les plus influents, il se fit apporter le précieux exemplaire du Coran écrit de la main de Oqba Ibn Nâfi' el-Fihri [2] qui était un des plus riches trésors

1. Malik Ibn Anâs, le fondateur du rite qui porte son nom est souvent appelé I man dar el Hijrà (Médine).

2. Le fameux conquérant arabe de l'Afrique septentrionale.

des califes ; puis on apporta également les deux Çahih, celui de el-Bokhâri et celui de Moslèm et lecture fut ensuite donnée de la formule du serment. Le secrétaire Abou Fârès Abdelâziz el-Fachtâli, qui avait été chargé de lire ce document, était assisté du cadi Abou-el-Qâcim ech-Chatébi, qui expliquait aux assistants les expressions difficiles contenues dans cet écrit. Tout le monde prêta serment de fidélité, à l'exception des enfants de el-Mansour, qui, le lendemain seulement, apposèrent, en signe d'adhésion, leurs signatures au bas du document officiel.

Dans une lettre adressée par Zîdân Ibn el-Mansour au marabout Abou-Zakâria Ibn Abd-el-Mon'îm, nous relevons ce passage relatif à cet événement : « J'ai assisté au serment qui a été prêté à mon frère Mahammed ech-Cheïkh, souverain du Gharb — que Dieu lui pardonne ! — ; tous les fils du sultan étaient présents à cet cérémonie et furent invités, sauf moi, à prêter serment. Mon père, en effet, avait dit alors : « Un tel n'a pas à prêter serment, car il fera toujours ce que je lui ordonnerai de faire ». Ces paroles affectèrent péniblement mes frères qui, par l'expression de leurs visages, manifestèrent leur mécontentement ».

La cérémonie de ce nouveau serment terminé, el-Mansour songea à pourvoir chacun de ses fils d'un commandement et à faire entre eux le partage de ses États ; il espérait ainsi ne plus laisser trace de colère dans leurs âmes et empêcher les passions haineuses d'envahir leurs cœurs. A Abou-Fârès, frère consanguin de el-Mâmoun, il assigna le Sous et ses villages ; Abou el-Hassân Ali reçut Meknès et le territoire voisin de cette ville, et Zîdân eut en partage le pays de Tâdla. Certaines circonstances firent plus tard modifier cette répartition : Zîdân alla à Meknès et Abou-el-Hassan à Tâdla. Cette dernière combinaison fut définitive jusqu'au moment où eurent lieu les événements que nous raconterons par la suite s'il plaît à Dieu.

Rébellion et mise à mort de el-Hâj Qaraqoûch dans les Ghomara.

Au cours de l'année 993 (1583) disent les annalistes, un certain personnage du nom de el-Hâj Karaqoûch se mit à la tête d'une insurrection dans les montagnes de Ghomâra et de Hâbt. Cet homme qui prenait le titre du Commandeur des Croyants, avait d'abord été tisserand et montrait de la piété et des vertus puis il changea d'attitude et prétendit au pouvoir suprême, comme nous venons de le dire. Après qu'il eut été pris et tué, sa tête fut portée à Marrakech. Le mouvement de révolte provoqué par ce prétendant fut littéralement enrayé. Il passa ainsi sans qu'il fût pleuré ni par la terre ni par le ciel.

Fondation de la mosquée-Cathédrale du quartier de Bab Doukkala dans la ville de Marrakech.

La mère de el-Mansour, la dame Mass'oûda fille de l'éminent cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Abdallah el-Ouazkiti el-Ouarzazâti, était une sainte femme éprise d'une véritable passion pour la construction des monuments et les occasions de faire le bien. Ce fut elle, est-il dit dans le Montaqa, qui fit bâtir la grande mosquée du quartier de Bab-Doukkala dans la ville de Marrakech ; à l'aide de biens de main-morte, elle assigna de nombreuses ressources à cette mosquée qu'elle avait fait élever en 995 (12 décembre 1586 - 2 novembre 1587) Elle fit également construire le pont de la rivière Omm Errebiâ et d'autres monuments encore. Mais d'après l'inscription gravée sur la dalle recouvrant la tombe de cette princesse, que j'ai eu l'occasion de lire moi-même, elle aurait construit deux ponts [1].

1. Cf. à ce sujet, Ibn el-Qâdi Dourrat el-Hijâl, pp. 405, 406.

Le peuple prétend qu'elle avait fondé la mosquée en question pour expier une faute qu'elle avait commise en violant les règles sacrées qu'on doit observer pendant le mois de Ramadân ; elle était un jour de ce mois de carême, dit-on, en promenade dans l'un des jardins situés au milieu de ses appartements impériaux ; elle était en état de grossesse et avait des envies ; voyant des pêches et des grenades, elle ne put s'empêcher d'en cueillir et d'en manger, malgré le jeûne imposé par ce mois sacré. Mais elle ne tarda pas à regretter l'acte illicite qu'elle venait de commettre et pour expier son péché et mériter le pardon de Dieu, elle ne cessa depuis lors d'accomplir toutes sortes de bonnes actions. La grande mosquée de Bab-Doukkala est l'une de ses œuvres élevées dans cette intention. Les femmes et les enfants récitent encore de nos jours des chansons relatives à cet incident en disant : « Oda Klât Ramadân, bil khoûkh oua er-Roumân (Oda a violé le Ramadân, en mangeant des pêches et des grenades) » et d'autres strophes du même genre.

« Oda » est le diminutif du nom propre : « Mass'oûda », d'après la langue berbère.

El-Mansoûr dote la grande mosquée el-Qaraouîne, à Fès, d'une grande vasque de marbre.

Ibn el-Qâdi raconte dans son ouvrage intitulé el-Montaqa el-Mâqsoûr, que ce fut en l'an 996 (1588) que el-Mansour envoya à la grande mosquée el-Qaraouîne sa grande vasque de marbre, ainsi que le piédestal qui la supporte : ces deux pièces pèsent ensemble 100 quintaux. La vasque dont il s'agit est celle qui se trouve au pied du minaret de la mosquée. Ibn el Qâdi composa pour être gravée sur le bord de cette vasque la pièce de vers suivante :

« C'est l'imâm de la religion orthodoxe, el-Mansour, qui m'a érigée ; il est la mer de générosité parmi les descendants de Adnân [1].
« Grâce à lui, je possède toutes les beautés, et il m'a élevé au plus haut degré de splendeur.
« Quiconque se plaint de la soif et vient m'embrasser, reçoit en abondance l'onde qui coule de mes paupières. N'allez pas nier que les larmes puissent couler de joie : l'œil pleure dans l'excès du contentement.
« Buvez en paix de cette onde qui murmure ; il n'y a pas de péché à ce que des pleurs abondants débordent de mes canaux.
« C'est la gloire des Sultans, le fils de Fatime, qui m'a rendue célèbre jusqu'aux confins de Ammân [2].
« Les sources jaillissantes qui m'alimentent ressemblent à la main si généreuse du Calife qui est un descendant de Zidân.
« Que ce Calife ne cesse de diriger la religion et les hommes tant qu'un amoureux tressaillera au doux ramage des tourterelles dans les branches des arbres !
« Lui qui m'a dressée à l'époque dont voici la date : Pour la Religion et pour la récompense future, la mer de générosité m'a créée. »

La ville de Ceuta, attaquée par surprise a failli être prise par les Musulmans.

Au mois de Doul-hijja 996 (22 octobre - 22 novembre - 1588), el-Mansour se mit en route pour Fès ; durant ce voyage, on vint lui annoncer la bonne nouvelle que les Chrétiens avaient été surpris devant Ceuta. Le chef de l'expédition dirigée contre les infidèles, le moqaddem Abou-el-Abbâs Ahmed en-Naqsis de Tétouan, s'était placé en embuscade avec un corps de cavalerie. Les habitants étant sortis de la place avec leurs enfants et leurs domestiques, les musulmans se portèrent entre les Chrétiens et Ceuta et faillirent s'emparer de la ville.

1. Adnân : nom d'un des ancêtres de Mahomet.
2. Ammân : région de l'Yemen.

Ce fut au sujet de cet événement que le secrétaire Abou Abdallah Mohammed Ibn Ali el-Fachtâli, récita le distique suivant qui contenait le présage de la prise prochaine de Ceuta :

« Voici Ceuta qui sera bientôt conduite en pompe à ton palais comme une fiancée d'une éclatante jeunesse.
« Elle est radieuse, et toi tu es digne de toutes celles que tu soumettras après elle dans une conquête prochaine. »

Evacuation d'Arzilla par les Chrétiens.

Le 2 du mois de Doul-Qaâda de l'année 997 (13 septembre 1589) les Chrétiens évacuèrent la ville d'Arzilla par suite de la terreur que leur inspirait l'armée musulmane placée en observation près de cette place. Ils partirent hâtivement et la laissèrent complètement déserte. A ce sujet Abou-el-Abbâs Ibn-el-Qâdi composa les vers suivants :

« O el-Mansour, réjouissez-vous de votre succès. Dieu vous a fait atteindre le but que vous poursuiviez contre vos ennemis.
« En se servant de vous comme d'un glaive pour décimer ses ennemis et en dispersant par vos soins les milices de l'erreur.
« Grâce à votre valeur, vous avez mis en déroute le polythéisme triomphant, sans même qu'on ait vu votre glaive sortir du fourreau.
« Par votre seul prestige, vous avez broyé les cœurs de ces perfides, et conquis Arzilla, le refuge de vos ennemis.
« Quel admirable prince ! que dis-je, quel grand saint que celui qui a su se concilier l'amitié de la poudre des ennemis !
« Qu'il ne cesse donc d'être comme un soleil dans le ciel de la gloire et comme un collyre aux yeux de l'illustration. »

Par ces mots : « qui a su se concilier l'amitié de la poudre des ennemis », le poète fait allusion à la tentative faite par les Chrétiens qui, avant de quitter la ville d'Arzilla, avaient

creusé sous la citadelle une mine qu'ils avaient remplie de poudre. Au moment de leur départ, ils avaient allumé une mèche dont la longueur avait été calculée de façon à ce que le feu atteignît la poudre à l'instant où les Musulmans entreraient dans la place. Mais Dieu sauva les Musulmans de ce danger, comme il leur avait épargné les périls du combat. A cette occasion, l'éminent secrétaire d'État Abou-Farès Abdelâziz el Fachtâli composa un poème qui a été reproduit par l'auteur de Nâchr el-Mathâni auquel je renvoie le lecteur.

Les Ouled en-Nâqsis et les Ouled Aboul-Lif.

Sous ce régne vivaient de grands hommes de guerre appartenant à de nobles familles du Maghreb, qui se sont rendus célèbres par leurs hauts faits et leurs exploits en combattant contre l'ennemi. Parmi ces guerriers, il faut citer les deux grandes familles : les Ouled en-Nâqsis de la ville de Tétouan et les Ouled Aboul-Lif de la région de Hâbt. L'auteur de la Mir'ât fait à ce sujet le récit suivant : « Le moqaddem, le combattant et martyr pour la Foi Abou-Abdallah Mohammed Ibn el-Hassan Aboul-Lif était un homme d'une grande énergie et d'une bravoure particulière ; il se distinguait par ses attaques meurtrières contre les Chrétiens de Tanger auxquels il infligeait de lourdes pertes. Son prestige lui suscita la haine du gouverneur de la région de el-Ksar qui lui chercha noise et intrigua contre lui auprès de el-Mansour ; celui-ci ordonna son exil avec tous les membres de sa famille à Fès. Loin de leur pays d'origine, ils furent condamnés à vivre comme des prisonniers dans cette ville où ils séjournèrent pendant un certain temps, je ne sais, un an ou plus ; mais je me rappelle avoir rencontré souvent, au cours de l'année 998 (10 novembre 1589 20 octobre 1590) le moqaddem Abou Abdallah chez le cheïkh. L'auteur entend par le cheïkh son illustre père

Abou el-Mahâsin el-Fassi. J'étais très jeune à ce moment-là. Les Ouled Aboul-Lif étaient, dit cet auteur, tout chagrins de cette condamnation à l'exil, et un jour le moqaddem Omar dit à son frère aîné Mohammed : « Si nous rendons visite aujourd'hui au cheïkh pour implorer sa « baraka » peut-être Dieu nous soulagera-t-il de la peine que nous subissons ; les gens s'adressent souvent à lui aux cas les plus graves de détresse ». — « Je n'ai aucune envie de bouger, lui répondit Mohammed, je suis en proie à un désespoir complet ». Le moqaddem Omar se rendit alors tout seul chez le cheïkh qui en le voyant arriver, lui dit : « Ah ! vous perdez tout espoir ». — « Oui, lui répondit-il » — « Alors, demain, s'il plaît à Dieu, annonça le cheïkh, vous serez délivrés ». En rentrant, Omar raconta cette bonne nouvelle à son frère aîné et, dès le lendemain, le cadi de Fès Abou-Mohammed Abdelwâhed el Homeïdi les convoqua chez lui. Quand ils furent en sa présence, il leur dit : « Réjouissez-vous de votre mise en liberté et de votre retour prochain dans votre pays, s'il plaît à Dieu ; en effet, à l'occasion d'une lecture qu'on vient de faire en présence du sultan, d'un récit de certaines expéditions musulmanes contre les Infidèles, rapportées par l'auteur Ibn en-Nahas [1], récit qui contient les qualités de bravoure de certains guerriers de l'Islam, el-Mansour ou un autre personnage de son entourage posa cette question : « Est-il possible de trouver encore parmi les Musulmans de nos jours des guerriers comparables à ces héros ? ». L'assistance répondit : « Il existe encore des hommes de cette trempe, tels que les Ouled Aboul-Lif qui sont capables des mêmes actions d'éclat ». Le sultan, ravisé, dit alors : « Qu'on les mette en liberté et qu'on les renvoie dans leur pays pour qu'ils puissent défendre les frontières et faire la guerre sainte ». Ils rentrèrent effectivement chez eux et remportèrent de grands succès dans

1. Ibn en-Nahas Almed Ibn Ibrahim, auteur d'un ouvrage sur la guerre sainte, intitulé : *Moutir el gharam ila Dari es-Salâm*. Mort en l'année 714 de l'h.

leurs rencontres avec l'ennemi de la religion. Le moqaddem Mohammed mérita le martyre en combattant contre les infidèles pendant le mois de Rabi'â de l'année 1002 (25 décembre 1593 - 22 janvier 1594).

L'expédition contre le Soudan, la prise de la ville de Gaô et la mise à mort du Sultan Ishac Soukia. — Dieu lui fasse miséricorde ! —

Nous avons rapporté précédemment les délibérations du grand conseil réuni par el-Mansour pour consulter son entourage sur l'expédition qu'il voulait entreprendre contre le pays du Soudan et nous avons dit que ce projet fut approuvé à l'unanimité et adopté par l'assemblée impériale. Malgré cette décision, el Mansour se montra tout d'abord hésitant jusqu'en l'an 997 (20 novembre 1588 - 10 novembre 1589), date à laquelle il prit la ferme résolution de passer à l'exécution de son grand projet. Il se mit aussitôt à faire des préparatifs de guerre en dotant ses troupes d'armes et de munitions, et les pourvoyant de tous les objets et approvisionnements nécessaires à un grand voyage. Il enjoignit ainsi aux caïds de lever dans leurs tribus des contingents munis de tout ce dont ils auraient besoin : chameaux, chevaux, mulets, etc., et de punir quiconque apporterait par exemple un mauvais chameau. Il s'occupa lui-même de la question des armements : canons, affûts, poudre, plomb, bombes, etc., ainsi que de celle du matériel tel que les pièces de bois, charpentes et poutres, et les objets en fer nécessaires à la construction des embarcations, galiotes et barcasses, des rames, des voiles et des barils, des outres pour le transport de l'eau, etc. Les embarcations furent construites et démolies ensuite par les charpentiers sur place, afin de pouvoir les transporter en pièces détachées. El-Mansour termina les préparatifs de son expédition au bout de trois ans, puis il donna l'ordre d'installer

le camp et de planter toutes les tentes sur les bords de l'Oued Tansift. Le train des bagages et du matériel lourd quitta la ville de Marrakech le 16 du mois Doul Hijja 998 (16 octobre 1590) et en même temps cavalerie et fantassins qui bivouaquaient çà et là, prirent position dans leurs campements respectifs.

L'armée comprenait 20.000 combattants auxquels on avait adjoint 2.000 hommes composés d'artilleurs et de marins, ce qui portait l'effectif total au nombre de 22.000 soldats.

Le commandement en chef de ces troupes fut confié à un affranchi de el-Mansour, le Pacha Jou'der, qui fut secondé d'un état-major composé de dignitaires de la cour chérifienne, connus par leur valeur et leur expérience.

Cette armée magnifique pourvue de vigoureux chameaux, de robustes chamelles, de chevaux de race et de nobles coursiers choisis avec le plus grand soin, se mit en marche en grande pompe et avec un apparat inusité jusque là.

Le départ eut lieu le 1er Moharrem de l'année 999 (30 octobre 1590).

A ce même moment, el-Mansour écrivit au cadi de Tombouctou, qui alors était l'éminent jurisconsulte Abou Hafs Omar Ibn ech-Cheïkh Mahmoûd Ibn Omar Aqqît es-Senhâji, et enjoignit à ce magistrat de presser la population afin qu'elle se soumît à ses ordres et qu'elle rentrât dans le giron de la communauté musulmane.

Après avoir quitté l'Oued Tansîft, l'armée marocaine prit le chemin de la montagne des Glaoua (col de Tichka), passa par la vallée du Drâa puis s'enfonça dans le grand désert qu'elle traversa en cent étapes. Au cours de cette traversée, elle n'eut à se plaindre ni de la mort d'un soldat, ni de la perte d'une chose, pas même l'entrave d'un chameau. Elle atteignit enfin Tombouctou, ville frontière du Soudan, où elle fit halte pendant quelques jours et se remit ensuite en marche contre la résidence de Ishac Soukia. Aussitôt qu'il avait appris qu'une armée s'était mise en route pour envahir

son royaume, ce prince avait rassemblé toutes les nations soudanaises et même les tribus moulattimín avec lesquelles il vivait en paix et, suivi par tout ce monde, il quitta la ville de Gaô. Il avait pu réunir des forces considérables qui s'élevaient, dit-on, au nombre de 104.000 combattants.

Non content, dit el Fachtâli, d'avoir autour de lui une telle multitude, Ishac avait encore adjoint à son armée de grands magiciens, des souffleurs de nœuds, des exorcistes, des prestidigitateurs et autres sorciers ; il s'était imaginé que ces gens là lui porteraient bonheur, mais hélas ! le poète Abou-Tammâm l'a dit :

« Le sabre est plus véridique et mieux informé que les livres ; son tranchant détermine la limite entre la réalité et les conjectures.
« C'est sur sa blanche lame et non sur des feuillets noircis qu'on rencontre la clarté qui dissipe le doute et dévoile l'avenir.
« La vraie science réside sur la pointe scintillante des lances entre les deux armées rangées en bataille et non dans la clarté vacillante des sept planètes.
« Que sont devenus les faux bruits ou plutôt les prédictions astrologiques et tout ce qu'on a inventé de clinquant et de mensonge ?
« — Des chimères, des légendes mal-cousues, qui n'ont rien de solide quand on les examine. »[1]

Lorsque les deux armées s'approchèrent l'une de l'autre, le Pacha Jou'der arrangea ses troupes en bataille et engagea l'action. Les bandes soudanaises les entourèrent de tous côtés, et pour résister au choc elles s'attachèrent les pieds avec ceux des chameaux et tinrent bon, depuis le moment du doha

1. Les vers cités ci-dessus sont extraits d'un poème laudatif classique que l'illustre poète Abou Tammâm Habîb avait adressé à el Mo'tacèm, le calife Abbasside, à l'occasion de la victoire que ce prince avait remportée sur les byzantins à Ammoûriah, ville d'Anatolie, en 223 (837). On raconte que el-Mo'tacèm, avant la bataille, fut détourné par ses astrologues d'engager l'action qui, d'après ces derniers, ne réussirait que si elle commençait en un jour déterminé par eux. Le calife passa outre et remporta une grande victoire. Le poète rappelle cet épisode et s'élève contre l'occultisme.

jusque vers l'heure de l'asr [1]. Elles n'avaient d'autres armes que de courts javelots, des lances ou des sabres et aucun d'eux n'était porteur d'arme à feu ; ces javelots et ces lances ne pouvaient rien contre les arquebuses et les escopettes. Aussi, vers la fin de la journée, le vent de la victoire souffla-t-il en faveur des marocains et les nègres tournèrent-ils le dos immédiatement, se sentant sûrement perdus. Jou'der et ses soldats sabrèrent impitoyablement les soudanais qui, cependant, leur criaient : « Nous sommes musulmans ! nous sommes vos frères en religion ! » ; ils firent de ces derniers, malgré leurs protestations, un affreux carnage et les pillèrent dans toutes les directions. Entouré seulement de quelques hommes de sa garde, Ishac, s'était enfui et n'avait pas regagné sa capitale. Jou'der, sans perdre de temps, s'avança vers cette place, la prit d'assaut et s'empara de tout ce qu'elle contenait de richesses et de matériel.

Cette bataille eut lieu le 16 Joumada I de l'année 999 (13 février 1591).

D'après certains auteurs, Jou'der ne serait pas entré à Gaô et Ishac se serait réfugié dans cette ville qui aurait été assiégée ensuite par l'armée marocaine.

Après la déroute de Ishac, Jou'der expédia à el Mansour un messager chargé de lui porter la nouvelle de son succès et un magnifique présent comprenant entre autres choses 10.000 mitqals d'or et 200 esclaves bien choisis. Les soldats marocains se répandirent dans tout le pays des Soukia se livrant à toutes sortes d'excès : pillage, dévastation des campagnes et sac des villes.

Cette situation dura jusqu'au moment où Ishac entra en pourparlers avec Jou'der pour conclure la paix. Il offrit à ce général de payer un tribut annuel et de verser en outre une somme déterminée. Jou'der accepta ses propositions sous

1. Le doha est le moment intermédiaire entre le lever du soleil et midi ; l'asr, entre midi et le coucher du soleil. Le combat dura donc de 9 heures du matin environ à 3 heures de l'après-midi.

la réserve d'être soumises à l'approbation de el-Mansour, et il envoya demander l'avis de ce prince à ce sujet. Sur ces entrefaites, les troupes marocaines ayant été éprouvées par la fièvre et le climat malsain, les chefs tombèrent d'accord pour quitter la région insalubre de Gaô et aller s'installer à Tombouctou, en attendant la réponse de el-Mansour, et Jou'der s'était décidé à donner l'ordre de départ. Dès son retour à Tombouctou, Jou'der s'occupa de la construction des embarcations, barcasses et galiotes pour la traversée du Niger.

El-Mansour, lorsqu'il reçut les offres de paix, entra dans une violente colère, révoqua Jou'der sur l'heure et le remplaça par son frère[1], un autre affranchi du nom de Mahmoûd, qu'il expédia à Tombouctou avec une légère escorte et l'ordre de s'assurer de la personne de son prédécesseur. Il adressa en même temps à tous les chefs militaires une lettre de blâme sévère dans laquelle il leur reprochait d'être entrés en pourparlers en vue de conclure la paix avec le souverain nègre, et il leur enjoignit de retourner à Gaô, de se mettre à la poursuite de l'ennemi partout où il se trouverait et de le rejoindre sur l'autre rive au cas où il traverserait le Nigèr.

Mahmoûd se mit en route, à la tête des troupes placées sous son commandement, à l'époque de la canicule, pendant une telle chaleur où l'oiseau qat a seul pouvait se déplacer. Il traversa le désert en cinquante étapes, chose dont on n'avait jamais entendu parler, et alla bivouaquer avec son escorte, en dehors de la ville de Tombouctou. Cet événement eut lieu au début de l'année 1.000 (octobre 1591).

Après s'être reposé pendant trois jours, le nouveau commandant en chef prit toutes les dispositions pour équiper les embarcations, barques et galiotes et les doter de marins et de raïs ; et quand elles furent prêtes, il les fit remplir de troupes

1. D'après les sources soudanaises et les travaux récents sur la conquête du Soudan, Jou'der n'était pas le frère de Mahmoûd comme l'affirme notre auteur ; il n'était qu'un simple affranchi comme lui. Cf. *Tarikh el Tettach*, p. 142 et suivantes, et Delafosse, Relation du Maroc et du Soudan à travers les âges, article publié à l'Hespéris, t. IV, pp. 166-167.

d'élite et jeter sur le Nigèr. Cette flottille naviguait dans le fleuve pendant que le gros de l'armée l'accompagnait sur la rive. Le Pacha Mahmoûd gagna ainsi, dans cet ordre, la capitale de Soukia.

Ishac avait profité du déplacement de l'armée marocaine à Tombouctou pour rassembler de nouvelles forces recrutées dans les pays voisins de son royaume avec lesquels il avait conclu un pacte de protection mutuelle. Cette fois-ci, les nations soudanaises se prêtèrent un serment de mort de s'opposer à l'étranger. Dès qu'il avait eu vent du retour à Gaô de l'armée marocaine, Ishac se porta à la rencontre de celle-ci, à la tête de toutes les bandes accourues à son appel. A peine les deux armées en furent-elles venues aux mains que, se voyant perdus, les nègres tournèrent les talons, terrifiés par le tonnerre des canons et des mortiers, l'explosion des bombes et le roulement des tambours. Les colonnes de Mahmoûd se lancèrent à leur poursuite, les tuant et les capturant partout et le massacre dura ainsi jusqu'à la tombée de la nuit. Les soldats marocains regagnèrent leurs camps les mains pleines de butin et de prisonniers. Après un repos de trois jours, Mahmoûd laissa une garnison à Gaô sous les ordres directs de son frère, Jou'der, et se mit lui-même à la poursuite de Ishac, qu'il atteignit dans un certain endroit du pays et il lui infligea une grave défaite. Entouré seulement de quelques hommes de sa garde, le prince soudanais en fuite devant Mahmoûd, traversa le Niger et alla chercher un refuge sur l'autre rive ; le général marocain lui-même , à la tête de ses troupes, franchit le fleuve dans des embarcations et, suivant ses traces, il le rencontra pour la troisième fois ; il lui livra une dernière bataille, le mit en déroute et s'empara de son trésor et de son harem ; serré de près, Ishac finit par fuir dans le désert où il périt [1].

1. Nous savons dans quelles circonstances s'éteignit Ishac, le dernier représentant de l'empire du Songhai. Après avoir été vaincu par le Pacha Mahmoûd, il s'enfonça au cœur de la Boucle du Niger, fut déposé par ses derniers fidèles

Le Pacha Mahmoûd eut aussi à soutenir une guerre contre le frère de Ishac qui contestait à ce dernier le droit au trône, et qui, après sa mort, se fit proclamer sultan, réunit des troupes et s'attaqua au général marocain. Celui-ci lui infligea à son tour une grande défaite, le tua et massacra sa suite et ses soldats. A partir de ce moment, le pays du Soudan, entièrement conquis, fit sa soumission à l'autorité militaire de Mahmoûd.

Dès qu'il eut reçu le message de son général lui annonçant la victoire et lui faisant un compte rendu des opérations, el-Mansour célébra cette journée comme l'une des fêtes officielles, distribua les aumônes aux pauvres et affranchit plusieurs esclaves ; il organisa en dehors de la ville de Marrakech une grande fête à laquelle assista toute la population qui eût l'occasion de voir un beau spectacle et de se livrer à toutes sortes de réjouissances. Les souks furent pavoisés ; des salves d'artillerie furent tirées et des fantasias magnifiques eurent lieu à cette occasion. El-Mansour tint table ouverte pendant trois jours. Des poètes chantèrent ce glorieux événement et présentèrent leurs panégyriques au souverain qui leur accorda des récompenses dont on parla pendant longtemps. Des lettres chérifiennes [1] furent expédiées à toutes les régions du Maroc pour porter cet heureux événement à la connaissance du public.

Parmi les poésies composées à cette occasion, voici celle qui eut pour auteur le secrétaire d'État Abou Fârès Abdelâziz el-Fachtâli :

« L'armée du jour s'est précipitée contre l'armée de la nuit, et la blancheur de celle-là a effacé la noirceur de celle-ci.

et périt assassiné en 1592, par les gens du Gourma chez lesquels il avait cherché un dernier refuge. Cf. DELAFOSSE, *Relation du Maroc et du Soudan a travers les âges*, article publié à l'Hespéris, t. IV, p. 167 et *Tadzkiret en-Nissiân fi Tarikh es-soudân*, p. 145 et suivantes.

1. Nous devons à M. H. DE CASTRIES la découverte et la publication (texte et traduction) de l'une de ces lettres, adressée, à cette occasion, aux habitants de Fès. Cf. *Hespéris*, t. III, pp. 478, 479, 480, 481, 482.

« Les étendards de ton armée se sont élevés au-dessus des noirs, et leur masse blanche, qui flottait,

« A brillé dans cet horizon de ténèbres, pareille à la colonne de l'aube qui s'élance dans l'obscurité de la nuit.

« Ils furent déployés pour chasser cette masse sombre qui, grâce à ton glaive, nouveau Doul Faqâr [1], fut mise en pièces.

« Tu as envoyé ces étendards comme des fléaux ou plutôt comme des oiseaux de proie qui tenaient chacun entre leurs serres un corbeau qui croassait ;

« Ils ont marché la nuit, guidés vers l'ennemi par ta ferme volonté et par les pointes de fer aux reflets bleu d'acier.

« Les ténèbres de la nuit se sont dissipées devant eux grâce à l'auréole prophétique qui brille sur ton front.

« Par eux tu as fait retentir les tonnerres de ton feu ; leur éclat retentissant a fait trembler l'Iraq et la ville de Jilliq [2].

« Malheur au misérable Ishac et à son clan ! il fut gratifié d'un coup de sabre au cou qu'il portait comme un collier.

« Il espérait échapper au danger, mais comment l'aurait-il pu, alors que derrière lui étaient les cohortes de ton vaillant Jou'der.

« Cette armée dont l'arrière-garde débordait de la porte de ton palais, comme le torrent de Mareb [3], tandis que l'avant-garde bloquait la ville de Gao.

« Tes ennemis n'ont pas eu le temps de se reconnaître que les légions de la mort les cernaient comme de puissantes circonvallations.

« Dieu a décrété que tes ennemis serviraient de but à tes traits, que ces ennemis fussent en Orient ou en Occident.

« Ils sont insensés les princes qui tentent de rivaliser de gloire avec toi, car personne ne saurait atteindre à ton degré d'illustration.

« Ils veulent t'égaler, toi qui n'a pas ton pareil dans tout l'univers. Comment oser comparer l'argent au mercure !

« Annonce aux rois de la terre que, grâce à ton glaive, tu réaliseras progressivement toutes les conquêtes dont ils seront tous incapables,

1. Doul-Faqàr, nom d'un sabre qui appartint à Ali.

2. Jilliq, nom ancien de la ville de Damas.

3. Mareb : ville de Yémen, ancienne capitale de la reine de Saba. D'après la légende, cette ville, d'une prospérité inimaginable, fut engloutie par la rupture d'un grand barrage construit en amont d'un fleuve.

« Et qu'à l'aide de Doul Faqar, tu sépareras ce qu'ils ont joint et tu uniras ce qu'ils ont séparé.

« Que les oiseaux du bonheur ne cessent de gazouiller pour toi dans el-Mouchtaha et el-Massarra et y fassent éclater la joie et favoriser tes désirs.

« Tant que le renom de la gloire durera sur les feuillets de l'éloge ! Toi qui es la racine de la gloire à laquelle tout le reste se rattache. »

« El-Mouchtaha (le désiré) » et « el-Massarra » sont les noms propres de deux jardins de el-Mansour, auxquels le poète, dans un jeu de mots, fait allusion. Nous en parlerons par la suite.

Après avoir établi solidement son autorité dans ces contrées, Mahmoûd renvoya la moitié de ses troupes au Maroc et adressa en même temps à son maître un présent d'une valeur inestimable : il se composait de 1.200 esclaves choisis tant mâles que femelles, 40 charges de poudre d'or, quatre selles en or fin, de nombreuses charges de bois d'ébène, des civettes, et d'autres objets rares ou d'un grand prix. Quand el-Mansour reçut ce présent, il éprouva une grande joie, donna l'ordre de faire des réjouissances dans tout le Maroc, de pavoiser les rues matin et soir pendant trois jours. Il reçut alors de tous côtés des ambassadeurs qui vinrent le féliciter du triomphe et de l'éclatant succès que Dieu avait procuré à ses armes.

Grâce à cette conquête, tous les princes soudanais se soumirent à l'autorité de el-Mansour, dont l'empire s'étendit des confins extrêmes du Maghreb sur l'Océan Atlantique au pays de Bornou situé entre la Nubie et le Saïd d'Égypte (la Thébaïde). « Ainsi, dit el Fachtâli, l'autorité de el-Mansour était reconnue dans tout l'espace compris entre la Nubie et la partie de l'Océan Atlantique qui avoisine le Maroc ». C'était là un immense royaume et un puissant empire, tel que personne avant lui n'en avait possédé de pareil. Dieu donne le pouvoir à qui lui plaît.

A la suite de la conquête des principautés du Soudan, le sultan marocain reçut tant de poudre d'or, que les calculateurs étaient impuissants à en faire le compte et que les observateurs en étaient fort stupéfaits ; aussi el-Mansour ne paya-t-il plus ses fonctionnaires qu'en métal pur et en dinars de bon poids. Il y avait à la porte de son palais 1.400 marteaux qui frappaient chaque jour des pièces d'or, et il y avait en outre une quantité du précieux métal qui servait à la confection de boucles et autres bijoux. Ce fut cette surabondance d'or qui fit donner au sultan le surnom de ed-Dahabi (l'aurique).

Mort de la mère de el-Mansour la dame Mass'oûda el-Ouazkitia. — Dieu lui fasse miséricorde !

La dame Mass'oûda était une vertueuse et sainte femme. Nous avons parlé des beaux monuments, tels que la grande mosquée de Bab Doukkala à Marrakech, qui sont dus à la piété de cette princesse. Elle mourut à l'aube du mardi 27 Moharrem de l'année 1.000 (14 novembre 1591). Suivant un bruit répandu, Mass'oûda apparut en songe après sa mort. Comme on lui demandait de quelle façon Dieu l'avait traîtée, elle répondit : « Dieu m'a pardonné mes péchés parce qu'un jour, étant occupée à satisfaire un besoin naturel et ayant entendu le muezzin commencer son appel à la prière, je remis vivement mes vêtements jusqu'au moment où l'appel à la prière fut terminé. Dieu m'a su gré du respect que j'avais ainsi témoigné en entendant prononcer son nom et il m'a pardonné ».

En l'année 1001 (8 octobre 1592 - 27 septembre 1593), on amena à el-Mansour des éléphants du Soudan. Le jour où ces quadrupèdes firent leur entrée à Marrakech fut un véri-

table événement : toute la population de la ville, hommes, femmes, enfants et vieillards, sortit de ses demeures pour contempler ce spectacle. L'auteur de Nâchr el-Mathâni rapporte que le lundi 16 Ramadân de l'année 1007 (13 avril 1599) un éléphant fut conduit à Fès ; il faisait partie d'un magnifique présent comprenant de précieux objets et de grosses sommes d'argent, que el-Mansour avait envoyé à son fils el-Mâmoûn. Une foule d'environ 100.000 habitants de Fès était allée voir l'entrée de cet animal curieux.

Certains auteurs prétendent que c'est à la suite de l'arrivée de cet animal que l'usage de la funeste plante, dite *tabac*, s'introduisit dans le Maghreb, les cornacs nègres qui accompagnaient l'éléphant ayant apporté cette herbe sèche qu'ils fumaient et prétendant que l'usage qu'ils en faisaient présentait de très grands avantages. L'habitude de fumer qu'ils importèrent se généralisa d'abord dans le Drâa, puis à Marrakech et enfin dans tout le Maroc.

Jugement dogmatique sur l'usage du tabac.

Dès l'introduction de cette plante au Maroc, les docteurs de la loi émirent des avis contradictoires à son sujet : les uns déclarèrent son usage illicite, d'autres décidèrent qu'il était licite et d'autres enfin s'abstinrent de se prononcer sur la question. « Dieu, dit el-Ifrani, sait ce qu'il faut penser à cet égard ». Pour ma part, je me permets de dire que quiconque procède à un simple examen des principes fondamentaux qui régissent le dogme et la morale de la religion musulmane, acquerra la conviction que l'usage de cette plante est illicite parce qu'elle peut être rangée dans la catégorie des choses khabâït (répugnantes) que Dieu a défendues à la nation élue ; en effet, celle-ci est décrite comme telle dans les

anciens livres révélés, car Dieu a dit [1] : «..... ceux qui suivent l'Envoyé, le Prophète illettré, qu'ils trouvent décrit chez eux, dans la Taura et dans l'Évangile, comme leur ordonnant le Bien et leur interdisant le Mal, leur déclarant les choses bonnes licites et les choses répugnantes illicites ».

Pour avoir plus de développement à ce sujet, il faut savoir que, parmi tous les peuples de la terre, Dieu a choisi de préférence la nation musulmane, en disant [2] : « Vous êtes le meilleur peuple donné à l'humanité » et il lui a octroyé le meilleur des cultes, en disant aussi [3] : « Je viens aujourd'hui de parachever pour vous votre culte, de combler vos vœux en vous accordant mes bienfaits et de choisir pour vous l'Islam comme religion ». Or, le plus important des actes d'adoration est la prière qui est considérée, en matière de culte, comme la tête par rapport au tronc ; et si on considère cette noble pratique religieuse bien attentivement, on verra que le législateur s'est efforcé de l'entourer de tous les soins désirables et, pour être en état de l'accomplir, il a exigé l'usage de toutes choses agréables possibles et l'abstention de toutes choses immondes. Il a institué, dans ce but, la grande ablution qui consiste à se laver tout le corps et, à défaut de laquelle, il est prohibé de faire la prière et d'accomplir certains actes cultuels du même genre ; il a institué en outre la petite ablution qui concerne certaines parties du corps, dignes de tous les soins de propreté parce qu'elles sont le plus souvent à découvert ou en plein air et sont susceptibles, pour cela, de recevoir des saletés qui ne peuvent atteindre le reste du corps humain ; et chaque personne capable est tenue d'une façon obligatoire, à cette purification, à l'occasion de chaque excrétion ou élimination impures ou des causes qui les déterminent ; elle est aussi tenue, à titre purement facultatif, d'accomplir le même rite avant chacune des cinq prières quotidiennes.

1. *Coran*, sourate II, verset 16.
2. *Coran*, sourate II, verset 11.
3. *Coran*, sourate V, verset 1.

Si nous examinons les actes dont se compose cette ablution, nous constatons qu'elle contient certaines exagérations comportant le maximum de propreté et la suppression de toute saleté : l'institution d'un lavage répété de tous les membres du corps, le passage de la main trempée dans l'eau sur la chevelure pour faire disparaître la poussière qui pourrait y adhérer, le soin à apporter au nettoiement des pores du visage, le rinçage de la bouche et l'aspiration de l'eau par le nez, répétés trois fois, pour purifier l'haleine, l'essuyage intérieur et extérieur des cavités de l'oreille, pour enlever le cérumen — bien que l'être vivant soit considéré, au point de vue dogmatique, comme essentiellement pur, ainsi que toute matière secrétée par certaines membranes muqueuses, à l'état de vie, telles que : larmes, sueur, salive, glaire — n'est-ce pas là une preuve évidente que la raison de tout ce rituel réside dans le fait de mettre le fidèle dans un état parfait de propreté et de lui procurer une odeur et une haleine toujours agréables, car grâce à cette purification préalable, il sera digne d'accomplir les actes sacrés et d'être admis dans le cercle divin. Cet état de propreté est exigé non seulement pour le corps du fidèle, mais aussi pour ses vêtements et l'endroit où il doit faire sa prière de façon à ce qu'il soit à l'abri de toute impureté. Le législateur divin ne s'est pas contenté d'édicter ces dispositions, il a recommandé aussi d'une manière facultative, l'usage du cure-dents avant chaque prière en disant : « Si ce n'était une obligation trop pénible pour mon peuple, j'aurais exigé l'usage du cure-dent avant toute prière ». N'est-ce pas là une recommandation faite dans le but d'avoir une bonne haleine et un point qui doit retenir toute notre attention ? Le législateur attache donc une grande importance à l'hygiène de la bouche et tient à l'observation de ses règles par le fidèle, même celui qui jeûne dont pourtant l'haleine fétide est, aux yeux de Dieu, aussi agréable que l'odeur du musc [1].

1. Réminiscence d'un hadith.

Les rites ci-dessus sont exigés pour la validité de la prière ; mais en dehors de cette adoration, il est établi d'après les principes élémentaires du dogme, que le fidèle est tenu d'observer ces pratiques et de se maintenir dans cet état de pureté tout le temps et autant que possible.

C'est dans le même ordre d'idées que Dieu a défendu aux croyants de manger les choses répugnantes telles que les cadavres, le sang, et d'une façon générale toutes les saletés. La cause de la prohibition de certaines choses réside en effet dans trois sortes d'idées :

1° la malpropreté qui embrasse, d'après l'opinion unanime des docteurs de la Loi, toutes les impuretés et comprend, selon l'imam ech-Châfi' les insectes et toutes les choses qui provoquent le dégoût.

2° la nuisibilité comme le poison, la poussière et les choses similaires qui pourraient nuire à la santé ou à l'une des parties du corps.

3° le caractère sacré d'une chose, soit en elle-même comme la chair humaine, soit pour une raison juridique comme le droit de propriété.

Le législateur a donc tout intérêt à ce que le fidèle soit entouré de tout ce qui est propre et éloigné de tout ce qui est malpropre. Il est établi d'ailleurs dans les traditions du Prophète que les Compagnons de Mahomet avaient l'habitude de travailler dans leurs jardins et de se rendre à la mosquée à l'heure de la prière solennelle de Vendredi ; leurs corps dégagaient alors une mauvaise odeur ; le Prophète leur prescrivit, pour cela, de prendre un bain chaque vendredi avant de venir à la mosquée ; il interdit ensuite à quiconque parmi eux aurait pris des choses ayant une odeur désagréable telle que ail, oignon, poireau, d'assister à cette prière commune. Et lui, l'apôtre de Dieu n'a aimé de notre vie d'ici-bas que deux choses : les femmes et les parfums. Il a recommandé en outre à son peuple de faire usage des parfums à l'occasion des grandes

cérémonies telles que les prières de vendredi et les grandes fêtes religieuses ; et c'est pour cette raison que les bonnes pratiques embellissant la nature humaine ont été instituées [1]. Il suffit d'examiner ces bonnes pratiques pour comprendre la portée de cette institution. Le Prophète dit aussi : « Le vêtement du fidèle ne doit jamais dépasser la moitié des jambes pour que ce dernier soit à l'abri du gaspillage et de la fierté et que ses vêtements ne traînent pas dans la poussière et les impuretés ». Les hadiths abondent à ce sujet et il serait long d'épuiser cette matière.

Tout ce qui précède prouve d'une façon péremptoire que le fidèle est tenu d'être propre, d'avoir une bonne odeur et une bonne tenue, et de se maintenir toujours dans un état parfait de pureté dans son corps et dans ses vêtements. Cet état lui donne certainement l'air bienheureux des habitants du Paradis et tout état contraire le prive de la joie de bien-être. Or, il n'y a rien de plus mauvais et de plus dégoûtant que l'odeur dégagée par la bouche des fumeurs et il n'y a rien de plus puant et de plus fétide que l'haleine des priseurs. Toute mauvaise odeur est en effet un vilain défaut, aux yeux de la loi musulmane qui accorde, en cas de puanteur ou de mauvaise haleine, à chacun des époux la faculté de rompre les liens du mariage.

Nous devons donc conclure que l'usage de cette plante ignoble, par la bouche ou par le nez, fait partie sans aucun doute, de la catégorie des choses illicites parce que cet usage va à l'encontre d'un grand principe cultuel et s'oppose à la réalisation parfaite des pratiques religieuses. Nous ajouterons que si cette mauvaise odeur attachée à cette plante infectait une autre partie du corps que le visage, l'inconvénient serait moins grave. Mais le malheur, c'est que cette impureté

1. Les bonnes pratiques embellissant la nature humaine ou « Khiçâl el, fitra » sont, d'après la loi musulmane, au nombre de cinq : la circoncision le rognage des ongles, la taille de la moustache, l'épilation des aisselles et l'enlèvement des poils superflus dans une certaine partie du corps. Voir à ce sujet la Riçâla de Ibn Abi-Zaïd el-Qaïrawâni.

atteint la bouche et le nez que Dieu — le plus sage et le plus savant — a placé au milieu du visage qui est le plus noble organe du corps. Quel moyen de nettoyage, rinçage, instillation ou brosse à dents, pourrait faire disparaître cette fétidité qui adhère aux muqueuses de la bouche et infecte d'une façon permanente, les fosses nasales et la gorge de tout fumeur ou priseur ? Le peuple a trouvé une expression très juste pour montrer la répugnance attachée à cette plante détestable, en disant, avec raison, que la matière appelée « qir » qui adhère aux pipes souille la matière fécale.

Il faut signaler en outre les nombreux inconvénients qu'entraîne l'usage du tabac : le dérangement mental de ceux qui s'y adonnent à tel point qu'ils ne peuvent s'en passer et deviennent comme des fous incapables de se rendre compte de leurs actes dès qu'ils s'en trouvent privés ; le doute qui entâche la validité du jeûne fait par eux, parce que le reste de la fumée ou de la poudre aspirée par le nez pourrait séjourner dans la gorge jusqu'à l'aube et même après, d'autant plus que la plupart d'entre eux ont l'habitude de fumer ou de priser d'une façon interrompue jusqu'au lever de l'aurore et terminent le repas que l'on fait au crépuscule par un usage immodéré de cette plante stupéfiante. Bref, ne s'adonnent à cet usage abject que ceux qui sont dénués de toute moralité et ne se soucient guère ni de leur dignité personnelle ni de leur religion. Cet usage doit en outre constituer un vice pour la qualité d'adel et d'imâm. Dieu par sa bonté nous fasse bénéficier de sa grâce divine !

Persécution de Abou-el-Abbâs Ahmed Bâba es-Soudânî et de la famille Aqqît à laquelle il était apparenté; causes de cette persécution.

Les Banou-Aqqît qui appartenaient à la tribu des Tekrour, étaient originaires de la ville de Tombouctou et jouissaient

d'une grande considération et d'un haut prestige dans le pays du Soudan, où ils exerçaient une autorité à la fois temporelle et spirituelle à tel point qu'on y comptait parmi eux un grand nombre de savants, d'imams et de cadis ; et ils s'étaient transmis par voie d'héritage, de père en fils, le pouvoir de la science, pendant près de deux siècles. Ils avaient en outre la richesse et le commandement ainsi que ce caractère religieux qui les avait rendus peu soucieux de toute autorité même de celle du sultan et de ses agents.

Lorsque l'armée de el-Mansour eut conquis le Soudan, le Pacha Mahmoûd confirma cette famille dans ses privilèges jusqu'en l'année 1002 (27 septembre 1593 - 18 août 1594). A cette date, les soudanais, qui éprouvaient du dégoût pour le gouvernement des marocains et se rendaient bien compte de la manière dont ils étaient traités par ces derniers, manière qui était loin d'être comparée à celle à laquelle ils étaient habitués sous le régime de leurs propres souverains, prêtèrent l'oreille à la famille Aqqît et se tournèrent vers elle. Cette situation donna de l'ombrage à el-Mansour auquel on avait peut-être dénoncé les agissements des membres influents de cette famille. Il écrivit alors à son gouverneur, le Pacha Mahmoûd de les arrêter et de les envoyer en exil à Marrakech. Ce dernier fit arrêter un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels le savant jurisconsulte Abou-el-Abbâs, Ahmed, fils de Ahmed, fils de Ahmed (répété trois fois), fils de Omar, fils de Mohammed Aqqît, surnommé Bâba, l'auteur du dictionnaire biographique intitulé Takmîl ed-Dibâj et de bien d'autres ouvrages scientifiques et le jurisconsulte, le cadi Abou-Hafç Omar fils de Mahmoûd, fils de Omar, fils de Mohammed Aqqît et d'autres personnages appartenant à cette famille. Ils furent chargés de chaînes et conduits à Marrakech, ainsi que leurs harems ; leurs biens, leurs trésors et leurs livres furent livrés au pillage.

L'auteur de l'ouvrage intitulé Bedzel el-Monâsaha fi Fadhl

el-Mosâfaha [1] rapporte avoir entendu le cheïkh Abou el-Abbâs Ahmed Bâba dire ces mots : « De tous les membres de ma famille j'étais celui qui avais le moins de livres et cependant on m'a pris 1.600 volumes ».

L'arrestation de cette famille eut lieu pendant la dernière décade du mois de Moharrem de l'année 1002 (17-27 octobre 1593) ; les membres qui la composaient arrivèrent à Marrakech au début du mois de Ramadân de la même année (21 mai 1594) et y demeurèrent en captivité jusqu'au moment où, le malheur cessant enfin de les accabler, ils furent mis en liberté, le dimanche 21 du mois de Ramadân de l'année 1004 (20 mai 1596) ; cet élargissement causa une vive satisfaction à tous les Croyants.

Lorsqu'après avoir été rendu à la liberté, Ahmed Bâba se présenta au palais de el-Mansour, il remarqua que ce prince restait caché (selon la tradition des califes Abbâssides et les souverains qui les imitèrent) derrière un rideau flottant qui le séparait du public, quand il donnait audience :

« Dieu, qu'il soit exalté, dit alors le cheïkh, a déclaré dans le Coran [2] qu' « aucun être humain ne pouvait communiquer avec Dieu autrement que par la révélation ou en demeurant caché derrière un voile » : vous imitez donc le Maître des maîtres ; mais si vous avez à me parler, venez vers moi et écartez ce rideau ». El-Mansour s'étant alors rapproché et ayant relevé le store, Ahmed Bâba lui dit : « Qu'aviez-vous besoin de saccager mes biens, de piller mes livres et surtout de me faire enchaîner pour m'amener de Tombouctou ici ; c'est à

1. L'auteur de cet ouvrage est Ahmed Ou 'Ali es-Soussi el-Bous'ïdi el Hachtoûki qui fut à la fois un savant et un saint ; il naquit dans le Sous vers 999 (1582) et mourut à Fès le 15 Doûl-Qaâda 1046 (10 avril 1636). L'ouvrage en question est une sorte de « livre de raison » dans lequel l'auteur a noté différentes réflexions sur la religion ou la science islamique. Sur ce personnage, Cf. *Tabaqât el-Houdiqi*, manuscrit de la bibli. Naciria ; *Safwat man intachar*, p. 68 ; *el-Qâdiri, Nâchr el-Mathânî*, I, p. 171 ; *Salwat el-Anfâs*, II, p. 85 ; Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 255 et suivantes.

2. *Coran*, sourate XLI, verset, 5.

cause de ces chaînes que je suis tombé de mon chameau et me suis cassé la jambe ».

— « Nous avons voulu, répondit el-Mansour, faire l'unité du monde musulman et, comme vous êtes un des représentants les plus distingués de l'Islam dans votre pays, votre soumission devait entraîner celle de vos concitoyens ».

— « Pourquoi, dans ce cas, répondit le cheïkh, n'avoir pas fondé cette unité avec les Turcs de Tlemcèn qui sont beaucoup plus rapprochés de vous que nous ? »

— « Parce que, répliqua el-Mansour, le Prophète a dit : « Laissez en paix les turcs tant qu'ils vous laisseront tranquilles ». Nous nous sommes donc conformés à ce hadith ».

— « Cela a été vrai pour un temps, s'écria alors Ahmed Bâba ; mais, plus tard, Ibn Abbâs n'a-t-il pas dit : « Ne laissez point en repos les turcs, même s'ils ne s'occupent pas de vous ». En entendant ces mots, el-Mansour se tut et, ne trouvant rien à répondre, il mit fin à l'audience.

Devenu libre de sa personne, Ahmed Bâba se livra à l'enseignement de la théologie et vit aussitôt la foule accourir pour profiter de ses leçons.

Il continua à demeurer à Marrakech jusqu'à la mort de el-Mansour, qui ne l'avait fait sortir de prison qu'à la condition qu'il résiderait dans cette ville.

Ce fut seulement après la mort de ce souverain que les Banou-Aqqît obtinrent du fils de ce prince, Zîdân, l'autorisation de retourner dans leur patrie. Plusieurs membres de cette illustre famille avaient trouvé la mort pendant leur exil à Marrakech.

Le cheïkh Ahmed Bâba rentra donc dans son pays qu'il désirait vivement revoir et dont il ne parlait jamais que les larmes aux yeux, bien qu'il eût toujours conservé l'espoir que Dieu l'y ramènerait un jour. Il avait même composé des vers à ce sujet, selon la manière des jurisconsultes [1].

1. C'est-à-dire de mauvais vers ; les jurisconsultes ont la réputation de manquer de don en matière poétique.

Au moment de quitter Marrakech pour rentrer dans son pays, Ahmed Bâba fut accompagné par les principaux savants de la ville, puis, quand on fut sur le point de se séparer, l'un d'eux prit le cheïkh par la main et récita ces paroles du Coran [1] : « Certes, celui qui a institué pour toi le Coran, te ramènera à ton point de départ », paroles qu'il est d'usage d'adresser à celui qui part, afin qu'il revienne à bon port. En entendant ces mots, le cheïkh retira vivement sa main et s'écria : « Puisse Dieu ne jamais me ramener à ce rendez-vous, ni ne me faire revenir dans ce pays ».

Ahmed Bâba regagna sans encombre, sa ville de Tombouctou où il séjourna jusqu'à sa mort qui eut lieu au cours de l'année 1036 (22 septembre 1626 - 15 septembre 1627).

Que la miséricorde divine soit sur lui !

2. *Coran*, sourate XXXIII, verset, 85.

Considérations juridiques sur l'esclavage au Maroc [1].

Nous avons vu, d'après les faits historiques relatifs au Soudan que nous avons racontés précédemment, que les habitants de ce pays avaient, depuis fort longtemps, adopté la religion islamique, qu'ils étaient comptés parmi les musulmans les plus orthodoxes, et qu'ils avaient, mieux que tout autre peuple, la passion de l'étude et la vénération des savants. Cet état d'esprit était très répandu dans les pays limitrophes du Maghreb et connu de tout le monde.

Cette vérité historique montre suffisamment la monstruosité de la pratique malheureuse qui, depuis bien longtemps, s'était généralisée dans tout le pays du Maghreb ; je parle de cette plaie sociale qui est l'esclavage des nègres originaires du Soudan, quelle que soit la confession de la race à laquelle ils appartiennent, musulmane ou païenne, qu'on a l'habitude d'amener chaque année, de leur pays, en grand nombre, comme des troupeaux, pour les vendre à la criée, comme des bêtes de somme, ou d'une façon plus indécente encore, dans les marchés des villes et de la campagne du Maghreb. Sans honte, les gens ferment les yeux sur ce crime qui se commet au grand jour depuis une longue suite de générations, à tel point que la masse du peuple croit que l'origine légale de l'esclavage consiste dans la noirceur du teint et la provenance du Soudan [2]. C'est là, par Dieu, une des pratiques les plus abominables et les plus graves en matière de religion,

1. Le texte donne comme titre : Appendice ; — le titre que nous avons adopté pour la traduction répond mieux aux matières traités dans ce chapitre.

2. En effet au Maroc, le mot : « Abd » qui signifie serviteur ou esclave et le mot : « Khadèm » qui signifie servante ou esclave, s appliquent à tous ceux qui sont noirs de visage, même aux personnes de condition libre et de couleur noire.

car ces nègres sont des musulmans et, par conséquent, jouissent des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes devoirs que nous. En admettant qu'il y ait parmi eux des polythéistes ou des adeptes d'une autre religion que l'islamisme, la grande majorité est de confession musulmane, à l'heure actuelle et même bien avant notre époque. Or, en droit canonique, tout jugement dogmatique doit reposer sur la majorité des cas d'espèce qui le déterminent. Et en admettant même que cette majorité fasse défaut en l'occurrence et que l'Islam et le paganisme soient égaux en nombre et en valeur dans ces contrées, qui pourrait nous renseigner, d'une manière exacte, sur la provenance de ces noirs mis en vente et s'ils sont d'une race païenne ou d'une race musulmane ? ?

En principe, tous les hommes sont, par nature, de condition libre et sont exempts par conséquent de toute cause d'asservissement ; quiconque donc nie cette liberté individuelle nie ce principe fondamental. Les déclarations que font les importateurs et les marchands d'esclaves à ce sujet sont sujettes à caution parce que c'est un fait établi et connu de tout le monde que les vendeurs en général quand il s'agit d'écouler leur marchandise, ne reculent pas devant le mensonge pour la vanter outre mesure et lui attribuer des qualités imaginaires, et que, ceux qui se livrent au commerce d'esclaves, d'une façon particulière, vont très loin dans cette voie. D'ailleurs tous ceux qui s'adonnent à ce métier vil sont, tels que nous les voyons, des gens sans aveu, sans moralité et sans religion. Notre temps est ce que l'on sait et les gens au milieu desquels nous vivons sont ce que nous voyons ! ! On ne doit pas non plus ajouter foi aux dires des esclaves eux-mêmes, en ce qui concerne leur condition comme le disent les juristes, étant donné la diversité des circonstances et des intérêts sur ce point. Il se peut en effet, que leur vendeur les ait mis auparavant à la torture pour qu'ils ne disent rien qui puisse porter atteinte à la légitimité de ce trafic ; il se peut aussi que l'esclave mis en vente ait tout

intérêt à sortir de la possession de son ancien maître, par tous les moyens possibles, et qu'il lui importe peu de s'attribuer la servitude devant le désir de se voir vendu d'urgence ; il se peut enfin qu'il y ait d'autres intérêts de ce genre qu'il serait long d'énumérer.

Il est d'autre part de notoriété publique (fondée sur le témoignage des gens dignes de foi) que les tribus du Soudan, à l'heure actuelle — et même bien avant notre époque — font des incursions les unes chez les autres et ravissent les enfants et que ces enlèvements se font ordinairement loin des pays de la tribu. Ces peuplades agissent ainsi comme les tribus du Maghreb qui commettent des actes de brigandage : vols, razzias, enlèvement des troupeaux, attaques à main armée, à l'encontre de leurs frères de sang. Ces gens sont pourtant tous des Musulmans ; mais le manque de religion et l'absence d'autorité les poussent à ces crimes.

Comment donc un homme qui a le moindre scrupule pour sa religion, pourrait-il se permettre d'acquérir ainsi, des personnes de cette condition ? Comment pourrait-il aussi avoir l'audace de prendre leurs femmes pour concubines alors qu'on ne doit jamais, d'après la loi, avoir des relations intimes avec celles dont la condition est douteuse [1].

Dans le chapitre : « Du licite et de l'illicite » de l'ouvrage intitulé : Ihia' Oloûm ed-dîn, le cheïkh Abou-Hâmîd el-Ghezzâli, s'exprime ainsi :

« Quand on nous sert un mets ou qu'on nous fait un présent, quand on achète ou qu'on reçoit une donation, on n'est pas obligé de s'enquérir sur la provenance de ces choses et de se poser, à chaque cas, cette question : « Ceci fait partie des

1. On sait qu'en droit musulman, le concubinage n'est permis qu'à la condition que la femme soit *la propriété* du concubinaire et que cette propriété doit être exempte de toute équivoque au point de vue juridique.

L'opinion exprimée par l'auteur en cette matière montre suffisamment son esprit libéral et sa hardiesse élevée car il ne faut pas oublier que le principe posé par lui dans ce passage est d'une conséquence très grave surtout en ce qui concerne la légitimité des enfants nés de ces unions illégales.

choses sur l'origine licite desquelles je ne possède aucune certitude ; donc, je ne le prends pas ; je veux, au préalable, être fixé sur son caractère licite ». Toutefois, cette règle n'est pas générale et il ne nous appartient pas de laisser de côté cette enquête dans tous les cas d'espèce ; par conséquent on ne doit pas prendre toutes les choses sur lesquelles on ne possède aucun renseignement prouvant qu'elles sont bien illicites, car considérée au point de vue dogmatique, cette enquête doit faire l'objet suivant les cas de : 1° l'obligation, 2° l'interdiction ; 3° le blâme ; 4° la recommandation. Chaque cas mérite un développement [1].

« Dans ce domaine, le critérium est qu'il y aura enquête préalable dans tous les cas où il y aura incertitude apparente ». El-Ghezzâli s'étendit longuement sur ce sujet et conclut en disant : « Le vendeur ne doit pas être cru sur sa parole s'il est soupçonné de donner du débit à sa marchandise ». Si la

1. Pour bien saisir le sens de la citation de el-Ghezzâli, il est utile de savoir qu'en théologie, le jugement se divise en trois espèces : dogmatique, expérimental et rationnelle. Le jugement dogmatique (la loi divine) qui nous intéresse ici, c'est la déclaration émanée de Dieu et se rapportant aux actes des personnes capables, pour demander l'accomplissement de ces actes, ou pour les autoriser, ou pour déterminer les conséquences de certaines choses à ce double point de vue. Cette déclaration ou demande comprend quatre choses : 1° l'obligation ; 2° la recommandation ; 3° l'interdiction ; 4° et enfin le blâme.

L'obligation, c'est la demande formelle d'un acte, comme la croyance en Dieu et aux Prophètes ou les cinq pratiques fondamentales de l'Islam : l'acte de foi, la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage.

La recommandation, c'est la demande d'un acte, sans l'exiger formellement, comme la prière de l'aube, et autres pratiques analogues.

L'interdiction, c'est la demande formelle de l'abstention d'un acte, comme l'hérésie, l'adultère, etc...

Le Blâme, c'est la demande d'abstention d'un acte sans l'exiger formellement, comme la récitation du Coran pendant les inclinations et les prosternations de la prière.

Quand à l'*autorisation pure et simple*, c'est la faculté accordée par la loi divine d'accomplir un acte ou de s'en abstenir indifféremment, comme le mariage et la vente, sans marquer de préférence pour l'accomplissement ou l'abstention.

Chaque mot dans la traduction possède une valeur technique. En étudiant ou en traduisant un texte de ce genre, il ne faut jamais perdre de vue ces principes fondamentaux qui régissent toute la théologie et le droit musulmans.

question se pose ainsi en matière pécuniaire, la règle ci-dessus doit s'appliquer, par analogie et à plus forte raison, à l'asservissement des personnes et au concubinage illicite qui sont l'objet d'un surcroît de préoccupations de la part du législateur, ainsi que cela résulte des principes généraux qui régissent le droit canonique.

Dans son opuscule intitulé : Mi'râj es-So'oûd et consacré à cette question, après avoir cité le nom des tribus païennes du Soudan telles que les Mouchî et certaines fractions des Foûllâne, etc., le cheïkh Ahmed Bâba conclut à la fin de son ouvrage en disant que : peut être réduit en esclavage, légalement, toute personne originaire de ces tribus.

De même, Oualî' ed-Dîn Ibn Khaldoûn relate qu'au delà du Niger habite une tribu nègre du nom de Lamlam. Ces gens, qui sont païens, ont l'habitude de se cautériser le visage et les tempes. Les habitants de Ghâna et les Tekroûr font des incursions chez eux, les réduisent en captivité et les vendent comme esclaves aux commerçants qui les importent au Maghreb. Presque tous les esclaves de ce pays, dit Ibn Khaldoûn, sont originaires de Lamlam. Il n'existe dans le sud aucun peuplement derrière cette tribu... » Mais la distinction établie par Ahmed Bâba entre les tribus fidèles et infidèles n'est utile qu'aux habitants des pays contigus au Soudan, qui sont, de par leur situation, bien renseignés sur l'origine exacte de ces pauvres malheureux et sauront distinguer, le cas échéant, ceux venant de telle tribu de ceux importés d'une telle autre. Quant aux habitants du Maghreb dont le pays se trouve à l'extrémité du continent et qui est séparé du Soudan par de vastes solitudes, remplies seulement par les vents rapides, cette distinction n'a aucune valeur pour eux car ils n'ont personne qui pourrait les renseigner exactement à ce sujet. Nous avons démontré, au point de vue juridique, que les déclarations des marchands doivent être rejetées, et nous ajoutons ici que nous ne possédons aucun renseignement sur la religion suivie à l'heure actuelle par ces tribus et que nous

ne savons pas si elles conservent encore de nos jours leur idolâtrie ou si elles ont été gagnées par la poussée de l'Islam dans ces contrées lointaines.

Les gens ne se soucient guère de ces considérations et n'ont pas de scrupules à ce sujet. Toutes les fois qu'ils voient un esclave homme ou femme, mis en vente au marché, ils n'hésitent pas, quand ils en ont besoin, à en faire l'acquisition ; ils se montrent indifférents à tout ce que nous venons d'exposer et ne s'intéressent qu'aux défauts physiques que pourrait présenter le sujet, sans faire aucune distinction ni entre les races, ni entre les couleurs. Blancs ou noirs, rouges ou bruns sont tous à leurs yeux de condition servile.

Bien plus, des scélérats qui sont d'une impertinence téméraire à l'égard de Dieu, vont jusqu'à ravir, de nos jours, les personnes de condition libre, dans les tribus et les bourgs, et même dans les villes du Maghreb, pour les vendre ensuite dans les marchés, publiquement, sans que cette pratique reçoive la moindre improbation ou provoque la moindre réaction religieuse de la part du public. Ces personnes enlevées à leurs familles sont quelquefois vendues à des chrétiens et à des juifs qui les asservissent au vu et au su de tout le monde. Si nous réfléchissons un peu à cette situation, nous verrons en elle une punition divine. A l'occasion de ces calamités qui nous atteignent dans notre religion, nous recommandons notre âme à Dieu, en prononçant cette oraison : nous appartenons à Dieu, et c'est à Lui que nous devons recourir !

En résumé, du moment que tous les hommes sont libres en principe, ainsi que nous l'avons développé précédemment ; qu'il a été établi par une tradition constante que les nations soudanaises les plus proches du Maroc sont toutes ou du moins la plupart d'entre elles, de confession musulmane ; qu'il est de notoriété publique que ces nations font des incursions les unes chez les autres et ravissent les enfants pour les vendre injustement et d'une manière illicite ; que les importateurs et les marchands de ces esclaves sont, tels que nous

les voyons, des gens de peu de valeur, sans foi, ni loi, nous ne devons pas hésiter à conclure, en raison des motifs exposés ci-dessus, que l'acquisition de toute personne de cette condition est interdite par la loi et que quiconque passe outre sera taxé d'irréligion. La possession *de fait* que les marchands exercent sur ces êtres n'est pas suffisante au point de vue juridique pour permettre leur acquisition, étant donné la fragilité de cet indice rendu inefficace par les circonstances qui l'entourent.

Un homme scrupuleux doit d'ailleurs consulter sa conscience à cet égard ; le Prophète dit justement : « Consulte toujours ton cœur, même au cas où l'on décide pour toi ». En effet, dès qu'on se réfère au cœur pour chercher un remède à ce malheur, on acquiert cette conviction qu'il ne faut jamais s'approcher d'un domaine d'accès défendu. Enfin, si nous faisons abstraction de tout ce qui précède, nous trouverons dans ces trois choses d'une part :

1° L'immoralité manifeste de notre siècle ;

2° la tiédeur religieuse de nos contemporains ;

3° la grande incertitude qui caractérise cette mauvaise institution ;

et d'autre part, l'application stricte de ce principe fondamental du droit musulman, adopté plus particulièrement par l'imam Mâlik, le fondateur de notre rite, qui consiste à interdire tout acte permis dont l'emploi abusif conduit par subterfuge à un autre acte interdit [1], — nous trouverons, dis-je, dans tout cela des arguments suffisants pour la condamnation dogmatique de cette pratique dépravante qui jette le discrédit sur notre bonne réputation et sur notre vraie religion.

1. Ce principe qui régit tout le droit malékite porte le nom en arabe de « sedd edz-Dzrâï‘ » qui signifie textuellement fermeture des moyens. L'interprétation que nous avons donnée est une interprétation explicative qui répond exactement à la définition technique fournie par nos juristes. V. Jam‘ el-Jaouâmi‘ par Ibn es-Soubki.

Nous faisons des vœux pour que Dieu inspire l'heureuse idée à celui qui a la charge de veiller aux intérêts de la nation, d'extirper ce mal dans sa racine ; car la cause de l'esclavage légal en pratique au temps du Prophète et aux premiers siècles de l'hégire, n'existe plus aujourd'hui ; cette cause résidait uniquement dans la captivité des prisonniers de la guerre sainte qui n'était entreprise, au début de l'Islâm, que pour la glorification des commandements de Dieu et pour la conversion des peuples de la terre à cette religion qu'Allah a choisie comme la meilleure pour ses serviteurs. Voilà l'esprit de cette religion qui nous a été révélée par notre Prophète. Tout ce qui est contraire à cet esprit doit être considéré comme contraire à la Révélation et toute loi différente est une autre que la Loi divine !

La voie du salut est entre les mains de Dieu. « Mon Dieu, nous avons été injustes envers nous-mêmes, et si vous nous refusez votre pardon et votre miséricorde, nous serons perdus [1] ! »

1. *Coran*, sourate VII, verset 3.

De la construction du Palais de el-Badî' (le Merveilleux) à la ville de Marrakech — Dieu la garde !

Suivant l'auteur du Manâhil es-Safâ', le motif qui engagea el-Mansour à élever le Badî' et à employer à cette construction de précieuses richesses et des sommes considérables, fut le désir de laisser une trace durable de sa dynastie, issue du Prophète, et d'en faire valoir la supériorité sur les dynasties berbères, telles que les Almoravides, les Almohades et leurs successeurs. Tous ces gouvernements avaient en effet, élevé des monuments destinés à perpétuer leur souvenir, tandis que, jusqu'alors, la dynastie chérifienne n'avait rien fait de semblable, pour augmenter sa gloire, bien qu'elle en fût plus digne que toute autre, à cause de son illustre ancêtre et de son antique noblesse. Ce fut donc dans le dessein de rehausser l'éclat des Chorfa qu'el Mansour se mit à l'œuvre et construisit ce palais, car selon l'expression du poète :

« Lorsque les princes veulent rappeler le souvenir de leur gloire, ils le font par le langage des monuments :
« Tout édifice qui atteint des proportions considérables reste comme l'indice d'un personnage glorieux ».

Je trouve pour ma part faible et sans valeur le motif donné par cet historiographe, pour justifier la construction de el-Badî'. C'est d'ailleurs un fait que personne n'ignore [1].

Dès que cette construction fut décidée, el-Mansour convoqua tous les savants et les personnages réputés vertueux, et leur demanda de fixer l'époque à laquelle on devrait com-

1. Notre auteur, qui n'était pas admirateur fervent de l'art saâdien, jette en passant, cette petite flèche à leur historiographe attitré, el-Fachtâli qui a tort — selon lui — de comparer l'œuvre médiocre des saâdiens à l'œuvre grandiose laissée par les dynasties berbères.

mencer à mettre la main à l'œuvre. Les premiers travaux de fondation eurent lieu pendant le cinquième mois du règne du prince, au mois de Chawwâl de l'année 986 (1er - 30 décembre 1578), mais l'édifice ne fut entièrement terminé qu'en 1002 (27 sept. - 1893 - 16 sept. 1594), bien que la construction n'en eût pas été interrompue.

El-Mansour avait fait venir des ouvriers de tous les pays, même d'Europe, et chaque jour le nombre des artisans et des architectes habiles était si considérable qu'il s'établit à la porte du chantier un marché important, auquel les négociants apportaient leurs marchandises et leurs objets les plus précieux.

Le marbre apporté d'Italie était payé en sucre, poids pour poids, el-Mansour, ainsi que le rapporte el-Fachtâli, ayant établi à cet effet chez les Haha, à Chichâoua et ailleurs encore de nombreux pressoirs pour la canne à sucre [1].

Quant au plâtre, à la chaux et aux autres matériaux, le sultan les avait tirés de tous les pays. On trouva même, dans les comptes, un reçu constatant qu'un individu avait livré un sâ' de chaux qu'il avait apporté de Tombouctou et qui formait sa part contributive dans la masse des charges imposées au peuple.

Toutefois el-Mansour se montra très libéral et très bienveillant dans cette circonstance ; il paya largement les ouvriers et prodigua aux maçons habiles toutes sortes de largesses et de gratifications. Il s'occupa même de l'entretien de leurs enfants, afin que ces artisans pussent se consacrer

1. On ne s'en étonnera pas lorsqu'on saura que le grand-duc François de Médicis, « qui espérait obtenir des avantages commerciaux au Maroc », favorisait les désirs de el-Mansour ; les carrières de Pise envoyaient pour la nouvelle construction du marbre et des colonnes. Michel de Montaigne, voyageant alors en Italie fut témoin de l'activité qui régnait dans ces carrières et a noté soigneusement que « les ouvriers travaillaient pour le roi de Fès en Barbarie à une très riche œuvre, d'un théâtre qu'il a dessein de faire avec cinquante très grandes colonnes de marbre ». Cf. DE CASTRIES, *Sources Inédites*, Pays-Bas, T. IV, p. 574 et G. AIMEL, *Le Palais d'el-Bedî' à Marrakech*, *Archives Berbères*, 1918-1920, T. III, pp. 55, 56.

entièrement à leur œuvre et n'en fussent distraits par aucune préoccupation.

Le Bâdî' est un édifice de forme carrée ; sur chacune des faces de ce carré se dresse une grande et magnifique coubba [1] autour de laquelle sont groupés d'autres coubbas, des pavillons et des appartements. Sa hauteur est considérable et il recouvre une vaste superficie.

Il est certain que c'est la construction la plus remarquable et l'œuvre la plus belle qui existe aujourd'hui, car elle éclipse le souvenir de Ghomdân [2], surpasse en beauté les sites merveilleux de la vallée de Bawwân [3], fait pâlir ez-Zahrâ [4] et ez-Zâhira [5] et regarder avec dédain les coupoles de Damas et les pyramides du Caire.

On y trouvait des marbres de toutes les couleurs : veinés, noirs et blancs, dont l'éclat éblouit la vue et jette la stupéfaction dans l'esprit du spectateur ; les chapiteaux des colonnes étaient recouverts d'or fondu ou de feuilles d'or fin. Le sol était pavé de superbes dalles de marbre poli et fine-

1. La coubba est à l'origine (Cf. G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, p. 530 et 796) une salle carrée couverte en coupole. Elle conserve ce caractère dans les petits monuments funéraires. Le mot sert, par extension, au Maroc, à désigner un pavillon contenant une grande salle couverte d'un plafond de menuiserie, qui ne conserve de la coupole primitive qu'une petite calotte centrale hémisphérique.

Les coubbas du Palais de el Badî' dont les ruines sont encore visibles, de même que les coubbas des tombeaux saâdiens, qui demeurent intactes, étaient, sans doute, de ce type. Et c'est pour cette raison que nous avons évité dans notre traduction le mot : coupole qui ne rend pas exactement le sens véritable de coubba, et adopté purement et simplement ce dernier mot qui est ici grâce à cette explication, tout à fait à sa place. Cf. *En-Nafhat el-Miskia*, par ET-TAMGROUTI, traduite par H. DE CASTRIES, pp. 88, N. 3.

2. Palais célèbre de San' â' dans le Yémen.

3. Bawwân : endroit célèbre par son site agréable qui se trouve en Perse, près de la ville d'Arrajân. Cf. YAQOUT, *Dictionnaire géographique*.

4. Ez-Zahrà : ville construire en 325 (936) par en-Nâsir 'Abderrahmân III, près de Cardoue.

5. Ez-Zâhira : ville élevée en 368 (968) par le dictateur 'Amirîte, el-Mansour.

Sur ces deux villes, Voir, E. L. PROVENÇAL, *l'Espagne Musulmane au Xe siècle*, pp. 226, 230, 231.

ment taillé et les revêtements des murs, couverts de faïences aux couleurs variées, simulaient un entrelacement de fleurs ou les riches broderies d'un manteau fabriqué à San' â'[1] ou à Toustar[2]. Enfin, les plafonds étaient incrustés d'or, et les murailles, décorées de ce même métal, étaient en outre ornées de brillantes sculptures et d'inscriptions élégantes faites du plus beau stuc. Bref, toutes les marques de splendeur se trouvaient réunies dans cet édifice dont les coubbas furent, en plus, traversées par l'onde la plus pure.

Pour tout dire, el-Badî' est un de ces monuments qui ont atteint le plus haut degré de splendeur et d'éclat, et il surpasse en beauté les palais de Bagdad. C'est une sorte de paradis terrestre, une merveille du monde, le comble de l'art ; il fait pâmer de plaisir et d'admiration.

C'est de lui que le poète a dit :

« Tout palais semble laid auprès du Badî', car c'est là seulement que les fruits sont savoureux et les fleurs odorantes :
« Son aspect est féerique, son onde est pure, sa terre parfumée et ses édifices se dressent fièrement dans les airs.
« Marrakech lui doit son immense célébrité et, grâce à lui, sa gloire durera des siècles ».

Des inscriptions en vers brodées sur des portières, sculptées dans le bois, dessinées sur des faïences ou moulées en stuc, égayaient les yeux et provoquaient l'admiration et l'étonnement des visiteurs : chaque inscription était en rapport avec la nature de la coubba qui la contenait et quelquefois même elle renfermait une sorte de défi à l'adresse de la coubba voisine.

Il serait trop long de reproduire toutes ces inscriptions,

1. San'a' : ville de Yemèn.
2. Toustar, ville de Perse de la province de Khouzistan. Yaqoût, *Dictionnaire géographique*.
San'a et Toustar étaient célèbres toutes les deux par la fabrication des beaux tissus de soie.

mais il ne nous semble pas qu'il y ait inconvénient à en donner ici quelques-unes.

Nous allons donc écrémer ce réservoir et plonger dans cette mer de merveilles, afin d'y trouver des renseignements utiles et des consolations pour notre âme sur la façon dont le temps a agi envers ceux qui ont disparu.

Voici d'abord l'inscription gravée extérieurement sur la coubba el-Khamsînia, ainsi nommée parce qu'elle avait cinquante coudées.

Ces vers sont dus à la plume de l'éloquent secrétaire, Abou Fâris Abdelâziz el-Fachtâli, qui fait parler cette coubba en ces termes [1] :

« Je me suis élevé ; alors la pleine lune s'est abaissée et s'est prosternée devant moi ; à ce moment, le disque du soleil a formé comme une boucle à mon oreille ;

« J'ai mis la constellation d'Iklîl comme couronne à mon front et j'ai suspendu les gémeaux à mon cou, en guise de collier.

« Sur ma poitrine brillent les Pléïades, pareilles à des perles éparpillées que j'ai eu le soin de ramasser çà et là et une à une.

« Je surpasse l'éclat des étoiles brillantes car j'ai placé le lieu de mon séjour au-dessus de la planète Saturne.

« Je déborde de bienveillance et de générosité en un torrent qui recouvrirait la Voie Lactée.

« Sur ce torrent, j'ai jeté pour la gloire un pont que viennent battre les flots de la mer qui engloutit tout ce qu'elle atteint.

« Au milieu des frondaisons, courent des ruisseaux dont les cailloux châtoient à l'égal d'un serpent de couleur bigarrée.

« Un rideau d'arbres les entoure et la source débordante sillonne le parc de ses eaux,

« Qui s'élancent à travers les plantes et s'ouvrent un chemin à travers les fleurs, en brillant comme une frange à l'extrémité des feuilles que,

« Dans son souffle nocturne, le zéphyr balance ; ainsi se balance un homme enivré d'absinthe.

1. Nous avons emprunté la traduction de cette qaçida et celle de tous les poèmes qui suivent à M. Houdas, le traducteur de Nozhet el Hadi, en changeant cependant les passages contenant des variantes et ceux qui nous ont paru mal interprétés.

« Ces eaux traversent des parterres embellis à grands frais et qui n'ont point à s'inquiéter si la nuée les inondera bientôt ou tardera à venir ;

« Elles débordent de leurs réservoirs et se répandent sur l'argile brillante, pareilles à des mers qui n'ont d'autres limites que les bornes de l'immensité,

« Et s'élèvent en gerbe d'une vasque centrale et, comme le soleil, elles ne redoutent ni éclipse, ni déclin :

« Lorsque les canaux y versent leurs eaux, la vasque ressemble à la pleine lune qui se montre dans le ciel, parmi les étoiles.

« Quand le soleil s'éclaire, elle réfléchit ses rayons sur sa face argentée en un ruissellement abondant.

« Moi-même je trace sur sa surface éclatante des arabesques qui sont pour ainsi dire parsemées de grains de musc.

« Et quand la blancheur des coubbas m'enserre comme un collier, je suis, dans cette parure, pareil au joyau central ;

« Leurs blanches silhouettes m'entourent, pareilles à des vierges qui ont dépouillé leurs colliers et leurs voiles.

« Pour montrer leur taille, mais la nudité les embellit et fait ressortir avec avantage leurs reliefs et leurs ciselures.

« Leurs couronnes s'élèvent hautes dans les airs et vont briser, dans une poussée irrésistible, le cristal des sphères célestes,

« Oh ! quelle vaste étendue remplie de bonheur et dans les coins de laquelle la gloire et l'orthodoxie trouvent leurs demeures.

« Temple de gloire élevé par la puissance et les vœux des plus humbles des hommes ne cessent de parcourir l'enceinte ;

« Parc où gîtent de nombreuses gazelles et qui n'est fermé ni par les taillis, ni par le chaume, mais par les arceaux des Coubbas.

« Là, ce ne sont ni l'Athl [1], ni le Khamt [2] qui fleurissent ; ce sont les tapis et non le jujubier et l'Arth [3] qui y servent de couches.

« Il semble fait de morceaux de musc que la nuée a humectés pour leur donner une forme.

« Quand la brise, venue le matin, s'éloigne le soir, elle transporte à l'odorat de tous, le parfum de son ambre mêlé au bois d'aloès.

« Ez-Zahra et el-Khold [4] reconnaissent sa supériorité et les salons du Khosroès persan jalousent avec fureur sa magnificence.

1. Tamaris.
2. Espèce d'Arak, arbre sans épine qui croît dans les solitudes désertiques.
3. Buisson qui croît dans les terrains sablonneux.
4. Nom d'un palais célèbre.

« La tente de gloire est là, dressée avec cordes tendues en l'honneur de celui qui, parmi les hommes, peut revendiquer la plus noble origine.
« L'Imâm qui emporte la fortune dans les plis de son drapeau et qui fait mouiller les vaisseaux de la gloire là où il arrête ses pas.
« Il a conquis les contrées de la terre avec des cohortes qui ont brisé les crânes de l'ennemi partout où elles l'ont vu s'agiter.
« Des flammes jaillissaient de leurs lances si brillantes que leur éclat rendait blanches les chevelures des peuples d'Éthiopie.
« Des escadrons victorieux, s'ils marchent au combat sont précédés des destins qui les devancent au loin
« Chaque fois qu'ils arborent la bannière Alide, la victoire est une des conditions qu'ils posent pour l'arborer.
« Leurs croissants ne sont point là pour la parade ; leurs coursiers veulent chasser tout ce qui se trouve devant eux.
« Ils obéissent aux hommes illustres qui tiennent leurs rênes et se taillent une large part dans les libéralités de la Fortune.
« C'est la main du Prince des Croyants, de celui qui mène en laisse les grecs, les persans et les coptes.
« Qui a élevé à la gloire ces murailles et ces pavillons et qui tient la terre entière sous sa domination ».

Voici maintenant les vers émanés du même auteur qui se trouvent à l'intérieur de cette même coubba :

« La beauté de mes merveilles charme les yeux ; la splendeur de mon esprit ravit le regard ;
« Mes sculptures sont si belles que leur éclat éblouit les yeux de tous les spectateurs.
« Au sommet de mon plafond apparaissent des étoiles brillantes, dont la clarté à aucun instant ne s'obscurcit.
« Mon atmosphère est formée des vapeurs du parfum qui projette sur le sol l'ombre et l'obscurité.
« Je surpasse en hauteur les sphères des sept cieux et c'est pour cela que la Fortune ne goûte plus un moment de repos.
« De mes croissants et de mes arceaux j'ai fait mes bracelets, mes anneaux de pieds et mes boucles d'oreille ;
« Les bassins d'eau m'entourent de tous côtés ; il y en a devant moi, à ma gauche et à ma droite ;
« Leur file s'étend au loin sous mon regard, la surface couverte de barques, de radeaux et de vaisseaux.

« Tous ces ruisseaux se dirigent vers moi et lorsqu'ils arrivent, dans leur course, leurs eaux se confondent en un lac,
« Et les bulles répandues à la surface, sont comme des perles qui font pâlir celles des colliers de prix.
« Je suis fière et j'ai le droit de l'être, puisque j'ai été choisie pour servir de demeure au prince des croyants.
« El-Mansour, l'homme généreux par excellence qui a élevé à la gloire d'indestructibles monuments,
« Le lion de la guerre qui, s'il rugit de colère, porte l'effroi jusque dans l'Inde et dans la Chine.
« Quand ses escadrons s'avancent contre l'ennemi, son nom seul inspire la terreur aux armées les mieux retranchées ;
« C'est lui qui les enveloppe au moyen de tous les stratagèmes, qui les brise sous la meule ou les affole.
« Il est l'imam des Maghrebs ; il y brille comme un soleil qui répand jusqu'en Orient sa lumière éblouissante.
« Dans ces palais merveilleux je suis comme un joyau, qui brillera, à leur horizon durant des siècles ;
« Les anges généreux, qui écrivent les actes de la destinée, se tiendront à ma porte tout dévoués à vos ordres,
« Car, ô prince des croyants, vous êtes le bienvenu en ces lieux, entrez-y en paix et demeurez-y en toute sécurité ».

Le même auteur composa les vers suivants qui sont tracés, en marbre noir sur du marbre blanc, au fronton du monument :

« Dieu a inspiré l'auteur de ce fronton qu'il serait difficile à aucun autre d'égaler, quand il brille et resplendit à l'égal d'un parterre.
« Les sculptures qui l'ornent rappellent les arabesques des colliers, dont les femmes aux yeux noirs parent leur gorge.
« Il semble que l'or qui s'entremêle à ses ornements forme un dessin de brocart, sur un fond d'argent, blanc comme le camphre.
« Le sol même, sur lequel il repose, est pareil à une étoffe de soie qui serait ornée de superbes broderies à ramages.
« Quand sa masse est sillonnée de lumière, des rayons brillants se reflètent de tous côtés.
« Les palais anciens ne sauraient l'égaler en beauté, qu'il s'agisse de Khawarnaq [1] ou de Sadîr [2].

1. Nom d'un palais célèbre que fit bâtir No'mân Ibn el-Moundzir, dans l'Irâq.

2. Superbe chateau arabe construit dans l'Yemen.

« Si tu arrêtes ta vue sur ces jardins, ta foi chancelle, tant sa magnificence est enchanteresse.

« Les flots des deux bassins qui le précèdent ondulent, semblables à des tentures que le vent d'ouest agite.

« Des statues d'argent ornent son vestibule ; on dirait des êtres vivants, tant elles sont admirablement modelées.

« Mais pour apprécier un vin, il faut en boire une deuxième fois, car c'est alors seulement qu'il fait pénétrer l'allégresse dans les corps.

« De même, il faut revoir ces lions qui rugissent en bondissant et ces noirs pythons qui n'ont d'autre cri qu'un sifflement.

« Ses ruisseaux s'étendent comme un tapis de cristal sur lequel des barques étincelantes projettent l'ombre de leur masse ;

« Les cailloux de leur lit et les nénuphars, qui flottent à leur surface, brillent avec l'éclat des perles égrenées.

« Quelle beauté dans cette œuvre, dont la splendeur rivalise avec celle des étoiles qui éclairent le firmament.

« Il semble que toutes les fleurs des parterres entourent ce monument et, de quelque côté que l'on regarde, on ne voit qu'étoiles et pleines lunes.

« Le comble de ma gloire, c'est que l'auteur de cette construction, ait été l'honneur et le guide de l'humanité, el-Mansour.

« Le prince qui, par son rang, s'élève au-dessus des étoiles, Castor et Pollux et qui s'abrite sous le dais d'un trône dominant Arcturus ;

« Le pôle du Califat, la couronne qui ceint le front d'une dynastie, celui au nom duquel les armées lancent des boulets ;

« Qui veut faire trembler, jusqu'au fond de l'Irâq, une armée en train de franchir l'Euphrate sur un pont.

« Il est le rejeton du Prophète, fils de calife et de la race de ceux qui épargnent le sang et sont chastes, tout en étant puissants.

« Il est un océan de générosité, mais qui agite ses flots ; il est un glaive glorieux, mais qui féconde.

» C'est une montagne que l'on supporte et vénère sans peine, et qui, au jour du combat, envoie des armées nombreuses.

« Puisse durer sa grandeur ; puisse son renom être rivé comme un collier au cou de la gloire !

« La victoire a fait pacte avec lui et, matin et soir, il voit arriver à lui d'heureuses nouvelles.

« Que cet endroit ne cesse jamais d'être le séjour de son bonheur et qu'il y plante après la victoire son étendard déployé.
« Que les coursiers de l'allégresse courent ici en son honneur et que des convives y fassent circuler la coupe de l'amitié ».

Un secrétaire avait aussi composé ces deux vers qui étaient gravés sur les deux chambranles de la porte de la coubba el-Khamsînia :

« O toi qui regardes, par Dieu ! arrête-toi et réfléchis ! admire ces beautés et cette merveille accomplie,
« Et lorsque tu l'auras examinée avec soin, dis-toi : le mystère est dans les habitants et non dans l'édifice ».

Un autre secrétaire avait composé les vers suivants, qui furent brodés sur une pièce d'étoffe d'or admirablement tissée qui servait à recouvrir les quatre parois de la coubba el-Khamsînia ; ce genre de tapisserie était celui que les habitants du Maghreb désignent aujourd'hui sous le nom de haïthi :

Sur la première paroi :

« Promène ton regard sur cet admirable tissu et, en l'honneur de ma beauté, fais circuler la coupe ardente,
« Pour abreuver ces coteaux et ces parterres, car à quoi bon pour eux l'eau que versent les nuages.
« Comment d'autres parterres pourraient-ils briller d'un éclat pareil au mien ou même simplement l'égaler ?
« Alors que des êtres grossiers peuplent seuls ces parterres, tandis que moi je sers d'asile à des faons de gazelles ! »

Sur la deuxième paroi :

« On dédaigne toutes les beautés, pareilles à une tige qui se ploie en présence du robuste saule qui se balance.
« Quant à moi, j'étends ma chevelure au-dessus d'Arcturus et je jette un regard de mépris sur le vulgaire.
« Je traîne les pans de ma tunique sur la Voie Lactée, en me jouant, et suis toute glorieuse de mon inventeur Abou-el-Abbâs ;
« Aucune Coubba, pareille à moi n'a été faite et nul autre n'a illustré comme lui le trône et les grandeurs ».

Sur la troisième paroi :

« C'est un prince à la puissance duquel les autres rois ne sauraient atteindre, eux qu'il accable sous son dédain et son ironie.
« Il est le nuage fécondant, l'océan des vertus, le lion des combats, la terreur des batailles,
« L'incomparable en splendeur et en gloire, le pôle de la grâce, le maître de la générosité et de la vaillance,
« Ce prince qui, par sa seule présence dans les pays qu'il visite, change en effluves parfumés les senteurs des cloaques ».

Sur la quatrièm paroi :

« Quand sa pleine lune s'élève au milieu d'un halo, elle éblouit de sa clarté les yeux qui la contemplent.
« Sous son règne, se montrent des astres tous plus brillants que des noces ou des jours de fête.
« Puisse-t-il, pour sa plus grande gloire, toujours bâtir et élever sa demeure sur des bases solides !
« Tant que le zéphyr fera onduler les branches et que les perles de la générosité vivront sur son front resplendissant ».

Sur le grillage du balcon, qui donnait sur les jardins et qui surmontait la coubba verte, on voyait encore ces vers que Abou-Fâris el-Fachtâli avait composés au cours du mois de Joumada I de l'année 995 (9 avril 1587 - 9 mai 1587) :

« Hâte-toi d'apporter le matin la coupe de l'allégresse et abreuve tes convives, soleils ou lunes en croissants.
« Monte sur mon belvédère au plafond étincelant, tu trouveras là Castor et Pollux réfugiés sous mon toit.
« Et toi, lune de la gloire, quand tu parviendras à mon sommet, tu n'accepteras plus d'autres compagnes que les étoiles.
« Tous les palais sont pris d'angoisse quand je projette sur les tapis de fleurs, ma belle silhouette parée comme une fiancée.
« La présence de Ahmed el-Mansour vaut pour moi celle d'un lion redoutable ; car ce prince m'a choisi parmi les pavillons de son Badî' pour lieu de retraite comme le roi des animaux regagne son repaire.

« Il est le Prince qui, dans sa grandeur, considère les rois comme des esclaves, et dont l'univers entier est le domaine.

« Je te félicite, ô gloire du Califat, pour ton gouvernement si puissant dont les bannières recevront les avant-gardes de Jésus-Christ ».

Sur une autre partie du Badî', on trouve encore, toujours du même auteur, l'inscription suivante :

« Les signes de la beauté se manifestent dans les monuments et exercent leur fascination, comme la prunelle des beaux yeux.

« On voit maintenant les soins qu'il a pris à faire une œuvre d'art et à la rendre digne du séjour des femmes.

« Sur chaque colonne sont des lames d'argent qui se dressent, tantôt droites comme les branches ;

« Tantôt la tige est couverte de trois rainures, enlacées les unes dans les autres,

« Et recouvrant d'autres belles choses qui font pâlir celles des palais des Sapor et des Khosroès,

« Grâce à ces statues, la Kheïzourâna reçoit un éclat pareil à celui du rubis de l'Inde.

« Tout cela est en rapport avec ta gloire et serait digne aussi des œuvres produites à San'â,

« Car tu es puissant, comme l'était le fils de Dzou-Yazen, et ce palais peut être comparé à celui de Ghomdân, dans le pays Yeménite.

« C'était un lieu mal-famé, mais la foi et l'espérance y sont entrées maintenant pour t'y visiter,

« Et c'est devenu la demeure des Califes et l'orthodoxie y fait entendre les sept versets rythmés [1].

« C'est le vrai monde, qu'habite le guide de tous les peuples de la terre, qu'ils soient loin ou rapprochés,

« Ces palais qui n'ont point leur pareil sur le globe, pas plus qu'il n'existe pour la gloire un autre el-Mansour ».

Le même poète avait composé ce quatrain qui était gravé sur une des portes :

1. Le premier chapitre du *Coran*.

« Ces messagers de bonheur accourent à moi et les avant-coureurs de la félicité se précipitent vers ma porte ;
« Ils arrivent à l'heure fixée, comme la foule des pèlerins se rend au puits de Zamzam [1].
« Les heureuses nouvelles se posent sur cette porte des félicités et, pareilles à des étoiles, brillent pour les chérifs.
« Le mieux à faire serait de dire et cela sans crainte : le Badî' de Ahmed est le jardin de délices [2] ».

Quand, dit el Fachtâli, je présentai ces vers au sultan, il les admira, sauf l'expression jardin qui lui déplut et le chagrina beaucoup [3].

Le vizir, le lettré, Abou el-Hassan Ali Ibn Mansour ech-Chidhmi avait lui aussi composé ce vers qui figure sur l'auvent de la coubba ez-Zoujâj (Cristal) [4].

« Si tu veux la date de l'achèvement du Badî', dis : le palais de Ahmed est le palais des félicités [5] ».

C'est encore ce vizir qui avait composé le chronogramme suivant qui était gravé sur l'une des portes du Badî' :

« Cette porte est aussi belle que le début éloquent d'un beau poème et le palais n'est en quelque sorte que la continuation de ce poème.
« Aussi l'a-t-on nommé Badî' [6] en employant l'hyperbole, l'assonance, le pléonasme.

1. Puits creusé par Abraham qui se trouve dans l'enceinte même du temple de la Mecque.

2-3. C'est-à-dire le Paradis, El-Mansour fut choqué de ce mot parce que, d'après un hadith authentique le Prophète a dit : « La vie d'ici-bas est une prison pour le vrai croyant et un jardin de délices pour le mécréant ».

4. Il est certain que le parc makhzen qui porte encore de nos jours le nom de Arset aj-Jâj (le parc de Cristal) était autrefois une dépendance du palais el Badî' où se trouvait sans aucun doute la coubba en question. On y trouve encore de très beaux chapiteaux de marbre tri-jumellés.

5. La date que représente cette phrase est 994.

6. On sait que le mot el-Badî' s'applique à cette partie de la rhétorique qui traite les figures et les jeux de mots.

« Il est arrivé à la perfection et j'ai dit alors pour marquer sa date un vers simple sans complication ni équivoque :
« Monument bâti par la piété qui vient de Dieu sous les auspices du bonheur et de la félicité [1] ».

Lors de l'achèvement du monument, le même vizir s'adressa au prince en ces termes :

« O souverain dont l'empire s'est élevé au milieu des autres royaumes, pareil à l'aurore qui suit les ténèbres,
« Ce palais est achévé, habite-le toujours heureux et en possession de ta couronne ».

La construction de el-Badî' fut terminée en l'année 1002 (27 septembre 1593 — 16 septembre 1594) ; le vizir précité avait composé le chronogramme suivant qui était gravé sur la Porte de marbre, l'une des entrées de el-Badî' :

« La beauté est un mot dont ce palais donne la signification. Que son aspect et sa splendeur sont admirables !
« C'est le Badî' dont les merveilles resplendissent, œuvre dont le nom est si bien approprié à la chose dénommée.
« C'est un immense édifice, élevé sur les bases de la piété, et le sens de son nom indique, à lui seul, la date de sa construction.
« Cette date brille également, pendant que les yeux de la protection montent la garde autour de lui, dans le complément de cette phrase : Dis : lui seul est Dieu ».

« El-Mansour, dit l'auteur de Nafh et-Thîb, avait conçu trois œuvres admirables de forme et merveilleuses de beauté : el-Badî', el Masserra et el-Mochtaha. C'est sur ces trois monuments que ce prince composa le distique allégorique suivant :

« Le parterre de la beauté a montré ses splendeurs et j'ai cherché à détourner mon cœur de toi sans y réussir.
« Car si, ô beauté, tes branches élégantes se ploient dans el-Masserra, tes grenades sont au Mochtaha ».

1. L'ensemble de ce vers renferme la date.

Voici, dit el-Ifrani, ce que l'auteur du livre intitulé : Al-Bayān Al-Mugrib An Akhbâr Al-Magrib, le cheïkh Abou-Abdallah Mohammed Ibn Idāri el Andaloussi[1], rapporte dans un passage que j'ai lu dans le second volume de son ouvrage : « Le premier qui créa el-Masserra, située au delà du parc es-Saliha, fut Abdelmoumen Ibn Ali, le plus grand souverain Almohade ; c'est un immense verger d'une longueur de trois milles et d'une largeur à peu près égale ; il produit tous les fruits que l'on peut désirer et reçoit les eaux qui lui sont amenées d'Aghmât ; on a capté aussi pour ce jardin un grand nombre de sources ».

« Quand, dit Ibn el-Yassa', je quittai Marrakech en l'année 543 (22 mai 1148 - 11 mai 1149), le produit des plantations de ce jardin, s'élevait déjà, tant en olives qu'en autres fruits, à 30.000 dinars d'Abdelmoumen et pourtant, à cette époque, les fruits étaient bon marché à Marrakech ».

Il se peut que el Mansour ait simplement restauré el-Masserra qui était tombé en ruines et qu'il ait diversé la vie à flots sur ses plantations mourantes.

El-Mansour se montrait très fier de son Badî' et ne tarissait pas de louanges sur cette œuvre. C'est à cela que fait allusion Abou-Fâris el-Fachtâli dans ces vers :

« Ce Badî', il serait difficile d'égaler les merveilles que tu y as crées et qui en font une œuvre admirable.
« Le soleil est jaloux de sa beauté et c'est pour cela qu'il se montre altéré avant son coucher.
« Les étoiles brillantes tombent du haut du ciel en apercevant l'épanouissement magnifique de ses parterres.
« Tu as élevé toi-même cet édifice, acquittant ainsi la promesse que tu avais faite à la gloire et qu'elle attendait de toi.

1. Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont été édités avec une traduction française par l'orientaliste Dozy et le troisième volume fut découvert a Fès et publié par M. Lévi-Provençal. Dans la préface en arabe écrite par ce savant, à la tête de cette dernière édition, l'auteur est appelé Abou-el Abbâs Ahmed Ibn Mohammed ; mais el Ifrani lui donne ici le nom de Abou-Abdallah Mohammed. C'est un point à vérifier.

« Dans tous les genres, tu as visé à la perfection et tu es arrivé à l'atteindre, sans avoir éprouvé aucune défaillance.
« Jouis, dans ce palais, de ta royauté qui y demeurera respectée et cueilles-y les branches du bonheur, tandis qu'elles sont encore verdoyantes ».

Quand el-Badî' fut terminé, ses décorations et ses enjolivements achevés, el-Mansour donna, à cette occasion, une fête magnifique à laquelle il invita tous les notables et les grands dignitaires du royaume. On servit aux invités des mets de toutes sortes et des friandises variées, puis on leur fit des cadeaux ; et jamais auparavant on n'avait vu distribuer des sommes aussi considérables. Parmi la foule des gens, qui prirent part à ce festin, se trouvait un visionnaire qui jouissait à cette époque d'une certaine réputation de sainteté : « Que penses-tu de ce palais, ô un tel, lui dit el Mansour en plaisantant ? » — « Quand il sera démoli, il fera un gros tas de terre, répliqua l'illuminé ». El-Mansour fut tout interdit, en entendant cette réponse, et en augura un sinistre présage.

Cette anecdote est rapportée d'autre part à propos d'un autre personnage qu'el-Mansour. Dieu est le mieux informé de la vérité.

« Cette prédiction, dit el Ifrani, se réalisa et fut accomplie par le sultan victorieux Mouley Ismaïl Ibn ech-Charîf. Ce prince ordonna, en effet, de détruire el Badî' en l'année 1119 (3 avril 1707 - 2 mars 1708) et cela pour des causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Toutes les constructions furent donc démolies de fond en comble, les matériaux bouleversés, les objets d'art mutilés et dispersés de tous côtés ; le sol resta ensuite en jachère, comme si jamais il n'avait été mis en valeur, et devint un pâturage pour les bestiaux, un repaire de chiens et un asile pour les hiboux. Ainsi se vérifia ce fait que Dieu n'élève rien sur la terre qu'il ne l'abaisse ensuite. Détail curieux : il n'y eut pas une seule ville du Maroc qui ne reçût quelques débris de el-Badî'.

« A ce propos, je me souviens d'avoir lu le récit suivant d'un des historiens de l'Espagne Musulmane :

« La ville de ez-Zâhira [1], bâtie par el-Mansour Ibn Abi 'Amir, était une des merveilles du monde, et sa solidité était à toute épreuve. Sous le règne de ce dictateur, un personnage, doué d'une grande perspicacité, fut de passage dans cette ville qui, alors, était à l'apogée de la prospérité, et toute florissante par ses populations : « O ville, s'écria-t-il, tu contiens quelque chose de chacune de nos maisons ; puisse Dieu rendre à chacune de nos demeures une parcelle de toi ! » La fortune ne tarda pas à frapper de ses coups cette résidence royale qui tomba bientôt au pouvoir du mauvais sort. Elle fut en effet détruite et saccagée ; tous les objets d'art qu'elle contenait furent disséminés à travers le monde, au point qu'on en trouva quelques-uns dans l'Irâq.

« Au cours d'un de mes voyages, ajoute l'auteur de la Nozhet, mon chemin me fit traverser les ruines de el Badî'. Devant ce spectacle effrayant, je récitai cette élégie insérée par le cheïkh Mohiy ed-Dîn Ibn 'Arabi [2], dans son livre intitulé ; el-Mossâmarât, élégie qu'il avait composée lors d'une visite aux ruines de ez-Zâhira :

« Demeures qui brillez dans ces vallons, vous n'êtes plus peuplées. Vous ne formez plus qu'une vaste solitude,
« Dans laquelle les oiseaux gémissent de tous côtés, cessant parfois leurs plaintes pour les reprendre aussitôt.
« J'ai interrogé un de ces oiseaux qui, le cœur rempli de chagrin et de terreur, se tenait à l'écart.
« Pourquoi, lui ai-je dit, gémis-tu et te plains-tu ? — Parce que, me répondit-il, le temps heureux a fui et ne reviendra plus ».

1. Sur cette ville, voir Lévi-Provençal, *l'Espagne Musulmane au Xe siècle*, p. 231.

2. Ibn 'Arabi : le grand mystique musulman et l'auteur du Kitab el Fotohât el-Makkia, 560-638 (1165-1241). Cf. *Fawât el Wafayat*, T. II, p. 16 et *Nfh et Thîb*, T. I, p. 167 et suivantes.

Je récitai ensuite ce distique de Ibn el-Abbâr rapporté dans l'ouvrage intitulé : Tohfat el-Qâdim :

« Un jour, m'adressant à une demeure dont les habitants avaient disparu, je dis : Que sont devenus tes habitants si chers à nous ?
« Une voix me répondit : Ils n'ont séjourné ici que peu de temps ; ils sont ensuite partis et je ne sais où ils sont allés ».

« En examinant le mot el-Badî', dit encore el Ifrâni, j'ai reconnu que la valeur numérique de ses lettres donnait le chiffre de 117, et que ce nombre est exactement celui des années pendant lesquelles ce palais est resté debout. Il fut en effet terminé en 1002 (27 septembre 1593 - 16 septembre 1594), et sa démolition fut entreprise en l'année 1119 (3 avril 1707 - 2 mars 1708) ; ainsi que cela est indiqué par le chronogramme de son nom, il dura 117 ans lunaires après son entier achèvement. C'est là une coïncidence singulière. Gloire à Celui dont la sagesse est minutieuse ! Gloire à Celui dont la puissance est illimitée ! Gloire à celui dont la miséricorde est immense ! Il n'y a de Dieu que Lui, le sage, le savant ! »

Révolte de en-Nâsir Ibn el-Ghâleb Billâh dans la région du Rif ; — et sa mort.

Du vivant de son père el-Ghâleb Billâh, en-Nâsir fut khalifa de la province de Tadla ; mais lorsque son père mourut et que le frère de ce dernier, el-Motawakkel, s'empara du pouvoir, ainsi que nous l'avons exposé plus haut avec détails, celui-ci fit arrêter en-Nâsir et le garda en prison pendant tout son règne jusqu'à l'arrivée au Maroc de el-Mo' tacèm avec l'armée des Turcs ; ce prince ayant arraché le pouvoir des mains de el-Motawakkel, comme il a été dit ci-dessus, rendit la liberté à en-Nâsir et le traita avec égards. Celui-ci vécut alors dans une situation heureuse, sous les ordres de el Mo'tacèm jusqu'à la mort de ce souverain et la proclamation de el-Mansour, qui eurent lieu le jour de la bataille de Ouâdi-el-Makhâzin. A ce moment, en-Nâsir se réfugia à Arzilla, qui était alors au pouvoir des Chrétiens, puis il passa la mer et alla en Espagne où il resta un certain temps auprès du roi de Castille. Le monarque chrétien le laissa ensuite regagner le Maroc dans le but de provoquer la révolte dans ce pays et de jeter la désunion parmi les Musulmans. En-Nâsir se rendit alors à Mélilla où il débarqua le 3 Cha'bân de l'année 1003 (14 avril 1595). Les agitateurs et les aventuriers de cette région, en apprenant son débarquement dans ce port, se rendirent en foule auprès de lui et s'empressèrent de se mettre à sa disposition. Aussitôt un groupe considérable de partisans et une véritable armée se formèrent autour de lui ; le Maroc tout entier se souleva à son appel à la révolte. A ce propos, el-Ifrâni raconte dans son dictionnaire biographique intitulé : Safwat man-intachar [1], le fait suivant :

1. Sur cet ouvrage, Cf. LÉVI-PROVENÇAL. *les Historiens des Chorfa*, p. 306 et suivantes.

« Le jurisconsulte, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Qâsim el-Qassâr[1] avait, à l'occasion de ces événements, adressé au cheïkh, le santon Abou-'Abdallah Mohammed[2] Ibn Alî Ibn Raïssoûn des Ghomâra, qui exerçait alors une grande influence sur les habitants de cette région, une lettre dans laquelle il l'engageait à ne pas se détourner de la cause d'el Mansour et à ne point méconnaître l'autorité de ce prince. Cette lettre interceptée tomba entre les mains d'el-Mansour qui se montra très reconnaissant au cheïkh el-Qassâr pour ce service et, quand ce jurisconsulte se présenta à la cour chérifienne après l'échec de en-Nâsir, il ne manqua pas de le récompenser en le comblant de faveurs et en le nommant Mufti, prédicateur de Vendredi à la mosquée de Karaouine et dispensateur des aumônes aux indigents de Fès ». En-Nâsir se mit à la tête de ses partisans et quitta Mélilla pour se rendre à Taza, qu'il occupa. Les tribus voisines, telles que les Branès et autres se joignirent au nouveau prétendant et se disposèrent à l'envi à lui prêter secours et assistance. En entrant à Taza, en-Nâsir avait exigé que les habitants lui payassent une redevance, les Chrétiens, leur avait-il dit, imposant même les œufs.

A la nouvelle de ces événements, el-Mansour fut très attristé et conçut de vives inquiétudes sur l'avenir ; en effet, le Maghreb s'était soulevé à l'appel d'en-Nâsir et tous les grands personnages souhaitant le succès de ce prétendant, avaient perdu toute sympathie pour el-Mansour qui les malmenait et faisait durement peser son autorité sur ses sujets.

Dans l'ouvrage intitulé : Ibtihâj el-Qoloûb bi-Khabar

1. Abou-Abdallah Mohammed Ibn Qâsin el-Qassâr, mort en 1012 (1604) sur ce savant. Cf. *Mohammed el 'Arbi el Fassi Mir'ât el-Mahâsin*, p. 148 ; *El-Ifrani, Nozhat el-Hâdi, éd.* HOUDAS, p. 312 de la trad. ; *Safwat*, p. 16 ; *el Kadiri, Nach el-Mathânî*, I, p. 62.

2. Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ali Ibn Raïssoûn, le chérif de Tazroût et l'ancêtre du fameux Raïssouli. Ce saint mourut en 1018 (1611). Cf. *Sawat*, pp. 66, 67.

ech-cheïkh Abi'l-Mahâsin oua ech-Cheïkh el-Majdoûb [1], l'auteur, à l'article consacré à la biographie du santon, le pieux Abou-el-Hassan Alî Ibn Mansour el-Boûzîdi, connu sous le nom de Abou ech-Chakâwî [2] dont le tombeau se trouve à Chella, dit : « Un jour que, monté sur une mule, il voyageait avec ses disciples, il s'écria : « Frères, n'entendez-vous pas ce que dit ma mule ? elle proclame le triomphe de Mouley en-Nâsir. Les pierres et les arbres redisent les mêmes paroles, et pourtant je vois autre chose que cela ». Les événements donnèrent raison au saint : tout le Maroc se souleva en faveur de en-Nâsir, mais, peu de temps après, il fut tué avant d'avoir conquis le pouvoir souverain ».

El-Mansour ayant envoyé une armée considérable combattre en-Nâsir, celui-ci mit en déroute les forces dirigées contre lui et accrut ainsi son prestige. El-Mansour donna alors à son héritier présomptif l'ordre de se porter contre le rebelle ; le jeune prince partit aussitôt à la tête d'une magnifique armée admirablement organisée et engagea un combat dans lequel la fortune se déclara contre en-Nâsir. La bataille eut lieu à l'endroit connu sous le nom de el-Hâjeb. Le vaincu qui prit la fuite, alla se réfugier à el-Jaïa, du district d'ez-Zebib ; mais il fut atteint par l'héritier présomptif qui lui livra bataille et réussit à s'emparer de sa personne. En-Nâsir ayant été mis à mort, sa tête fut tranchée et expédiée comme trophée à Marrakech. Ces événements s'accomplirent en l'année 1005 (25 août 1596-14 août 1597).

D'après l'auteur de Nachr-el-Mathâni, la mort de en-Nâsir et l'arrivée à Fès de sa tête détachée du tronc auraient

1. Cet ouvrage est dû au savant Abderrahmân el-Fassi et consacré à la biographie de son arrière grand-père Abou-el-Mahâsin et à celle de sidi Abderrahmân el-Majdoûb. Il en existe un extrait à la bibliothèque générale du Protectorat sous le n° 522 (6). Cf. Lévi-Provençal, *Les Histoires des Chorfa*, p. 267.

2. Sur ce saint personnage, voir l'ouvrage précédent et *el Ifrani, Safwat*, p. 44.

eu lieu le mardi 23 Ramadân de l'année 1004 (22 mai 1596) [1]. Cette version est, à notre avis, la plus authentique.

« Dans ses Mohâdarât [2], le cheïkh Abou-'Alî el-Ioûssi rapporte d'après les marabouts de Tâdla, l'anecdote suivante :

« Quand en-Nâsir, neveu de el-Mansour se révolta contre son oncle, le cheïkh Abou-el-'Abbâs Ahmed Ibn Abou-el Qâsim es-Saoûma'î [3] déclara que en-Nâsir entrerait à Tâdla et il entendait par là qu'il y entrerait en souverain. En apprenant ce propos, le marabout Abou-'Abdallah Mahammed ech-Charqî et-Tâdilî s'écria : « Malheureux Baba Ahmed' il a vu entrer la tête de en-Nâsir à Tâdla et il a cru que c'était en-Nâsir en personne ! » Après sa défaite, en-Nâsir eut en effet, la tête tranchée et sa tête, portée à Marrakech, passa par Tâdla pendant le trajet ».

La mort du rebelle causa une grande joie à el-Mansour, qui reçut à l'occasion de sa victoire, de nombreuses délégations venues pour le féliciter.

Le secrétaire d'État Abou-Abdallah Mohammed Ibn Omar ech-Chawî, à l'occasion de cet événement, composa les vers suivants :

« Reçois nos félicitations, prince des Croyants ; grâce à ta valeur, les destins ont précipité leur marche ;
« Grâce à toi ton empire a brillé, tandis que celui de ton adversaire s'assombrissait et que les têtes les plus altières tremblaient.
« Tel a été le sort funeste de celui que Dieu a voulu frustrer dans ses espérances, et auquel le secours de l'infidèle ne pouvait profiter.
« Pour lui la prédiction s'est bien réalisée ; mais si la tête est arrivée la première, les pieds ne l'ont point suivie ».

1. Cette version est confirmée par les sources européennes. La bataille, selon les documents historiques, fut livrée le 12 mai 1596 ; elle porte le nom de la bataille de Taghat. Cf. à ce sujet, notamment, COISSAC de CHAVREBIÈRE, *Histoire du Maroc*, p. 330.

2. Sur cet ouvrage et son auteur, V. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 269 et 272.

3. Sur ce marabout, voir *Safwat* pp. 22, 23, 24.

Cet auteur fait certainement allusion aux deux vers suivants composés par un certain poète sur le vizir Ibn el-Faras [1], qui avait été tué et mis en croix, la tête penchée :

« Le poulain rétif a voulu arriver au but en dépassant les têtes des chevaux pur-sang et rapides à la course ;
« Il a donc couru, et ses pieds se sont mis en marche ; mais si la tête est arrivée première, les pieds ne l'ont point suivie ».

El-Mansour envoya dans tous les pays annoncer la nouvelle de sa victoire, et adressa à cette occasion aux deux cheïkhs, les deux imams, Abou-Abdallah Mohammed [2] Zaïn-el-Abidîne el-Bekri et Abou-Abdallah Mohammed Badr ed-Dîn el-Qarâfi [3], la lettre dont voici la teneur :

« De la part du serviteur de Dieu, celui qui combat pour sa cause, Ahmed el-Mansour Billah, le commandeur des croyants le hassanien ;

1° A l'éminent personnage qui porte le voile de la piété, la parure des dévots ; qui est orné des bijoux de mysticisme, l'apanage des initiés ; qui atteint le plus haut degré dans la vie spirituelle, et qui, en passant par le pont visible vers le domaine de la Vérité, a surpassé tous ses devanciers ; le contemplatif qui s'est dépouillé de la folie des passions humaines et s'est engagé dans le détachement pour être admis dans le cercle des élus ; le saint, le savant, le modèle à suivre, le type parfait, le seigneur Badr-ed-Dîn el-Qarâfi ;

1. Il s'agit sans doute de Abderrahim dit Ibn el Faras qui s'était révolté en Espagne au début du XIIIe siècle contre l'autorité des Almohades, Cf. *Istiqça*, T. III, pp. 193, 194.

2. Zaïn el-Abidîne el-Bekri appartient à la famille illustre des Bekri qui a exercé et qui exerce encore de nos jours, en Égypte, les charges honorables de muftis, savants et de chefs des Confréries. Zaïn el Abidine à qui s'adresse el-Mansour dans cette lettre mourut assassiné par le gouverneur du Caire en l'année 1013 (1604). Cf. *Kholaçat el Athar*. T., II, pp. 197, 198. On trouvera dans ce dictionnaire biographique de précieux renseignements sur cette noble et célèbre famille.

3. Badr ed-dîn el Qarâfi, mufti des malékites au Caire, mort en 1019 (1611). Cf. *Kholaçat*, T. IV, p. 257 et suivantes.

2° au cheïkh, le contemplatif, l'illuminé, le magnanime, le parfait, le descendant des savants issus des hommes vertueux, Abou-Abdallah Mohammed Zaïn el-Abidîne, fils du Cheïkh au rang sublime, le pôle des cheïkhs éminents, la gloire des savants musulmans, dont la « baraka » est connue dans tout le monde, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abou-el-Hassan es-Seddiqî.

« Que Dieu vous conserve, tous les deux, en vie pendant que vos âmes sont embaumées par les effluves de la contemplation dans le cercle de la Sainteté, et à l'heure où elles respirent le souffle venant des parterres en fleurs de l'extase pour aboutir, par des degrés ascendants, à la Béatitude, et par la méditation, à l'union spirituelle !

« Sur vous soit la Paix, ainsi que la bénédiction et la miséricorde du Dieu Très-Haut !

« Après avoir loué Dieu qui a répandu à flots les lumières de la grâce émanant de Ahmed [1] sur le compagnon de celui-ci, es-Séddiq [2], qui a mis à jour les trésors des sciences ésotériques transmises de génération en génération, par les soins de la famille antique [3] ;

« Après avoir rendu le salut et la bénédiction à notre seigneur Mohammed qui a choisi son compagnon par excellence pour être avec lui dans la caverne, dans la hutte en feuillage et pendant tout le voyage [4] ;

« Après avoir enfin exprimé nos sentiments de satisfaction

1. C'est-à-dire le Prophète Mahomet.

2. Abou-Bakr, le fidèle compagnon du Prophète et le premier calife musulman.

3. C'est-à-dire la famille égyptienne des Bekri qui descend directement de Aboubakr es-Seddiq. Cette illustre famille est très célèbre par ses savants mystiques. La charge du grand Cheïkh des Confréries religieuses au Caire a été toujours confiée jusqu'à nos jours à un des membres de cette famille.

4. Allusion à la tradition de l'hégire. Nous savons que le Prophète était accompagné pendant sa fuite de la Mecque par Aboubakr seulement. Le récit de cet événement mémorable qui a donné naissance au calendrier musulman, est raconté dans le Coran et dans la vie du Prophète. Cf. notamment *el-Bokhari, passim*.

aux membres de la famille du Prophète, les imams de l'humanité et les glaives du Droit, ainsi qu'à tous ses compagnons dont l'enseignement, tel une lumière éclatante a inondé l'Orient et l'Occident ; grâce à leur bénédiction, nos conquêtes se sont succédé les unes après les autres comme les perles d'un beau collier et, grâce à leur mérite, notre parti dominera l'infidélité comme le pôle domine la sphère céleste ;

« Nous vous écrivons la présente lettre de notre capitale, Marrakech, — Dieu la garde ! — qui, grâce aux vastes et continuels bienfaits dont elle est comblée par Dieu, n'a jamais cessé d'être le point de départ de ces desseins décisifs qui lancent contre l'ennemi les messagers de la terreur, et grâce à la grandeur de sa puissance et à la chance heureuse de sa dynastie, les jours font un doux sourire aux habitants du Maghreb et annoncent au monde que son règne magnifique se prolongera, par la force de Dieu, jusqu'au jour où le manteau des siècles sera plié pour toujours.

« Notre Majesté a reçu votre lettre dans laquelle les oiseaux font entendre des roucoulements sur les branches de l'éloquence, où les sources arrosant l'amitié fondée par es-Seddiq sont si agréables au goût, où les tournures du style et le but vers lequel elle tend sont infiniment subtils, à tous les points de vue de la pensée ; ses phrases tour à tour jointes ou disjointes atteignent le plus haut degré de la perfection et font épanouir dans les vastes horizons de la rhétorique les belles fleurs d'une inspiration divine.

« Nous avons reçu aussi les poèmes joints à votre lettre, poèmes pleins de sagesse et remplissant toutes les conditions de la prosodie parce qu'ils émanent des poètes bien doués et appartenant à un milieu où florissent les plumes les plus éloquentes.

« Ces écrits ont produit en nous la plus vive impression qui nous les fait placer plus haut que les Pléiades à leur apogée et que la lune dans la nuit de sa plénitude, tant nous avons admiré leur style et loué le génie de leurs auteurs et

tant nous avons été émerveillé par les miracles que Dieu a fait produire a leurs langues.

« A ce propos, nous vous assurons que vos productions précieuses trouveront — s'il plaît à Dieu — auprès de notre majesté une vogue permanente qui permettra, avec les jours, à votre chance heureuse de prendre de l'accroissement, à votre rang de s'élever au-dessus de tous les rangs et à votre profonde amitié qui est de notoriété publique d'avoir une réciprocité claire et patente.

« Nous vous engageons à être toujours unis et en parfait accord, car l'union fera votre bonheur et renforcera votre situation, grâce à la puissance et à l'assistance de Dieu.

« Parmi les faits hors de notre sujet que nous voulons porter à votre connaissance comme une heureuse nouvelle et vous offrir comme un cadeau qui vous causera la plus vive satisfaction, l'événement suivant retiendra toute votre attention : Le monarque de Castille qui est aujourd'hui le plus grand ennemi de l'Islam et le chef suprême des nations de la Trinité et des adorateurs des idoles, ayant eu le pressentiment net de notre ardent désir de poursuivre l'exécution d'un grand dessein avec une résolution inébranlable, en apprenant que nos préparatifs militaires en troupes et en munitions prenaient une extension pareille à une mer agitée, que nous songions à refaire notre flotte, par la construction de nombreux vaisseaux destinés à faire face à cette dette qu'est la guerre sainte et que nous avons toujours tardé àpayer, que ces préparatifs seront dirigés contre lui, et que nos drapeaux flottant au vent porteront bientôt chez lui, dans son propre pays, l'humiliation et la dévastation — ayant eu pressentiment de tout cela, il a voulu — que Dieu l'abandonne ! — prendre les devants en imaginant un stratagème susceptible d'affaiblir nos forces et d'influencer fâcheusement notre moral qui, grâce à l'assistance divine, sera toujours à la hauteur de la tâche à entreprendre. Il a donc lancé un lâche, (l'un des fils de notre frère Abdallah qui a été élevé

à sa cour et que les vicissitudes du sort ont dévoyé pour trouver un asile chez lui depuis 18 ans) contre Mélilla [1], l'un des ports qui se trouve dans le voisinage de l'ouest de nos États relevant de l'autorité de notre fils, le Prince Présomptif, le tuteur de la nation après notre Majesté, le très glorieux et le très agréé émir, le cimeterre dégainé de la résolution, la lame tranchante de la Religion, Abou-Abdallah, Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn Billah — que Dieu fasse continuer pour ses bannières les occasions de succès et du triomphe ! Que sa puissance fasse plier sous ses lois les jours et le sort !

« Aussitôt, se sont ralliés à lui tous ceux qui se sont laissés séduire par ses insinuations malfondées, parmi les gens du peuple, la plus vile racaille, et même celles des troupes en garnison dans cette région qui ont été condamnées au malheur par le destin. Avec une foule considérable rivalisant par le nombre avec les grains de sable et dépassant en quantité les cailloux et les fourmis, le misérable a vu tout d'abord briller, tel un éclair non-suivi de pluie, une lueur trompeuse de succès, démentie aussitôt par sa désillusion qui a été confirmée par la réalité de son trépas.

« Notre fils — que Dieu l'assiste ! — s'est porté contre lui à la tête des troupes de Dieu mises à sa disposition et celles des États dont les rênes ont été mises par notre Majesté entre ses mains ; le misérable a été saisi de terreur quand il l'a vu fondre sur lui comme un faucon et aller à sa rencontre avec une résolution si ferme et si constante qu'elle aurait aplani les montagnes et fendu le roc et le granit. Grâce à Dieu, notre fils a pu mettre la main sur lui et s'emparer de tous ses partisans misérables, pendant une journée heureuse et mémorable, et une heure où Dieu a fait tomber un brusque châtiment sur les têtes des rebelles hérétiques qui ont été passés tous au fil de l'épée et dévorés, comme des herbes sèches, par les

1. Le port de Mélilla était au pouvoir des Espagnols. Il a été pris aux marocains en 1496 par le duc de Médina-Sidonia.

flammes des armes à feu. Le misérable a été donc capturé pendant cette journée qui a procuré de la joie à tous les cœurs et qui a été célébrée comme une fête à la fois par ceux qui portent le sabre et par celles qui portent le voile.

« Dieu — qu'Il est grand ! — a réservé l'honneur de cette grande victoire, de cet énorme bienfait, à notre fils — Dieu le garde, et à ses troupes particulières. C'est lui seul qui a supporté les charges de cette action pendant que notre Majesté, assise sur son trône, jouissait de la tranquillité et de la quiétude et que nos propres troupes s'adonnaient avec joie à nos affaires ; et il n'avait aucun besoin de recevoir de nous la moindre aide et les moindres renforts. La récompense est réservée à ceux qui vivent dans la crainte du Dieu [1]. Nous louons le seigneur comme il doit être loué par ceux qui reconnaissent ses bienfaits.

« Nous vous informons de ce sujet pour que vous puissiez prendre part à l'allégresse générale provoquée par cet heureux événement qui a rempli de joie tout le monde musulman et plongé dans la tristesse — béni soit Dieu — tous les païens, adorateurs des idoles.

« Nous tenons aussi à ce que vous sachiez qu'à l'heure actuelle, chez nous, la situation est la suivante : Les étendards de la résolution flottent au vent, les avis sont unanimes et tout est mis en action pour faire payer à l'Ennemi de la Religion ses perfidies qui ne lui ont causé d'ailleurs que regrets et que déceptions, et pour user envers lui des représailles en les mesurant à la grande mesure. Nous vous en avisons d'avance pour que vous puissiez nous prêter votre concours en faisant pour nous des prières pieuses, à des moments favorables où elles sont susceptibles d'être exaucées, et en exigeant qu'elles soient faites aussi bienchez vous que dansles deux villes saintes, par tous ceux qui pratiquent l'humilité et la résignation, afin que le seigneur par sa grâce, nous aide

1. Reminiscence coranique.

à vaincre l'ennemi de sa religion, en tenant pour nous la promesse infaillible qu'Il nous a faite d'assurer le triomphe absolu de la Vraie Religion sur toutes les autres religions, et afin qu'Il mette par son assistance à notre disposition les moyens de reconquérir l'Andalousie, de faire renaître dans ce pays les vestiges de la Foi et d'y ressusciter les restes imperceptibles de l'islamisme, pour que la langue de la Religion puisse répéter, de nouveau, dans tous les coins de cette péninsule, les paroles sacrées d'Allah ; cette langue qui, depuis longtemps, condamnée à taire la vérité, avait fini par devenir muette à force d'être suffoquée par les angoisses et les amertumes.

« C'est Dieu qui détient la force et la puissance et c'est en Lui que nous mettons tout notre espoir pour obtenir son assistance.

« Enfin, Nous vous recommandons nos messagers pour que vous leur prêtiez votre concours en ce qui concerne l'achat des livres destinés à notre bibliothèque impériale. Nous vous prions, en même temps, de nous faire cadeau d'une copie du recueil de poésies composées par le cheïkh votre père [1] afin que nous puissions jouir de sa « baraka » et conserver la tradition basée sur le diplôme général qu'il nous a délivré [2] pour ses œuvres en prose ou en vers ainsi que les ouvrages rapportés par lui.

« Tels sont les sujets qui provoquent la rédaction de la présente lettre. A vous, encore une fois, le salut, la bénédiction et la miséricorde de Dieu ! Fait au mois de Rabi' I de l'année 1005. (23 oct. 1596-22 nov. 1596) ».

Cette lettre a été, d'après ce qu'on-a dit, composée et dictée entièrement par el-Mansour lui-même.

1. Cette demande s'adresse au 2e destinataire de la lettre : Zaïn el-Abidîne el Bekri dont le père Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abou el-Hassân était poète et avait laissé un diwan ou recueil de poésies. Cf. *Kholâçat*, T. III, p. 465 et suivantes.

2. Voir *supra*, pp. 199, 200, 201.

El-Mansour écrivit aussi au sultan de la Mecque et de Médine, dans le Hedjâz, le chérif Abou-el-Mahâsîn Hassan Ibn Abou-Nomî Ibn Barakât [1], la lettre autographe dont voici la teneur :

« De la part du serviteur de Dieu, celui qui combat pour sa cause, l'Imam, el-Mansour Billah, Ahmed, le commandeur des Croyants, fils du commandeur des croyants, le chérif el-hassani,

« A son altesse dont la noblesse pure trouve son origine dans l'élite de Hâchîm [2], qui occupe la meilleure place dans les lieux sacrés situés entre le puits de Zamzam et le Hatîm [3], qui jouit des senteurs dégagées par les arbrisseaux de la terre de Najd [4], l'excellent sultan, Hassan Ibn Abou-Nomî — que Dieu vous conserve sous la protection du Temple d'Allah [5] aux larges tentures pour que vous puissiez à tout instant couvrir de baisers pieux son grain de beauté qui est la Pierre Noire [6] ! ; sur vous soit le salut, ainsi que la bénédiction et la miséricorde de Dieu.

« Louons le Seigneur qui a rendu forte et puissante cette famille alaouite, imamienne, prophétique, aux défenseurs magnifiques, au haut lignage, qui couvre de son large manteau d'honneur tous les descendants du Prophète, ceux qui séjournent à la Mecque comme ceux qui habitent Médine !

« Salut et bénédiction soient rendus à notre maître Mohammed ! Il a fait apparaître le soleil de la Vérité qui a éclairé de ses rayons éclatants la direction de la Voie droite.

1. Sur ce roi du Hedjâz et la dynastie des Banou-Nomî, V. Zaïni Dahlan, *Histoires des Princes des Villes saintes*, éd. Caire, p. 56 et suivantes, *passim* ; *Kholâçat*, T. II, p. 3 et suivantes.

2. Un des ancêtres du Prophète qui a donné son nom à la famille Hachémite.

3. *Zamzam*, puits creusé par Abraham près de la kaâba ; *el-Hatîm* : petit bâtiment ayant la forme d'un croissant qui se trouve près de la Pierre Noire.

4. Najd : Les hauts plateaux du centre de l'Arabie. Najd a été chanté par les poètes antéislamiques. El Mansour fait illusion dans ce passage à un vers arabe passé en proverbe.

5. La kaâba.

6. La Pierre Noire est conservée dans la kaâba.

« Que Dieu soit satisfait de sa famille dont la gloire sublime fait éclipser soleil et pleine lune !

« Que Dieu soit satisfait également des Compagnons du Prophète qui ont anéanti le paganisme à coup d'armes tranchantes !

« Que des vœux incessants soient adressés à la haute seigneurie de l'Imâm el-Mansour el-Hassani pour qu'il remporte la plus grande victoire qui lui permettra de cueillir les fruits produits par les rameaux de ses lances et pour que le Destin aille selon ses désirs !

« Nous vous écrivons la présente lettre de notre capitale Marrakech — Dieu la garde et fasse étendre son domaine de conquête ! — alors que, grâce à la grandeur de sa puissance et à l'heureuse chance de sa dynastie, les jours qui se succèdent font un doux sourire aux habitants de ce pays et annoncent la bonne nouvelle que la prospérité dont ils jouissent sera, grâce à Dieu, continuée jusqu'au moment où le manteau des temps sera définitivement plié.

« Le chef de la caravane des pélerins marocains, le vertueux marabout el-Hadj Mohammed Ibn Abdelkâder, étant sur le point de partir en pèlerinage aux lieux saints pour y accomplir de nouveau ses dévotions (attiré comme il est par les effluves sacrées de Dieu), a demandé à notre auguste Majesté une lettre chérifienne dont le port le comblera d'honneur et lui procurera le long de son voyage la joie et le bonheur — dans le but de le recommander à votre Altesse pendant l'aller et le retour, et durant son séjour dans le Temple et les lieux des cérémonies observées pendant le pélerinage. Nous avons accédé à sa demande et nous l'avons chargé de vous remettre cette missive pour que vous lui réserviez bon accueil, le traitiez avec égard et lui accordiez toutes les faveurs qui confirmeront la réputation dont vous jouissez à l'étranger.

« Parmi les demandes que nous voulons vous faire en raison des liens de parenté et de fraternité qui nous unissent, la chose la plus importante pour nous est de vouloir bien

consacrer tous vos instants à prier pour nous dans les lieux sacrés, pour que Dieu, par sa grâce, nous accorde toute son assistance contre l'ennemi de la Religion, accomplisse pour nous la promesse formelle qu'Il nous a faite d'assurer le triomphe de l'Islam sur toutes les autres religions et qu'Il nous facilite les moyens de reconquérir l'Andalousie ; nous tenons de tout cœur à faire renaître la Foi dans ce payset a y restaurer son édifice en ruine, en y faisant, s'il plaît à Dieu — retentir les paroles du Seigneur prononcées par *la langue de la Religion*, langue qui, hélas a été condamnée au silence et à l'expulsion.

« Ce seront certainement des prières ayant toutes les chances d'être exaucées parce qu'elles seront dites par des gens pieux dans des lieux sacrés.

« A vous encore une fois, le salut le plus parfait, la bénédiction et la miséricorde de Dieu ».

Les mots : « langue de la Religion ou lisân ed Dîn » renferme une autonomase à l'égard de Ibn el-Khathib [1] — Dieu lui fasse miséricorde !

Du cérémonial adopté par el-Mansour pour la fête de la Nativité du Prophète et du soin qu'il apportait à la célébration des fêtes religieuses [2].

Au rapport de el-Fachtâli, voici quel était le cérémonial pratiqué à l'occasion des fêtes de la Nativité du Prophète :

1. Lissn ed-dîn est le titre honorifique de Ibn el-Khathib es-Selmani ; sur cet homme d'État qui fut en même temps l'un des plus grands écrivains de l'Andalousie, v. el-Maqqari, Nafh et-Thîb, les deux derniers volumes consacrés entièrement à cet illustre personnage ; *Istiqça*, T, IV, p. 342 et *passim*.

2. Il est utile de remarquer ici que les fêtes religieuses instituées par Mahomet sont deux : 'id-elFitr qui clôt le jeûne de Ramadân et 'id-el-Adhha qui tombe le dixième jour de Dzoul-Hijjà, (le douzième mois de l'année lunaire musulmane), pendant lequel se déroulent les rites sacrés de pèlerinage de

« dès qu'on apercevait la nouvelle lune de Rabi' I [1], la chancellerie chérifienne adressait des cartes d'invitation aux faquirs qui avaient l'habitude de chanter deslitanies selon le mode des Soufis [2] et aux muezzins, chantres qui faisaient des appels à la prière aux heures de la nuit [3]. Il en venait de toutes les villes importantes du Maroc et, de tous côtés, ces agents du culte se rendaient à l'invitation du sultan.

« Ordre était ensuite donné aux fabricants de cierges de préparer un certain nombre de lanternes à chandelles et de mettre tous leurs soins à les garnir de broderies magni-

la Mecque. Il faut ajouter à ces deux fêtes le jour de Achoura qui vient en second lieu et qui ne comporte aucun rite ou prières spéciaux, si ce n'est le jeûne qui est recommandé aux fidèles, sans qu'il soit exigé formellement.

Jusqu'au Ve siècle de l'hégire, le monde musulman n'avait jamais songé à célébrer la nativité du Prophète ; les Abbassides eux-mêmes qui étaient pourtant d'origine hachémite et qui célébraient avec tant d'éclat les fêtes païennes des Perses, n'eurent jamais l'idée de prendre l'initiative d'une telle institution. La commémoration de la Nativité du Prophète fut créée pour la première fois, en Orient, par le dynaste de la citadelle d'Irbel, dans le district du Moussol en Irâq, Modzaffar ed-Dîn. Ibn Khallicân (T. I, pp. 550, 551, 552) nous a laissé une description remarquable de l organisation de cette fête nouvelle par ce prince turcoman.

Au Maroc, le Mouloud fut institué par les Banou el-Azafi, rois de Ceuta, vers la fin du VIe siècle de l'hégire. Mais ce n'est que sous le règne de Youssef Ibn Yacoub le mérinide que cet anniversaire revêtit un caractère officiel. En effet, pendant le mois de Rabi' I (21 février - 21 mars 1292) ce prince donna des ordres pour que la Nativité du Prophète fût commémorée dans l'ensemble du Maghreb. Il fit dès lors de cette commémoration une des fêtes que l'on célébra dans la généralité du royaume. Cf. *Istiqça,* T. IV, p. 147.

L'institution a fait l'objet depuis cette époque de beaucoup de critiques, au point de vue dogme et la plupart des légistes voient en elle une innovation condamnable.

1. Le Prophète Mohammed est né à l'aube du dixième jour de Rabi' I, douzième mois de l'année lunaire musulmane.

2. Il s'agit des affiliés aux ordres religieux fondés par des mystiques. Le chant et la danse sont les deux caractéristiques de ces ordres. Le type de ces faquirs est représenté aujourd'hui au Maroc, par les Derqaoua et les Tijânia qui ont l'habitude de se réunir chaque vendredi dans leurs zaouias pour se livrer, pendant des heures entières à ces pratiques hallucinantes.

3. Cette tradition s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. A l'occasion du Mouloud, les chantres ou mâdih sont invités par le sultan pour chanter en groupe, les poèmes composés à la louange du Prophète, pendant la nuit de la fête, en présence du sultan et de toute la cour chérifienne.

fiques [1]. Aussitôt, ces habiles artisans se mettaient à l'œuvre et rivalisaient de zèle avec les abeilles dans l'exécution de leur travail si délicat et si gracieux. Ces lanternes avaient une grande variété de forme ; elles étaient si élégantes qu'elles émerveillaient le regard et leurs couleurs étaient si vives que leur éclat ne pâlissait pas devant celui des plus belles fleurs.

« La veille de la fête de la Nativité, les gens dont le métier consiste à porter les litières des fiancées lorsqu'on les conduit à leurs maris, se mettaient en devoir de transporter en grande pompe ces magnifiques cages à cierges. Cette procession était si brillamment ordonnée et présentait un si beau coup d'œil que les habitants de la ville accouraient de tous côtés pour contempler ce spectacle. Aussitôt que la chaleur du jour commençait à se calmer, que le soleil était sur son déclin et sur le point de se coucher, les porteurs se mettaient en marche, tenant sur leurs têtes ces grosses lanternes à cierges qui semblaient être alors de jeunes vierges traînant les pans de splendides tuniques ; leur nombre était tel qu'on croyait voir une forêt de palmiers. Tout le monde se pressait et tendait le cou, et même les femmes et les jeunes filles, d'habitude gardées au harem, sortaient pour admirer au passage ce beau cortège que suivaient d'habiles musiciens jouant du Tambour et de la trompette. La procession se terminait à la porte du palais impérial où des estrades étaient aménagées pour recevoir ces lanternes. On les plaçait aussitôt dans un ordre parfait.

« Dès que l'aurore apparaissait, le sultan sortait de ses appartements privés, dirigeait lui-même la prière, en avant des fidèles, puis vêtu d'une tunique blanche, emblème de la

1. Il s'agit de grosses lanternes en bois revêtu de papier blanc, sur lequel on exécute des broderies ou dentelles en cire multicolore. Nous devons à une fondation pieuse la survivance de cette curieuse tradition à Salé où chaque année, ces lanternes suspendues au mausolée du marabout Sidi Abdallah Ibn Hassoûn, sont restaurées et promenées en procession à travers la ville. C'est une des curiosités de la ville de Salé. La description ci-après correspond en tous points à ce qui se passe de nos jours à Salé.

dynastie saâdienne, il allait prendre place sur le trône, devant lequel on avait déposé toutes les lanternes aux couleurs variées, les unes blanches comme des statues, d'autres rouges, exposées sous un habit de pourpre et d'autres vertes rappelant l'aspect d'une étoffe de soie de la même couleur ; à côté étaient rangés des chandeliers et des cassolettes d'un si beau travail qu'ils causaient l'admiration des spectateurs et émerveillaient les assistants. Cela fait, la foule était admise à pénétrer ; chacun se plaçait selon son rang, et quand tout le monde avait pris place, un prédicateur s'avançait et faisait un discours sur les vertus du Prophète et ses miracles et rappelait succinctement tout ce qui avait trait à sa naissance et à son allaitement. La conférence terminée, tous les assistants chantaient des poèmes célébrant les miracles de la nativité du Prophète [1], puis on voyait alors s'avancer les membres des confréries murmurant les paroles de ech-Chochtari [2] et celles d'autres soufis, tandis qu'une troupe de ténors déclamait des « bitaïne » [3].

« Cette première partie de la cérémonie achevée, les poètes de la cour prenaient la parole à leur tour ; tout d'abord, c'était le rossignol [4], qui, du haut de la chaire, présidait habituellement aux offices du vendredi et des fêtes, le grand cadi ech-Châthibi qui débutait par réciter une qacida [5] ; ce poème s'ouvrait par un nasîb et un Taghazzoul ; il continuait par un panégyrique du Prophète et se terminait par l'éloge du

1. Ces poèmes portent le nom de « Maoulidiât ».

2. Sur ce célèbre soufi, mort en 896 (A. C.). Cf. *Ibn Khallicân*, T. I, p. 273.

3. « Bitaïn » sorte de mélodie chantée par un seul chanteur pendant les chœurs de la musique andalouse. Il faut signaler ici le contre-sens commis par Houdas (*Nozhet el-Hadi*, p. 239) qui n'a pas compris le sens de ce mot, l'a interprété par « deux familles » en ajoutant une note pour dire qu'il s'agit de la famille du Prophète et celle de el-Mansour.

4. On compare, en arabe, un éloquent à un rossignol.

5. La qacîda est un poème composé sur un sujet quelconque, satire, oraison funèbre, panégyrique, etc. Cette pièce de vers prélude souvent et surtout quand il s'agit d'un panégyrique par une introduction d'ordre sentimental et pathétique, appelée nasib ou taghazzoûl, amour, portrait de la bien-aimée, élégie, etc...

prince et par des vœux formés pour son bonheur et celui de l'héritier présomptif.

« Aussitôt qu'il avait terminé, c'était l'imâm le mufti, Abou-Mâlik Abdelwâhed ech-Charif qui débitait à son tour un poème du même genre ; puis c'étaient successivement le vizir Abou-el-Hassan Alî Ibn Mansour ech-Chîdhmî, le secrétaire Abou-Farès Abdelâziz el Fachtâli, le littérateur Abou-Abdallah Mohammed Ibn Alî el-Houzâli, surnommé en-Nâbigha et enfin, le littérateur, le jurisconsulte Abou-el-Hassan Ali Ibn Ahmed el-Masfîouî, qui récitaient chacun un poème.

« Dès que ces agapes littéraires avaient pris fin, on dressait sur des tables des plateaux chargés de mets. Les notables, chacun suivant son rang, prenaient part les uns après les autres à ce festin auquel la foule était admise ensuite.

« Enfin, quand les fêtes étaient terminées, chaque poète recevait une gratification proportionnée à son mérite.

« Tel était le cérémonial adopté à chacun des anniversaires de la Nativité et il serait impossible d'énumérer toutes les largesses que le sultan faisait à cette occasion. »

(Le récit qui précède est tiré de Manâhil es-Safâ).

« Lors de mon retour de Turquie, dit le savant polygraphe, Abou-el-Hassan Alî Ibn Mohammed et-Tamgroutî [1] dans sa relation de voyage intitulée : en-Nafhat el-Miskia fi-es-Sifarat et-Tourqiya, j'assistai à l'une de ces fêtes de la Nativité. El Mansour avait invité le peuple à venir dans ses appartements fortunés et l'avait admis à pénétrer dans el Badî', ce palais dont les coubbas altières se font pendant. Toutes les pièces étaient tapissées d'étoffes de soie, ornées de

1. Sur cet auteur, cf. *El-Ifrani, Safwat*, p. 106, M. H. de Castries a publié une reproduction d'un manuscrit de la Nafhat par la photogravure ainsi qu'une traduction annotée sur cet ouvrage. Cf. H. de Castries, *Introduction à la traduction susdite*, p. I à XVI ; L. Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 98, 99. Le passage qui suit a été reproduit avec des variantes dans la *Nozhet el-Hadi*, pp. 240-240. La traduction de ce passage que nous donnons ici a été mise au point d'après la version des deux auteurs : Houdas et de Castries.

sièges rembourrés, de portières, de moustiquaires, et de lits incrustés d'or. Sous chaque arceau, dans chaque salle, était dressée une estrade. Le long des murs courent des tentures de soie couvertes de dessins variés ; on dirait des fleurs cueillies dans un parterre ; elles témoignent d'une habileté telle que les siècles précédents n'ont jamais connu rien de semblable.

« Les parois des coubbas reposent sur des colonnes de marbre veiné, dont les chapiteaux sont enduits d'or fondu. Le sol est pavé de dalles de marbre blanc rayé de noir ; et des pièces d'eau potable se trouvent de distance en distance.

« Tout le monde avait été admis, mais chacun était placé suivant l'ordre des préséances : cadis, ulémas, pieux personnages, vizirs, caïds, secrétaires et soldats de tous les grades occupaient les places qui leur avaient été réservées et tous pouvaient s'imaginer qu'ils étaient dans le Paradis. Revêtu de son plus beau costume qu'il rehaussait encore par son aspect majestueux et imposant, le sultan se tenait assis sous les regards pleins de respect et d'admiration des assistants. Étaient assis devant lui, tous ceux qui avaient l'habitude de s'asseoir à ses côtés. Debout, derrière le prince et présentant un spectacle imposant, se tenaient les nègres et les renégats, vêtus de robes à manches ornées de lames d'or, la taille enserrée dans des ceinturons dorés et des écharpes d'étoffe tissée d'or ; devant eux étaient dressées des lanternes à cierges. Comme la réception était ouverte, on voyait entrer des gens des diverses tribus, des soldats et des étudiants de toute catégorie ; et quand le calme succédait au vacarme, on s'empressait d'apporter à manger, on servait des mets variés dans des plats dorés de Malaga et de Valence et dans de la vaisselle venant de Turquie et de l'Inde. On apportait ensuite des aiguières et des bassins qui servaient aux ablutions des mains des invités. Enfin, il y avait des brûle-parfums contenant de l'ambre et du bois d'aloès ; des coupes d'or ou d'argent étaient remplies d'eau de rose et d'eau de fleurs d'oranger ; on y

trempait de fraîches branches de myrte avec lesquelles on aspergeait les convives. Les poètes récitaient leurs vers, les chantres faisaient des déclamations et le prince les traitait généreusement. La cérémonie se terminait par une prière en l'honneur du sultan. Le septième jour de la fête était célébré avec une pompe plus grande encore. Tel était le cérémonial accoutumé ».

On procédait de même, après le mois de Ramadân, lorsqu'on avait achevé la lecture du Sahih el-Bokhâri. Dès que le mois de Ramadân commençait, le cadi et les principaux jurisconsultes faisaient, chaque jour, la lecture d'un fragment du Sahih, qui était divisé par eux en trente-cinq parties. Cette lecture se continuait chaque jour, excepté le jour de la fête et celui qui le suivait immédiatement et c'était seulement à l'octave de el-îd el-Fitr (fête qui clôt le carême) que la lecture de cet ouvrage était achevée. Toutefois, l'usage était que le cadi en personne présidât à cette lecture et lût lui-même environ deux pages d'un fragment, puis discutât sur les matières contenues dans ces pages avec les assistants, accueillant d'ailleurs toutes les observations que ceux-ci croyaient devoir présenter. La conférence durait jusqu'au moment où le jour commençait, et le cadi, levant alors la séance, emportait le volume qu'il achevait de lire chez lui ; le lendemain, il faisait de même pour le volume suivant et ainsi de suite. Pendant cette lecture, le sultan se tenait assis à une place qui lui avait été réservée près du centre du cercle que formait l'auditoire.

« El-Mansour, dit el-Fachtâli, avait l'habitude de distribuer des sommes d'argent aux pauvres, à la fin du Ramadân. Le jour de 'Achourâ', il organisait une grande solennité pour la circoncision des enfants pauvres et donnait à chacun des nouveaux circoncis quelques coudées d'une belle étoffe de lin, des pièces d'argent et un quartier de viande ».

Quant à l'organisation de l'armée de el-Mansour et le cérémonial adopté par lui pendant les voyages, ces matières feront l'objet du chapitre suivant.

Nous voulons tout d'abord donner ici quelques poèmes dits « Maoulidiât » qu'on récitait pendant les fêtes de la Nativité, comme nous venons de le dire, en présence de el-Mansour.

Voici celui qui fut composé par le cadi Abou-el-Qâçim Ibn Alî ech-Châthibi :

« Pourquoi ton image erre-t-elle toujours devant mes yeux ? Pourquoi as-tu dressé tes tentes dans les replis de mon cœur ?

« Faut-il que ceux qui me décochent les traits du blâme, à cause de toi, soient florissants de santé, alors que je meurs d'amour et de passion pour toi ?

« Comment permets-tu que mes larmes se versent dans ton torrent? Ne sais-tu pas qu'il est interdit de mêler les eaux de deux fleuves ?

« A peine ai-je eu le temps, dans un instant de demi-sommeil, de goûter l'eau de tes lèvres que déjà tout avait disparu comme si c'eût été un songe.



« En conversant avec moi, fais allusion aux saules de Hima [1] car mon cœur erre çà et là comme un faon dans un désert.

« Je me souviens du temps passé dans les deux Raqma [2] et mes yeux en pleurs ne cessent de verser d'abondantes larmes.

« Accepte du moins mon salut que t'apportera la brise ; ma passion se trouvera ainsi soulagée et calmée.



« O voisins des deux Alams [3], je vous lance un appel venant d'un amoureux entraîné par un désir irrésistible qui songe à cette vie agréable passée dans le Ghadha [3]. Ah ! si elle avait pu durer plus longtemps !

« Cherchez mon cœur, vous le trouverez perdu dans cette terre sablonneuse de Hima [4] où il est habitué à demeurer pour toujours.

« Vengez-moi des habitants de Nejd [5] qui ont ravi mon cœur et qui consument mon corps.

1. 2. 3. 4. 5. Noms des localités situées en Arabie, dans le Haijâz et qui ont été chantées par les poètes arabes.

« Dans chaque glande lacrymale de mes yeux brillent des étoiles qui les couvrent de ténèbres.
« Mes yeux brûlent de désir ; ce feu gagne mes prunelles qui bientôt nagent dans un océan de larmes,
« Qui coulent sans fin, pour le seul qui a droit à notre prière et à notre salut.
« Le meileur des êtres, Mahomet, le guide qui a chassé l'Erreur et lui a coupé sa bosse.
« Il est le trésor des mondes, la merveille de l'argile qui a servi à former Adam, et il est venu pour clôturer la série des Prophètes.
« Il est le plus illustre de ceux qui ont été envoyés à l'humanité et c'est auprès de lui que Jonas a cherché protection, quand il a été plongé dans les ténèbres.
« Tous les êtres réunis ne sauraient égaler cette personnalité qui occupe le premier rang dans la gloire.
« Il a fait un voyage nocturne dans les sept cieux et des troupes d'anges sont venues au-devant de lui, lui rendre hommage ;
« Dans cette nuit mémorable, les anges se sont pressés en foule pour marcher devant lui et derrière lui.



« O toi, le meilleur de ceux dont l'autorité réduit le rebelle à l'impuissance, toi qui lui imposes silence en l'obligeant à s'étouffer avec sa salive ;
« Ta gloire est si grande que l'orateur se fatiguerait vainement à vouloir la décrire et que la plume elle-même resterait muette.
« Que Dieu répande sur toi ses bénédictions, tant que la vie embellira les parterres et que les fleurs ouvriront leurs calices.
« Je n'éprouve de plaisir à faire un panégyrique qu'autant qu'il s'adresse à un imam de tes descendants.
« Le meilleur des hommes et leur guide, el-Mansour, celui qui abrite le peuple à l'ombre de son gouvernement,
« Qui a répandu partout sa puissance protectrice et qui, grâce à elle, a été le défenseur de la race de Cham et celle de Sam.
« Comme l'aigle du désert, il a pris son vol au-dessus de la terre et s'est ensuite précipité pour déchirer les lions les plus terribles.
« Dis aux rois : Donnez-vous à votre maître comme rançon et demandez-lui qu'il vous garantisse votre sécurité,
« Car c'est lui qui, par son équité, fait revivre le pays et disperse les monceaux de ruines accumulées.

« C'est à lui que Dieu a promis la domination du monde et la conquête des Pyramides.
« O toi, qui ressembles au Mahdi par la vigueur de tes desseins et par leur prompte réalisation,
« Tu as, grâce à tes fils glorieux, donné le calme à l'univers et consolidé l'Islamisme.
« Ces fils, qui t'entourent, sont semblables aux lionceaux qui vivent dans les forêts touffues, aux jungles impénétrables.
« El-Mâmoûn, le plus loyal d'entre eux, est comme l'ondée bienfaisante du ciel ; il élève son front au-dessus des nuées ;
« Il est le plus qualifié pour être élu par le suffrage universel et c'est pourquoi il est l'imam choisi, après que tu auras disparu.
« Aussi, Ahmed lui a-t-il fait prêter serment par la nation de Mahomet ; il sera fidèle à ce serment et l'observera vis-à-vis de ses sujets.
« Que la victoire ne faillisse jamais à ton épée qui protège la religion et l'Islamisme.
« Reçois donc ces vers que je t'adresse au nom de tes peuples, et qui laissent échapper le parfum du flacon de musc que j'ai ouvert ».

Voici maintenant le poème du très docte, le mufti de la capitale, Abou-Mâlik Abdelwâhed Ibn Ahmed, le chérif filalien :

« J'ai passé la nuit sans sommeil, agité par la vue des éclairs fulgurants et par les tristes souvenirs des amis qu'évoquaient en moi ces demeures,
« Demeures effacées par les vents et la pluie, et pour lesquelles, à force de regret, je verse tous mes pleurs.
« Il semble que jamais auparavant elles n'eussent été animées, ni peuplées, que jamais ce cercle eût été complet, ni que les êtres qui me sont chers y eussent été réunis.
« Elles me rappellent le temps passé à El Ajâzi' et à Al-Liwâ [1] ; mais retrouverai-je le temps de el-Ajâzî' et de Al-Liwâ ?
« C'est ici que pendant un instant, j'ai traîné les pans de la robe de l'amour, alors que les paupières du malheur — Dieu vous en garde ! — semblaient plongées, à notre égard, dans un profond sommeil.

1. Noms de localités célébrées par les poètes arabes.

« C'est là que j'ai fait agenouiller ma chamelle, pendant une sombre nuit, pour lui confier mes peines, et qu'elle m'a confié les siennes.

« Je lui ai demandé ce que sont devenus ses habitants qui se sont éloignés et laissent mon cœur battre dans la poitrine.

« Ont-ils porté leurs pas du côté de el-'Aqîq [1] ? Un brillant éclair leur est-il apparu dans les cieux de el-Ghaoûr ? [2]

***

« Ce qui indique que la ville du Prophète était proche, ce sont ces murs d'où les sources de la Révélation ont jailli.

« C'est dans cette enceinte que le maître des hommes a trouvé un refuge et c'est de ce point que sont parties les expéditions audacieuses contre l'idolâtrie.

« Dieu répande ses bénédictions sur toi, ô le meilleur des Prophètes, toi qui es le plus parfait des êtres pour qui on joint les mains.

« Sans toi, ce monde serait encore dans le néant ; tu es celui en qui tous espèrent, bons et méchants.

« A toi la gloire dans ce monde et dans l'autre ; A toi le rang assuré dans ce jour [3] que tous les autres prophètes redoutent avec terreur.

« Tu es leur maître ; tous, même Adam sont rangés sous ton étendard et toi seul seras notre intercesseur auprès de Dieu.

« Puisse le maître du Trône t'accorder la récompense que tu mérites, cette récompense qui causera le dépit de tes détracteurs et de tes ennemis.

« Puisse-t-il aussi récompenser cet imâm, qui se rattache à toi par ses généreux ancêtres qui sont seuls issus de toi,

« Lui qui est ton homonyme [4], véritable fils de es-Essibt [5], à qui nous sommes obligés tous de tant de bienfaits.

« O fils de Califes, vis pour la gloire qui n'appartient qu'à toi seul, car, tu l'as achetée, tandis que les autres la vendaient.

1. 2. El-'Aqîq et el-Ghaoûr sont deux vallées situées aux environs de Médine.

3. Le jour du Jugement dernier.

4. Ahmed est un des noms du Prophète.

5. Les deux sibt sont les deux fils de 'Alî, el-Hassan et el-Housseïn. Cf. *supra*, p. 1.

« Que ton héritier présomptif vive longuement après toi et qu'il déploie toute son énergie à la conquête de la gloire !
« Il est le loyal Mâmoûn, qui n'a à redouter aucune sédition, car la générosité déborde de ses deux mains.
« Je le dis en vérité et les textes qui en font foi sont de véritables hadiths, dont nul ne conteste l'authenticité.
« C'est par vous qu'au commencement de ce siècle, la religion a repris son éclat et que les mers de la science ont roulé leurs flots ».

Le hadith auquel fait allusion le poète, c'est celui que le traditionaliste Abou-Daoûd rapporte d'après le Prophète : « Au début de chaque siècle. Dieu enverra quelqu'un qui renouvellera pour son peuple les choses de la Religion ». Certains théologiens estiment qu'il s'agit dans ce hadith d'un souverain, d'autres d'un savant et d'autres enfin d'un saint personnage. La meilleure opinion est qu'il s'agit de tout réformateur religieux quelle que soit sa qualité [1].

Voici le poème récité par le vizir et caïd Abou-el-Hassan Alî Ibn Mansour ech-Chidhmî :

« A cause de l'éloignement des habitants de Qoba [2] et ceux de Kadâ' [3], mes soupirs vont grandissant et la consolation me fait défaut.
« Leur voisinage peut seul me guérir et dissiper les angoisses et les soucis de mon âme.
« Mais les lieux de pèlerinage sont si loin pour un habitant de (Marrakech) la Rouge.
« Ils sont partis et le souvenir de leurs demeures ranime ma flamme, ces demeures éclatantes de beauté où florissait le laurier.

1. Sur cette question, voir, *el-Maqqari*, *Azhar er-Riad*, manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé. Nous savons que Mouley el Hassan de la dynastie régnante, au début de ce siècle, en l'année 1300, s'est attribué le rôle de rénovateur religieux et a adressé au peuple marocain un long message où il lui rappelle les devoirs de la Religion. La bibliothèque Naciria de Salé possède un exemplaire de ce document.

2. 3. 4. 5. Noms de localités situées aux environs de la Mecque et qui reviennent souvent dans les vers composés pour célébrer le caractère sacré des lieux saints de l'Islam. Seule la prononciation de ces noms évoque chez le musulman lettré toute une foule de souvenirs historiques du début de l'Islamisme et de la vie pastorale des premiers musulmans.

« Ils sont partis bercés par le chant du chamelier et peu s'en est fallu que la voix de ce conducteur de caravanes emportât dans l'espace nos cœurs loin de nos poitrines.
« O bonheur, si la fortune voulait me seconder et répondre à un appel qui vient de si loin,
« Je chevaucherais sur une monture si usée par la marche qu'elle ressemble à un croissant, qui, pourtant n'aurait besoin que d'être aiguillonnée pour répondre à cet appel lointain,
« Et je fouillerais les recoins du désert, dévorant les hauts espaces sur cette noble et altière monture,
« Qui plongerait dans les ténèbres de l'atmosphère, pareille au pronom mystérieux qui se cache dans une énigme ;
« Elle semblerait un vaisseau qui, dans les flots du mirage, voguerait à pleines voiles par un vent favorable.
« Ce sera à Mina [1], dans le Mohasseb [2] que j'arrêterai ma monture, pour visiter ensuite le rendez-vous des Pèlerins,
« C'est là que je mettrai pied à terre pour y dresser ma tente à l'ombre de Ahmed qui est mon espoir et mon but suprême.
« Je roulerai mes joues sur le sol afin de les couvrir de cette poussière qu'ont foulée les pieds du plus parfait des prophètes,
« De celui qui a fait revivre l'orthodoxie, qui a effacé l'hérésie, à coups de blanches lames et de brunes lances.
« Dieu répande sur lui ses bénédictions tant que la générosité triomphera de l'avarice, tant que l'aurore dissipera les ténèbres.
« Qu'il les répande aussi sur ses généreux compagnons et sur les membres de sa famille qui tous ont été de si nobles seigneurs.

***

« Admirons aussi l'héritier de sa gloire et de sa puissance, le rejeton de sa race prophétique, son illustre descendant,
« Le meilleur des Califes, Ahmed le Victorieux, celui qui possède la perfection et tous les titres de la grandeur ;
« Ce glaive de l'Inde dans la main de la Foi, cet astre qui brille dans les ténèbres.
« O prince, toi dont les glaives, ainsi que ta raison prévoyante, protègent l'orthodoxie,
« Dieu a fait de toi le dépositaire et le gardien de la victoire, comme il a déposé les fleurs dans les corolles et dans les spadices.

1. 2. *Id.* (Voir la note page précédente).

« Il faut que tu t'illustres pour une conquête éclatante à l'égal du matin qui dissipe les ombres de la nuit,
« Oui, tu t'empareras des Lieux saints qui, cela est certain, demeureront sous tes étendards victorieux,
« Tu verras alors toutes les contrées se soumettre à toi grâce aux princes magnanimes qui sont tes fils.
« Ton œil se réjouira en songeant à ton successeur, à celui qui gouvernera les hommes et sera l'astre des émirs.
« Mohammed el-Mâmoûn, le meilleur de ceux qui ont gravi les degrés de la perfection et qui ont marché à la gloire.
« Il est la branche qui ressemblera à la tige-mère ; il lui ressemblera par des vertus qui ne se transmettent que par le sang ».

Enfin voici la qacîda du secrétaire Abou-Farès Abdelâ-ziz Ibn Mohammed el-Fachtâli :

« Ils ont ravi ma patience, et pourtant la patience était mon fait ; ils ont privé mes paupières des douceurs du sommeil,
« Ils ont laissé verser le sang de mon cœur, ce sang garanti pourtant par le pacte de l'amitié ; et mes sentiments complices ont contribué à ce crime.
« Et s'ils ont rempli ma coupe de la liqueur de la séparation, pourtant leur affection est toujours restée ma compagne et ma convive.
« Et si leur caravane en partance m'a laissé abandonné à moi-même dans le vaste désert, mon cœur cependant se contente de suivre avec ardeur les traces de leurs litières.
« Arrête leurs chameaux et demande à leur campement de quel côté ils ont porté leurs pas : sont-ils partis de nuit pour aller à el-Jiz' [1] ou pour se rendre à el-Bân ? [2]
« Ont-ils été à es-Safh [3] du côté de el-Liwâ [4], là où les rîm [5] et les gazelles prennent leurs ébats ?
« Où sont-ils donc allés ? Serait-ce sur les plateaux de Tihama [6] qu'ils ont fait agenouiller leurs chameaux ou bien dans les plaines de No'mân [7] ?

1. 2. 3. 4. Localités célèbres dans la poésie antéislamique, qui se trouvent dans le centre de l'Arabie.

5. Le rîm est une sorte de gazelle blanche.

6. 7. Tihama : la région de l'Arabie qui se trouve en bordure de la Mer Rouge. No'mân : localité chantée par les poètes arabes. On trouvera des renseignements précieux sur toutes ces localités dans Yaqoût, Dictionnaire géographique.

« Dans la vallée d'un torrent, est-ce que, par un penchant irrésistible, toutes les âmes se précipitent vers el-Hima [1] et dans leur précipitation abandonnent leurs corps ?

« Alors qu'ils pressaient leurs montures à la tombée de la nuit, le guide les a-t-il détournés de leur route pour les conduire au ravin de Bawân [2] ?

« Ont-ils fait une courte halte pendant la nuit près du couvent d'Abdoûn [3] ou bien ont-ils été guidés nuitamment par les moines vers le couvent de Najrân [4] ?

« Ils ont voyagé alors que le crépuscule présente les teintes d'une robe chatoyante et fait ressortir les formes et les couleurs variées des litières des femmes ;

« Leurs blanches coupoles, lorsque l'aube apparaîssait, brillaient dans les replis de la plaine pareilles à des étoiles

« Quelle belle caravane que celle-ci ! Elle franchit rapidement l'espace quand elle se met en marche ; ses montures sont bien bridées et vont à grandes foulées,

« Fais reposer ces montures qui emportent des voyageurs en proie à une passion semblable à celle qui met le vin dans le corps de l'homme ivre.

Fais qu'elles se réfugient dans la vallée sainte, dans cet asile où sourd une onde fraîche où le saâdân [5] remplit les pâturages

« Et, en arrivant à el Hijr [6] de l'enceinte sacrée, offre à tous ces lieux un salut qui embaume par ses parfums de myrte et de cassie.

« L'armoise de Yathreb [7] envoie ses effluves et excite matin et soir mon désir et mon agitation.

« Une odeur de musc vient de l'orient et se dirige vers l'occident ; je l'aspire avec plaisir et il me semble être à Dârîn [8].

« Je me suis souvenu de Najd et du parfum de ses genévriers, quand le zéphyr de Médine est venu me vivifier ;

1. 2. 3. 4. Localités poétiques chantées par les poètes arabes. Il est bon de savoir que la poésie antéislamique est considérée encore de nos jours par les lettrés musulmans de l'ancien régime comme le type le plus parfait de l'art poétique. Tout poète veut imiter les bardes chameliers et fait tout son effort, sans réussir le plus souvent, à nous faire un tableau de la vie du désert. Ce qui était naturel pour les anciens arabes est devenu pour nos citadins une affectation fade et archaïque.

5. Plante réputée pour être la meilleure nourriture des chameaux.

6. Partie sud de la kaâba.

7. Ancien nom de Médine.

8. Ville du Yemen réputée par ses parfums.

« Tout ému, je songe à ces lieux qui sont ceux de mon repos, de mon âme et de mon parfum.

« Je vais m'élancer plein d'ardeur vers ces contrées où sûrement j'oublierai mes chagrins et trouverai ma consolation, et

« Me diriger vers les hautes montagnes de la Mecque, dès que brillera un éclair de Chamâm et Thahlân [1].

« O vous, qui habitez le territoire sacré, sachez que c'est une obligation pour moi de vous rendre visite et de m'acquitter de cette dette et que ce désir doit agir sur ma volonté hésitante.

« Quand donc mes paupières ulcérées seront-elles guéries par votre vue qui lance des clartés brillantes dans les pupilles des yeux ?

« Qui me fera la grâce de rapprocher le moment de notre rencontre, cette grâce que la fortune m'a toujours refusée !

« Qu'une onde bienfaisante arrose les lieux chéris de el-Kaïf [2] onde qui sera fécondée par le torrent des larmes qui coulent de mes yeux toujours en pleurs !

« Qu'il soit prospère cet arbre solitaire de Arâk [3] qui pousse sur les rives de el-Aqîq [4], et à l'ombre duquel on retrouve le repos et la quiétude !

« Que le salut adressé par un homme épris, que le sort a toujours déçu soit sur les champs qui s'étendent entre Marwa et Safa [5].

« Salut à ces demeures où les anges les plus glorieux récitent les paroles de la révélation, les invocations et versets du Coran ;

« A cette terre dans laquelle la Foi a donné ses premiers fruits et dont les plaines ont reçu les premières ondées de la religion.

« C'est là que s'est fixé le cortège du Prophète, si nombreux qu'il était comme une mer qui déborde sur les plaines et les plateaux ;

« C'est là que le Fidèle Messager [6] a accompli sa mission révélatrice qui a valu à la *Bonne Nouvelle* ses louanges les plus flatteuses.

1. Deux montagnes situées aux environs de la Mecque.

2. Montagne près de la Mecque.

3. Arbre épineux de l'Arabie dont les branches sont utilisées comme des cure-dents.

4. Vallée près de la Mecque.

5. Deux collines voisines de la Mecque où s'accomplissent certains rites de pèlerinage.

6. Il s'agit ici de l'ange Gabriel qui, d'après la tradition, était chargé par Dieu, de révéler le Coran à Mahomet.

« C'est là que le cachet de ce message divin a été brisé par le plus noble des êtres, la gloire de la famille de Nizâr, issue de Ma'dd fils de 'Adnân [1].

Mohammed, la meilleure des créatures de l'univers, le seigneur de tous les habitants de la terre, hommes et génies,

« Celui dont la mission a été annoncée longtemps à l'avance par les plus habiles devins et par les moines instruits ;

« La raison d'être de ce monde ; sans lui le ciel n'existerait pas et la terre serait encore sous les torrents du Déluge ;

« Sans lui, ne seraient pas embellis les quatre paradis de l'éternité où de jeunes houris et de beaux jeunes gens se consacrent à la louange de l'Éternel ;

« Sans lui, le soleil de la Foi n'eût pas dissipé les ténèbres de la nuit de l'infidélité qui obscurcissait la terre ;

« Et les pécheurs n'eussent pas été couverts par son intercession auprès du Seigneur, intercession qui met en fuite loin d'eux les suppôts de l'Enfer.

« Il a fait des miracles qui ont imposé silence à tous ses détracteurs et qui ont été comme le glaive de la preuve, pour tous ceux qui doutaient.

« Il a partagé en deux le disque de la lune ; et il a étanché par l'eau, qui coulait de sa main la soif de quiconque était altéré.

« Il a fait parler les idoles qui se sont disculpées devant Dieu des mensonges des païens.

« A son appel, un arbre, chose inanimée, a répondu et s'est couvert aussitôt d'une guirlande de fleurs qui se montraient au milieu des branches.

« Sa clarté a illuminé tous les palais de la Syrie, en même temps qu'elle s'étendait à tous les pays proches ou éloignés.

« A son invocation, des ondées bienfaisantes sont venues couvrir la terre poussiéreuse des parures de mois d'Avril.

« Mais le miracle par excellence a été le Livre de Dieu qui a confondu les menteurs, terrassé les superbes,

« Et montré à quel degré s'élevait son éloquence persuasive : arrière les rythmes de Qouss et Sahbân [2] !

« Il est le Prophète de l'orthodoxie ; il a fait lever la vérité comme un astre dont l'éclat efface les ténèbres du mensonge et de l'erreur.

1. Ancêtres du Prophète.

2. Deux orateurs célèbres de l'Arabie antéislamique.

« Grâce à la puissance de la Foi, il a abaissé les Chosroès qui avaient arraché la couronne aux Sassanides.
« Il a conquis, pour la religion pure, au tranchant des glaives, l'héritage des fiers souverains qui régnaient depuis le temps des premiers Hellènes,
« Il a, du poison des lances brunes, gorgé un César et lui a fait ainsi goûter la bave mortelle du boa.
« Bientôt le domaine du paganisme et de l'infidélité est devenu désert, semblable à un champ sinistre où les hiboux répètent le cri des démons,
« La Foi Pure a alors brillé de tout son éclat et l'orthodoxie a montré la splendeur de son visage à quiconque s'en approchait.
« O toi, le plus noble et le plus illustre des fils de la terre, par ta famille et ton extraction, toi le plus généreux des hommes arabes ou étrangers,
« Qui pourrait dans ces vers décrire toutes tes vertus, alors même qu'il mériterait la palme de Hassân [1] le plus grand panégyriste.
« C'est à toi que j'adresse ces pensées afin qu'elles soient arrosées par l'eau pure et abondante de tes bienfaits.
« Secours-moi lorsque mes péchés seront exposés au jour de la rétribution et feront pencher, de leur poids, le plateau de la balance,
« Car, sans tes puissantes recommandations, jamais les portes du pardon et de la clémence ne s'ouvriraient.
« Que Dieu te salue, tant que la brise qui souffle fera courber vers le sol les branches flexibles
« Et que le vent du sud aura dans ses flancs une bénédiction qui, pendant la nuit, envoie ses effluves sur toute la terre,
« Vers Abou-Bakr et Omar, tes compagnons, et vers leur émule en gloire, ton gendre Othmân !
« Salut encore chargé des meilleurs parfums à Alî ; et qu'une si grande part de faveurs divines soit sur les deux sibt [2], vos deux petits-fils ;
« C'est vers toi, ô Prophète de Dieu, que je veux me diriger ; ma résolution est prise et quels que soient l'éloignement ou la proximité de ta demeure

1. Hassân, le poète attitré du Prophète. Cf. *Ibn Hajar Içâba*, T. III, p. 200 et suivantes.

2. El-Hassan et el-Housseïn fils de Alî et Fatima, la fille de Mohamet.

« J'ai appelé à ce sujet mon cœur qui se retourne sur les charbons ardents du désir ; il a répondu favorablement à mon appel.
« Plût à Dieu que je susse si je puis lancer bientôt mes jeunes chamelles et faire des préparatifs de voyage pour aller vers toi,
« Et franchir l'espace en dirigeant vers toi à travers les plaines immenses des meharis [1] agiles
« Qui chancellent d'ivresse, enflammés par le désir de voir l'enceinte sacrée, quand, ainsi que moi-même, le chamelier les excite par ses chants !
« N'effaceras-tu pas mes péchés lorsque je foulerai aux pieds ces pays et ces contrées ?
« Mais quoi ! qui pourra me détourner de cette décision, attendu que je possède la considération grâce à tes nobles descendants qui ne cessent de me combler de faveurs.
« Si le mal et les soucis s'éloignent de tous ceux qui te font un pèlerinage, sache que par sa générosité, ton descendant le Victorieux Ahmed m'a accordé toutes ses faveurs ;
« Il est mon soutien ; lui qui a sous ses pieds les deux Gémeaux et qui domine les sept cieux, il m'a approché de lui.
« Il donne la couronne aux rois de son siècle et, quand il fait la guerre, son glaive s'abat sur un morceau de couronnes.
« Quand les lances s'agitent à l'assaut des fortifications, il oppose aux assaillants, vrais lions des forêts, des héros qui les égalent en bravoure.
« Il est un lion qui, lorsqu'il pousse son rugissement, oblige les terribles lions originaires de Khaffân [2] à se tapir dans leurs fourrés.
« Quand ses troupes soulèvent des nuages de poussière et que le tonnerre de ses feux gronde autour de son cortège,
« Des foudres tombent alors sur la terre des ennemis et déchaînent comme une mer d'abîmes et de flots tumultueux.
« Si ces escadrons gravissaient Radoua, les nobles coursiers, montés par des cavaliers semblables à des oiseaux de proie, sont capables, dans leur course échevelée, de mettre en poussière le roc de cette montagne [3].
« Ses cavaliers innombrables provoquent l'admiration et portent des signes distinctifs à la guerre [4] ; ils sont armés jusqu'aux dents et savent frapper courageusement de leurs lances.

1. Chameaux de course.
2. Localité en Iraq, célèbre par ses lions.
3. Montagne près de la Mecque.
4. Les cavaliers arabes avaient l'habitude de porter des signes pendant le combat.

« Quand la nuit du combat cache à leurs yeux les bases du cou de leurs adversaires, les éclairs qui jaillissent des armes blanches leur indiquent les veines jugulaires où il faut frapper.
« Ce sont ces troupes-là qui ont fait goûter à l'ennemi les angoisses du danger et qui ont fait rouler dans la poussière la face de Sébastien [1] ;
« Ce sont elles qui ont conquis de nombreuses contrées et qui ont imposé un énorme tribut aux princes du Soudan.

***

« Il est l'imam des hommes, de la race de 'Alî et de Zîdân, de cette noble famille qui a régné sur le monde.
« Ces princes sont des piliers de la Foi, des soutiens de l'autorité royale, des personnages dont les grands desseins s'élèvent au-dessus de Saturne.
« Ils sont les 'Alides, eux dont les faces ont l'éclat de la pleine lune lorsque la flamme du temps s'obscurcit.
« Ils sont les membres de cette famille dont Dieu a édifié la renommée, avec une base solide, sur la colline de la gloire.
« La loi divine a marqué leur grandeur et les versets du Coran ont proclamé hautement leur supériorité.
« Ils sont les rejetons du cousin du Prophète et son exécuteur testamentaire : quels plus beaux titres de gloire que ces liens du sang et ceux de la confiance.
« Ils sont comme l'arbre de la gloire, planté dans le jardin de la Renommée, qui est arrosé par les ondées incessantes de la Révélation Divine.
« C'est à leur illustration si haute et si pure que Ma'dd a dû sa supériorité sur les autres arabes 'Ad et Qahtân [2].
« Ces 'Alides feront ma gloire si je dois être honoré parmi les hommes ; grâce au lien de la clientèle qui me rattache à ces seigneurs, ma famille peut prétendre au rang que Selmân avait occupé auprès du Prophète [3].

1. Don Sébastien, le roi du Portugal, tué à la bataille de Ouâdi el-Makhâzîn.

2. 'Ad tribu arabe préhistorique. Qahtân est le père de toutes les tribus yemenites.

3. Selmân : compagnon du Prophète d'origine persane. Le poète fait allusion à ce hadith : « Selmân fait partie de ma famille ». On sait que notre poète, el Fachtâli, est lui aussi d'origine berbère.

« Si les poètes doivent partager l'honneur de ceux qu'ils louent, ma part avec el-Mansour sera certainement grande.
« Car la fortune sourit au front de cet Imam qui, à cause de sa puissance, devrait ceindre deux couronnes sur sa tête royale.
« Par son ambition, il s'est élevé au-dessus des astres, et pareil à l'aigle, il plane au-dessus des cieux.
« Il a élevé dans les sphères les plus hautes son règne qu'entoure, comme un double collier, une auréole de gloire.
« Quand il siège sur son lit de justice et qu'il drape sa stature royale dans des emblèmes de souverain,
« Vous croiriez voir Loqmân [1] de la sagesse qui va parler, ou encore le Chosroès [2] de la justice trônant dans son palais.
« S'il se sent ému par des louanges éloquentes, les bienfaits coulent de ses doigts avec la rapidité d'un torrent.
« O toi, qui es le chef de l'Islam, guette l'éclair du destin, et hâte-toi d'aller aux sommets des parterres cueillir une double part de gloire.
« Dieu a décidé, pour ton renom, que tu serais le maître du monde, que tu conquerrais l'espace compris entre le Sous et le Soudan,
« Que tu possèderais, sans qu'on te la dispute, toute la terre du pays du Soudân au pays de Bagdâd,
« Que tu la remplirais d'équité et que tu planterais ton étendard sur les deux Pyramides ou sur le sommet de Ghomdân [3].
« Combien, grâce à toi, l'Iraq recouvrerait de splendeur ; ce serait encore par toi que la bonne nouvelle serait portée jusqu'aux confins de 'Ammân [4].
« Si ton glaive voulait menacer les pays de l'Orient, tu t'emparerais bien vite de la couronne que détenait Chosroès et celle que détient Khaqân [5].
« Si les anciens rois ressuscitaient maintenant les Banou-Marouân [6] feraient volontiers partie de ton cortège,
« Es-Saffâh [7] s'unirait à toi et sous son étendard noir le pays du Khorassân suivrait tes lois.

1. Loqmân célèbre fabuliste, considéré comme Prophète dans le Coran.
2. Il s'agit ici du Chosroès sous le règne duquel le Prophète naquit. D'après un hadith, Mahomet avait dit : « Je suis né sous le règne du plus juste des rois ».
3. Grand palais édifié à San'a' dans le Yémen, dont les vestiges sont encore visibles de nos jours.
4. Ammân : ville de Transjordanie.
5. Titre que porte le roi des turcs.
6. Les Ommeyyades.
7. Le premier des califes Abbassides.

« La gloire n'atteint son apogée qu'autant qu'elle repose sur l'appui des longues lances et des javelots.



« Voici les filles de la muse dont je te découvre les beautés ; elles sont belles à rendre jalouses les houris de la maison de Radouân [1] ;

« Elles accourent vers toi, ô Commandeur des Croyants, pareilles à des parcelles de musc ou aux fleurs d'un parterre.

« Elles sont si belles que personne ne pourrait les imiter ; et elles rivalisent de splendeur au point qu'on pourrait les comparer à des perles rares ou encore à des colliers d'or.



« Puisses-tu posséder l'univers et protéger la religion par des forces pareilles à celles que possédait le roi Salomon !

« Puisse la victoire éclatante s'attacher toujours à tes pas et soumettre comme de vils esclaves les rois à ta puissante autorité ».

Dans le Naf*h* et-Thîb, on trouve le récit suivant : « L'auteur de ce poème m'a dit lui-même que, par ces mots : « grâce au lien de la clientèle qui me rattache à ces seigneurs, ma famille peut prétendre au rang que Selmân avait occupé auprès du Prophète », la descendance de Selmân, à laquelle appartenait Lisân ed-Dîn Ibn el-khathîb, il entendait faire allusion aux fonctions de secrétaire auprès d'un calife. Ce lien de clientèle avait également rattaché Lisân ed-Dîn à un prince musulman. Ce passage renferme en outre une tawria [2] à l'égard de Selman le Persan — que Dieu l'agrée [3] ».

Ce long poème est un des plus remarquables qui aient été composés ; aussi l'auteur de el-Montaqa n'a-t-il, de tous les

1. L'Archange, gardien des Paradis.

2. Figure de rhétorique qui consiste à employer un mot ayant deux sens l'un habituel, l'autre plus rare et à vouloir faire entendre ce dernier sens, au lecteur.

3. Cf. Note I, *supra*, p. 268.

panégyriques dédiés à el-Mansour, reproduit en entier que celui-ci.

L'auteur de Nafh et-Thîb en a fait également un grand éloge et l'a vivement admiré.

On se laisserait entraîner trop loin s'il l'on voulait reproduire tout ce qui a été dit de poésies dans ces cérémonies, qui avaient lieu en l'honneur de cette Nativité ; mais en voici assez sur ce sujet. Dieu nous soit propice !

De la façon dont el-Mansour organisa ses armées et comment il voyageait.

Sous les règnes de Abou-Abdallah Mahammed ech-Cheïkh el-Mahdi, de son fils el Ghâleb Billah et de son petit -fils el Motawakkel, l'armée, dit el-Fachtâli, était restée organisée à la façon arabe sous le rapport du costume, des vivres, etc... En arrivant au pouvoir, el-Mo' tacèm, qui, lors de son séjour chez les Turcs, avait vu leurs coutumes, avait essayé de suivre les habitudes étrangères et de les imposer à la population en toute chose ; mais le peuple eut de la répugnance à ces usages et, malgré les ordres du prince, resta attaché à ses anciennes traditions.

Dès que, grâce à Dieu, il fut monté sur le trône, el-Mansour tenta de concilier les habitudes des arabes avec celles des étrangers : il choisit, parmi ces derniers quelques affranchis qu'il éleva à ses frais et qu'il combla de ses faveurs. C'est ainsi qu'il fit choix de Mostafa-Bey, — ce mot bey, en turc, signifie généralissime, — lui donna le commandement spécial desspahis et le chargea en outre de garder la porte du palais impérial. Au nombre de ses affranchis, il faut encore citer : le Pacha Mahmoûd, chargé des trésors du palais et de la garde des clefs du trésor public ; le caïd 'Alloûj, chef de la troupe des rénégats, le Pacha Jou'der, le conquérant du Soudan,

chef des troupes andalouses, les Andalous formant un corps considérable de fusilliers ; Ammâr, le caïd de l'armée du Sous. Tels étaient les principaux rénégats que le prince avait à son service ; mais au-dessous d'eux s'en trouvaient encore d'autres comme Bokhtaïâr et Bogha.

Tous les soldats étrangers, turcs ou renégats, furent divisés en six corps :

1° Les Boyyâk, porteurs d'un bonnet jaune doré orné d'une aigrette en plumes d'autruche de diverses couleurs, formaient deux compagnies qui se tenaient devant l'appartement du prince ou devant sa tente ;

2° les Sollâq avaient de longs bonnets blancs qui retombaient sur les épaules ; à ces coiffures étaient attachés au sommet du front des tubes jaunes dorés auxquels on ajoutait, à l'occasion des parades, de longs panaches de plumes d'autruche non-apprêtées ; enfin, ils plantaient dans les tubes, qui ornaient leurs bonnets, d'autres plumes d'autruche qui, fixées au sommet du front, étaient rejetées en arrière. Ils marchaient immédiatement après les Boyyâk ;

3° les Belebedroûch, armés de laqqâf (hallebardes), sorte de lances au manche court et épais, garni de plaques de fer retenues par de nombreux clous argentés ; le fer de ces lances était très long et très large et de chaque côté de la tige se dressaient à angle droit de formidables crocs. Ces troupes marchaient derrière les Sollâq ;

4° les Chanchâria, spécialement chargés de la cuisine et du service de table ; leur chef Bokhtaïâr était un des prisonniers faits à la bataille de Ouâdi-el-Makhâzîn ;

5° les Qabjia, qui avaient pour office de garder les portes, de les ouvrir et de les fermer ; ils avaient à leur tête le caïd Mouloûd el-M'châourî (l'Ordonnance). Chaque nuit, une escouade de qabjia montait la garde et parcourait le chemin de ronde des remparts qui entourait le palais impérial. Ces hommes avaient en outre à s'occuper du trône et du lit de

justice, sur lesquels siégeait le monarque au salon d'audience, et en général, à entretenir et à nettoyer les tapis et les meubles garnissant les appartements royaux ;

6º les Chaouchs, dont la mission consistait à marquer la place des troupes en temps de paix et en temps de guerre ; c'est également à eux que revenait le soin de faire parvenir les lettres et missives envoyées de divers côtés pour annoncer d'heureuses ou fatales nouvelles.

Toutes ces choses, dit el-Fachtalî, contribuèrent à donner à son règne un prestige que n'avaient pas eu les autres gouvernements. Chaque fois que el-Mansour sortait, que ce fût un jour de fête ou qu'il s'agît d'une expédition ou d'une réception, toutes les troupes, en habits de parade, l'accompagnaient dans l'ordre indiqué ci-dessus. Au moment du défilé chaque caïd marchait en tête de sa troupe avec les drapeaux et entouré de son état-major composé de tous les officiers à cheval : ces officiers formaient ce qu'on appelait les Bouloukbâchis et établissaient une démarcation entre les différents corps de troupes qui se suivaient dans un ordre parfait, en présence du Commandeur des Croyants. Chaque corps connaissait l'emplacement et le rang qui lui étaient assignés et la discipline était tellement rigide que personne, même s'il le voulait, ne pouvait en aucune façon trouver le moyen de manquer à l'appel ou de s'écarter de la ligne de conduite à laquelle chaque soldat était astreint.

Quant à l'armée dans son ensemble, ajoute el-Fachtâli, elle était d'ordinaire disposée dans l'ordre suivant : les troupes du Sous ouvraient la marche, puis venaient immédiatement après les Cheraga, chacun de ces groupes étant partagé en deux divisions ; à leur suite, prenaient place les deux corps d'élite des affranchis, renégats et autres, puis la troupe des Andalous avec tous ceux qui leur avaient été assimilés et qui avaient été incorporés dans leurs rangs. Ces deux derniers corps marchaient sur une même ligne, car ils avaient exactement le même rang, et lorsqu'on payait la solde, chacun

d'eux avait tour à tour la préférence ; toutefois, les affranchis occupaient la droite à cause de la supériorité que leur valait le lien d'affranchissement qui les rattachait à la personne du sultan. Chacun de ces corps avait en outre l'honneur de marcher aux côtés du souverain et leurs chefs, Mahmoûd, caïd des affranchis et Jou'der, caïd des Andalous, prenaient la tête du cortège, abrités par les drapeaux qui flottaient au-dessus d'eux et entourés d'une escorte de Bouloukbâchis.

Après eux se trouvait le noyau principal formé des Boyyâk des Sollâq et des Belebedroûch, ces trois régiments marchant sur une même ligne en avant de el-Mansour ; les Boyyàk prenaient place immédiatement à la droite et à la gauche du souverain et quelques-uns d'entre eux portaient devant lui les longues lances provenant de Yezèn [1]. Les Boyyâk fournissaient aussi le porteur du parasol qui pendant la marche ombrageait la tête du sultan, comme aurait pu faire un gros nuage ; ce porteur était l'officier le plus élevé en grade après le caïd Perviz. Quand le sultan se rendait à pied à la mosquée de el-Mansour [2], qui se trouve du côté des tombeaux des Chérifs, ou au Mochtaha, jardin contigu au palais el-Bâdî', le caïd Perviz portait lui-même le parasol. Enfin, à droite et à gauche des Boyyâk, se tenaient les Sollâq, qui étaient eux-mêmes flanqués de chaque côté par les Belebedroûch, armés de leurs hallebardes. Le tout formait un ensemble tel qu'il jetait l'effroi dans les cœurs.

Les chevaux de parade étaient placés côte à côte, en rang, entre les deux divisions du gros de l'armée et s'étendaient jusqu'aux étendards du corps d'artillerie ; ils étaient conduits par des cavaliers spéciaux appelés les serrâja. Les palefrois des anciens califes étaient jadis, dans la même circons-

1. Yezèn : localité située dans le Yemèn, d'où provenaient les meilleures lances et qui est le pays d'origine du célèbre héros hémiarite, Seïf Ibn Di Yezèn. Cf. Ez-Zabidi, *Commentaire du Qâmoûs* ; Yaqout, *Dictionnaire Géographique*.

2. Cette grande mosquée, située dans le quartier de la Casba de Marrakech, près des Tombeaux sàadiens, porte encore de nos jours le même nom.

tance, menés en bride par des palefreniers de la garde impériale. L'innovation introduite par el-Mansour à ce sujet instituait le plus grand mérite de ces parades [1].

Les spahis placés sous le commandement d'un beylarbey étaient divisés en deux grands escadrons qui marchaient, l'un à droite, l'autre à gauche, en avant de l'escorte qui portait le grand étendard blanc appelé el-Liwâ' el-Mansour (le drapeau victorieux) : ce drapeau blanc, emblème de la dynastie saadienne, flottait au-dessus de la tête du prince par derrière. Il y avait d'ailleurs beaucoup d'autres étendards de diverses couleurs.

Devant le sultan, on portait le grand tambour dont le bruit s'étendait à une très grande distance ; derrière lui se trouvaient les autres tambours, ainsi que les ghîthât dont le singulier est ghîtha [2]. Ces instruments étaient confiés à des artistes étrangers passés maîtres dans leur art, et qui en tiraient des airs et des sons tels qu'ils ne pouvaient faire autrement que de surexciter les courages et d'inspirer des sentiments bélliqueux. Cette musique donnait en outre une forte dose de courage aux cœurs timorés. Outre les instruments déjà mentionnés, il y avait encore d'autres fifres et de longs tubes de cuivre de la grandeur de nefir [3] et qu'on appelait trompettes. Tout cela était encore une des innovations des princes de cette dynastie et une des choses qui contribuèrent à augmenter leur gloire et leur puissance. En arrière des étendards et de la musique venait le Prince des Croyants au milieu d'un magnifique cortège.

1. Nous signalons aux arabisants le contresens commis dans ce passage par Houdas, contresens qui provient d'un simple point posé par malencontre, sur la lettre « Aïn » du mot « Ouaza'a » qui signifie : palefreniers de la garde d'un prince. M. Houdas a pris ce mot pour un nom propre. Cf. Nozhet, trad. p. 198.

2. Sorte de clarinette très connue au Maroc.

3. Le Nefir est cette longue trompette qu'on utilise au Maroc pour réveiller, du haut des minarets, pendant le mois de Ramadan, les fidèles afin de prendre leur repas de l'aube avant de jeûner.

Telle était l'ordonnance des troupes de el-Mansour résumée succinctement d'après Manâhil es-Safa'.

Il faut remarquer ici que l'usage du parasol n'était pas, comme l'a prétendu un auteur, une invention des princes saâdiens. Cet insigne de la souveraineté était connu depuis bien longtemps, chez les dynasties anciennes en Orient comme en Occident.

Tout ce que rapporte el Fachtâlî sur les forces militaires de el-Mansour et sur le grand nombre de ses soldats est, affirme el-Ifrani, absolument exact, mais dans le peuple où l'on est avide de récits empreints d'exagération, on raconte l'anecdote suivante : Un jour el-Mansour, sans rien dire à ses courtisans, était sorti de son palais pour se rendre à er-Romaïla, aux environs de la ville de Marrakech. A peine sût-on que le prince était sorti que toutes les personnes de son entourage, les unes équipées les autres non, partirent à sa recherche et le rejoignirent. El-Mansour ayant ~~alors~~ donné l'ordre de faire le dénombrement des soldats qui l'avaient suivi, on trouva qu'il y en avait 80.000 : « Dieu puissant, s'écria le sultan, j'expose gravement ma personne en sortant avec une si faible escorte ». Point n'est besoin de relever l'exagération et la hâblerie d'un tel langage.

« Dans son livre intitulé : Rihlat ech-Chabâb ilâ liqâ' el-Ahbâb [1], le cheïkh Abou-el-Abbâs Ahmed Afoqâï, l'andalous,

1. Dans son ouvrage, *Les Historiens des Chorfa*, p. 100, M. Lévy-Provençal s'exprime ainsi au sujet de cet auteur : « Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cet auteur ».

« Je remercie beaucoup mon éminent professeur et ami. Si Mohammed Ibn 'Alî ed-Doukkâli de Salé qui a eu l'obligeance de me communiquer une longue note tirée de son histoire encore inédite de Rabat-Salé, intitulée : Adwâh el-Bostân, au sujet de Afoqâï et de sa Rihla. Le savant salétin qui possède un manuscrit incomplet de cette Rihla, a pu y glaner çà et là des renseignements biographiques sur son auteur : Il s'appelle Chihâb ed-Dîn Ahmed Ibn Qâcin Ibn Ahmed Ibn Qâcim, connu au Maroc sous le nom de Afoqâï — (il existe encore de nos jours une famille de Tétouan qui porte ce nom) — et originaire de Guadaljara en Espagne. Le titre de sa relation de voyage est Rihlat ech-Chihâb ; la variante : ech Chabâb, donnée par notre auteur est donc à rejeter.

Afoqâï fut un polyglotte et un grand voyageur qui a parcouru l'Europe,

raconte ce qui suit : « La péninsule hispanique aurait été aisée à arracher des mains des infidèles et il aurait fallu peu de temps pour arriver à ce résultat. En effet, quand je suis allé à Marrakech, sous le règne de el-Mansour, j'ai vu que ce prince avait 26.000 chevaux ; si à ce moment, l'idée lui était venue d'entreprendre la conquête de l'Espagne, il se serait emparé en moins de rien de toute cette contrée. Tel est en substance le récit de cet auteur ».

En ce qui concerne la façon dont el-Mansour organisait ses voyages et déplacements, voici ce qu'en dit l'auteur du commentaire de la Zahret ech-Chamârîkh [1] : « Ce prince voyageait peu, car il ne fit en tout que deux voyages à Fès. Durant tout son règne il se livra au plaisir et s'adonna à ses passions ». On voit par là, ajoute el-Ifrani, que la légende rapportant qu'il passait alternativement six mois à Fès et six mois à Marrakech, ne serait nullement fondée. Chaque fois qu'il allait en voyage, el-Mansour faisait d'immenses pré-

l'Arabie et le proche-Orient. Sa Rihla fourmille de renseignements curieux sur les pays qu'il a visités et les personnages qu'il a rencontrés. Il fut même chargé d'une ambassade par Zîdân auprès des États-Unis de la Hollande. Il y aurait tout intérêt à l'identifier avec les ambassadeurs marocains cités dans les documents européens de cette époque.

En plus de sa Rihla, Afoqâï a traduit de l'Espagnol un ouvrage sur l'emploi des armes à feu, composé par un moriscos du nom de Ibrahîm Ibn Ahmed et ayant pour titre : *Kitâb el-Ghazou wa el-Manâfi' lil-mojâhidina bi el-Madâfi'*. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à Salé dans la bibliothèque de Si Mohammed Ibn ,Alî ed-Doukkâlî à qui nous devons tous les renseignements sur cet auteur. Un autre exemplaire du même ouvrage se trouve conservé à la bibliothèque de Stamboul sous le n° 22 (section histoire et biographie). Cf. Catalogue de cette bibliothèque édité au Caire, III, p. 273.

Afoqâï est l'auteur d'une traduction en langue espagnole d'un livre écrit en arabe par un savant andalous sur les fourberies des juifs.

Sur l'ordre de Zîdân, il a traduit aussi en arabe, l'édit d'expulsion pris par Philippe III, en 1606, contre les moriscos de la province de Grenade.

Il était de passage à Marrakech au cours de l'année 1007 (4 août 1598 - 24 juillet 1599). Nous ne savons pas la date de sa mort, mais il vivait encore en 1048 (mai 1638 - avril 1639) date à laquelle il a terminé sa rihla en question.

1. Sur cet ouvrage, cf. *supra*, N. II, p. 11.

paratifs et menait un train somptueux. D'après l'auteur de l'ouvrage intitulé : En-Nafhat el-Miskiya [1], il emportait un pavillon formé de planches que l'on clouait et qu'on reliait par des anneaux, des crochets et des plaques de métal argenté, ce qui lui donnait un grand air de magnificence. Autour de ce pavillon, et formant une sorte de muraille, se dressait une cloison ou plutôt une tenture en toile de lin [2] ; on eût dit un jardin clos de murs ou un brillant édifice. A l'intérieur de cette enceinte, se trouvaient des tentes de couleurs variées, blanches, noires, rouges et vertes, semblables en éclat aux fleurs d'un parterre. Les parois du pavillon étaient couvertes de magnifiques sculptures et de superbes tentures. La tenture qui formait la clôture avait des portes pareilles à celles des plus beaux palais. Par ces portes, on accédait à des vestibules et à des corridors qui conduisaient à la partie du camp où s'élevaient les tentes et le pavillon du sultan. L'ensemble formait comme une ville qui se déplaçait en même temps que le sultan et qui se fixait là où il faisait séjour. C'est là une merveille royale que les souverains précédents n'ont pas connue ».

Au sujet de ce pavillon, Abou-Fâris el-Fachtâli, raconte, dans la Manâhil, le récit suivant : « Un jour el-Mansour était allé visiter les mausolées des saints d'Aghmât ; comme j'étais resté en arrière, le chérif Mouley Abdelwâhed Ibn Ahmed vint me rejoindre à la queue du cortège et nous entamâmes le dialogue suivant :

Lui :

« O Abou Fâris, les amis sont partis et nous ont fait leurs adieux ».

Moi :

« Ils sont partis en emportant avec eux le meilleur de ma résignation ».

1. Sur cet ouvrage, cf. *supra*, N. I, p. 272.
2. Il s'agit ici de l'Afrâg ; voir *supra*, N. II, p. 179.

Lui :

« Le chamelier de la séparation a sifflé le départ ; la désaffection est survenue ».

Moi :

« Aussi s'en est-il peu fallu que mon cœur fût brisé de cette rupture ».

Lui :

« C'est à Dieu que je me plains d'être séparé d'eux, car »

Moi :

« J'ai bu à la coupe de la séparation l'amertume qu'eux-mêmes avaient bue ».

Lui :

« Si leur départ rend inutile pour moi toute consolation »,

Moi :

« En compagnie de el-Mansour je retrouverai tout mon plaisir ».

Lui :

« Un halo entoure ses tentes »,

Moi :

« Au centre desquelles on voit briller le pavillon du califat ».

Lui :

« Dans cette *Clôture* se trouve une mer agitée de générosité ».

Moi :

« Au-dessus de laquelle, dans toute sa splendeur, le soleil de l'Imamat, jette ses rayons éblouissants ».

C'était au milieu d'un magnifique cortège que el-Mansour s'était rendu en pèlerinage à Aghmât. Arrivé dans cette ville, il y séjourna deux jours, puis, le troisième jour, il alla faire un pèlerinage au tombeau de l'imâm Abou-Abdallah el-Hazmîrî [1] et en passant il visita le mausolée du cheïkh sidi Abd-

1. Abou-Abdallah Mohammed Ibn Abdelkarim el-Hazmîrî ; grand juriste malékite et un des saints les plus vénérés au Maroc, au même titre que Mouley Abdessalâm Ibn Machîch, Mouley Bouâzza, Mouley Bouchaïb d'Azemmour, etc. Il mourut le samedi fin Chawwal de l'année 678 (2 mars 1280).

el-Hamid [1] ; il fit ensuite halte au grand cimetière de cette ville. Là, il récita quelques invocations et distribua des sommes d'argent aux gens nécessiteux par l'intermédiaire du Cadi ech- Chathébi et du jurisconsulte intendant Abou-el Hassan, Alî et-Thâmlî. El-Mansour avait amené avec lui, le cadi Abou-Mâlik Abdelwâhed Ibn Ahmed el-Homeïdî [2], qu'il avait fait venir de Fès pour qu'il donnât des leçons en sa présence. Cet el-Homeïdî avait l'humeur caustique et une grande vivacité d'esprit. C'est au cours de ce voyage qu'il composa la pièce de vers, rapportée dans la Nozhet [3], que les poètes de la cour avaient essayé d'imiter à qui mieux mieux.

Parmi les anecdotes qui concernent le cadi el-Homeïdî, on rapporte le récit suivant : Un jour s'étant rendu à Taroudant, accompagné d'un groupe de savants tels que el-Homeïdî, el-Manjour et autres, el-Mansour avait fait dresser sa tente à la porte de la ville. Tout son entourage était campé en ce même endroit, lorsqu'un homme vêtu de guenilles et d'un aspect misérable, mit en passant le pied sur une des cordes de la tente du cadi el-Homeïdî. On dit que c'était Abou Othmân el Hilâlî de Taroudant. « Quelle est cette vache qui a failli démonter ma tente, s'écria el-Homeïdî plein de mépris pour ce passant ? S'avançant alors vers le cadi, l'homme lui dit : « La bête, c'est celui qui est incapable de répondre à ces questions ». Et ce disant, l'homme lui lança un billet qui contenait les six vers suivants :

Le savant Ibn Nakhlât a consacré à ce saint juriste et à son frère Abou-Zeïd, enterré à Fès, un ouvrage hagiographique intitulé : *Ithmid el-Aïnaïn fi manâqib el-Akhaouaïn*. Cf. *Ahmed Bâba, Naïl el Ibtihâj*, pp. 225-226 ; *Ibn el-Mowaqqît, Es-saâdât el-Abadiya*, T. I, p. 57 et suivantes.

1. Abd el-Hamîd ; nous lisons dans la Nozhet (p. 121 du texte et 205 de la trad.). Abdelméjid. Or à Aghmât, il n'existe, à notre connaissance aucun saint qui porte l'un ou l'autre nom. Nous sommes presque sûr d'affirmer qu'il s'agit de Abdeljalîl Ibn Oûglân, mort en l'année 541 (1142-1143) dont le tombeau est aussi vénéré à Aghmât que celui de el-Hazmîri précédemment cité.

2. Sur ce personnage, cf., *supra* et *infra passim*.

3. HOUDAS, pp. 206-7-8.

« C'est à ta science profonde que sont soumises ces questions, ô Homeïdî ; réfléchis donc et réponds en disant la vérité :
« Quelle est la règle dogmatique au sujet des lézards ? Est-il permis de les manger ?
« Que faut-il décider à l'égard de la mort civile des aliénés ? Allons, parle !
« Celui qui arrive en retard à la prière, peut-il valablement, après la prononciation de la profession de foi, faire des invocations quand il veut achever les partis de cette prière auxquelles i n'a pas assisté ?
« Quelle est la forme grammaticale du mot : « leïssa » [1] et quelle est la forme primitive de ce verbe. Quel est le pluriel de paucité du mot « sâ' » [2]. Sois précis.
« Dis aussi la forme grammaticale de ce dernier mot. Allons ! à l'œuvre ! ne nous leurre point et fais-nous savoir encore le pluriel de saouâ' [3]. Donne carrière à ton esprit !
« Explique-nous l'emploi du mot : mîn, dans cette phrase : Ao'dzou bi rabbînna mîn iblîs [4]. Garde-toi dans tout ceci de tomber dans l'équivoque ».

El-Homeïdî qui ne s'attendait pas à cette « colle », fut incapable de répondre à ces questions, l'affaire fut soumise à el-Mansour qui, vivement surpris, s'écria : « Comment ! cet homme qui est un simple bédouin, peut infliger une pareille humiliation au grand cadi de l'une de mes capitales (Fès). Puis il donna l'ordre à el Manjour de répondre, ce que celui-ci fit, mais, dit-on, après quatre ans et après la mort de l'interrogateur. Voici la réponse :

« Sur la première question je réponds que selon notre rite, il est permis de manger cette chair ; ce point est certain, crois m'en.
« C'est ainsi que Ibn Habîb permet, en cas de nécessité de se nourrir d'insectes tels que les scorpions. Saisis ce point.
« D'autres pourtant ont interdit la chair des lézards, tel est l'avis exprimé par Youssef dans l'ouvrage intitulé : el-Kâfi. Songe à ceci.

1. Verbe qui signifie « n'êtes pas ».
2. Sâ' : mesure de capacité contenant 160 litres.
3. Saouâ' signifie « égal à ».
4. Formule d'exorcisme : « Je me réfugie auprès de notre seigneur contre satan ».

« D'ailleurs les partisans de l'interdiction défendent l'usage de tout ce qui est répugnant ; bien que l'auteur de l'ouvrage intitulé : et-Tanbîh ait combattu cette affirmation. Comprends et sois subtil ;

« Mais l'interdiction est seule admise par les auteurs qui ont approfondi la question et ne l'ont point traitée légèrement.

« La question de la mort civile du fou fait partie de la théologie ; elle y a fait l'objet au point de vue dogmatique d'une longue controverse ; mais ne sois pas de ceux qui ne craignent pas Dieu.

« Pour traiter cette question avec précision, nous disons que la mort civile existe dès que la folie est juridiquement déclarée. Détaille le récit, tu verras la vérité.

« Parfois l'aliénation mentale se manifeste après la puberté, d'autres fois elle se montre plus tôt ; c'est à toi d'appliquer cette règle aux cas d'espèce.

« Tantôt elle se produit après un état normal de moralité religieuse, tantôt elle se rencontre après un péché capital.

« Enfin, elle peut durer jusqu'à la mort ou cesser à un moment donné. Aie soin de bien distinguer tous ces cas.

« Il est recommandé à celui qui arrive en retard à la prière de faire des invocations secrètes, après la profession de foi pour être en accord avec l'Imâm qui dirige la prière. Songes-y.

« Leissa » est un verbe concave comme « qâla » ; le ya devait en principe porter la kesra ; le pradigme pour être dans le vrai aura donc une kesra sous la deuxième radicale.

« Le pluriel de paucité de « Sâ' est aswou' » et as'ou' avec un hamza sur le waou, telle est la règle à suivre.

« Si tu veux cependant, renverse l'ordre des lettres et tu auras Âs' et cela en vertu de la règle qui régit l'inflexion grammaticale. Fais désirer l'étude.

« Sâ' est comme 'âm dont la seconde radicale a de l'affinité avec la dhamma, sa forme a donc certainement deux fatha.

« Le pluriel de saouâ' est asouiya, suivant le principe formel de l'analogie, remarque-le bien.

« On se sert aussi d'une forme analogue à celle de khatâya et on a alors saouassiya, sers-toi de cette forme.

« Le mot : mîn, dans la formule d'exorcisme est employé pour marquer le but et Iblîs est l'inchoatif de la proposition d'après les gens inspirés ».

Rebellion du Prince Présomptif Mahammed ech-Cheïkh el Mâmoûn contre el-Mansour son père et les conséquences de cet événement.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, el-Mâmoûn, désigné comme héritier présomptif de el-Mansour avait, du vivant de son père, exercé longtemps les fonctions de gouverneur de Fès et des provinces relevant de cette capitale. El-Mansour avait pour ce fils une vive sollicitude ; son désir de le voir arriver au pouvoir était si grand qu'il n'apposait jamais son cachet sur le moindre coffre-fort du trésor public sans dire : « Dieu fasse que ce cachet soit rompu par la main de ech-Cheïkh ! » Il espérait, en effet, que ce fils lui succéderait après sa mort ; mais le destin en avait décidé autrement et comme l'a dit le poète :

« L'homme n'arrive point à tout ce qu'il souhaite ; les navires à voile ne sont pas toujours poussés par les vents qu'ils désireraient avoir. »

El-Mâmoûn ne tarda pas à mener une conduite déplorable et son administration se révéla funeste au peuple. Il était, dit el-Ifrani [1], débauché, d'un caractère ignoble, passionné pour l'amour contre-nature et s'adonnait à la boisson ; il était en outre sanguinaire et indifférent à toutes les choses de la religion, prières ou autres pratiques. Aussitôt que sa perversité et ses vices avaient été connus du peuple, un des vizirs de son père, le caïd Abou-Ishac Ibrahîm es-Sofiânî [2],

1. *Nozhet el-Hadi*, trad. HOUDAS, p. 289.

2. Le caïd Ibrahim es-Sofiânî était l'un des trois membres qui composaient le conseil désigné par el-Mansour pour seconder l'héritier présomptif dans l'administration du pays placé sous son commandement ; c'étaient le caïd

lui avait adressé une première fois des remontrances sur son odieuse conduite, mais el-Mâmoûn n'avait tenu aucun compte de ces observations et avait persisté dans ses débauches. Plus tard, Ibrahîm, ayant renouvelé ses reproches et ses admonestations, le prince lui fit administrer un poison aux effets duquel il succomba bientôt.

On reprochait aussi à el-Mâmoûn la disgrâce qu'il avait infligée au secrétaire de son père, Abou-Abdallah Mohammed Ibn Ahmed Ibn 'Isâ, l'auteur de l'ouvrage consacré au règne de el-Mansour, qui portait le titre de : El-mamdoûd wa' l-maqsoûr min sanâ es-Soltân el-Mansour [1] ; il l'avait en effet fait arrêter, lui avait imposé une forte contribution et lui avait ravi tous ses trésors ; il lui avait même pris quatre-vingts chandeliers incrustés d'or et cent ballots de drap de diverses couleurs.

précité, le cadi el-Homeïdî et le cheïkh Ayyâd er-Rouissi. Cf. *L'Anonyme de Fès*, p. 71.

Le caïd Ibrahîm, qui avait exercé les fonctions de vizir auprès de el-Mansour, était un serviteur dévoué de la dynastie et un pieux personnage. Il ne cessait jamais de réciter le Coran qu'il savait par cœur. Un poète contemporain esquissa son portrait dans ce beau vers :

« Au milieu des ténèbres de la nuit, il veille comme un moine et, dans l'ardeur de la mêlée, il se fait admirer à l'égal des héros ».

Il mourut au cours de l'année 998 (10 nov. 1589-30 oct. 1590). Cf. *Nozhet*, p. 275 de la trad. ; IBN EL-QADI, DURRAT EL-HIJAL, t. I, p. 111.

1. A propos de cet auteur et de son ouvrage, voici ce qu'en dit M. LÉVI-PROVENÇAL *Les Historiens des Chorfa*, p. 97) : « La Nozhat-el-Hadi (Houdas, p. 270) nous donne le nom de l'ouvrage et de son auteur et cite quatre vers de la composition de celui-ci. Nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements sur ce personnage... » L'éminent orientaliste n'a certainement pas remarqué le passage relatif à la vie de ce personnage que notre auteur cite, ci-dessus, d'après la Nozhet, dans le Chapitre LII (cf. HOUDAS, p. 180 du texte et 290 de la trad.) ; il a omis aussi de consulter Ibn el-Qâdi, Jadzw-at el-Iqtibâs et Durrat-el-Hijâl ; ce dernier auteur, a consacré à Ibn 'Isâ, dans ses deux ouvrages précités, une biographie assez courte qui contient pourtant de précieux renseignements. Il fut, dit-il, secrétaire et ministre de la plus haute plume (el-Qalam el-'Alâ) sous el-Mansour. Il mourut dans la prison de la Casba de Fès en l'année 990 (26 janvier 1582 - 25 janvier 1583) Cf. *Ibn el-Qâdi, Durrat el Hijâl*, t. I, p. 258, *Jadzwat*, éd. de Fès ; p. 204.

Nous signalons ici, à propos de cet Ibn 'Isâ, l'anachronisme commis par l'anonyme de Fès (pp. 84, 85). Cet auteur place la disgrâce de Ibn 'Isâ sous le règne de el-Mâmoûn en l'année 1012 (1604). Or, nous venons de voir que la mort de ce secrétaire eut lieu, d'après Ibn el Qâdi, en l'année 990 (1582-1583).

Enfin ses exactions devenant plus nombreuses, et des plaintes arrivant de tous côtés, le sultan écrivit à son fils d'avoir à cesser ses excès et à réprimer ses malversations et ses abus de pouvoir. Mais tous ces reproches ne firent qu'exciter le fougueux prince.

Voyant que son fils méconnaissait ses ordres, qu'il ne mettait aucun frein à sa cupidité et à sa tyrannie, el-Mansour se décida à aller-lui-même à Fès, afin d'essayer de le mettre à la raison et de trouver un moyen de le ramener à de meilleurs sentiments.

Dès que el-Mâmoûn connut ce projet, il rassembla ses troupes, arma ses milices, donna à tous ses hommes des avances d'argent et mit son monde sur le pied de guerre. Son armée s'élevait, dit-on, au chiffre de 22.000 hommes, tous vêtus de costumes de drap et de soie et présentant un ensemble magnifiquement équipé et d'un aspect superbe. Il avait dessein, aussitôt qu'il apprendrait le départ de son père de Marrakech, de gagner Tlemcen à la tête de ses troupes et de demander protection aux Turcs. Mais el-Mansour ayant appris les projets de son fils de se rendre à Tlemcen, différa son départ de Marrakech et lui intima, en termes d'ailleurs affectueux, l'ordre de ne point donner suite à ses idées. Il lui conféra en même temps le gouvernement de Sijilmâssa et de Drâa, faisant abandon en sa faveur des revenus de ces deux provinces : « Je te laisse, ajoutait-il, tous ces revenus, et ne t'en demanderai jamais aucun compte ». Tout cela était fait dans le but de calmer l'excitation de ce fils et de le ramener à de meilleurs sentiments.

El-Mâmoûn fit semblant de se soumettre aux ordres de son père et il se mit en route pour Sijilmâssa, mais, à peine avait-il fait quelques pas hors de Fès qu'il se ravisa et rentra dans cette ville où il se livra de nouveau à ses anciens errements. El-Mansour lui dépêcha alors des notables et des ulémas de Marrakech qui, par des exhortations, de sages conseils et aussi par des menaces de la malédiction paternelles, firent

les plus grands efforts pour retenir el-Mâmoûn dans ses débordements. Celui-ci écouta d'un air distrait tous ces avis, bien décidé à n'en tenir aucun compte ; toutefois, il parut revenir sur sa décision d'éviter par la fuite toute rencontre avec son père et, en apparence du moins, il modéra ses habitudes vicieuses. Revenus à Marrakech, les notables et les ulémas annoncèrent à el-Mansour que son fils s'était amendé, qu'il se conduisait mieux, qu'il était très calme, et résolu dorénavant à écouter ses ordres et ses défenses.

El-Mansour ne fut nullement rassuré par ces paroles : « C'est là, dit-il, un amendement qui selon toute probabilité, est destiné à éteindre momentanément le feu de ma haine contre lui et une fausse attitude pour arranger le fond des choses » et il prit la résolution cette fois-ci de sévir. Mais auparavant il lui adressa une longue lettre dans laquelle il lui reprocha certains actes tout en essayant de calmer son esprit agité afin de pouvoir fondre à l'improviste sur lui.

Voici la teneur de la lettre en question :

« De la part du serviteur de Dieu, de celui qui combat pour la cause du Seigneur, l'imam, el-Mansour Billah, le Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants, Abou-Abdallah Mahammed ech-Cheïkh, le chérif Hassanien.

« Dieu consolide son autorité et fasse à ses troupes la faveur de les rendre victorieuses !

« A notre fils, notre héritier présomptif, le prince très glorieux, très cher, très éminent, Baba ech-Cheïkh, — que Dieu vous fasse atteindre la perfection et vous accorde dans ce monde et dans l'autre la réalisation de vos vœux ! Le salut soit sur vous avec la miséricorde de Dieu !

« Ensuite, nous vous adressons la présente lettre de la ville de Marrakech, — Dieu la protège ! — alors qu'il n'y a rien de nouveau si ce n'est la grâce à laquelle Dieu nous a accoutumé ; Il a droit à toutes nos louanges et à notre parfaite gratitude.

« Nous avons dû vous écrire (Dieu veille sur vous et vous favorise !) parce que nous avons appris que vous aviez engagé là-bas, à votre service un certain nombre des Ouled Talha [1], entre autres, les neveux de 'Alî Ibn Mohammed et ceux de 'Alî Ibn Malloûk, en leur assignant comme salaire une somme d'environ 5.000 pièces. Quel avantage pensez-vous donc retirer des services de gens pareils, que vous vous soyez engagé dans une dépense aussi considérable ? Tout au contraire, il ne pourra résulter de tout cela que des inconvénients certains, et cette forte dépense ne profitera en rien, ni à vous-même, ni au pays.

« Si, en ce qui concerne ces Ouled-Talha, vous avez voulu suivre nos errements et imiter notre conduite, parce que nous avions nous-mêmes pris ces gens à notre service, souvenez-vous que vous et moi nous nous sommes trouvés dans des circonstances tout à fait différentes. D'abord, la ville de Marrakech n'est point dans les mêmes conditions que la ville de Fès : ici ces gens étant éloignés de leur pays, pouvaient rendre des services qu'ils ne sauraient rendre chez vous. Je connais d'ailleurs bien ces populations, ayant été longtemps dans leur pays [2]. Ils m'avaient demandé à moi-même de les employer alors que j'étais chez eux et, à ce moment, je n'avais pu faire autrement que de m'engager à les prendre ; aussi, quand ils sont venus me trouver au jour dit et réclamer l'exécution de ma promesse, il m'a été impossible de ne pas faire droit à leur réclamation ; mais alors j'ai mis comme condition qu'ils résideraient à Marrakech. C'est sous cette réserve que j'ai admis un certain nombre d'entre eux à servir dans mes rangs et, malgré cette restriction, j'ai éprouvé les

1. Ces Ouled Talha faisaient sans aucun doute partie d'une tribu arabe du clan turc au Maroc. Nous savons que, en l'année 1003 (1594-1595) la plupart des tribus anciennement inféodées aux Turcs d'Alger, les Branès et autres de la région de Taza et même en deça prenaient les armes à l'appel de En-Nâçer. Cf. à ce sujet. A. Cour, *Etablissement des Chérifs au Maroc, passim.*

2. Pendant son séjour à Fès, comme khalifa de son frère Abdelmâlek.

plus vifs regrets d'avoir pris cette mesure. J'avais commis une faute et le mieux était de les traiter généreusement et de ne point les employer.

« Pour vous, vous n'aviez pas les mêmes ménagements à garder, car vous n'étiez lié par aucune promesse antérieure qu'il vous fût obligatoire de tenir ; vous pouviez donc les écarter en nous demandant notre autorisation et notre avis, car alors nous vous aurions dégagé aisément, en mettant pour condition qu'ils serviraient ici à Marrakech, sous nos yeux, condition que nous avions imposée à ceux d'entre eux que nous avions employés nous-mêmes. En conséquence, nous vous recommandons instamment de les licencier et de ne garder absolument aucun de leurs cavaliers à votre service, qu'il s'agisse de ceux dont nous vous parlons ou d'autres, afin de n'employer aucun homme des Ouled Talha.

« Nous vous donnons l'ordre de les éloigner et de leur dire que le Sultan vous défend de les garder à votre service à Fès et, pour dégager votre responsabilité vis-à-vis d'eux, vous leur ferez lire la lettre que nous joignons à celle-ci. Toutefois, évitez de les froisser par des paroles dures ; recevez-les, au contraire, avec bonté ; ne cessez pas de leur montrer un visage riant et affable, mais fermez bien la porte à toutes leurs espérances.

« Ce qui est plus grave que tout cela et qui nous paraît si difficile à supporter que nous nous refusons à le croire, c'est la découverte que nous avons faite que les Ouled Talha, 'Ali Ibn Mohammed et ses contribules, sont au courant de toutes vos affaires. Nous nous sommes aperçu en effet, qu'ils avaient certainement là-dessus des informations plus complètes que celles possédées par l'un quelconque de vos plus hauts fonctionnaires qui pourtant font partie de notre clan et forment notre entourage intime. Tandis que nos partisans et amis ne cherchent à approfondir que leurs propres affaires, les autres ne cherchent qu'à critiquer notre gouvernement, attendent le moment où l'on n'est pas sur ses gardes et se renseignent

sur le côté faible de notre empire ; pourtant ce sont ces derniers que vous avez pris pour confidents et pour amis, alors que ces gens-là habitent le pays limitrophe de nos ennemis et restent toujours sous leur dépendance [1]. Vous pouvez être sûr que tous les renseignements puisés chez vous sont immédiatement transmis aux Turcs et avec autant d'exactitude que si ces derniers étaient au milieu de nous et prenaient directement leurs informations.

« En admettant que les Ouled Talha aient pour vous les meilleures dispositions, ce sont toujours des Arabes, c'est-à-dire des gens qui ne gardent rien pour eux des choses qu'ils savent et qui, ne sachant distinguer ce qu'on doit celer de ce qu'on doit divulguer, ne sont plus maîtres d'eux dès qu'il s'agit de parler et de bavarder. Enfin, c'est pour nous une question brûlante, qui nous déchire les entrailles et nous torture le cœur. Ignorez-vous donc que l'on cherche à cacher certaines choses des plus insignifiantes aux étrangers, même quand ce sont des amis les plus intimes ou des parents les plus proches.

« Ne savez-vous pas aussi qu'un jour notre frère, Baba Mansour, ayant une chose de très minime importance à demander à notre frère, Baba Abdallah, et, remarquant la présence dans la salle d'audience, de Mansour Ibn el-Mazwâr, n'osa pas, par délicatesse, adresser sa demande avant d'avoir consulté son voisin pour savoir si ce ne serait pas mal à lui de parler en présence de el-Mazwâr. Or son voisin qui était le caïd Dahho Ibn Faraj, lui répondit par ces mots : « Cet homme est un étranger, ne demandez rien devant lui ».

« Eh bien, ce Mansour Ibn el-Mazwâr était un des serviteurs les plus fidèles et les plus intimes de nos pères ; il était de nos familiers et de notre entourage à cause de la haute

1. Ce passage nous indique que les Ouled Talha appartenaient à l'une des tribus arabes habitant les confins Algéro-Marocains.

estime que nos prédécesseurs lui avaient accordée. C'était en outre un ennemi des Turcs qu'il avait souvent combattus en personne. Il avait pris part avec notre frère, Baba Hammoû el-Harrân, à tous les grands combats livrés sur le territoire des Turcs et ailleurs, à l'époque de la conquête du Maghreb Central ; il avait ensuite accompagné Baba Abdelkâder, partageant sa bonne et sa mauvaise fortune. Lorsqu'il vint de Tlemcèn, il s'expatria avec ses enfants tout comme Baba Abdallah qui lui aussi revint avec ses enfants, et comme bon nombre de nos fidèles de cette contrée. Il continua toujours de servir avec zèle et dévouement et acquit ainsi une haute considération auprès de nos prédécesseurs. Remarquez en outre qu'il fut un de ceux qui obtinrent le commandement de Tâza et plus tard du Fahç, deux commandements qui n'ont jamais été confiés qu'à des serviteurs intimes dont l'affection, le zèle et le dévouement étaient assurés. Son affection, son attachement confirmés par son expatriation volontaire étaient si grands que lors de l'entrée du Chef des Turcs, Salah Raïs à Fès, il quitta cette ville avec ses enfants et se rendit ici avec le sultan, comme le firent les habitants de cette région [1]. Et lorsque nous-même, nous entrâmes à Fès, venant de l'Orient, il quitta cette ville avec les fidèles pour accompagner l'Homme de la Montagne à Marrakech [2], sans jamais se rallier à ce parti [3], ni dans le passé ni de nos jours.

« Voilà le personnage devant lequel on éprouvait de la réticence à formuler une demande des plus simples, sous ce

1. La région du sud.

2. L'Homme de la Montagne : Abou-Abdallah el-Masloûkh (l'Écorché), appelé ainsi parce qu'il s'était réfugié dans la montagne chez le marabout Abou Abdallah Ouasa'doûn, avant d'aller demander secours au roi du Portugal. V. *supra*, p. 120, note 1.

3. Le parti turc représenté à ce moment-là par Abdelmâlek et son frère Ahmed.

Tout ce passage a été mal interprété par Houdas. Cf. *Nozhet el-Hâdi*, pp 284, 285 de la trad.

prétexte que c'était un étranger. A plus forte raison, devrait-on user d'un pareil procédé à l'égard de gens qui n'ont jusqu'à l'heure actuelle cessé de vivre sur le territoire voisin de l'ennemi avec qui ils entretenaient des relations suivies nuit et jour. Et ce sont pourtant ces hommes-là auxquels vous vous mêlez et que vous mettez au courant de toutes vos affaires, au point qu'ils en sont arrivés à connaître tout ce qui vous touche. C'est là une chose qui nous exaspère et nous met hors de nous-même.

« Un autre point nous a aussi vivement irrité et nous nous demandons comment un étranger a pu arriver à un tel résultat. Ainsi 'Alî Ibn Mohammed, causant un jour avec nous, s'est mis à faire l'éloge de votre bravoure, de votre sang-froid dans les combats, de votre générosité à l'égard des malheureux, puis il a ajouté : « Il manque de cavalerie, car il n'a pu en mettre en ligne, ni dans la première ni dans la seconde de ses expéditions. Les tribus qui ont de la cavalerie ont refusé de marcher avec lui ». Ce discours nous a vivement irrité et nous nous sommes demandé comment un étranger pouvait être si bien renseigné. Aussi n'avons-nous trouvé autre chose à répondre que de réfuter ce qu'il avançait, de dire le contraire de ce qu'il supposait et d'attribuer ce fait à votre négligence, afin de ne pas lui laisser croire, comme je voyais bien qu'il le pensait, que le pays était dépourvu de cavalerie.

« Notre fils, lui avons-nous donc dit, n'a rien donné à ces tribus ; il s'est au contraire montré généreux envers des gens qui ne le méritaient point, envers de misérables caïds bien connus pour manger l'argent des autres sans souci des intérêts de l'État ou même à son détriment. S'il avait répandu ses libéralités sur ces tribus, elles se seraient groupées autour de lui. En effet, les Ouled Mta' ont environ 3.000 chevaux ; les Ouled-Bouâzîz 1.500 environ ; les Gharbia, les Ouled Amrân, les Abda, les Chiadhma, les Ouled Bou-Râs, les Ahmer, les M'nâbha campés à Saïs et les M'nâbha relevant de Omar Ben Mohammed Abboû ont également de la cavalerie ». Et

nous nous mîmes à lui énumérer toutes les tribus du Sous et celle de Marrakech, en indiquant le nombre de leurs chevaux, nombre qui l'étonna. « Si notre fils, ajoutâmes-nous, avait été équitable à l'égard de ces tribus, il aurait pu mettre en mouvement 16.000 de leurs cavaliers ou même davantage ; il aurait pu en couvrir toute cette contrée et les répandre sur sa surface comme se répandit le flot de el-'Arim [1], aussi bien dans sa première que dans sa seconde expédition. Si même il leur avait envoyé des recruteurs et des archers, toutes ces tribus seraient venues vers lui, sans qu'elles lui réclamassent le moindre solde ».

« En conséquence, nous vous recommandons et vous invitons instamment à vous tenir sur la plus grande réserve avec tous ces gens, à ne point leur laisser pénétrer le secret de vos affaires et à ne point les tenir au courant de votre situation. Ne soyez plus si négligent en pareille matière.

« Nous avons également appris que, malgré leur récente révolte [2] et leur turbulence, tous les Kholth formaient un corps de fusiliers sous les ordres de Mostafa-Pacha [3]. Voilà donc ces gens en possession de fusils et d'armes à feu, eux qui naguère encore, lorsque nous luttâmes contre eux, ne possédaient que des juments. Vous est-il permis vraiment de leur témoigner une pareille tolérance, alors que ces événements, ne se sont pas passés, assez loin de vous, pour que vous en ayez seulement entendu parler, ni produits à une date assez éloignée pour que vous les ayez oubliés, car ils datent d'hier ; vous les avez vus, vous y avez pris part ; comment pourriez-vous les avoir oubliés, quand les blessures qu'ils ont faites ne sont pas encore guéries. La colonne commandée par le caïd Moumen qui est encore en campagne à l'heure actuelle, n'était

1. Allusion à la rupture du célèbre barrage de El-'Arim, dans le Yèmen. Cf. *Dictionnaire el Faïrouzabâdi*.
2. Sur la révolte des Kholth, Cf. *supra*, pp. 166, 167.
3. Sur ce général qui joua, sous le règne de Zîdân, pendant les guerres civiles, un rôle de premier plan, voir *infra, passim* ; l'*Anonyme de Fès*, pp. 81, 88, 89, 90, 92.

dirigée que contre ces gens-là [1]. Nous insistons donc pour que vous vous priviez des services des Kholth et que vous n'écoutiez plus les avis de Mostafa sur ce point.

« On nous a encore rapporté que les caïds dissidents des Ouled-Hosseïn, qui sont auprès de vous, ont établi leur campement de la porte de el-Khamîs [2] à Dar Debibagh. On dirait vraiment que vous avez aussi oublié la conduite que tenaient, hier à peine, les Ouled Hosseïn, qui pillaient le pays et allumaient le feu de l'insurrection, puisque vous les tenez si rapprochés de vous. Aussitôt que vous recevrez la présente lettre, vous ferez arrêter tous ces caïds dissidents et, en particulier, Ahmed Ibn Abd-el-Haqq des Ouled Yahia Ben Ghanem dont le père était chambellan du Mérinide, car c'est lui qui est le principal fauteur de tous ces troubles. Vous ne laisserez pas même une aile à ces tribus, et pour accomplir cette tâche contre ces gens-là et leurs pareils, qui leur ont prêté la main, vous donnerez au caïd Moumen Ibn Mallouk mille fusiliers supplémentaires. Tous ces soldats, que vous gardez là-bas, ne s'occupent qu'à jeter le trouble dans la ville et chaque jour vous avez à enregistrer quelque meurtre inutile. Leur départ sera donc un excellent moyen d'empêcher leurs excès et permettra de tirer d'eux le meilleur parti possible.

« En ce moment, vous n'avez pas un seul secrétaire digne d'un personnage tel que vous, et capable de bien rédiger votre correspondance. Le plus souvent vos lettres nous parviennent écrites de la main de Sâlim, or celui-ci n'est pas au courant des règles du style épistolaire ; parfois, elles portent l'écriture de el-Guerîni, qui est un ignorant. Étant notre représentant et notre héritier présomptif, il peut vous arriver en cette

1. Phrase équivoque qu'on peut traduire aussi : « Le caïd Moûmen qui vient de se révolter ne s'est pas réfugié ailleurs que chez ces gens-là ». C'est la version adoptée par Houdas (*Nozhet*, p. 286 de la trad.). La version que nous donnons est, à notre avis la meilleure parce qu'elle s'accorde mieux avec le style plutôt vulgaire de toute la lettre et concorde avec le passage concernant ce caïd et qu'on lira un peu plus loin.

2. Le texte porte par erreur : el Khénig.

qualité de recevoir des lettres de tout le monde, du dey d'Alger, du souverain de Tunis, même du sultan des Turcs ou des monarques Chrétiens. A un moment donné, tous ceux qui nous écrivent peuvent avoir à vous écrire aussi ; il est donc nécessaire que vous soyez à même de répondre d'une façon convenable à quiconque s'adressera à vous. En outre votre secrétaire doit être une personne sur la discrétion de qui vous puissiez compter.

« Enfin, d'une façon générale, vous devez organiser votre Makhzen qui comprendra : un caïd de Camp, un chambellan, un secrétaire d'État, un chef de Mach'wer [1] et un Sâhib el-Madhâlim [2], comme celui que nous avons, le sidi 'Ali Ibn Soleïmân [3].

« Nous devons aussi appeler votre attention sur cette question des caïds qui cherchent à vous imposer la charge de leurs enfants. C'est ainsi, par exemple, que vous avez pris à votre service les enfants et les frères du caïd Barka [4] et que vous leur avez attribué une somme de 500 onces. Nous insistons vivement pour que vous n'employiez plus personne de cette famille, car si nous avons donné au caïd Barka le commandement de Salé, c'est uniquement pour qu'il y emmenât ses enfants et ses frères. Il faudra agir de la même façon à l'égard de tous ceux à qui nous avons donné, comme à Barka, une fonction, ou que nous avons investis de la charge de caïd.

« Gardez-vous surtout d'enrôler, parmi les fusiliers les gens

1. C'est le caïd el-Mach'wer, cette fonction existe encore de nos jours.

2. Ce passage nous montre que la juridiction de Sâhib el-Madhâlim existait sous les saâdiens. C'est un point qui intéresse beaucoup notre histoire de droit. On a toujours pensé que l'organisation de ce qu'on appelle justice Makhzen, ne trouvait aucun fondement dans notre droit musulman. Or, ce magistrat avait, à peu près, les mêmes attributions que les Pachas et caïds de nos jours. Cf. L. PROVENÇAL. *L'Espagne Musulmane au Xe siècle*, p. 95 ; SURDON, *La Justice Civile Indigène*, p. 89 et suivantes.

3. Sur ce magistrat, V. Durrat Al-Hijâl de Ibn el-qâdi, pp. 446, 447.

4. Il est possible que la grande source, dite 'Aïn Barka et sise à 10 km. au Nord Salé, qui alimente cette ville en eau potable, porte le nom de ce gouverneur saâdien.

des montagnes qui ne pensent qu'à bien manger et à s'enrichir ; il n'en faut prendre aucun, car, sachez-le bien, en agissant ainsi, c'est comme si vous vouliez qu'ils ne vous paient plus d'impositions. Si vous avez besoin de recruter des hommes, vous pouvez les choisir, par exemple, dans le Soûs, le Drâa où dans la région de Marrakech et, avec eux, vous n'aurez rien de semblable à redouter ; si vous n'en trouviez pas là et qu'il fallût absolument vous adresser ailleurs, prenez alors des citadins de la ville de Fès, mais jamais d'autres. D'ailleurs, comme nous avons à notre service, un très grand nombre de fusiliers du Sous, si vous désirez en avoir, vous n'aurez qu'à nous le dire et nous les mettrons aussitôt à votre disposition.

« Nous vous recommandons instamment de répondre point par point sur toutes ces questions et de nous envoyer, s'il plaît à Dieu — votre réponse par le serviteur qui vous remettra ces lignes ; nous y tenons absolument. Telles sont les questions qui ont motivé l'envoi de cette présente lettre. Dieu, dans sa grâce veille sur votre grandeur. Salut. Le 1er Joumada I de l'année 1011 (17 octobre 1602) ».

Peu de temps après cela, el-Mansour donna l'ordre à son fils Zîdân, qui était son khalifa à Tadla d'envoyer cent cavaliers sur la route de Taqbâlet avec mission de faire retourner en arrière quiconque se trouverait là, allant de Marrakech dans la direction de la province du Gharb ; il dépêcha, avec des instructions semblables, son affranchi Mas' oûd ed-Doûri, occuper la route de Salé, de façon à couper toute communication entre le Nord et le Sud du Maroc. Laissant alors à son fils, Abou-Fâris, le commandement de Marrakech, el-Mansour quitta cette ville à la tête de 12.000 cavaliers.

Parti de Marrakech dans la première décade du mois de Joumâda I 1011 (17-27 octobre 1602), le sultan, pressant sa marche, mit quelques jours à peine à atteindre ed-Doûh[1],

1. El Ifrani, qui rapporte ce passage (Houdas, *Nozhet*, 181 du texte et 291 de la trad.) donne cette variante ed-Dâroûrj pour ed-Doûh et ajoute : localité voisine à la fois de Fès et de Meknès. La version donnée par el Ifrani

localité voisine de Fès. Ech-Cheïkh, durant ce temps, ignorait la marche de son père et les desseins qu'il nourrissait contre lui. Un jour qu'il avait envoyé des gens guetter les voyageurs qui venaient de Marrakech et s'informer auprès d'eux de ce qui se passait, ces espions furent tout surpris de voir les plaines envahies par un flot de nobles coursiers et des troupes déboucher des sommets des ravins et se répandre dans le fond des vallées. Grâce, en effet, à la précaution prise par el-Mansour d'intercepter les communications, ech-Cheïkh était resté sans nouvelles. Les espions revinrent en toute hâte vers le jeune prince, la frayeur agitant leurs membres et les rendant incapables d'aucune résolution ; ils lui firent part de l'étonnante surprise qu'ils venaient d'éprouver et lui racontèrent ce qu'ils avaient vu.

Se voyant cerné de tous côtés, ech-Cheïkh n'eut d'autre ressource que d'essayer de fuir ; il monta donc aussitôt à cheval et alla se réfugier dans la Zâouia du cheïkh, le saint personnage, Abou-ech-Chitâ, dans la tribu des Fachtâla, près de la rivière, Ourgha [1]. Ce marabout était mort dix-huit ans environ avant cette époque, car, selon la Mir'ât, il serait mort en 997 (20 novembre 1588 - 10 novembre 1589).

Ech-Cheïkh s'établit dans la zâouia, avec ses courtisans, ses compagnons de débauche et leurs ignobles acolytes.

Instruit de cette fuite, el-Mansour expédia à la zâouia le Pacha Jou'der ainsi que le caïd Mansour en-Nièblî, après avoir juré, par les serments les plus solennels, qu'ils leur ferait subir un châtiment exemplaire s'ils ne lui ramenaient pas le rebelle. Les deux généraux se rendirent auprès de ech-Cheïkh, mais celui-ci, ayant refusé de se livrer entre leurs mains, et s'étant retranché dans la zâouia avec ses compa-

est confirmée par l'*Anonyme de Fès*, p. 74. Nous n'avons pu identifier cette localité, mais nous savons que ed-Doûh est le quartier qui occupe la partie haute de la ville de Fès, entre le Mellâh et Fès-Djedîd.

1. La zaouia de Mouley Bouchta se trouve à 70 km. au nord-ouest de la ville de Fès. Cf. *infra*, p. 350 et note 1.

gnons, une lutte très vive s'engagea ; enfin, après des péripéties qu'il serait trop long de raconter, ils réussirent à s'en emparer. El-Mansour ordonna alors d'emprisonner son fils à Meknès puis, quand cet ordre eut été exécuté, il fit son entrée à la résidence impériale de Fès-Djedid. Il rendit grâce à Dieu du succès qu'il venait de lui faire remporter sans effusion de sang et, à cette occasion, il répandit d'abondantes aumônes.

Voici, en entier, une lettre que el-Mansour écrivit à son fils et khalifat à Marrakech pour l'instruire du succès qu'il venait de remporter et de la grande victoire que Dieu lui avait réservée dans cette affaire :

« A notre fils, le très illustre, le très sympathique, l'éminent, l'excellent, le très glorieux, l'auguste, le très fortuné, Baba Abou-Fâris.

« Dieu vous récompense de votre perfection et exauce vos vœux ! Le salut soit sur vous avec la miséricorde de Dieu et ses bénédictions !

« Ensuite, c'est de el-Mostaqâ [1] où nous sommes avec notre glorieuse armée, que nous vous écrivons la présente lettre. Le seul événement dont nous ayons à vous entretenir est celui que la Destinée a fait éclater et que le Suprême Agissant a décidé, une de ces terribles calamités que le Sort envoie nuit et jour, je veux dire l'affaire de votre frère qui, par ses péripéties, a bouleversé le fond de mon être et a menacé ma sécurité. Toutefois, Dieu, dans sa bienveillante assistance, après nous avoir secouru d'abord, nous a ensuite complètement délivré. Qu'il en soit loué éternellement et qu'il reçoive les témoignages de la reconnaissance que nous lui devons.

« Voici maintenant quelques détails sur cette affaire (Dieu vous protège et vous préserve de tout mal !) Nous avions essayé de ramener votre frère dans la bonne voie et, dans ce but, nous avions épuisé toute la somme d'indulgence dont nous

1. Jardin impérial à Fès, V. *supra*, p. 88.

étions capable et mis en œuvre toutes les ressources de la politique qui pouvaient donner l'espoir d'arriver à un heureux résultat. Nous étions même allé jusqu'à lui accorder le gouvernement de Sijilmâssa et du Drâa, en lui faisant abandon de tous les revenus de ces provinces, et nous l'avions autorisé à emmener avec lui tout son entourage. Nous espérions que ce changement de résidence apaiserait ses idées d'insubordination, ferait renaître le calme dans son esprit, ramènerait son cœur volage à de meilleurs sentiments et ferait rentrer dans son âme les idées d'humanité qui l'avaient fuie.

« Tout d'abord, il avait paru décidé à se rendre dans son nouveau commandement ; il s'était mis en route et avait quitté Fès, paraissant disposé à n'y plus revenir, mais tout d'un coup, faisant volte-face, il est rentré dans cette ville. A ce moment, nous avions espéré qu'il avait renoncé à ses idées d'insubordination et de rébellion, que le repos et le calme étaient rentrés dans son esprit. Pas du tout, ce retour cachait des sentiments tout autres que ceux qu'il laissait paraître et des intentions bien différentes de celles qu'il manifestait.

« En effet, dès qu'il fut informé que nous étions campés à ed-Doûh, il ne fut plus maître de lui, et le mercredi soir, 15 de ce mois, il s'enfuit précipitamment comme quelqu'un qui a fait un mauvais coup et, sa hâte fut telle qu'il arriva seul à la zâouia du cheïkh Abou-ech-Chitâ'. Il y fut bientôt rejoint par une foule énorme composée de ses janissaires, d'un ramassis de courtiers d'insurrection et de gens à la mine sinistre et capables de tout.

« Aussitôt, nous enjoignîmes au Pacha Jou'der d'équiper sans retard 500 spahis et d'amener avec lui le caïd Moumen Ibn Malloûk à la tête de 500 cavaliers, puis nous leur expédiâmes d'autres troupes qui allèrent se joindre à eux en même temps que plus de 2.000 archers et tous les fusiliers de Baba Zîdân (Dieu le garde !). La zâouia fut cernée de tous côtés et les cols et défilés furent gardés par nos troupes.

« Durant toutes ces opérations, nous n'avions pas négligé

un seul instant d'essayer de ramener le calme dans l'esprit du révolté et de lui montrer les dangers auxquels sa conduite l'exposait ; pour ce faire, nous lui avions envoyé des marabouts chargés de lui offrir des gages pour le rassurer et de prendre en notre nom des engagements de nature à l'amadouer et à gagner sa confiance. Nous avions encore l'espoir que sa conscience le ramènerait dans la bonne voie et ferait naître en lui le désir de s'arracher à ses débordements ou tout au moins d'y mettre un frein ; mais ses compagnons de débauche, qui l'entouraient en foule, attisaient le feu de sa méchanceté et l'encourageaient à la résistance et à la rébellion.

« Ce fut alors que nos troupes, protégées par le Ciel, se précipitèrent sur les rangs de ses soldats, à la tête desquels il n'était pas, et qu'un combat acharné s'engagea entre les deux armées. Le feu dura depuis midi jusqu'au milieu de l'après-midi ; à ce moment, Dieu décida le triomphe de ceux qui combattaient pour le bon droit et la défaite des milices de l'erreur. Ainsi s'accomplit, grâce au Juge suprême l'arrêt inéluctable du Destin.

« A l'heure où nous écrivons cette lettre, le révolté est pris et mis dans un endroit sûr, à Meknès. Conformément au décret de la prédestination, ces faits se sont accomplis ; Dieu l'a voulu ainsi, et, dans ces circonstances, sa volonté a été une chose merveilleuse et digne de remarque.

« Nous vous faisons connaître tout cela, afin que vous sachiez combien Dieu nous a été bienveillant dans cette catastrophe, qui a affligé notre règne, et dans ces douloureuses conjonctures. Vous verrez aussi par ce récit combien Dieu a droit à notre reconnaissance pour avoir donné à ce conflit cette heureuse solution. C'est d'ailleurs lui seul qui mérite les louanges et la gratitude des hommes. Demandons-lui qu'il nous fasse participer à son aide et à sa protection, en sorte que nous n'ayons rien à redouter, ni des proches en qui nous mettons notre confiance, ni des étrangers dont nous devons nous défier.

« Lundi soir, 20 Joumâda I de l'année 1011 (5 novembre 1602) ».

El-Kheizoûrân [1], la mère de ech-Cheïkh, s'adressa aux notables de Marrakech, qui étaient venus avec el-Mansour, et les pria d'intercéder auprès de ce dernier en faveur de son fils, en fournissant au nom de celui-ci toutes les excuses qui seraient de nature à apaiser le courroux du sultan. Les notables allèrent trouver el-Mansour et le supplièrent d'user d'indulgence et de pardonner à son fils : « Ech-Cheïkh, dirent-ils, a pris devant Dieu l'engagement de renoncer à ses projets ; il se repent de tout ce qu'il a fait et sera dorénavant vertueux ». — « Allez à Meknès, répondit le sultan ; informez-vous exactement de son état d'esprit actuel ; voyez s'il a renoncé à ses turpitudes et si, oui ou non, il a rompu avec ses anciens errements ». Quand les notables se trouvèrent en présence de ech-Cheïkh, ils constatèrent qu'il était plus pervers que jamais et ils furent même témoins de choses si ignobles de sa part, que la langue se refuse à les décrire. Dans l'entretien qu'ils eurent avec lui, dans la prison, ech-Cheïkh ne leur demanda rien autre chose que des nouvelles de ses familiers et de ses horribles compagnons de débauche ; il ne manifesta de regrets qu'à l'occasion de cette triste engeance qu'il tenait seule en estime.

Parmi les notables que el-Mansour envoya une première et une deuxième fois à son fils, on cite les descendants de Sidi Abou-'Amar el-Qastalli [2], ceux de Sidi Abdallah Ibn Sâssi [3] et ceux de Sidi Yahia Ibn Bakkâr [4]. A leur retour de Meknès,

1. El-Kheizoûrân aurait porté aussi le nom de Jaouher. Cf. Coissac de Chavrebière, *Histoire du Maroc*, p. 327 et *infra*, p. 98 du texte arabe.

2. Sur ce marabout, V. *supra*, *passim*.

3. Sur ce marabout, V. *supra*, pp. 145, 146.

4. Ce personnage qui exerça sur el-Ghâleb Billah, une grande influence, au point de vue politique, mourut à Fès en l'année 956 (1549). Cf. Ibn-el-Qâdi, Jadzwat, p. 342, Ibn 'Asker, Dawhat, p. 50, El-Kattani, Salwat T. II, p. 266.

comme el-Mansour les interrogeait sur le résultat de leur mission, quelques-uns d'entre eux eurent l'hypocrisie de dire qu'ils avaient trouvé le jeune prince plein de remords et de repentir de tout ce qu'il avait fait. Mai l'un des descendants du Cheïkh Ibn Sâssi prenant la parole s'écria : « Par Dieu ! je ne peux rien dissimuler quand il s'agit d'une question d'ordre public, ni tromper en face le Commandeur des Croyants. Vous ne pouvez désormais, ajouta-t-il, confier aucun pouvoir à votre fils, ni le mettre à la tête des créatures de Dieu, car nous l'avons trouvé toujours animé de ses instincts pervers ; ses sentiments sont mauvais, ses intentions coupables ; il n'éprouve pas le moindre remords de ce qui s'est passé et il n'a renoncé ni à ses turpitudes, ni à ses débordements ».

En entendant ces mots, les assistants gardèrent tous le silence. « Que faire de cet enfant, demanda el-Mansour, donnez-moi votre avis ». Personne n'osa répondre, excepté le Pacha Abdelâzîz el-Ouazkîtî qui prit la parole en ces termes : « Mon avis, dit-il, est que vous devez mettre à mort cet enfant, car il est incorrigible, et il ne faut rien espérer de bon ou de bien de lui ; vous l'avez vu à l'œuvre ». Le conseil ne fut pas goûté par el-Mansour qui s'écria : « Tout de même, comment pourrais-je m'astreindre à faire périr mon fils ! » Toutefois, il donna l'ordre de garder très étroitement ech-Cheïkh et de rendre son emprisonnement plus rigoureux, puis il quitta la ville pour aller camper à Dzahr ez-Zâouia [1] et se prépara à prendre la direction de Marrakech ; il confia à son fils Zîdân, le commandement de Fès et, de cette ville, écrivit à son fils Abou Fâris auquel il avait laissé le commandement de Marrakech, la lettre ci-après, en réponse à la question que celui-ci lui avait adressée pour savoir si, oui ou non, il devait quitter Marrakech où la peste venait de se déclarer. Voici le texte entier de cette curieuse lettre :

1. Localité située aux environs de Fès Djedid. V. *infra*, p. 338, note n° 2.

« De la part du serviteur du Dieu Très-Haut, de celui qui combat pour la cause du Seigneur, l'imam, le calife, el-Mansour Billah, le Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants, le chérif Hassanien ;

« Que, par son puissant secours, Dieu assure l'exécution de ses ordres, qu'Il assure le triomphe de ses armées et favorise toutes ses entreprises !

« A notre fils, le très illustre, le très puissant, l'excellent, le très pieux, le sympathique, le très fortuné et le très zélé Baba Bou-Fâris,

« Dieu vous accorde sa protection et daigne veiller sur vous ! Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde de Dieu et ses bénédictions !

« Ensuite, nous adressons la présente lettre de notre capitale, florissante grâce à Dieu, el-Madînat el-Baïdâ' [1] — Dieu la garde ! — Alors que nous jouissons de bien-être et des faveurs constantes de Dieu ; qu'à cette occasion, Il reçoive nos louanges et l'expression de notre gratitude !

« Votre bien chère lettre est parvenue à notre auguste personne dans la soirée de mardi et c'est le lendemain matin mercredi que nous y répondons ; si elle nous était arrivée un autre jour que le jour du Conseil de la Couronne (Diwan) [2], nous n'aurions pas retardé notre réponse un seul instant et nous vous aurions écrit le jour même de sa réception, tant était vif notre désir de faire diligence pour que vous receviez ces lignes.

« La première chose que vous vous empresserez de faire sera de quitter la ville, dès que le moindre indice de peste vous aura été signalé, même si le mal était sans gravité et qu'une seule personne fut atteinte. Dans ce cas, notre esclave, Mas'oûd et le caïd Mohammed Ibn Moussa Ibn Abou-Bakr resteront dans la casba avec cent de vos fusiliers que vous

1. Nom de Fès. Djedid, qui lui fut donné par son fondateur, le sultan yaqoûb le Mérinide.
2. A ce sujet, Cf. *infra*, p. 341.

leur laisserez pour renforcer la garde particulière de cette citadelle. Placez votre confiance en Dieu et vous pourrez alors sortir en paix : il ne faut pas vous contenter, comme nous le faisions nous-même d'aller seulement à er-Romeïla [1], pour faire une simple villégiature. Aussitôt que vous aurez quitté Marrakech, ne séjournez jamais plus de deux jours de suite dans un même endroit. Rendez-vous à marche forcée jusqu'à Salé où, s'il plaît à Dieu, vous arriverez heureusement et en bonne santé et où nous vous rencontrerons dans les meilleures conditions de santé et de bonheur.

« Ne négligez pas de faire un usage constant du thériaque ; et, dès que vous sentirez la moindre chaleur provoquée par cet usage ou même que vous appréhendiez sa venue, employez la dose habituelle du remède et ne manquez pas de vous en servir. Quant à votre fils — Dieu le garde ! — comme il est encore très jeune et que sa constitution ne lui permet pas encore de faire toujours emploi de thériaque, on lui administrera la potion connue et bienfaisante que nous avons laissée en grande quantité chez le Tunisien ; cette potion servira également à tous les jeunes enfants dont nous confions la garde à Dieu. Toutefois, si la potion amenait un refroidissement dans l'estomac, faites prendre du thériaque, une ou deux fois, autant qu'il sera nécessaire, et revenez ensuite à la potion. Par sa grâce et par égard aussi pour sa créature la plus pure, le meilleur des hommes, Notre Seigneur Mohammed, Dieu, je l'espère, se chargera de vous protéger et étendra sur vous, comme un rempart infranchissable, sa sauvegarde et sa providence. Sa bienveillance et sa bonté feront que notre pays et ses habitants seront épargnés.

« Envoyez-nous en toute hâte les marchandises.

« Pressez vivement le caïd Mas'oûd en-Nièblî de se rendre au poste que nous lui avons assigné à Khanq el-Ouâdî, dans

1. Localité située à peu de distance de Marrakech où el-Mansour avait l'habitude d'aller villégiaturer. Cf. *el-Ifrani Nozhet*, p. 118 du texte et 200 de la trad.

le Sous, où il devra demeurer. Le passage par Tagdicht ruinerait le pays s'il devait devenir définitif et nous avons entendu dire que les gens de Daran en parlaient beaucoup, mais si Dieu veut, cela tournera contre eux. Quant à vous, faites tous vos efforts pour que tout le monde passe comme autrefois par le chemin de Bouibâoun et employez tous vos soins à ce que cette voie soit adoptée par tous les voyageurs ; quant aux gens de Tagdicht, vous devez garder le silence sur la question de leur voie, avant que je me rende dans cette contrée où j'espère arriver bientôt, s'il plaît à Dieu, heureusement et en bonne santé.

« En ce qui concerne l'affaire de Issî qui vous a écrit de Khanq el-Ouâdî au sujet des céréales disant qu'il ne leur en restait d'approvisionnement que pour un seul mois, nous vous avions déjà invité précédemment par écrit à leur expédier des grains par voie de mer. Si vous avez pu le faire, les choses iront bien, sinon, donnez à Issi l'ordre de s'arranger de façon à trouver des grains, quand il devrait, au besoin, les acheter. Insistez vivement dans vos instructions pour qu'il fasse son devoir et prenez un ton ferme à son égard.

« Notre oncle maternel, le caïd Hammou Ibn Mohammed vous a demandé l'autorisation de quitter la capitale Mahammediènne [1] en cas d'épidémie. Si le mal devenait pire ne l'empêchez pas de partir et dites-lui d'aller rejoindre la

1. El-Mahammedia ; nom dérivé de Mahammed avec un fatha sur la première lettre : el-mîm, conformément à la prononciation marocaine qui repose sur la tradition orale constante, et la marque des signes des voyelles adoptée par les auteurs contemporains de la dynastie saâdienne. Presque tous les auteurs européens commettent cette erreur d'appeler le 2e souverain de cette dynastie et ceux qui avaient porté son nom par la suite, tel que Mahammed ech-Cheïkh el-Mâmoûn, le fils de el-Mansour, Mahammed ech-Cheïkh el-Asgher, Mohammed avec la voyelle « O » qui représente la damma. C'est une erreur à rectifier dans tous les écrits européens. Cette remarque faite, disons que la Mahammedia désigne ici Taroudant, qui fut pendant plus de 20 ans, la capitale de Mahammed ech-Cheïkh el Mahdi. Sur ce dernier point, Cf. H. DE CASTRIES, *Hespéris*, T. II, pp. 317-321, année 1922.

colonne à Khanq el-Ouâdi, après avoir confié la garde de la casba aux Andalous et à leur caïd.

« Pour ce qui est de l'affaire de Moumen Ibn Mansour avec la tribu Gsîma, vous nous avez dit que ce personnage, prétextant la maladie dont il souffrait, s'était montré peu disposé à quitter Demnât, et qu'il avait dû s'en faire arracher par un chaouch ; enfin que son frère le révolté lui avait demandé une entrevue à Tamsloûhet. Laissons aller les choses à la grâce de Dieu. D'ailleurs, celui qui est sur place est à même de mieux juger.

« Voici ce que j'avais à vous mander. Dieu vous accorde sa faveur et sa protection ! Salut.

« Le mercredi 14 du mois de Ramadân de l'année 1011 (29 février 1603) [1].

P. S. — « Cette lettre était déjà écrite lorsque nous avons reçu celle que vous nous avez adressée et à laquelle nous allons répondre point par point :

« Ne lisez, et même ne laissez pénétrer dans votre palais, aucune des lettres que vous recevrez du Sous, soit du gouverneur de cette province, soit de votre cousin ou de tout autre ; faites remettre ces lettres à votre secrétaire qui se chargera de les lire et vous donnera connaissance de leur contenu. Et comme le secrétaire devra venir en votre présence et qu'il sera alors en contact avec vous, qu'il n'ouvre jamais ces lettres avant de les avoir, au préalable, fait tremper dans du vinaigre très fort ; il les étendra ensuite et les fera sécher. C'est alors seulement qu'il les lira et qu'il vous en communiquera le contenu. Vous ne devez d'ailleurs pas, à ce que je sache, recevoir du Sous des lettres que vous ayez à tenir secrètes vis-à-vis de personnes telles que vos secrétaires.

« Nous avons pris connaissance de la dépêche écrite par votre cousin maternel Ahmed Ibn Mohammed es-Saghîr.

1. La Nozhet donne la date du 14 Rabiâ I de la même année. Cette date est erronée, el-Mansour ne quitta Marrakech que deux mois après. Cf. *el-Ifrani, Nozhet*, p. 182 du texte et 300 de la trad.

Au milieu du flux de ses paroles, nous avons pu nous assurer, ainsi que vous le disiez, qu'il exagérait l'importance de l'épidémie, afin d'avoir un prétexte de quitter le Sous. Vous lui enjoindrez donc d'avoir à s'abstenir de se rendre auprès de vous à Marrakech ; vous direz que cela nous déplaîrait et qu'il ne doit pas songer à quitter un poste que nous lui avons assigné, (d'ailleurs à contre-cœur) surtout à un moment où nous sommes loin de ce pays. Vous ajouterez que s'il abandonnait son poste, il perdrait certainement les fonctions qu'il occupe auprès de nous et qu'elles ne lui seraient jamais rendues. Toutefois, si l'épidémie prenait une grande violence dans ces contrées, il aura le choix, après avoir quitté la ville, d'aller villégiaturer dans une localité voisine, ou rejoindre ses compagnons d'armes à Khanq el-Ouâdî.

« En ce qui concerne Mohammed Ibn Abderrahmân el Ouardî, nous avons examiné avec attention la liste des demandes qu'il vous a adressées et nous nous sommes aperçu qu'en notre absence, il était impossible de faire droit à la plupart de ses requêtes. En conséquence, nous vous invitons à employer tous vos efforts pour qu'il retourne à son poste, en lui faisant observer qu'il est là beaucoup mieux à sa place que n'y serait son frère. Accordez-lui, parmi les desiderata formulés dans sa pétition, tout ce qu'il vous sera possible de lui accorder et, pour tout le reste, ajournez-le jusqu'au moment où, si Dieu veut, nous serons de retour.

« Au sujet de notre frère Ahmed Ibn el Hassân, à qui nous avons confié la charge de percevoir les impôts de la province du Drâa, vous nous dites qu'il n'est pas à la hauteur des fonctions qu'il occupe et qu'il est incapable de les remplir. Sans aucun doute, votre appréciation est exacte mais nous avons dû le choisir pour deux raisons : la première, c'est qu'il offre des garanties au point de vue pécuniaire, car il a une fortune personnelle qui nous empêchera, s'il plaît à Dieu, de perdre nos redevances ; la seconde, c'est que le tribut de Drâa est aisé à percevoir, ainsi que chacun sait. Il se peut en outre

que notre frère ne se plaise point dans ces fonctions et qu'il préfère rester chez lui : dans tous les cas, si vous tenez vos renseignements sur lui de gens comme Mas'oûd ou Tâoudi, méfiez-vous en.

« Nous avons examiné la liste des affaires que vous nous soumettez et nous avons vu que vous aviez envoyé les grains destinés [aux ouvriers] des pressoirs[1]. Nous ne nous souvenons pas de vous avoir jamais écrit à ce sujet et ce que nous vous avions mandé c'était seulement de faire transporter par mer les grains destinés au corps d'armée qui est campé à Khanq el-Ouâdî. Si c'est de ces derniers grains qu'il s'agit, c'est bien aux troupes qu'ils sont destinés, mais s'il s'agit d'autre chose, faites-nous savoir de quoi il est question ; les grains pour les ouvriers des pressoirs devant être fournis exclusivement par les juifs et chrétiens à qui ils ont été donnés à ferme.

« Vous nous mandez également que Ahmed Ibn Mohammed Ibn Moussa vous a avisé des dégâts survenus au pont et que vous lui avez adressé des reproches pour ne pas vous avoir averti plus tôt. Il nous est difficile de savoir exactement ce dont il s'agit, car vous ne nous faites pas connaître si les dégâts se sont produits dans la partie ancienne ou dans celle qui est l'objet des réparations dont nous avons ordonné l'exécution. Renseignez-nous donc sur ce point afin que nous soyons à même d'apprécier la situation.

« Pour l'affaire des Ouled Talha[2], occupez-vous de leur trouver du travail soit chez Issî, soit chez un autre et faites en sorte qu'ils ne reviennent plus se plaindre à nous.

« Le fils de Ibrahîm Ibn el-Haddâd n'est pas encore arrivé à ce jour.

1. Il s'agit peut-être, des pressoirs destinés à extraire la mélasse des cannes à sucre.

2. Ce passage nous indique que les Ouled Talha dont il est question dans la lettre que el-Mansour avait adressée à son fils ech-Cheïkh avant son départ de Marrakech (Cf. *supra*, p. 306 et N. 1), avaient été déportés dans le sud, après la capture de ce dernier, comme cela résulte des intentions exprimées par el-Mansour à leur sujet, dans la lettre en question.

« Nous avons reçu la liste des captifs.

« Au sujet de la Darrâqa [1] dont vous avez parlé, vous trouverez la pièce d'étoffe (selta [2]) destinée à cette tenture chez l'intendant de notre garde-robe ; envoyez donc chercher Youssef el-'Abdî, parlez-lui vous-même et dites-lui de retirer la pièce en question des mains de notre intendant précité ; vous la mettrez ensuite vous-même à sa place ; n'y mettez pas celle que vous détenez, mais gardez-la pour vous [3].

« Sachez en outre, que j'ai laissé chez les artisans, c'est-à-dire les fabricants de brocarts (barkâdo) des pièces d'étoffe (slâti) destinées à notre fille chérie Tâhra (Dieu la garde et la protège !). Dès que la Darrâqa sera terminée, réunissez tous les artisans pour la broderie de ces tissus afin qu'a notre arrivée ils soient tout prêts. Nous avons en effet, déjà donné l'ordre de tisser toutes les pièces devant servir à la fabrication des tentures. Enfin de toute façon, nous voudrions trouver tout ce travail terminé — s'il plaît à Dieu.

« Pressez vivement les architectes pour qu'ils terminent promptement le bâtiment des écuries et le hammâm ; occupez-vous de faire recouvrir la nef faisant partie des écuries, qui est contiguë au rempart de la citadelle, ainsi que la coubba qu'elles contiennent de façon que nous trouvions ces travaux terminés lorsque nous nous rendrons auprès de vous. Il faudra aussi faire placer les colonnes de marbre dans cette partie de l'édifice, au moment où on la recouvrira. Ne manquez pas de nous tenir au courant de l'avancement des travaux de ces deux constructions.

1. Sorte de tenture à franges qui sert à couvrir, au Maroc, la partie supérieure des portes et des fenêtres. Ce mot désigne aussi la pièce d'étoffe qui, en dessous des matelas, recouvre le bas des lits marocains.

2. Sorte de tissu destiné à être broché de soie, d'or et d'argent.

3. Tout ce passage a été mal interprété par Houdas qui a traduit le mot : Darrâqa par veste ; le mot Barkâdo qui signifie brocart est déformé et pris pour un nom propre ; le mot slâti qui est le pluriel de salta (sorte de tissu) est rendu par « salétin ». Cf. HOUDAS, *Nozhet*, p. 303.

« Nous vous recommandons bien de soigner notre jeune cheval bai ; ne tolérez pas qu'on lui donne du fourrage, cela le ferait engraisser et le rendrait plus malade. Voyez plutôt à le faire monter chaque jour par quelqu'un et qu'on ne lui enlève jamais la selle du dos tout le long du jour. Donnez-le au gardien du Massarra qui le montera pour se rendre de ce jardin chez lui et vice versa. Recommandez-lui qu'il ne le laisse pas monter par un autre que lui et qu'il reste sur le dos de cette monture toute la journée.

« Nous vous recommandons bien, aussitôt que l'épidémie se déclarera dans vos contrées, si, grâce à Dieu, vous quittez la ville en bonne santé, de ne point laisser derrière vous votre cousine, la mère de notre fils chéri, bâba Abdelmâlek — Dieu le garde !

« Donnez à Youssef el-ʿAbdî l'ordre de prendre chez l'intendant de notre garde-robe la quantité du nouveau thériaque qui se trouve dans la coubba du Machouar. Ce remède destiné à notre harem sera remis par vos soins à Omm-el Mâl, la surintendante de notre palais. Veuillez donc l'appeler à cet effet et dites-lui d'en administrer une dose à nos femmes tous les quatre jours ; elle-même devra aussi en prendre ainsi que l'esclave Youssef et le chef de la garde particulière, nous voulons dire Masʿoûd Ibn M'bark.

« Que Dieu vous garde et veille sur vous et vos enfants ! Nous vous recommandons à Dieu qui ne laisse rien péricliter des choses qu'on lui confie. Vous êtes sous sa sauvegarde et sa protection : Il nous remplacera auprès de vous en sorte que vous serez dans la main droite du Miséricordieux dont les deux mains sont des mains droites [1]. Le salut le plus complet soit sur vous de nouveau, ainsi que la miséricorde du Très-Haut et ses bénédictions ! Nous envoyons nos saluts à notre très cher et très affectionné fils, bâba Abdelmâlek et

1. La main gauche étant réputée impure, on dit de Dieu qu'il a deux mains droites.

à notre fille chérie Seyyidat el-Moloûk. Nous désirons ardemment la voir et sommes attristés de n'être point près d'elle. Puisse Dieu nous réunir bientôt, en considération de Notre Maître Mahomet ; qu'Il répande ses bénédictions sur ce Prophète et lui accorde le salut ainsi qu'à sa famille, la meilleure des familles ! Amen ! »

Je ferai remarquer qu'il est deux choses dans cette lettre de el-Mansour — Dieu lui fasse miséricorde ! — qui auraient besoin d'observations et sur lesquelles j'attirerai l'attention du lecteur : tout d'abord, il a autorisé son fils Abou-Fâris à quitter Marrakech, dès que le moindre indice de peste lui aura été signalé dans cette ville. Or, la loi divine interdit cette mesure, ainsi que cela résulte expressément des hadiths très connus [1]. En second lieu, il a donné l'ordre à son fils de ne lire aucune des lettres qu'il recevra du Sous, pays où sévissait le mal, mais de les faire remettre à son secrétaire qui se chargera de les lire après les avoir, au préalable, fait tremper dans du vinaigre très fort. Or, ce scrupule rentre dans la catégorie des mesures préservatives adoptées, en cas d'épidémie, par les Européens et dont l'ensemble forme ce qu'ils appellent « quarantaine » (Korantîna).

1. En l'année 18 de l'égire (639) le calife Omar était sur le chemin de la Syrie, pour aller inspecter ses armées dans ce pays ; chemin faisant, des émissaires vinrent l'avertir que la peste venait de se déclarer dans cette région. Omar qui était accompagné de nombreux compagnons du Prophète, tint un grand conseil pour être fixé sur l'attitude qu'il devait prendre dans la circonstance. Le débat fut long et les avis partagés ; Omar décida alors de revenir sur ses pas ; cette décision lui suscita des critiques de la part de ses compagnons. Mais survint Abderrahman Ibn 'Aouf, l'un des principaux compagnons du Prophète à la tête d'une escorte qui devait rejoindre Omar en Syrie. Le calife lui demanda son avis et le mit au courant de la situation. Abderrahmân dit alors : « J'affirme avoir entendu le Prophète dire : « Lorsque la peste sévit dans une contrée, on doit s'abstenir de s'y rendre ; mais quand ce fléau vous surprend chez vous il vous est interdit de le fuir ». Omar fut très heureux d'apprendre ce hadith et rentra avec toute sa suite à Médine. La peste de l'année 18 fut terrible et, d'après les historiens arabes, 25.000 musulmans y trouvèrent la mort. Cf. Notamment IBN HAJAR, *Commentaire de el-Bokhari*, T. X, p. 150 et suivantes.

Opinion de l'auteur sur la quarantaine.

J'ai eu l'occasion de traiter cette question au point de vue dogmatique et il me paraît utile de rapporter ici l'opinion que j'ai émise à ce sujet : C'était au cours de l'année 1296 (1879) [1], j'avais reçu l'ordre de me rendre à Marrakech — Dieu la garde ! — auprès de sa Majesté le sultan Abou-'Alî el-Hassan, le chérif ; j'avais quitté Salé dans la dernière décade du mois de Rabî' I de la même année (14-24 mars). Chemin faisant, je me suis arrêté à Mazagan chez mon ami, le très noble caïd Abou-Abdallah Mahammed Ibn Idriss el-Jarrâri [2] qui fut à cette époque le Pacha de ce port. Il m'avait reçu, selon sa coutume d'honorer la culture et les gens de lettres, avec beaucoup d'égard et d'enthousiasme. Pendant mon séjour chez lui, j'avais eu l'occasion de rencontrer certains jurisconsultes contemporains, et comme la peste venait de se déclarer, cette année, au Maroc, la conversation tomba sur la quarantaine pratiquée par les Chrétiens, qui consiste, en cas d'épidémie, à empêcher les caravanes et les voyageurs isolés de circuler sur les voies publiques ou d'entrer dans les villes et villages, et à interdire, d'une manière générale, aux gens de vaquer à leurs affaires et de s'adonner aux moyens de gagner leur vie. Toute l'assistance avait hésité à se pronon-

1. A ce sujet, Cf. *Mahammed et J'afar Naciri*, Biographie de l'auteur, *Istiqça*, T. I. pp. 9, 10, 11.

2. La famille Jarrâri est une des plus illustres familles Makhzen, Le Caïd Mahammed Ibn Idriss dont il est question dans ce passage était l'un des caïds les plus en vue et les plus dévoués au sultan. Les quatre souverains, Mouley Abderrahmân, son fils sidi Mohammed et son petit-fils Mouley el Hâssan et son arrière petit-fils Mouley Abdelâziz lui ont confié successivement les fonctions de 'Amel. Il est mort à Mazagan en l'année 1307 (1890). Son fils Si Larbi qui fut longtemps premier secrétaire au Vizirat des Habous, est à l'heure actuelle Pacha de cette ville. Un autre fils de ce caïd est actuellement amîn à la douane de ce port. Cf. *Istiqça*, (Dynastie Alaouite), T. II, pp. 306, 307.

cer, séance tenante, sur le jugement dogmatique à appliquer à cette question d'après les principes méthodiques du droit canon. Trois mois environ après cette conversation, j'eus l'avantage de lire la Rihla du savant égyptien le cheïkh Rifâ' a et-Tahtâwi, — c'est la relation de son voyage à Paris —[1], et je découvris dans les premières pages[2] de cet ouvrage le récit suivant : « La question de l'autorisation ou de l'interdiction de la quarantaine a fait l'objet d'un colloque entre deux grands ulémas de Tunis : le professeur du rite malékite à la grande mosquée Zitoûna, le savant, le cheïkh Abou-Abdallah Mohammed el-Mana'i et le mufti du rite hanéfite dans cette ville, le savant, le cheïkh Abou-Abdallah Mohammed el-Baïrem. Le juriste malékite se prononça pour la prohibition et composa à ce sujet un opuscule. Toute son argumentation repose surtout sur le fait que la quarantaine constituerait une tentative de fuite devant la Prédestination ; le mufti hanéfite, lui, fut partisan de l'autorisation et appuya son opinion par des arguments tirés du Coran et de la Tradition (la Sounna) ».

Quand j'ai eu connaissance de ce passage, je me suis appliqué de nouveau à un examen approfondi de la question et j'ai eu la certitude que le jugement dogmatique à lui

1. Le titre de cette relation est : Takhlîs el-Ibrîz, ilà Talkhisi Barîz. L'auteur Rifâ à et-Tahtâwi fut l'un des 44 étudiants envoyés à Paris, en 1826, par le Grand Méhémet-Alî pour achever leurs études dans les grandes écoles de la capitale française. Il est né en 1216 (1800) et mort en 1290 (1873) après une vie laborieuse consacrée entièrement au relèvement moral et intellectuel de son pays. Grâce à sa double culture franco-arabe, il a traduit en arabe plusieurs œuvres françaises, littéraires, scientifiques et philosophiques et il a contribué, dans une large part, à la renaissance de l'Égypte. Sa relation de voyage en France est un vrai chef-d'œuvre littéraire et une véritable apologie du peuple français *qu'il aimait tant*. Rifâ'a est toujours considéré jusqu'à nos jours en Égypte, sa patrie, et dans tout l'Orient musulman comme le premier révélateur des idées humanistes et le meilleur propagandiste de la culture européenne dans ces pays. Plusieurs ouvrages ont été consacrés à la vie de cet écrivain ; nous en citons : *Manàqib Khâdim el Ouatân par salîh Bik Majdi, et sa biographie dans Gorgey Zîdan, Machâhir ech-Charq*, T. II, pp. 18 et suivantes.

2. V. *Takhlîs el Ibrîz*, p. 37, éd. Caire (1905).

appliquer, autorisation ou prohibition, doit être envisagé sous un double point de vue : l'avantage et l'inconvénient, même abstraits, que peut contenir cette institution, suivant la méthode célèbre adoptée par Mâlik [1] ; ces deux éléments doivent donc être mis en balance et si l'un d'eux l'emporte, on l'adoptera ; si, au contraire, ils se valent, dans ce cas-là, l'intérêt attaché à l'empêchement de l'inconvénient prévaudra, selon la méthode déductive des malékites, sur celui de la réalisation de l'avantage.

Si on examine attentivement la pratique de la quarantaine, on verra qu'elle contient en effet un avantage et un inconvénient : l'avantage consiste dans la préservation des habitants d'une contrée non contaminée contre la peste, au moyen de la quarantaine [2]. Or, cet avantage n'est pas réel, comme on le voit ; au contraire, il n'est même pas probable ; l'immunité n'est pas, comme on le prétend, le corollaire de cette mesure prophylactique à tel point qu'il suffise de la mettre en pratique dans une contrée ou dans une ville pour être sûr, toujours ou du moins dans la plupart des cas, de mettre leurs habitants à l'abri de toute atteinte épidémique. Souvent ou plutôt le plus souvent, les pays mis en quarantaine et les gens qui s'appliquent à observer les mesures de préservation sont les moins épargnés par le fléau et les premiers atteints par le mal qu'ils veulent fuir. C'est un fait d'ailleurs suffisam-

1. Il est utile de rappeler ici, pour bien comprendre le raisonnement de notre auteur, que les sources du droit musulman sont : le Coran, la Sounna ou tradition du Prophète, l'ijmà' ou l'accord unanime des premiers musulmans sur un point de droit ou de dogme, et le qiâs ou raisonnement par analogie. Cette dernière source qui constitue la partie la plus intéressante des principes fondamentaux des rites islamiques, forme les bases juridiques de l'effort interprétatif ou l'ijtihâd. La règle que notre auteur applique à l'institution de la quarantaine entre dans cette dernière catégorie. C'est une règle spéciale au rite malékite et porte le nom technique de el-Masâlih el-Morsala. Cf. *Ibn es-Soubki, manuel de principes de théologie et de droit* (édit. Caire), T. II, p. 271. Sur ces questions, Cf. notamment l'excellent ouvrage de M. GOLDZIHER, traduit par M. ARIN : *Dogmes et Lois de l'Islam*.

2. Sur la pratique des mesures sanitaires au Maroc, V. Dr RENAUD, *Recherches historiques sur les épidémies au Maroc, la peste de* 1799, *Hespéris*, T. I, p. 160 sqq.

ment établi ; et quiconque soutient que cette pratique a toujours ou le plus souvent pour effet certain et nécessaire la préservation contre la maladie, est tenu de le prouver par tous les moyens de preuves ; car, dans ce cas, c'est à lui qu'incombe la démonstration de ce qu'il avance.

Il résulte donc de cet exposé que l'avantage de la quarantaine est sûrement un avantage douteux ou nul, et que du moment que celui-ci présente ce caractère, il doit être rejeté, au point de vue dogme, et même au point de vue expérience, puisqu'il est dans cette hypothèse, rangé dans la catégorie des inutilités.

Voyons maintenant l'inconvénient que présente la quarantaine : il est double : temporel et spirituel :

1° En ce qui concerne le premier point, il faut signaler le préjudice certain causé aux commerçants et à tous les voyageurs qui sont séquestrés dans des lazarets infects et mis dans l'impossibilité de vaquer à leurs affaires ; ils sont quelquefois maltraités, humiliés et considérés comme des prisonniers de droit commun. Dans ce domaine, tous les abus sont permis ; cela est incontestable.

2° Quant à l'inconvénient spirituel, il consiste dans la perturbation que provoque une telle mesure dans la croyance de la masse populaire ; les gens peuvent en effet perdre, dans cette circonstance, la confiance résignée et aller jusqu'à attribuer à cette institution un pouvoir réel de salubrité et une relation de cause à effet [1] entre elle et la maladie ; ils

1. Il est utile de rappeler ici, pour bien comprendre la pensée de l'auteur, qu'en pure logique, nous affirmons par le jugement expérimental, une relation de cause à effet ; mais il demeure bien entendu qu'aucune de ces deux choses n'a d'action sur l'autre, parce que la seule force, la seule cause c'est *Dieu*. C'est le principe fondamental de toute la théologie musulmane et c'est la négation même de l'ordre nécessaire des faits du système des lois de la nature. La relation affirmée entre deux faits par le jugement expérimental n'est qu'une relation de concomitance qui n'a rien de nécessaire. Les aliments se cuisent quand on les expose au feu, mais le feu n'est pour rien dans l'effet produit ; il accompagne seulement cet effet, la cuisson des aliments, sans en être la cause génératrice.

peuvent même croire qu'elle est faite pour les préserver de la prédestination divine.

Ce sont-là deux inconvénients graves et réels qu'on ne pourrait tolérer pour un avantage vague qui peut ou non se produire. Les gens du peuple qui, à cause de la faiblesse de leur esprit sont exposés à être séduits par les apparences qu'ils prennent pour le fond des choses, ne savent pas discerner la cause de l'effet et tombent souvent dans le précipice de l'hérésie — que Dieu nous protège !

Mais, dira-t-on, votre raisonnement trahit la mauvaise opinion que vous vous faites des gens du peuple qui constituent pourtant la grosse majorité des fidèles.

Je dirai à cela que mon discours ne contient aucune malveillance à l'égard des gens du peuple ; il ne vise qu'un seul but, celui de montrer l'appréhension qu'on devrait avoir pour leur foi et les précautions qu'il faudrait prendre en pareille matière, pour ne pas les laisser à l'abandon, faisant ce que bon leur semblera, et victimes des pratiques susceptibles de leur causer le plus grand mal, aussi bien dans le domaine temporel que dans le domaine spirituel.

La prohibition de la quarantaine trouve aussi un argument formel dans la mise en pratique de ce principe fondamental (qu'on applique souvent en droit musulman, surtout en droit malékite) d'après lequel l'usage abusif d'une chose licite entraîne l'interdiction de cette chose [2] et la rend condamnable au point de vue dogme. C'est d'ailleurs pour une raison confessionnelle que les textes de la loi divine sont remplis

La théologie orthodoxe ne peut pas se résigner cependant à accepter la doctrine des Jabria, c'est-à-dire la doctrine franche du fatalisme. Comme elle est forcée d'autre part, en raison du principe ci-dessus, de nier la *liberté humaine*, et qu'il faut en même temps, sous peine de ruiner toutes les règles du dogme, affirmer la *responsabilité* de l'homme, elle propose la *théorie* de l'*Acquisition* (Kasb) qui n'est qu'une relation de concomitance habituelle entre la *volonté* de l'homme et l'acte qu'il produit en apparence, mais que Dieu seul produit. V. à ce sujet notamment : *Prolégomènes Théologiques* de SENOUSSI et le *Traité de Théologie de* M. ABDOU l'Égyptien.

1. Il s'agit du principe dit : Sedd-edz-Dzraï'. Cf. *supra*, note 1, p. 235.

d'avertissements pour mettre en garde les fidèles contre les embûches de pareils inconvénients et pour ramener tout à Dieu, causes et effets.

A cette argumentation s'ajoute une autre raison, qui milite pour la condamnation de la quarantaine : je veux parler de l'imitation répréhensible des étrangers mécréants et égarés, l'adoption de leurs coutumes et la considération de leurs manières de voir, ce qui implique de notre part l'approbation tacite de leurs opinions et l'admiration déplacée de leur sagesse — comme le font d'ailleurs certains insensés de la populace qui ne craignent pas quelquefois d'exprimer des idées condamnables à ce sujet. Et si par hasard, le Destin fait coïncider le salut avec l'application de cette mesure sanitaire, le résultat produit provoquera grand trouble dans les esprits — que Dieu nous protège ! — Y a-t-il donc, un inconvénient plus néfaste que celui-ci ?

En résumé, du moment que l'institution de la quarantaine contient plusieurs inconvénients qui présentent tous un caractère réel, il est nécessaire de conclure à sa condamnation pure et simple. La production des textes puisés dans la loi musulmane, pour soutenir cette thèse, ne fera pas défaut à un homme clairvoyant. Cependant, j'ai lu dans le chapitre de l'exégèse de la Sourate des Femmes, du Commentaire de el-Jâmi' es-Sahih [1], par le savant, le hâfidz [2] el-Qostallâni [3], à propos du verset suivant [4] : « Vous ne commettrez aucun péché en déposant vos armes, si vous êtes gênés par la pluie ou par la maladie, mais prenez vos précautions... » le passage dont voici la teneur : « Il résulte de ce verset du Coran la nécessité de prendre des précautions contre tous les inconvé-

1. El-Jâmi' es-Sahih : c'est le titre de el Bokhâri.

2. El Hafidz : celui qui sait tant de choses par cœur .

3. El-Çostallâni : Ahmed Ibn Mohammed, savant traditionaliste égyptien, auteur d'un commentaire célèbre du Sahih el-Bokhâri, né en 851 (1447) et mort en 923 (1517).

4. Sourate IV, verset 11.

nients éventuels. En conséquence, le traitement d'une maladie par les remèdes, la préservation contre la peste, et le fait d'éviter de s'asseoir au pied d'un mur qui menace ruine rentrent tous dans la catégorie des obligations formelles ». Le contenu extrinsèque de ce passage indique l'obligation formelle de se protéger contre la peste *par tous les moyens*. Mais il est nécessaire d'y ajouter une restriction en ce qui concerne ces moyens de préservation qui ne doivent pas — cela est évident — aller à l'encontre des principes essentiels du dogme, comme par exemple l'obligation d'éviter de pénétrer dans la contrée où sévit le fléau, de prendre les remèdes ordonnés en cas d'épidémie par les sommités de la médecine et, d'une manière générale, d'observer toutes les mesures de protection et de précaution conseillées par la tradition islamique qui ne s'opposent pas aux règles immuables de la Loi divine. Quant à la préservation par le moyen de la quarantaine qui contient maints inconvénients, la prohibition ne doit faire aucun doute pour personne. Telle est mon opinion sur cette question. Dieu seul est savant !

Le maître et savant juriste Abou-Mohammed Abdallah Ibn el-Hâchemi Ibn Khadra es-Salâoui [1] qui exerce à l'heure actuelle [2], les fonctions de cadi de Marrakech, ayant eu

1. Abdallah Ibn Khadra est originaire de Salé et appartient à une des plus honorables familles de cette cité, qui a compté des professeurs et des savants. Il naquit à Salé en 1260 (1844) et mourut en 1324 (1906). Ce fut un juriste et un traditionaliste de talent ; il laissa une œuvre remarquable sur la théologie, le droit et la littérature. Il exerça tour à tour les fonctions d'administrateur à la douane de Rabat, de Casablanca et Tanger et fit son pèlerinage de la Mecque en 1293 (1876). Pendant ce voyage, il eut l'occasion de connaître les grands savants musulmans du Hidjâz et d'Égypte et acquit une grande réputation de juriste et de théologien. Il devint ensuite grand cadi de Marrakech, puis de Fès sous Mouley Abdelâziz, qui avait l'habitude de le consulter sur toutes les questions d'état. Il exerça sur ce souverain une influence heureuse qui n'eut malheureusement aucun résultat durable, à cause de l'entourage du sultan et de son makhzen peu favorable et nettement hostile à tout ce qui venait d'un homme intègre et juste comme Ibn Khadra. Ibn Khadra mourut à Fès en l'année précédente et fut enterré à la Zaouia Naciria de cette capitale.

2. C'est-à-dire en 1879.

l'occasion de prendre connaissance de cette note, m'a écrit une lettre dans laquelle, on lit le passage suivant : « Quant à la question de la quarantaine, le jugement dogmatique à lui appliquer est assurément celui que vous avez dégagé des principes généraux de la Loi, et qui consiste dans l'interdiction pure et simple de cette mesure. Je suis tout à fait de votre avis sur ce point. En effet, outre le fait de fuir le destin qu'elle implique, cette mesure contient plusieurs graves inconvénients qui n'ont pas de contre-poids dans l'avantage qu'elle présente, en admettant même que ce dernier soit *réel* ou d'une *réalisation probable* ; or ces deux caractères font défaut en l'occurrence d'après les nombreuses expériences faites dans plusieurs contrées. Seul un raisonneur injuste, entraîné par la passion, oserait contester l'orthodoxie de votre jugement. Après l'établissement de la vérité, il n'y a plus de place à l'aberration ». Puis il a rapporté, pour appuyer notre thèse, plusieurs citations juridiques que, dans le but d'être bref, nous avons laissées de côté. Puisse le Très-Haut, par sa grâce, favoriser nos desseins !

La mort de el-Mansour — Dieu lui fasse miséricorde !

L'affaire de son fils el-Mâmoûn étant définitivement réglée, el-Mansour se préparait à retourner à Marrakech lorsque lui parvint la nouvelle de l'apparition de la peste dans les régions du sud ; il différa alors son voyage jusqu'en l'année 1012 (1603) ; à ce moment-là le fléau venait de s'étendre à toutes les provinces du Maroc, et, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, el-Mansour lui-même en fut atteint et mourut.

L'auteur du Kitâb el-islît, qui est le jurisconsulte Abou-el-'Abbâs Ahmed Ibn 'Abdallah es-Sijilmâssi connu sous le surnom de Abou-Mahalli [1] rapporte avoir entendu dire, au moment

1. Nous verrons plus loin la biographie de cet auteur et marabout qui fut en même temps prétendant au trône du Maroc. V. 2e partie.

où el-Mansour quittait Marrakech pour se rendre à Fès, que le sultan ne reviendrait plus dans sa capitale du sud. Cette croyance était alors très répandue parmi le peuple et, effectivement, les choses se passèrent ainsi. « J'ignore, ajoute-t-il, ce qui avait donné lieu à cette croyance populaire. Dieu s'était-il prononcé sur ce point et avait-il répandu lui-même cette idée parmi le peuple, par une sorte d'inspiration générale, ou bien était-ce une prédiction formulée par des devins ? Cette dernière opinion me paraît la plus vraisemblable.

« A rapprocher de ce qui précède, bien qu'elle se soit produite après l'événement, la prédiction suivante : l'entrée des troupes de Abou-el-Abbâs el-Mansour, pendant son règne, dans le Soudan, la capture du Sultan Soukia dans sa capitale de Gao et la conquête de Tombouctou et de ses dépendances, avaient été du nombre des signes précurseurs de la prochaine venue du Mahdi, l'imam fatimite. De même, la peste qui ravagea le pays durant ces années, les séditions et la cherté des vivres qui persistent encore dans divers pays, avaient été également des indices de la venue du mahdi ; il faut même ajouter à cette liste, à ce qu'on nous a dit, la reprise d'Oran [1] qui devait être faite soit par le Mahdi lui-même, soit par ses ordres. Tels sont, du moins, les dires des gens qui ne savent point la réalité des choses ».

Les premiers symptômes de la maladie de el-Mansour se manifestèrent pendant qu'il était avec son armée campé aux environs de Fès-Djédid près du tombeau de Sidi 'Amîra [2],

1. Les Espagnols s'emparèrent d'Oran en 1508. La ville resta sous leur domination pendant deux siècles ; elle ne fut en effet, reprise par les musulmans qu'en 1708.

2. Le tombeau de Sidi 'Amîra se trouve à une étape de Fès, près de l'endroit dit : N'zâlt Faraji, lieu de campement des voyageurs. El Ifrani dit que el-Mansour était campé à *Dahr ez-Zâouia* lorsqu'il fut atteint par la maladie. Le nom de Sidi 'Amîra dont le tombeau est connu de nos jours, nous a permis d'identifier cette localité avec la N'zâlt Faraji précitée, lieu connu où les sultans campent ordinairement avant d'entrer à Fès ou après avoir quitté cette ville, dans leur déplacement entre le nord et le sud.

Sidi 'Amîra en question a été identifié par el-Kattâni comme étant Omaïr

le mercredi 11 du mois de Rabî' le prophétique de l'année 1012 (20 août 1603). Le soir même de ce jour, le sultan malade regagna sa résidence impériale de la Ville Blanche [1] où il parvint après le coucher du soleil et garda le lit jusqu'au lundi suivant où il mourut. Il fut enterré ce même jour, lundi, au moment du doha [2], en face de la maqsoûra de la grande mosquée de cette ville. La prière des morts fut dite sur son corps par le mufti de Fès, le prédicateur de la grande mosquée des Qaraouine, le jurisconsulte Abou-Abdallah Mohammed Ibn Qâcîm el-Qassâr [3]. «El-Mansour, dit el-Ifrani, mourut de la peste.»

Dans son commentaire de Jâmi' Châmil de Bahrâm [4], le cheïkh Abou-Mohammed Abdallah Ibn Yaqoûb es-Samlâli [5] dit : « Il y eut dans le Maghreb une peste qui dura de longues années, car elle commença en 1007 (4 août 1598 - 24 juillet 1599) et finit en 1016 (28 avril 1607 - 17 avril 1608). Elle exerça ses ravages dans les plaines et les montagnes et fit périr un nombre considérable d'habitants, parmi lesquels

ou 'Amîr fils de l'émir Mos'ab el-Mohallabi, le vizir et le gendre d'Idriss II, qui a donné son nom à la source située à deux lieux de Fès et connue de nos jours sous le nom de Aïn 'Amiyer (V. *Istiqça*, T. II, pp, 28, 29). Cf. *el Kattâni, Salwat*, T. III, p. 215, 216. D'après des renseignements oraux, Faraji qui a donné son nom à cette N'zâlat fut le caïd Faraji, gouverneur de Fès Djedid sous Mouley Abderrahmân. Sur ce personnage cf. *Istiqça* (Dynastie Alaouite) *Archives Marocaines*, Volume X, T. II, pp. 90, 153, 182.

1. El-Médinat el Baïda' : nom donné à Fès Djidid par son fondateur mérinide, Yaqoûb el Mansour.

2. Le doha , c'est l'heure du jour où le soleil est déjà élevé sur l'horizon.

3. El-Qassâr, mort en 1012 (1604) ; nous verrons plus loin (p. 99 du texte) ses aventures avec el-Mâmoûn, fils de el-Mansour. Sur ce personnage, *el-Fasi, Mir'ât*, p. 148 ; *el-Ifrani, Safwat*, p. 16 ; *el-Qâdiri, Nachr el-Mathâni*, T. I, p. 62 ; *el-Kâttâni, Salwat*, T. II, p. 62.

4. Bahrâm, juriste mâlékite et cadi du Caïre, mort en 805 (1403) ; il est l'auteur d'un commentaire de Khâlil en plusieurs volumes et du Kitâb ech-Châmil, traité célèbre en droit mâlékite, dont il est question dans ce passage. Cf. *Ahmed Bâba, Naïl el-Ibtihâj*, (édit. Fès), pp. 83, 84.

5. Abdallah Ibn Yaqoûb es-Samlâli, un des plus illustres juristes de Jazoula dans le Soûs ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages en droit, en grammaire, et notamment son commentaire du Kitâl ech-Châmil. Il est mort à l'âge de 84 ans, en 1052 (1642). *Houdiqi, Tabaqât*, manuscrit non paginé de la bibliothèque Naciria à Salé.

de grands personnages, entre autres le sultan Abou-el-Abbâs el-Mansour ».

L'auteur de l'ouvrage intitulé : El-Fawâ'id [1] et d'autres s'expriment à peu près dans les mêmes termes.

« Une légende populaire rapporte, dit el Ifrani [2] que el-Mansour aurait été empoisonné par son fils Zîdân, à l'instigation de la mère de celui-ci, ech-Ch'bânia, au moyen d'une figue que Zîdân aurait offerte à son père au moment où ce fruit était dans sa primeur. Privé du secours d'un médecin, le sultan serait mort, mais alors qu'il se sentait perdu, il aurait dit à son fils : « Tu as été trop pressé, ô Zîdân ; puisse Dieu ne pas te laisser jouir paisiblement du pouvoir » ; ou quelque chose d'approchant. La légende ajoute que c'est à cause de cela que les armes de Zîdân ne furent jamais victorieuses, car il fut battu dans près de vingt-sept batailles. Ainsi que le démontre ce qui a été dit plus haut, cette légende ne repose sur aucun fondement et n'est qu'une pure fiction. En effet, el-Mansour fut victime de la peste, et aucun des historiens qui méritent créance ne fait mention de cet empoisonnement qui n'est qu'un de ces récits imaginés par le peuple et par des demi-lettrés ignorants ».

Plus tard, les cendres de el-Mansour furent transportées à Marrakech où elles furent ensevelies dans les tombeaux des Chérifs, au sud-ouest de la mosquée de el-Mansour, située

1. Sur cet ouvrage et son auteur, Abou-Zeïd Abderrahmân et-Tamanârti, Cf. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 257-258 ; P. de CÉNIVAL, *La zaouïa dite de Berada'a, Hespéris*, T. XV (année 1932), pp. 137, 138, 139 ; Le Colonel JUSTINARD, *Notes sur l'histoire de Sous au XVI*[e] *siècle, Archives Marocaines*, Volume XXIX, pp. 89-90. A propos de cet ouvrage, nous pouvons affirmer que notre auteur a utilisé directement el-Fawâ'id, comme cela résulte de ses notes personnelles conservées à la bibliothèque Naciria de Salé. Il eut certainement l'occasion de le parcourir pendant son séjour à Marrakech ; mais nous sommes mal renseignés sur l'exemplaire qui lui est tombé entre les mains. Dans tous les cas, M. Lévi-Provençal fut trop hâtif en affirmant que notre auteur avait cité en seconde main, la plupart des sources de l'histoire de la dynastie saadienne. Les notes primitives de el Istiqça sont là pour démentir cette assertion. Cf. *Les Historiens des Chorfa*, pp. 361-62.

2. Cf. HOUDAS, NOZHET, p. 306 de la trad. et 189 du texte.

dans la casba. Le tombeau de ce souverain est bien connu de nos jours ; un superbe mausolée fut construit pour le marquer ; sur la dalle qui recouvre sa tombe sont gravés les vers suivants :

« Ceci est le mausolée de celui qui a donné à la gloire l'occasion d'être fière,
« Ahmed, dont l'étendard a été victorieux, et qui a cueilli les prémices de toutes les gloires.
« O miséricorde divine, hâte-toi de répandre sur lui tous les bienfaits ;
« Et arrose cette tombe des flots abondants de ta bienfaisance ;
« Parfume ce sol d'un parfum qui embaume comme son souvenir.
« La date de sa mort correspond, sans qu'il y ait aucun démenti à faire, à ces mots :
« Il repose dans le séjour réservé aux Élus, auprès du Souverain Tout-Puissant [1] ».

Renseignements biographiques complémentaires sur el-Mansour.

El-Mansour — Dieu lui fasse miséricorde ! — était un administrateur fort habile, et tout en étant ferme et résolu dans ses desseins, il demandait volontiers avis dans les affaires importantes. Il avait choisi le mercredi comme jour de conseil, et ce jour-là qu'il appelait le jour du Diwan [2], il réunissait les principaux fonctionnaires et les notables et discutait avec eux les décisions à prendre dans tous les cas graves et dans les questions difficiles. C'était également dans cette audience qu'il recevait les plaintes de ceux qui n'avaient pu autrement les lui faire parvenir.

L'activité de ce prince était telle, affirment les annalistes,

1. Ce dernier vers renferme un chronogramme : les lettres numérales additionnées de la phrase arabe donnent la date exacte de la mort de el-Mansour.

2. Une sorte de Conseil de la Couronne. Cf. *supra*, p. 321.

que, non content des avis qu'il recevait directement des provinces de son empire, il allait au-devant des renseignements ; il n'apportait aucun retard au dépouillement de la correspondance qu'il recevait de ses agents, s'empressait de répondre, disant que, toute chose pouvait souffrir du retard, sauf la réponse à une lettre d'un fonctionnaire. Ses secrétaires étaient tenus de rester dans leurs bureaux qu'ils ne pouvaient quitter qu'à certaines heures déterminées.

A ce propos, el-Fachtâli raconte le fait suivant : « Un jour, nous étions, dit-il, nous autres secrétaires, réunis dans les béniqas, attendant que le sultan sortît de ses appartements lorsqu'un messager vint annoncer au secrétaire Abou-Abdallah Mohammed Ibn Alî el-Fachtâli [1] la triste nouvelle qu'un de ses enfants était à l'agonie. Incapable de maîtriser son inquiétude, Mohammed el-Fachtâli rentra immédiatement chez lui, sans permission. A peine était-il parti que el-Mansour sortit de ses appartements ; il demanda où était ce secrétaire et, comme on lui répondit qu'il était retourné chez lui, il entra dans une violente colère et envoya aussitôt quelqu'un le chercher. El-Fachtâli fut ramené tout tremblant, et nous ne doutions pas qu'il ne fût sévèrement puni ; mais quand il fut arrivé en présence du souverain et que, celui-ci l'ayant interrogé sur le motif qui l'avait fait partir, le secrétaire eut répondu que c'était une grave maladie de son enfant que les remèdes des médecins ne réussissaient pas à guérir, el-Mansour, pris de pitié, lui répondit : « Les maladies des enfants ne peuvent être guéries que par les remèdes des vieilles femmes et surtout par ceux des matrones de notre palais : envoyez donc quelqu'un leur demander ce qu'il y a à faire ».

1. On sait de ce secrétaire qu'il se rendit comme ambassadeur à Constantinople avant l'année 1003 (1594-95) avec l'auteur de en-Nafhat el-Miskiya, 'Alî et-Tamgroûti et qu'il mourut en 1021 (1612-13). Cf. *en-Nafhat*, p. 8 de la trad. et *passim* ; *el-Ifrani, Nozhet*, p. 272 de la trad. ; *el-Khafâji, Raïhânat el-Alibba* (édit. Caire), p. 151, sqq. ; *el-Qâdirî, Nachr el-Mathâni*, T. I, pp. 113-114 et T. II, p. 31, (dans la bibiographie d'et-Tamgroûti ; LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 92-97.

Voici l'un des traits de son caractère énergique : il inventa des signes d'écriture [1], en nombre égal à celui des lettres de l'alphabet et qu'il employait, en les mélangeant à l'écriture courante, pour écrire ce dont il voulait que personne ne prît connaissance. Ainsi, la lettre écrite, [selon ce procédé] était indéchiffrable si bien que, si elle venait à se perdre, à s'égarer ou à tomber entre les mains de l'ennemi, celui-ci ne pouvait en savoir le contenu, ni connaître le sens de ce qu'elle renfermait. Quand l'un de ses fils partait, il lui remettait un spécimen de cette écriture grâce à quoi il pût déchiffrer les dépêches que le souverain lui adresserait et répondre à celui-ci par le même procédé.

El-Mansour était tenace ; c'est ainsi qu'il apprit l'écriture orientale afin de correspondre avec les savants d'Orient, et il acquit même, dans ce genre, une habileté de plume comparable à celle des meilleurs calligraphes orientaux. On raconte qu'un jour, ayant adressé un billet écrit de sa main en caractères orientaux à son secrétaire Abou-'Abdallah Ibn 'Isâ [2] pour lui demander un livre, celui-ci en lui envoyant le livre demandé y joignit ce distique :

« J'ai bu à pleins bords la coupe de l'allégresse, en recevant ces lettres tracées sur un parchemin.
« Cette écriture, ayant vu, dans le Maghreb, que la main de Ahmed était une mer de générosité, est venue à lui de l'Orient ».

Malgré l'étendue de son empire et l'opulence de ses revenus, el-Mansour imposait à ses sujets le versement de sommes considérables à titre de contribution extraordinaire. Il augmenta ainsi les charges déjà lourdes qui pesaient sur le peuple

1. Passage tiré de la *Nozhet*, ed. Houdas, texte, p. 119 ; trad. p. 202-203. Sur le système cryptographique du sultan Ahmed el-Mansour. Cf. la note si intéressante de M. Georges S. Colin, publiée dans l'*Hespéris* (année 1927). T. VII, pp. 221-228. Nous empruntons la traduction que M. Colin a donnée de ce passage dans cette note.

2. Sur ce personnage, Cf. *supra*, p. 303, note 1.

durant le règne de son père, charges dont il a été question plus haut. Les populations se plaignirent vivement de l'aggravation de charges que firent peser sur eux le souverain et ses agents.

El-Mansour n'était pas avare du sang de ses sujets et ne redoutait pas de le répandre à l'occasion. « Mais, dit el-Ifrani, si nous voulions rapporter tout ce qu'il fit à cet égard, nous manquerions à notre but, à savoir : ne point montrer les actions honteuses et voiler les turpitudes. Ce que nous en disons suffit du reste pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur ce que nous dissimulons ». Puis il raconte les anecdotes suivantes : « Certain agent du souverain avait injustement dépouillé de ses biens une femme des Doukkala. Celle-ci se rendit à Marrakech et porta plainte au sultan contre les exactions de cet agent, mais el-Mansour n'écouta pas sa plainte et ne lui fit pas rendre justice. En sortant du palais, la femme alla rejoindre ses enfants et leur dit : « Partons ! Je croyais que l'eau était pure à sa source, mais maintenant que je vois qu'elle est trouble jusque-là, tout ce qui en sort doit être également souillé ».

« Une autre fois, le jurisconsulte, le grand cadi Abou-Mâlik Abdelw-âhed el-Homeïdî [1], accompagné de juriconsultes et de notables de Fès, se rendait à Marrakech, afin, selon la coutume, de célébrer l'une des fêtes religieuses avec el-Mansour. En route, il rencontra une troupe d'hommes et de femmes enchaînées par une même chaîne et l'une de ces prisonnières au moment où il passait, fut prise des douleurs de l'enfantement et se trouva ainsi gênée dans cet état. Ce pénible spectacle attrista vivement le grand cadi et resta profondément gravé dans son esprit ; aussi, arrivé auprès de el-Mansour, il lui fit part de ce qu'il avait vu et manifesta ouvertement sa réprobation. Le sultan ne répondit rien à cela, mais il tint

1. Sur ce personnage, *supra passim*, *Safwat*, p. 96 ; *Nachr el-Mathâni*, T. I, p. 27 *Safwat*, T. II, p. 60 ; et *infra*, p. 350.

le magistrat à l'écart pendant quelques jours, jusqu'au moment où celui-ci, comprenant les motifs de la colère du prince, usa de tous les procédés aimables pour lui présenter ses excuses et lui exprimer ses regrets d'avoir divulgué un pareil fait, et mit ses paroles sur le compte de l'étourderie. « Si ce que tu as vu n'était pas, dit alors el-Mansour, tu n'aurais pu venir ici et voyager pendant dix jours avec tes compagnons en paix et en sécurité. Les gens du Maghreb sont des fous dont on ne saurait traiter la folie autrement qu'en les tenant avec des chaînes et des carcans ».

« On raconte aussi que le même cadi, accompagné de jurisconsultes, s'était rendu, une autre fois, auprès du souverain, à l'occasion d'une fête. Comme il revenait de la capitale, il se trouva faire route, ainsi que ses compagnons de voyage, avec une troupe de musiciens et de chanteurs de Fès, qui étaient allés prendre part à la même cérémonie, conformément à l'usage. Un de ces artistes montra alors à ses compagnons une flûte en or garnie de pierreries dont el-Mansour lui avait fait présent. « Moi, dit un autre, j'ai reçu tel cadeau ». — « Et moi, reprit un troisième, on m'a donné un tel présent » ; et tous parlèrent de choses dont jamais le cadi ni aucun savant de son entourage n'avait obtenu d'aussi magnifiques. « Aussitôt que je serai de retour à Fès, s'écria le cadi el-Homeïdi, je vais, sans perdre une minute, faire apprendre la musique à mes enfants, car, à cette heure, la pratique de la science juridique est devenue un métier ingrat. Si la musique n'était pas la science la plus estimée, serions-nous revenus les mains vides, alors qu'un de ces artistes rapporte une flûte d'or ? » Ces paroles ayant été répétées à el-Mansour, celui-ci se contenta d'adresser au magistrat quelques légers reproches.

« Dans son livre intitulé : el-Fawâïd, Abou-Zaïd raconte ce qui suit : « Mohammed el-Kabîr, un oncle maternel de el-Mansour, s'était emparé injustement d'un bien-fonds appartenant à un homme du Drâa. Ce dernier vint se plaindre au sultan qui lui dit : « Combien vaut votre immeuble ? » —

« Sept cents onces, répondit le plaignant » — « Tiens, les voici, répliqua le sultan, mais dis bien à mon oncle que je lui donne rendez-vous le Jour [du jugement dernier] où nous serons appelés à rendre nos comptes, moi n'étant plus alors souverain, ni lui oncle du souverain ». Le propriétaire du bien-fonds, en rentrant dans son pays, rapporta à Mohammed el-Kabîr les paroles de el-Mausour. Pressant alors sa tête dans ses mains, el-Kabîr, après un instant de réflexion, dit à l'homme de reprendre son bien et lui remboursa la valeur du dom mage qu'il lui avait ainsi causé ».

Les principaux monuments autres que le palais de el-Badî' construits par el-Mansour.

L'auteur de Manâhil rapporte que el-Mansour fit exécuter de grands travaux et qu'il laissa de nombreux monuments. entr'autres les deux forts qu'il fit édifier à Fès, l'un en dehors de la porte 'Ajîssa et l'autre en face de celui-ci, en dehors de la porte el-Fotoûh. Ces deux forteresses, connues sous le nom de bastions, sont d'une telle solidité qu'on ne peut s'en rendre compte qu'en les voyant. La pose de la première pierre de ces deux forts eut lieu le lundi 22 Rabî' I 990 (16 avril 1582).

Parmi les constructions érigées par el-Mansour, on peut encore citer les deux forts bâtis à Larache et dont l'un porte le nom de Hisn el-Fath ; ce sont deux magnifiques et solides ouvrages.

Il fit également construire des pressoirs pour la canne à sucre à Marrakech, dans le pays de Haha et dans celui de Chichâoua. Ces fabriques, dit el-Fachtâli, avaient été déjà commencées par le père de el-Mansour, Abou-Abdallah ech-Cheïkh. Sous le règne de ce dernier prince, les plantations de canne à sucre étaient devenues si nombreuses que le sucre

au Maroc se vendait à vil prix ; on a, du reste, vu plus haut qu'on avait acheté aux chrétiens du marbre contre son poids en sucre.

On doit aussi à ce souverain la grande vasque de marbre, ainsi que le piédestal qui la supporte, dans le parvis de la mosquée des Qaraouine, au pied du grand minaret. Nous avons consacré, précédemment tout un chapitre à ce beau monument.

Parmi les inventions de el-Mansour, il faut citer encore le vêtement dit : « *el-Mansouria* [1] ». A ce propos, Ibn el-Qâdî, dans el-Montaqa el-Maqsoûr, raconte que : « le vêtement appelé : el-Mansouria qui est une sorte de costume de drap, n'était pas en usage avant el-Mansour. Ce prince l'ayant imaginé le premier, on donna son nom à ce vêtement qui fut appelé désormais « el-Mansouria ».

Résumé des principaux événements qui survinrent sou le règne de el-Mansour.

En l'an 987 (1579) la cherté des vivres fut excessive et l'on donna à cette année le nom d'année des « boqoûl » ou herbes des champs. L'auteur de la Mir'ât dit à ce sujet : « Depuis le jour où le butin de guerre de la bataille de Ouâdî-el-Makhâzîn fut livré au pillage, on s'attendait aux mauvais effets de ce péché [2], à cause de l'introduction d'un élément illicite dans le patrimoine propre des gens. Or, les suites de cette violation de la Loi ne tardèrent pas à se manifester sous forme de calamités publiques, famines et

1. El-Mansouria désigne aujourd'hui chez les gens de Salé, une robe faite de tissu léger et transparent que les femmes mettent au-dessus du caftan ; elle est le synonyme du mot : d'fina et semblable à la « farajia » que leshommes portent au-dessus du caftan. La seule différence qui existe entre ces deux robes, c'est que la farajia est faite uniquement de mousseline, tandis que la mansouria est faite de toutes sortes de tissus. Il existe un proverbe qui dit : « Distinguer la mansouria de la farajia est souvent complexe ! ».

2. Sur cette question, voir, *supra*, p. 135 et note 2.

autres. En effet, nous avons toujours entendu répéter autour de nous que, depuis ce jour-là, « la Baraka » (bénédiction divine) fut otée des sources de la richesse ».

Il y eut pendant l'une des saisons de cette même année une très forte épidémie de grippe ; beaucoup de personnes ayant succombé à la suite de longues quintes de toux, l'année fut encore appelée, pour ce motif, l'année de K'hî-k'hâ [1].

En l'année 991 (1583) mourut le cheïkh, l'initié en Dieu, dont le rang est grand, Abou-en-Na'îm Ridwân Ibn Abdallah el-Janwî (nom ethnique de Janwa [Gênes], ville d'Europe). Il était le fils d'un chrétien et d'une juive [2].

Dans sa Rihla, Abou-el-Abbâs el-Andalosî [3], raconte que la cause qui avait déterminé le père de ce saint personnage à se convertir à l'islamisme fut la suivante : il possédait à Gênes, sa ville natale, un cheval qui, une certaine nuit, s'étant détaché, pénétra dans la cathédrale qu'il salit avec du crottin, sans que personne s'en aperçût ni les gardiens du temple, ni tout autre. Le propriétaire de l'animal se hâta de l'en faire sortir, mais le lendemain matin, en voyant cette saleté, le clergé prétendit que le Messie, monté à cheval, était venu le soir visiter l'église et, qu'en partant, sa monture y avait laissé les traces de son passage. Toute la ville, croyant à un miracle, accueillit la nouvelle avec ferveur, et tous les Chrétiens se disputèrent à qui mieux mieux l'acquisition de ce

1. Onomatopée de la toux.

2. Sur ce personage, Cf. *Ibn el-Qâdi, Jadzwat*, p. 153 et *Durrat Al-Hijâl*, p. 147 ; *el-Ifrani, Safwat*, p. 6 ; *el-Qâdirî, Nachr*, T. I, p. 65 et T. II, p. 192 (année 1127) ; *el-Houdiqi, Tabaqât*, manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé ; *el-Kattâni, Salwat*, T. II, p. 255 ; *el-Fâsi, Momti'*, p. 86. Le savant Ahmed el-Morâbi a consacré à la biographie de ce saint personnage un ouvrage hagiographique intitulé : Tohfat el-Ik wân wa mawâhib el-imtinân fi manâqib sayyîdî Ridwân. Cet ouvrage qui comprend deux gros volumes a servi de source à el-Kattâni dans la Salwat el-Anfâs. Cf. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, p. 255.

3. Il s'agit vraisemblablement de la relation de voyage intitulé : *Rihlat ech-Chabâb*, par ABOU-EL-ABBAS AHMED AFOQAÏ EL-ANDALOSÎ. Cf. *supra*, p. 295 et note 1.

crottin sanctissime à tel point que la quantité dont le volume ne dépassait pas la grosseur d'un grain de maïs fut adjugée pour une somme considérable. Le Gênois fut fixé par ce fait sur l'erreur de la religion des Chrétiens, puis il émigra dans un pays de l'Islam ; il vint à Rabat dans la région de Salé ; là il fit la connaissance d'une juive convertie elle aussi à l'islamisme ; il se maria avec cette femme qui lui donna comme fils le cheïkh Abou-en-Na'îm ; ce saint personnage fut dès sa première jeunesse un exemple de savoir, de piété et d'amour pour le Prophète. Il avait souvent l'habitude de répéter, faisant allusion à ses parents : « Je suis comme le lait dont la sécrétion se fait entre le sang et le résidu des intestins [1] ».

Ridwân avait été initié à l'ordre mystique par le cheïkh Abou-Mohammed el-Ghazwânî auprès duquel il s'était rendu à Marrakech puis il revint à Fès. Il mourut dans cette ville à la date précitée et fut enterré en dehors de Bâb-el-Fotoûh.

En l'année 995 (1587) mourut le maître, le savant, l'imam Abou-el-Abbâs Ahmed Ibn Alî el-Manjoûr ; il était versé dans les sciences, surtout les principes du droit. Il fit ses études auprès de el-Iassetnî, Abou-Zaïd Soqqaïn el'Asimî, Abou-el-Hassan Ibn Hâroûn, Abou-Mâlik el Wancharîssî et d'autres maîtres [2].

En l'année 997 (1589) mourut le marabout Abou ech-Chitâ' ech-Châwî dont le tombeau se trouve dans la montagne d'Amergoû, chez les Fachtâla. Il s'appelait, dit-on, Mohammed Ibn Moussa et portait le surnom de Abou-ech-Chîtâ (l'homme à la pluie) parce qu'à la suite d'une sécheresse, les gens eurent recours à lui et ils reçurent la pluie sur le champ.

1. Réminiscence coranique.

2. Sur ce savant, cf. *Sa fahrasa*, manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé, Ahmed Bâba, Naïl-el-Ibtihâj, p. 80 ; *Ibn el Qâdi*, *Jadzwat*, p. 67 et *Durrat-Al-Hijâl*, T. I, pp. 84, 85, 86 ; *Ibn Asker*, *Dawhat*, p. 45 ; *el Ifrani*, *Safwat*, pp. 4-6 ; *el-Kattâni*, *Salwat*, T. III, p. 60 ; *el-Houdiqi*, *Tabaqât*, manuscrit de la Naciria de Salé ; LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 88, 89.

Abou-ech-Chitâ était le disciple du cheïkh el-Ghazwânî, mais on dit qu'il ne rencontra ce dernier qu'une seule fois dans leur tribu, la Châouia et que cette rencontre eut pour effet de mettre au pouvoir de la sainteté notre marabout qui, depuis ce jour, erra à l'aventure et il advint de lui ce qu'on connaît [1].

Le 18 Rabî' II de l'année 1003 (1er janvier 1595), mourut le grand cadi Abou Mohammed Abdelwâhed Ibn Ahmed el-Homeïdî et fut enterré au cimetière du cheïkh Abou-Zaïd el-Hazmîrî, en dehors de Bâb Masmoûda du quartier andalous de Fès. Nous avons raconté précédemment des faits relatifs à ce personnage.

En l'année 1004 (6 sept. 1595 - 27 juillet 1596), mourut le marabout Abou el-Hassan 'Alî Ibn Mansour el-Boûzîdî, surnommé Abou-ech-Chakâwî, dont le tombeau se trouve à Chella où il habitait. Il fut initié à l'ordre mystique par le cheïkh el-Majdoûb, Abou-er-Rwâïn el-Mahjoûb et d'autres. Ses descendants font remonter leur généalogie à 'Isâ Ibn Idrîss el-Hassanî dont le tombeau se trouve à Aït 'Atâb [2].

En l'année 1006 (1598) mourut le divin cheïkh Abou-Abdallah Mahammed Ibn Mobârk ez-Za'rî [3] dont le tombeau se trouve à Tâstâwt, et l'un des saints les plus célèbres. Il vivait à Meknès pendant sa première jeunesse puis, trouvant que l'étude était trop difficile pour lui, il alla s'installer à la campagne. Auparavant, il avait vu en songe le Prophète qui lui dit : « Tu n'apprendras rien, mais tu seras cheïkh ». Il crut qu'il serait un jour cheïkh dans une tribu et habita la

1. Sur ce marabout, Cf. *supra*, p. 315 et note 1, et notamment *el-Fasi, Momti'*, pp. 80, 81, ainsi que la *Revue de l'Histoire des Religions*, T. LXXVI, 1917, pp. 206-217.

2. Sur ce marabout, cf. *El-Fâsi, Mir'ât*, pp. 218, 219 ; *Mohammed el-Mahdî el Fâsi, Momti'*, pp. 182, 183, 184 ; *el-Ifani, Safwat*, p. 44 ; *el-Houdiqi, Tabaqât*. Il faut signaler que ce marabout a laissé des descendants qui vivent encore de nos jours à Rabat.

3. Sur ce personnage, cf. *Mohd-el-Fâsi, Momti'*, pp. 142, 143, *el Ifrani, Safwat*, pp. 9-10.

campagne pour cette raison jusqu'au jour où il reçut le souffle divin. Il partit ensuite pour Marrakech où il fit son initiation auprès du cheïkh Abou-'Amar el-Qastalli ; il revint à la campagne et construisit une mosquée à l'endroit qui lui fut indiqué par son maître précité. D'après la légende, comme on lui disait que le mihrab [1] de sa mosquée n'était pas dirigé vers la qibla [2], il fit un geste avec sa main du côté de la Mecque et les montagnes se déplacèrent aussitôt pour laisser voir la ville sainte à tous les assistants. Dieu possède d'ailleurs la puissance de tout faire.

Mahammed Ibn Mobârk était contemporain du cheïkh Abou-'Obaïd Mahammed ech-Charqi et quand on rapporta à ce dernier les paroles prononcées par Ibn Mobârk : « Les gens de notre époque font partie de notre famille », il s'écria : « Soyez tous témoins que c'est un honneur pour moi d'être contemporain de Ibn Mobârk ».

Pendant cette même année, un grande peste se déclara à Marrakech et dans d'autres villes ; elle se propagea ensuite et gagna toute la région montagneuse du Maghreb où elle exerça pendant une longue période de terribles ravages. Plusieurs notables y trouvèrent la mort parmi lesquels le marabout Ibn Mobârk précité.

Au mois de Joumada II de l'année 1009 (8 décembre 1600-6 janvier 1601), il y eut une grande inondation à Fès, et, au mois de Cha'bân suivant (6 février-6 mars 1601) une seconde inondation, plus considérable encore que la première, détruisit des maisons et des boutiques, et emporta, malgré son épaisseur et sa solidité, le barrage construit sur l'oued-Fès. Ce barrage avait été restauré par le sultan Wattasite Abou-el-Abbâs Ahmed et il venait d'être consolidé et restauré

1. Niche pratiquée dans le mur sud des mosquées, où se tient l'imam qui dirige la prière.

2. Point vers lequel on doit se tourner pour faire sa prière ; ce point indique la direction de la Mecque ; cette direction est, dans les mosquées, marquée par le mihrâb.

de nouveau par el-Mansour, avec les deniers des habous de la mosquée Qaraouîn.

En l'année 1010 (juillet 1601) mourut le cheïkh, l'initié en Dieu, le divin Abou Abdallah ou Abou-Obaïd Mahammed, fils du pieux santon Abou-el-Qâcim ez-Za'rî el-Jâbirî er-Rathmî [1]. Telle est la généalogie de ce marabout d'après l'auteur de la Mir'ât et d'autres hagiographes. Toutefois, dans son livre intitulé : er-Rawd el-Fâ'ïh, Abou-'Alî el-Ma'dânî [2] fait remonter son origine au Commandeur des Croyants, le calife Omar Ibn el-Khattâb puis il emprunte à son neveu, l'initié en Dieu Abou-Abdallah Mohammed es-Sâlih Ibn el-Mo'tâ la citation suivante : « Sa filiation avec Omar ne se trouve nulle part écrite de la main du cheïkh Sidi Mahammed ech-Charqi dans les autographes laissés par lui et qui nous sont

1. C'est le fondateur de la grande zaouia de Boujâd et l'ancêtre des Charqâwa. Cf. *el-Fâsi, Momti'*, p. 121 ; *el-Ifranî, Safwat*, p. 25 ; *el-Qâdiri, Nachr*, T. I. p. 58 ; *el-Kattâni, Salwât*, T. I, p. 193 ; trois monographies ont été consacrées à cette illustre famille : 1° Abd-el-Khaliq Ibn Mohammed el-'Aroûsi, el-Morqi, fî dzikr, ba'd manâqib el-Qotb sayyâdi Mahammed ech-Charqi ; 2° Abou 'Alî el-Hassan Ibn-Rahhal el-Ma'dâni er-Rawd el-iâni' el-Fâ' ïh fî manâqib Abou-Abdallah Mohammed es-Sâlih ; 3° Mohammed Ibn Abdelkarîm el-'Abdoûni, Iatimat el-'Oqoûd el-Oustâ fî manâqib ech-Cheïkh el-Mo'tâ. Aucun de ces trois ouvrages n'a été édité. La bibliothèque Naciria de Salé possède un manuscrit de el-Morqi. Le 2e ouvrage a été signalé par M. Neigel, *Revue du Monde Musulman*, XXIV, p. 297, qui le classe parmi les mss. existant à la zaouia de Boujâd. Pendant un voyage à cette zaouia, j'ai eu la bonne fortune de voir et de parcourir ce précieux manuscrit qui, à mon avis, présente non seulement un intérêt hagiographique, mais il contient beaucoup de renseignements historiques et biographiques relatifs au mouvement mystique et littéraire au Maroc pendant le XVIe et le XVIIe siècles. La bibliothèque Naciria de Salé possède toute la partie de Iatimat relative aux relations des marabouts de Boujâd avec les chefs Naciri de la grande zaouia de Tamgroût; elle possède en outre plusieurs notes tirées de l'ouvrage er-Rawd el-iâni' el-Fâ'ïh par notre auteur et écrites de sa main. Cf. Sur la famille des Charqâwa, et la zaouia de Boujâd, un rapport de Cimetière publié dans la *Revue du Monde Musulman, XXIV*, p. 277, et ce qui concerne les trois monographies précédentes, Cf. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 297, 298, 330, 331.

2. Voir note précédente. L'auteur de cet ouvrage fut un éminent juriste et un grand cadi de Fès et de Meknès. Son œuvre juridique fait encore autorité dans les tribunaux de Chrâa au Maroc : il mourut en 1139 (1727) et fut enterré dans la zaouia de Sidi Saïd à Meknès. Cf. *el-Qâdiri, Nachr*, T. II, p. 255, l. 5.

tombés entre les mains. Par contre, elle a été trouvée dans les écritures laissées par des hommes dignes de foi parmi ses neveux et ses petits-fils ; elle est en outre constatée d'après ces derniers par la tradition transmise oralement par plusieurs personnes et par les mentions consignée dans leurs ijâzas (diplômes) et leurs actes de propriété ».

L'auteur de Nachar-el-Mathânî rapporte d'après le maître Abou-Abdallah el-Masnâwi [1], au sujet de la généalogie de Abou-'Obaïd ech-Charqi, les précisions suivantes : « Ce dernier est originaire des Ouled Somaïr (diminutif de Samîr) qui font remonter leur origine à Omar Ibn el-Khattâb. Voici ce qu'en dit l'auteur de Momti' dans une note relative à cette question : ech-Charqi est originaire précisément des Ouled Jâbir qui font partie des Wardîgha ; ceux-ci appartiennent aux Rathma qui, à leur tour, font remonter leur origine aux Ouled Bahr dont la filiation aboutit aux Ouled Somaïr, et toutes ses fractions descendent directement de Omar Ibn el-Khattâb [2] ».

Le cheïkh Abou-Obaïd ech-Charqi était l'un des plus illustres saints de son temps. On dit qu'il avait atteint le rang de qotb (pôle) [3] et un grand nombre de saints avaient fait leur éducation mystique sous sa direction. El-Mansour avait même envoyé auprès de lui, pour s'assurer de son état, une délégation qui, après examen, fut convaincue de sa sainteté et de ses miracles. Le savant el-Manjoûr constata luimême par hasard un miracle fait par ce saint, ce qui le déter-

1. El-Masnâwî est l'arrière-petit-fils du fondateur de la zaouia de Dilâ. Après la destruction de celle-ci par Mouley er-Rachîd, il fut amené par son père à Fès où il devint bientôt le plus grand savant de sa génération. Il mourut en 1136 (1724). Cf. notamment *el-Qâdirî*, *Nachr*, T. II, p. 204 et *el-Hawwât*, el-Bodoûr, ed-Dâwîyya, manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé.

2. Ce passage tiré de Nachr est en marge du texte ; il a été ajouté par notre auteur lorsqu'il a dû soumettre son manuscrit à son ami, le chef de la zaouia de Boujâd, sidi el-Hâj el-'Arbî.

3. Terme mystique qui signifie, l'être privilégié, le saint par excellence, qui répand l'esprit de vie sur la nature, et dans les mains duquel est la balance de l'émanation générale.

mina à aller en pèlerinage auprès de lui et à lui offrir un poème laudatif qu'on lira dans la Safwat de el-Ifrani.

Ech-Charqi entretenait de bonnes relations et échangeait avec le cheïkh Abou-el-Mahasîn el-Fâsî [1] une correspondance volumineuse qui contient une longue discussion entre les deux saints personnages. A ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage intitulé : Ibtihâj el-Qoloûb [2]. Ech-Charqi eut pour maître son père qui fut lui-même disciple du cheïkh et-Tabbâ', mais son initiateur principal fut le grand cheïkh Abou Abdallah Mohammed Ibn 'Amr el-Mokhtâri [3] de la région de Meknès ; il suivit aussi l'enseignement de Ibn Mobârk ez-Za'rî et Abou-Mohammed Ibn-Sâssi.

Il mourut dans les premiers jours de Moharrem de l'année précitée (juillet 1601) et fut enterré à Jo'aïdan [3] où il possède un mausolée célèbre. Dieu veuille nous faire bénéficier de ses mérites et de ceux de tous les hommes divins.

1. Abou-el-Mahâsîn, Youssef el-Fâsi est l'ancêtre d'une des plus notables et des plus influentes familles de Fès, qui a fourni au Maroc, depuis le XVIe siècle, un grand nombre de savants, de magistrats et d'hommes politiques. Il mourut le 18 Rabî' I 1013 (14 août 1604). Cf. *supra* et *infra, passim* ; Mir'ât el-Mahâsîn, vaste monographie consacrée à cette famille et principalement à la biographie de Abou-el-Mahâsîn, par le fils de celui-ci, Mohammed el-'Arbi el-Fâsi.

2. Ibtihâj el-Qoloûb bi-Khabar ech-Cheïkh Abou-el-Mahasîn wa ech-Cheïkh el-Majdoûb, par Abderrahmân el-Fâsi, est une monographie consacrée à son arrière-grand-père Abou-el-Mahâsin et à sidi Abdenahmân el-Majdoûb. Il en existe un extrait à la bibliothèque générale de Rabat, sous le n° 522.

3. Sur ce personnage, mort dans la VIIIe décade du Xe siècle (1572-1582), Ibn 'Asker, Dawhat, p. 63 ; el-Fâsi, Momti', pp. 109, 110 ; el-'Aroûsi, el-Morqî, le Chapitre III, manuscrit de la bibliothèque Naciria de Salé.

Fin du tome V du kitâb el-Istiqça que suivra le tome VI dont l'ensemble sera consacré à la fin de la dynastie des chérifs saadiens jusqu'à l'avènement de la dynastie alaouite au Maroc.

Le tome VI comprendra en outre :

1° Deux appendices :

A Tableau généalogique des Princes de la dynastie saâdienne.

B Sources du Kitâb el-Istiqça pour cette dynastie.

2° Trois index :

A Index des noms d'auteurs et de personnages cités soit par l'auteur, soit par le traducteur dans ses notes.

B Index des titres d'ouvrages cités par l'auteur ou consultés par le traducteur.

C Index ethnique et topographique.

3° Table des matières pour le T. V et le T. VI.

S. I. L. I. C.
IMPRIMERIE
41, RUE DU METZ, 41
- LILLE -